This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

N1160100

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

IV

EN VENTE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

Discours prononcés dans les Chambres législatives par le comte DE SERRE (1815-1822).

2 volumes in-8°. — Prix : 15 francs.

Paris. — Imprimerie CUSSET et Cᵉ, rue Montmartre, 123

BIBLIOTHECA

Dimanche matin.

En arrivant à Paris j'apprends, chère Maman, que le Roi vient de me comprendre dans une promotion de Chevaliers de l'ordre du Vte Espoir et comme je sais que cela vous fera plaisir, je m'empresse de vous l'apprendre. Mes tendresses respectueuses à mon père — Je vous embrasse du fond de cœur

Votre bon fils et meilleur ami

[illegible]

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

(1796—1824)

ANNOTÉE ET PUBLIÉE PAR SON FILS

ORNÉE DE DEUX PORTRAITS GRAVÉS SUR ACIER PAR M. D. DESVACHEZ
ET DU FAC-SIMILE DE DEUX AUTOGRAPHES.

TOME QUATRIEME

PARIS
AUGUSTE VATON, LIBRAIRE
50, RUE DU BAC, 50.

1876

Tous droits réservés.

210 ; 629

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

1820

(SUITE.)

880. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 1er août 1820.

Je reçois votre lettre du 28, mon cher collègue, au moment où je prenais la plume pour vous écrire et répondre à votre lettre du 26. Le duc de Richelieu m'avait aussi communiqué celle que vous lui avez écrite le 25. Vous employez à merveille votre loisir, puisque vous ne cessez pas de penser à nos affaires et que vous nous communiquez vos réflexions. Les miennes sont bien pareilles aux vôtres

sur la ligne dans laquelle nous devons nous tenir pour rallier les royalistes, sans pour cela effrayer le pays des ultras. Je crois que jusqu'à ce moment nous n'avons pas dépassé la mesure, mais je pense que, d'ici à la nomination des présidents de collége, nous ne pouvons plus sans péril rien faire qui ait l'air de flatter ce parti. Il ne peut douter de notre volonté de soutenir et de défendre le trône de toutes nos forces; il nous doit à présent confiance; il faut la lui demander hautement et avec la noble assurance de gens qui la méritent. Les électeurs décideront de son sort tout autant que du nôtre. Tous les chefs un peu raisonnables le sentent à merveille; malheureusement ce parti n'est pas aussi avancé dans les provinces qu'il l'est dans la Chambre. Si nous avions un Villèle dans chaque département, nos affaires iraient grand train, et les Goyet[1] seraient bien moins à craindre. A propos de Goyet, vous êtes certainement informé que Guillemin s'est enfin, moitié de gré, moitié de force, constitué prisonnier. Il est probable que ses déclarations jetteront un grand jour sur toute cette affaire.....

Venons donc à notre grande affaire *dissolution*. Vous attendez toujours cette note que je vous ai promise, exposition de mes sentiments et de mes réflexions sur ce grave sujet. Les affaires se sont tant précipitées les unes sur les autres dans mon département depuis quinze jours, les conférences et la

[1] Voyez ci-dessous : le comte Portalis à M. de Serre, 10 août 1820.

correspondance m'ont pris tant de temps qu'il m'a été impossible de rien écrire. Au résultat, cependant, je vous dirai que mes doutes sur la convenance de la dissolution totale se sont plutôt fortifiés que diminués. Les affaires de Naples y entrent pour beaucoup; elles sont de nature à agiter tellement l'Europe et à nous faire une nécessité si impérieuse, d'ici à trois ou quatre mois peut-être, d'y prendre une attitude décisive, que nous avons plus que jamais besoin, dans la session prochaine, d'une majorité certaine et au-dessus de tout doute. Il paraît indubitable que sans dissolution cette majorité ne peut nous manquer. Irons-nous la hasarder dans de telles circonstances? Je ne le crois pas sage. Dans la lettre que le duc de Richelieu a reçue de vous hier, il y a un aperçu très-important sur la possibilité d'un dégrèvement, lequel diminuerait le nombre des électeurs, par conséquent accroîtrait les chances de succès pour le gouvernement en cas de dissolution et qu'il serait donc prudent d'attendre avant de signer cette mesure. Cela nous a mis dans le cas d'interroger sur-le-champ M. Roy sur ses projets. Il compte en effet sur un dégrèvement d'une vingtaine de millions qu'il retrouverait sur la contribution mobiliaire et sur quelques économies qu'il demanderait aux différents ministères. Sur ce dernier chapitre, il trouverait peut-être du mécompte, surtout avec la Marine, qui a des prétentions contraires. Cependant je demeure convaincu que de manière ou d'autre on arrivera à ce résultat, qui aura l'immense avantage de fixer

le principal de la contribution foncière et qui, par conséquent et en outre, sera très-populaire, et populaire comme il faut l'être, en faisant une chose raisonnable, Tout cela est donc contre la dissolution. D'après ce qu'on m'assure, Villèle, malgré ses bonnes espérances pour ce qui l'environne, commence à être moins ferme dans son opinion sur ce point.

L'affaire de nos directeurs n'est point absolument terminée; nous avons arrêté un petit provisoire qui donne un peu de répit, mais qui ne fond pas la cloche. Plus j'y pense, plus je crois qu'il faut se garder d'ébranler notre système d'administration par *un*. Tous les inconvénients des directeurs généraux sont de la faute du ministère des Finances et non des directeurs, et il me serait facile de démontrer que c'est dans le *ministère même* qu'on n'a pas voulu que les directeurs travaillassent avec le ministre et qu'on les a écartés.

Avez-vous lu dans *le Moniteur* d'il y a deux jours un article sur l'instruction publique et la nécessité de lui donner un chef? Je crois la chose indispensable. M. Lainé demande six semaines pour se décider. Je ne cesse de dire au duc de Richelieu que c'est une chose qu'il faut absolument emporter.

Il est de toute manière indispensable de ne rien négliger pour nous ramener la jeunesse, qui nous échappe de toutes parts et qui menace l'État des plus grands malheurs si l'on ne se fait pas un parti au milieu d'elle. A ce sujet, je vous envoie un mé-

moire qui m'a été remis avant-hier par Cormenin[1], que bien connaissez. Nous en avons fait lecture au Conseil, et il nous a beaucoup frappés. Le duc de Richelieu abonde beaucoup dans cette idée; il l'agrandit même et il voudrait l'allier à une autre qui aurait pour but d'ouvrir la cour à la nation et de la retirer de cette espèce d'isolement où elle s'est placée. Pour cela il voudrait créer un bon nombre de chambellans et régler l'étiquette de la cour de manière à leur y faire jouer, dans toutes les occasions de cérémonie, un petit rôle qui satisfît tant d'amours-propres qui sèchent sur pied. Il voudrait encore augmenter beaucoup le nombre des pages et en faire ainsi une éducation particulière, se rattachant au service immédiat de la maison et entrant par elle dans l'armée, de manière à lui en avoir une obligation particulière. Si de tout cela il résultait une distribution bien entendue de toutes ces faveurs, on pourrait ainsi rattacher non-seulement beaucoup d'individus, mais beaucoup de familles,

[1] Louis-Marie de la Haye, vicomte de Cormenin, né à Paris le 6 janvier 1788. Son père et son grand-père avaient été lieutenants généraux de l'amirauté. Auditeur au Conseil d'État en 1810, il fut nommé maître des requêtes au comité du contentieux le 24 août 1815. Il devint député en 1828 et prit place au centre gauche. De 1830 à 1848, il fut, par ses pamphlets, un des adversaires les plus redoutables de la nouvelle monarchie. Quatre départements l'envoyèrent à la Constituante, où il se montra zélé républicain. Après les événements du 2 décembre 1851, il conserva les fonctions de conseiller d'État qu'il exerçait depuis la dernière révolution. Il mourut à Paris le 6 mai 1868. Ses œuvres les plus remarquables sont le *Livre des orateurs* et le *Droit administratif*.

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

IV

et du meilleur de mon cœur. J'aime bien à croire à l'horoscope de votre médecin sur le bien que vous feront les eaux.

Mes hommages respectueux à Mme de Serre.

P.

---

881. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mardi 1er août 1820.

Je ferai demain ma dernière visite à vos fillettes après vous avoir écrit et au moment de monter en voiture. Mon absence sera aussi courte que possible; elle m'est amère. Vous aurez de mes nouvelles par l'entremise de Germeau, qui saura ma marche et m'enverra vos lettres.

J'ai celle du 28 juillet et toutes ses annexes. Sauf Royer, l'impertinence est excessive. La lettre de Camille a deux ou trois fois tombé des mains du duc. Il n'a voulu garder que Royer, qu'il se charge de mettre sous les yeux du Roi. Votre opinion sur le haut assentiment du Conseil aux mesures prises est la sienne; elle doit être celle de tous les gens d'honneur. Ce que vous dites à ce sujet sera communiqué à M. Pasquier, avec lequel mon intimité se resserre. Je n'ai qu'à m'en applaudir.

Le duc a reçu les doléances de Portal sur ce que

Boursaint[1] lui avait été inhumainement refusé comme maître des requêtes. Boursaint est un homme utile, essentiel même à la Marine. Lui et M. Tupinier[2] m'y paraissent les capables. M. Portal a cru qu'il calmerait les douleurs de Boursaint; elles

[1] Pierre-Louis Boursaint, fils d'un marchand de Saint-Malo, naquit en cette ville le 19 janvier 1781. Il s'embarqua, en 1794, comme novice-timonier. Quelques années plus tard, son zèle et son intelligence lui valurent la protection de l'amiral Ganteaume, qui le choisit pour secrétaire. Il fut nommé en 1808 commissaire de l'escadre de la Méditerranée. Après avoir exercé les fonctions de sous-chef, puis de chef du personnel au ministère de la Marine, il devint, en 1817, directeur de la comptabilité de la Marine et de la caisse des Invalides, en 1822 conseiller d'État, en 1831 membre de l'amirauté; il était en outre commandeur de la Légion d'honneur. Mais des souffrances physiques, causées par l'excès de travail, et des chagrins d'ambition l'ayant dégoûté de la vie, il se tua le 4 juillet 1833, à Saint-Germain-en-Laye. — Voyez la Notice insérée par M. Blanchard dans *la France maritime*, février 1836.

[2] Jean-Marguerite Tupinier, dont le père fut juge au tribunal de cassation et membre de plusieurs Assemblées législatives, naquit à Cuisery (Seine-et-Oise) le 18 décembre 1779. Élève de l'École polytechnique à quinze ans, officier du génie maritime à dix-neuf, il fit la campagne de Saint-Domingue comme ingénieur de l'escadre (1801-1803). Sous l'Empire, il dirigea les travaux de l'arsenal de Venise. Il devint sous-directeur des ports et arsenaux de France en 1817 et directeur en 1823. Toulon, Brest, Rochefort, Lorient, Cherbourg lui doivent de grandes améliorations. Il prit une part importante aux préparatifs des expéditions d'Espagne, de Navarin, de Morée, d'Alger, de Saint-Jean-d'Ulloa et de Mogador. Député du Finistère en 1833, de la Charente-Inférieure en 1837, il fut élevé à la pairie en 1845. Il eut le portefeuille de la Marine du 2 au 11 août 1830 et du 31 mars au 12 mai 1839. Il mourut le 2 décembre 1850. Son éloge fut prononcé à ses obsèques par M. Charles Dupin. Le roi Charles X avait conféré à M. Tupinier le titre de baron.

ne cessent pas d'être très-vives. M. de Richelieu désirerait que cela s'arrangeât. Il m'a prié de vous le dire et de vous demander de le prendre pour négociateur. S'il ne vous écrit pas lui-même, c'est par cet excès de délicatesse qui sied à son beau caractère. Il désire même que vous me répondiez à ce sujet avant qu'il s'établisse entre vous deux des communications directes. Mon absence n'y fait rien, dit-il, cela n'est pas pressé, et de ma Champagne je lui transmettrai vos préliminaires. Quant au désir de Portal d'avoir un officier général dans le Conseil, le duc ne demande pas mieux que de surseoir tant que vous le jugerez convenable. Il n'est ému que pour Boursaint parce qu'il remarque ailleurs un peu d'émotion.

Je vous garderai les épîtres de Camille et de Guizot. La première m'a expliqué ces bruits de Paris. Le duc a retenu la lettre de Royer. Ces messieurs nous trouveront généreux en temps convenable. Si nous succombons d'ailleurs, ils ne seront pas nos héritiers.

Beugnot a eu une audience de *Monsieur*, et il m'a dit que, dans une conversation de trente à quarante minutes, il avait trouvé cet auguste prince excellent, plein de confiance dans le ministère et s'étendant sur vos éloges. Les réponses faites aux objections sur la convenance d'employer certains hommes ont été bien écoutées. On a manifesté quelques regrets de ce qu'on s'était éloigné, quelque désir pour qu'on se rapprochât, etc., et Beugnot a redit la conversation à Pasquier, après me l'avoir narrée.

J'en ai fait part à M. de Richelieu. Nos versions sont semblables.

Un grand incendie a ravagé hier les entrepôts de Bercy. Je n'ai pas encore pu savoir si Louis[1] était du nombre des victimes. On parle de soixante mille pièces de vin perdues.

J'ai vu ce matin le duc de la Châtre, qui vous fait mille tendresses. Le Roi a fait quelques pas dans ses appartements. Il va bien.

Germeau laboure, vous recueillerez.

A demain.

F. L. B.

---

882. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 1er août 1820.

Monseigneur,

Les journaux que j'ai l'honneur de vous adresser vous apprendront l'affreux incendie qui a éclaté hier à la Râpée; on n'en connaît pas encore bien les causes, et quelques feuilles semblent l'attribuer à la malveillance; on m'assure que plus de soixante mille pièces ont été coulées, et, en les évaluant au prix moyen de 100 francs, il en résulterait une perte de 6 millions. L'incendie était alimenté par les huiles et l'esprit-de-vin qui se trouvaient en quan-

[1] Le baron Louis.

tité dans les entrepôts; les travailleurs avaient du vin jusqu'au genou, et beaucoup de pompes n'ont été servies qu'avec le vin répandu.

J'ai vu revenir le soir les légions de la garde et des troupes de ligne qu'on avait envoyées au feu; elles étaient horribles de vin et de fumée.

J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que Guillemin s'était constitué prisonnier. On attendait beaucoup de ses déclarations; mais celles qu'il a faites jusqu'ici ne me paraissent pas remplir complétement l'idée qu'on avait pu en concevoir, et encore n'a-t-il consenti à les signer qu'en déclarant qu'il ne voulait pas qu'on en fît usage judiciairement, car alors il les démentirait. L'explosion des projets conçus devait, selon Guillemin, avoir lieu au mois de mai et être remise à la Saint-Louis, si elle ne réussissait pas au mois de mai. Ce qui résulte assez clairement de tous ces renseignements, c'est qu'il y a eu complot, que Combes, Planzeaux, Guillemin, etc., etc., en étaient les principaux agents; mais un projet conçu sur une aussi grande échelle devait, selon toutes les apparences, avoir des meneurs plus importants que ceux dont les noms sont jusqu'ici prononcés, et c'est sur quoi je ne vois rien de nouveau dans les découvertes faites jusqu'ici par la justice. Le but du projet était l'expulsion de la dynastie des Bourbons, le rappel de Napoléon et, en attendant son retour, la régence de Marie-Louise[1].

[1] Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, née en 1791; impératrice des Français en 1810, duchesse de Parme en 1814; morte en 1847.

Une lettre de M. le préfet de la Moselle[1], que j'ouvre à l'instant, propose pour procureur général à Metz M. Nault[2], premier avocat général de Dijon. Je n'ai, quant à moi, entendu parler de ce magistrat que sous les meilleurs rapports, soit comme talent, soit comme honnêteté.

M. Courvoisier écrit de Baume-les-Dames qu'il y a été retenu par une maladie très-grave de sa femme, qu'il a failli perdre ainsi que son enfant.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence, ainsi qu'à Mme de Serre, mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

883. — M. de Wendel à M. de Serre.

Hayange, ce 1er août 1820.

. . . . . .

J'ai eu hier chez moi beaucoup d'électeurs de

[1] Le comte de Tocqueville.

[2] Jean-Paul-Bernard Nault, né à Dijon le 16 juillet 1781. Son père et son grand-père paternel avaient professé le droit à l'Université de cette ville; son aïeul et son bisaïeul maternels s'étaient distingués au barreau. Avocat en 1806, avocat général près la Cour de Dijon en 1812, procureur général près la même Cour en 1822, la révolution de 1830 interrompit sa carrière publique; il donna le reste de sa vie à la culture des lettres et mourut dans sa ville natale le 12 février 1856. Cette même année son éloge fut prononcé par M. Foisset, membre de l'Académie de Dijon.

l'arrondissement ; ils m'ont dit, presque en présence de Teissier[1], qu'il les engageait à donner leurs voix à Milleret[2]. Tout ce qui me revient de tous les côtés prouve évidemment que Milleret agit fort et ferme. J'ai causé longtemps avec Teissier ; on ne le tire pas de ceci : « Dès que des hommes comme Camille, Royer, Barante, l'abbé Louis et Courvoisier se séparent du gouvernement, il est démontré que la machine ne peut aller. »

Je dois, mon cher ami, vous dire tout; vous ferez ensuite ce que vous voudrez. Mon sentiment est qu'il faut des hommes qui aient confiance dans ceux qui les placent; on ne marche pas avec des amis timides, encore moins avec des faux frères. Je le répète, les Royer, etc., font beaucoup plus de mal que les autres à cause de leur réputation d'anciens royalistes. On ne voit pas que leur conduite nouvelle est la suite d'un amour-propre blessé, d'une immense ambition déçue ; on veut y voir ce qui n'est

[1] Guillaume-Ferdinand Teissier, né à Marly-la-Ville (Seine-et-Oise) le 29 août 1779. Il fut successivement chef de division à la préfecture de la Moselle (1803), conseiller de préfecture du même département (juillet 1814), sous-préfet de Toul (pendant les Cent-Jours), de nouveau conseiller de préfecture à Metz (1816), sous-préfet de Thionville (1819), sous-préfet de Saint-Étienne (1831), préfet de l'Aude (1832). Il mourut à Carcassonne le 3 février 1834. Il avait l'amour et la science des antiquités de notre pays. Entre ses œuvres on remarque une *Histoire de Thionville*. — Voyez une notice biographique sur M. Teissier insérée par le baron de Ladoucette dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, nouvelle série, t. II, p. xcxv.

[2] M. Milleret se présentait comme candidat de l'opposition. — Voyez t. II, p. 253.

pas, une ferme conviction à laquelle on suppose qu'ils sacrifient leur existence du moment.

J'ai engagé MM. de Turmel, d'Hausen, du Cherray[1] à se réunir pendant la session du Conseil général. M. du Cherray ne veut pas de la députation, mais il faut le forcer; c'est lui qui a le plus de chances; Pyrot[2] n'en a aucune, Turmel beaucoup. Nous agirons alors en tous sens, et si nous ne réussissons pas, c'est qu'il y aura impossibilité.

Vous devriez mettre Teissier à Toul et nous donner quelqu'un de votre main à Thionville.

Votre ami,

WENDEL.

[1] Jacques le Bourgeois du Cherray, écuyer, né à Cattenom le 7 janvier 1769. D'abord sous-lieutenant au régiment de *Monsieur*, il servit plus tard comme capitaine dans un régiment d'infanterie. Il fut député de la Moselle de 1816 à 1818, et reparut à la Chambre en 1820. Il mourut le 5 décembre 1827. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

[2] Hubert Pyrot, fils de Joseph-Antoine Pyrot, avocat au Parlement de Nancy, naquit à Lignéville, diocèse de Saint-Dié, le 2 février 1758. Le 18 août 1784, il fut nommé substitut du procureur général près le Parlement de Metz. Il fit partie de l'Assemblée législative en 1791 et de la Chambre des députés en 1815. Il devint président de chambre à la Cour royale de Metz le 25 avril 1821, et mourut en cette ville le 13 août 1834. — Voyez la *Biographie du Parlement de Metz*, par Em. Michel, p. 434.

884. — Le baron de Mareuil[1] à M. de Serre.

Paris, 1er août 1820.

Monseigneur,

J'étais parti pour la Champagne quand ma nomination définitive a eu lieu. J'apprends que le service du Roi exige que je me rende sur-le-champ en Hollande. Toute considération cède à ce devoir, et je suis accouru pour me mettre à l'entière disposition du ministre. Il est donc probable que je partirai dans quelques jours; mais je ne veux pas quitter Paris sans renouveler à Votre Excellence l'expression de ma profonde gratitude. Je sais tout ce que je dois à son intervention dans cette circonstance, qui me replace suivant mes vœux et qui réunit vers un même but les deux parties de ma carrière. En faisant rejaillir sur moi une étincelle de cette amitié qui fait la joie et la gloire de mon cousin[2], Votre Excellence s'est acquis pour jamais un cœur reconnaissant et fidèle. J'avais besoin de vous le dire et je serai heureux de vous le prouver. Il y a en moi moins de démonstration que de sincérité; mais je sais apprécier un noble patronage, et, quand je l'ai choisi, je me sens sûr de ne le déserter jamais.

[1] Voyez t. III, p. 105.
[2] M. de la Boulaye.

Permettez-vous que Mme de Serre trouve ici mes hommages respectueux? On m'a donné l'assurance que je pourrais revenir pour l'époque des élections. Ce n'est qu'alors que j'emmènerai ma famille, et j'espère bien qu'auparavant je pourrai la présenter de nouveau à Votre Excellence.

Agréez, monseigneur, l'hommage de mon respect et de mon dévouement.

DURANT-MAREUIL.

---

885. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Mercredi, 2 août 1820.

Je quitte vos enfants, mes bons amis; ils sont en bonne santé. J'embrasserai encore une fois votre petit monde, cette lettre close, et je monterai en voiture. On a désiré que je visse, en sus de mon département, celui de l'Aube et celui de la Haute-Marne. On aurait pu s'étendre, mais c'est assez. Je défère à vos désirs et je ne recule pas trop mon retour. Il aura lieu vers la fin du mois, du 25 au 30. Germeau a du zèle; tous les jours il vous parlera de nos fillettes *de visu;* ce devoir rempli, il m'a promis aussi exactement ses faveurs. Je laisse tout en bon train.

Les élections sont la principale affaire; mais ne faut-il pas songer à ces comptes, ces budgets, cette

nouvelle répartition de la contribution mobiliaire, ces diminutions ou ces peréquations sur la contribution foncière, enfin à ce règlement de la Chambre et à la digue aux pétitions? Il est désirable que tout soit prêt au moment de l'ouverture, et que vingt ou trente députés y soient initiés et réunis pour organiser leur monde et savonner les cales d'où seront lancées nos lois.

Beugnot n'est jamais pressé. Il me laisse aller et ne partira que dans huit à dix jours... s'il part.

Becquey attend que les grandes chaleurs se calment; lui et Saint-Cricq verront une grande partie de nos provinces méridionales.

Le pauvre Calvet de Madaillan[1] est mort.

M. Lainé est mieux; son frère, moins bien. Ils partent aussi pour les eaux d'Aix.

Adieu. Je suis triste. Nous élargissons la distance. Serrons-nous d'ailleurs, très-chers bon et belle.

F. L. B.

[1] Jean-Jacques Calvet de Madaillan. En 1789, il était garde du corps. Député de l'Ariége à l'Assemblée législative, il se montra partisan modéré de la Constitution de 1791. Le 8 août 1792, à l'issue de la séance, il faillit être assassiné pour avoir mis obstacle au décret d'accusation lancé contre le général Lafayette. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite et ne reparut sur la scène politique qu'en 1813, lorsque les électeurs de l'Ariége l'envoyèrent au Corps législatif. Il continua de les représenter sous la Restauration et fit partie du centre gauche. Il mourut dans ses foyers en juillet 1820. Il avait reçu le titre de baron. — Voyez la *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, etc., t. IV, p. 38. Paris, 1822.

886. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, le 2 août 1820.

Monsieur le garde des Sceaux,

M. Pasquier a dû vous écrire une longue lettre hier en vous envoyant un mémoire de M. de Cormenin. Il a dû y joindre les développements de cette idée que j'ai donnés au Conseil; nous attendrons votre avis avant de prendre une décision.

M. Roy assure qu'il sera en état de proposer aux Chambres une diminution de 21 millions sur l'impôt foncier. Ce dégrèvement amènera la fixité du principal de la contribution foncière en égalisant les départements et procurera un soulagement de 5 centimes sur toute la France. Il faudra un peu plus de temps pour savoir quelle influence ce dégrèvement aura sur la force de l'armée électorale. M. Pepin de Belisle[1] nous disait que, dans la Sarthe, le dernier dégrèvement avait diminué le nombre des électeurs de près de 150, tous soldats dévoués de M. Goyet. Il faut ajouter, toutefois, que, dans certains départements, cette classe d'électeurs est précisément celle qui nous serait le plus favorable; mais je crois que, en général, la diminution par la queue est une opération avantageuse. Il faudra un peu plus de temps pour savoir quel effet le dégrève-

[1] Préfet de la Sarthe.

ment proposé cette année aura sur le nombre des électeurs ; mais nous y parviendrons.

Je comprends parfaitement qu'on puisse hésiter sur une aussi grande question que celle de la dissolution, et je vous avoue que, jusqu'au moment où il faudra prendre un parti définitif, j'aime mieux ne pas avoir un avis prononcé, tout en examinant sans cesse la question sous toutes ses faces. Votre idée d'un renouvellement par septième est séduisante; je n'y vois que l'inconvénient de toucher à la Charte pour autre chose que pour ce qui est vraiment indispensable, le renouvellement intégral et la Chambre septennale : c'est là le but que nous devons chercher à atteindre le plus tôt possible ; hors de là, point de salut, point de gouvernement représentatif et une confusion toujours croissante. C'est la facilité que donnerait la dissolution pour arriver promptement à ce résultat, qui m'avait singulièrement séduit en sa faveur; mais, d'un autre côté, j'en sens tous les inconvénients, surtout à cause du peu de temps que nous avons devant nous pour préparer une mesure aussi décisive. Enfin ne décidons encore rien, et recueillons auparavant tous les renseignements qui vont successivement nous arriver de toutes parts. Vous serez à même d'en obtenir dans la tournée que vous allez faire et à laquelle le Roi donne son assentiment. Elle sera salutaire à votre santé et utile aux affaires. Vous verrez précisément une partie de la France qu'on dit assez mal disposée, et où votre présence peut produire un grand bien. La seule difficulté que nous ayons à

vaincre pour arriver à une très-forte majorité dans les colléges de département, c'est celle de la réunion complète des deux nuances de royalistes sur les mêmes candidats. Il est certain que si, de part et d'autre, on voulait être raisonnable, on l'emporterait presque partout. Je travaille, de mon côté, de toute ma force auprès de *Monsieur* pour qu'il exerce toute son influence sur les hommes qui se disent siens ; je suis persuadé qu'il y fait ses efforts sans être convaincu qu'il réussisse partout. Il est certain que là où les deux sections royalistes se diviseront il sortira un libéral, et cette réflexion devrait suffire pour engager à s'entendre. Je serai bien curieux d'apprendre par vous quelle est, sur ce point, la physionomie des départements que vous traverserez.

Froc la Boulaye m'a montré les trois lettres qui vous ont été écrites. Celle de Guizot est sèche et impertinente. On ne peut attribuer celle de Camille Jordan qu'à son état habituel de souffrance et de rêverie : c'est la seule manière de s'expliquer le ton qui y règne. Quant à celle de Royer-Collard, elle est, au moins jusqu'à un certain point, dans les convenances, et je l'ai montrée au Roi, à qui, par un reste de ménagement pour ces messieurs, je n'ai pas fait voir les deux autres. Soyez persuadé que chacun de nous s'explique sur leur compte avec la dignité qui convient.

D'après les dernières nouvelles de Vienne, il paraît que l'Autriche prend l'affaire de Naples fort au sérieux. Nous devons désirer que cette révolte

militaire soit réprimée, mais que les Autrichiens ne profitent pas de cette circonstance pour se mettre en possession des Marches et des Légations. C'est pour prévenir cet inconvénient et exercer un certain contrôle sur la conduite de la cour de Vienne en Italie, que je crois qu'une réunion des souverains et des représentants de la France et de l'Angleterre pourrait produire un heureux effet. Je l'ai formellement proposée au prince de Metternich, en lui faisant valoir les avantages qui résulteraient d'un accord bien évident entre les cinq puissances, tant pour terminer promptement cette révolution de Naples que pour déjouer les projets des révolutionnaires de tous les pays, qui ne redoutent rien tant que cette réunion des cinq grandes puissances, et dont tous les efforts tendent à persuader aux peuples qu'elle n'existe plus. La présence de l'empereur de Russie à Varsovie, où il arrivera au commencement de septembre, faciliterait beaucoup cette réunion; je crois qu'on pourrait en attendre d'heureux résultats. La manière dont l'empereur Alexandre s'est expliqué sur les événements d'Espagne ne laisse aucun doute sur les sentiments qu'auront fait naître en lui ceux de Naples, et, par conséquent, sur les dispositions où il se trouve de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher l'intervention de la force armée dans les affaires civiles. Le ministre de la Guerre s'occupe beaucoup de la nôtre; il m'a communiqué son plan, qui m'a paru fort raisonnable et propre à prévenir beaucoup des inconvénients qu'on peut craindre : le système légionnaire

serait abandonné, l'armée réduite à 86 régiments et les légions *bis*, par conséquent, réformées; chaque régiment serait mis à trois bataillons, ce qui annulerait les quatrièmes bataillons; il y aurait un certain nombre de régiments d'infanterie légère. Je lui ai proposé la réforme de deux, au moins, des trois compagnies de dépôt, ce qui fournirait le moyen d'éloigner des cadres cinq à six cents officiers, en faisant porter cette réforme sur les plus mauvais, sans qu'on pût appeler cette mesure une épuration. Je lui ai proposé de rendre à l'infanterie l'habit bleu, ce qui ôterait cette bizarrerie entre l'armée et la garde et fournirait un regret de moins à présenter par la malveillance aux soldats et une couleur de moins à la révolte, si nous étions assez malheureux pour en voir éclater une dans les corps armés. Il me semble que toutes ces mesures concourraient à affermir le bon esprit dans l'armée. Vous me direz, j'espère, ce que vous en pensez.

Vous savez l'intérêt que le Roi prend à M. de Guilhermy[1] et les titres très-légitimes qu'il a à ses

[1] Jean-François-César de Guilhermy, né vers 1750 dans le Languedoc, appartenait à une famille de robe. Il fut successivement conseiller au présidial de Castelnaudary, lieutenant particulier et procureur du Roi. En 1789, le tiers état de la sénéchaussée de Castelnaudary le députa aux États-Généraux, où il se montra zélé défenseur de la monarchie. Il émigra en 1791. Sous le Directoire le Consulat et l'Empire, il fut chargé par Louis XVIII de plusieurs missions délicates. En 1814, il se rendit à la Guadeloupe pour y remplir les fonctions d'intendant. De retour en 1816, il fut nommé conseiller d'État en service extraordinaire. En 1821, il entra à la Cour des comptes comme conseiller-maître, et devint,

bontés ; à l'occasion du refus de la pension que vient de faire Royer-Collard, le Roi, qui aurait désiré lui donner une place qui vaquait dans le ministère des Finances, s'est rendu aux objections qu'a présentées M. Roy, et nous a manifesté le plaisir qu'il aurait à pouvoir donner une pension à peu près équivalente à M. de Guilhermy. Je crois, en effet, la chose tout à fait convenable ; il ne faut pas qu'on puisse nous accuser d'abandonner à une misère absolue (et ce serait le cas pour M. de Guilhermy) d'anciens serviteurs du Roi dont la fidélité ne s'est jamais démentie. Ce reproche serait fondé, et ce sont là les seuls que je craigne. Ayez donc la bonté de donner votre consentement, et je tranquilliserai ce brave homme qui, depuis trente jours, n'a plus un sou de traitement et ne saurait bientôt plus comment faire subsister sa famille.

M. Roy a demandé qu'on restât dans l'état provisoire pour l'administration des impôts indirects, afin qu'il pût entrer dans les détails et faire quelques arrangements préliminaires. Incessamment je lui demanderai de nommer un directeur général. Il me serait impossible de consentir à une administration collective, et je regarderais cette mesure comme le signal d'une immanquable destruction de tout le système de centralisation, qui nous amènerait forcément jusqu'aux administrations provinciales. M. Roy cédera, je l'espère, à mes instances ; ceci

l'année suivante, président de chambre. Il mourut le 12 mai 1829. Louis XVIII l'avait créé baron et commandeur de la Légion d'honneur.

n'est pas une affaire particulière à un ministère, mais une des plus importantes questions de gouvernement.

En voilà bien long; je finis enfin en faisant des vœux sincères pour que les eaux achèvent votre rétablissement et en vous assurant de mon inviolable attachement pour la vie.

Mille hommages, je vous prie, à Mme de Serre.

R.

---

887. — M. de Serre à sa mère.

Mont-Dore, 3 août 1820.

Bien que M. de la Boulaye me donnât habituellement de vos nouvelles, chère maman, je trouvais que c'était bien long avant d'en recevoir de vous-même. Mme de Wendel s'est bien trouvée de son médecin; j'espère que vous en serez aussi contente.....

M. du Teil[1], étant ici, a reçu une lettre de sa belle-fille, Mme de Lassus, de Toulouse. Victor Lanty y est arrivé mourant[2]. Les médecins le disent au dernier degré de sa maladie. Cette jeune femme l'a recueilli et soigne son âme comme son corps. Elle l'a déterminé à recevoir les secours de la religion. Lui

[1] M. Césaire du Teil.

[2] Il était mort le 24 juillet.

s'attend à guérir d'un jour à l'autre, elle à le voir expirer. Sa lettre est tout à fait touchante; elle se félicite de pouvoir rendre à la pauvre mère Lanty[1], dans un de ses enfants, les soins qu'elle en a reçus elle-même. Mais quels soins différents!

Dans huit à dix jours, nos traitements seront finis et nous gagnerons pays.....

Au revoir, chère maman et meilleure amie; nous vous embrassons de tout notre cœur. Nos tendres respects à mon père.

Votre bon fils.

---

888. — Le baron de Marandet[2] à M. de Serre.

Paris, ce 3 août 1820.

Mon cher ministre,

J'arrive à Paris, où j'ai été invité à me rendre d'après le désir que vous avez bien voulu manifester de me voir concourir aux élections du Haut-Rhin.

[1] Marie-Joseph-Jeanne Dosquet, née à Metz vers 1760, était fille d'Antoine-Dominique-Jacques-Joseph Dosquet, seigneur de Tichémont, conseiller, notaire, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Metz. Elle épousa, en 1780, Christophe-François-Sébastien Lanty, conseiller au même Parlement. Ruinée par la Révolution, elle fonda, dans sa ville natale, un pensionnat de jeunes demoiselles, qui bientôt obtint le premier rang. Elle est morte à Metz le 27 novembre 1832. — Voyez la *Biographie du Parlement de Metz*, par Em. Michel, p. 128 et 278.

[2] Voyez t. II, p. 48.

J'éprouve le bien vif regret de ne vous y point trouver. Je m'empresse de vous l'exprimer et de vous demander de vouloir bien diriger ma marche, car je ne puis rien faire sans connaître vos intentions et sans avoir eu l'honneur d'en causer avec vous. Dois-je, pour cela, attendre le retour de Votre Excellence à Paris, ou désire-t-elle que je l'aille joindre soit au Mont-Dore, soit ailleurs? Je suis à ses ordres et ne ferai aucune démarche avant de les avoir reçus.

Les difficultés seront grandes partout, et dans le Haut-Rhin peut-être encore plus qu'ailleurs. L'exaltation qui règne dans les esprits s'accroît encore à la vue des exemples que viennent de nous donner l'Espagne et Naples, et ces exemples, d'un autre côté, ne corrigent personne : *tout ou rien* est la devise des uns et des autres.

Quant à moi, je regarderai toujours comme un devoir de me dévouer tout entier aux intérêts de la monarchie constitutionnelle et de marcher dans la voie tracée par le gouvernement du Roi; mais ce sera plus particulièrement un bonheur pour moi de le faire sous les auspices de Votre Excellence.

Veuillez donc avoir la bonté de me donner la direction qui m'est si nécessaire et croire au plus respectueux attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Baron de MARANDET.

---

889. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 3 août 1820.

Monseigneur,

L'absence de M. de la Boulaye me laisse pour quelques jours l'honneur de la correspondance quotidienne avec le Mont-Dore. Je serais un peu effrayé de cette responsabilité par le sentiment de mon insuffisance, si votre bonté ne me rassurait. Je puis au moins promettre tout ce qui dépend de moi, c'est-à-dire du zèle et de l'exactitude.

Je me suis engagé avec beaucoup de plaisir envers M. de la Boulaye à voir chaque jour vos jeunes enfants pour vous en donner des nouvelles.....

Je n'ai aujourd'hui que peu de choses importantes dans la correspondance : la Cour royale d'Angers a débouté Goyet de son opposition au jugement du tribunal du Mans[1].

Je voudrais pouvoir vous donner quelques-unes de ces nouvelles qui se débitent journellement à Paris, ne fût-ce que pour vous donner un aperçu de la situation des esprits dans cette capitale; mais, deshabitué d'aller dans le monde depuis quelque temps, j'ai besoin de renouer quelques relations rompues. Je vais y essayer si le temps ne me manque pas.

[1] Voyez ci-dessous : M. Portalis à M. de Serre, 10 août 1820.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre l'expression de mon dévouement et de mon respect.

GERMEAU.

---

890. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Mareuil-en-Brie, jeudi 3 août 1820.

Pendant les neuf mois que j'ai passés à Paris pour y accoucher de cette loi d'élection, enfant dénaturé peut-être, à peine ai-je été deux ou trois fois au spectacle; mais j'ai tant lu de journaux et de brochures qu'il a fallu charger mes poches d'une paire de lunettes. Ici point de brochures, de bons brochets les remplacent; point de journaux, mais des spectacles. J'ai été salué, en arrivant, d'une comédie de famille où figurait ce jeune monsieur de sept ans, filleul que je vais élever pour ma filleule, si le papa y consent. J'occupais la première place, flanqué du curé et d'Adrien de Jessaint. Les gens de chambre, de cuisine, d'écurie, de basse-cour et les gardes composaient l'assemblée. En plein air ou même avec un ciel de théâtre, la pièce eût été portée aux nues; elle n'a pu aller qu'au plafond. Tout allait bien sans quelques enfants, dans les bras de leurs nourrices, qui se sont trop mêlés de la musique. Si notre belle Excellence vient ici et

qu'elle trouve le lieu habité, sa jolie race n'y manquera pas de compagnie.....

Je vous ai écrit hier au moment où je quittais Paris; j'ai voyagé toute la nuit; je vous écris aujourd'hui en sortant du spectacle avant de me coucher: c'est le change de vos pièces de Chantilly et de Fontainebleau. Germeau aura aussi ce soir son mémento. Mes regrets d'avoir quitté les fillettes seront adoucis si vous en avez journellement des nouvelles et si le correspondant m'envoie exactement les miettes de sa correspondance.

Je serai demain à Ay et dimanche matin à Châlons, d'où je me porterai sur l'Aube et la Haute-Marne. Écrivez-moi par Germeau, qui saura ma marche.

Adieu. J'aime la gloire, et la vôtre, puisque vous m'avez adopté, est pour moi une illustration de famille. Je ne suis qu'un soldat, mais fidèle, dévoué, avec quelque vieille expérience des hommes et des choses. Les circonstances sont grandes : le monde moral est secoué jusque dans ses fondements comme au temps de la chute du paganisme, des croisades et de la réformation. Tant que le sabre ne brillera pas, la puissance est à la parole. Saisissez-vous-en pour le salut de nos Bourbons, de la France et de toutes les vieilles races qui commandent ailleurs. Toutes chancellent plus ou moins, et, si elles étaient renversées, plus de liberté publique, plus de tribunes aux harangues, mais partout des champs de bataille et des prétoriens pour y décerner les couronnes. Ménagez-vous, soignez-vous, ne vous dé-

pensez pas en escarmouches; couvez vos idées, vos desseins, vos projets; entretenez notre excellent duc, qui vous honore et vous croit. Puis mes bons et chers amis, aimez qui vous aime.

F. L. B.

---

891. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 4 août 1820.

Monseigneur,

Vos deux enfants se portent fort bien et sont très-gais : je viens de les voir à l'instant même.

Nous venons de recevoir de M. Bourdeau une lettre assez rembrunie sur la situation de son ressort[1]. L'esprit de la Bretagne ne s'améliore pas, et le retour des députés de la gauche y a donné lieu partout à des concerts, banquets et fêtes patriotiques destinés à exalter de plus en plus l'esprit dominant; une cavalcade énorme a été préparée pour la réception de M. Guilhem[2], et tous les chevaux,

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 53-55.

[2] J.-P. Olivier Guilhem, né à Brest en 1765. Il s'enrichit dans le négoce et devint président du tribunal de commerce de sa ville natale. Député du Finistère à la Chambre des représentants (1815), il fut réélu en 1818 et vota constamment avec l'extrême gauche. Il mourut à Brest le 27 novembre 1830.

dans un rayon de six lieues, ont été mis en réquisition pour cette cérémonie.

Ce qui est plus grave, c'est ce que dit M. Bourdeau de la ville de Brest; c'est le point sur lequel le parti compte le plus : il y voit dans l'avenir une autre île de Léon. Il est très-vrai que l'esprit de cette ville, la nature spéciale de sa population et le séjour des troupes de la marine, parmi lesquelles on ne peut faire les mêmes mouvements que parmi les troupes de terre, doivent rendre ce point l'objet d'une attention particulière. Nous avons tout de suite écrit au ministère de la Guerre et à celui de la Marine, et communiqué la lettre de M. Bourdeau à M. de Richelieu et à M. Mounier, entre les mains de qui elle est restée.

Quelque fâcheux que soient ces détails, il est peut-être à remarquer que M. Bourdeau écrit dans une situation qui doit naturellement rembrunir pour lui les objets; tandis que les députés libéraux reçoivent tant de démonstrations favorables, il en a reçu de toutes contraires. Il a même éprouvé des désagréments de la part d'individus soumis à son autorité, et un avoué lui a manqué d'une manière marquée; quelque impartialité, quelque impassibilité qu'il ait dans le caractère, les désagréments à lui personnels ont pu influer un peu sur la manière de voir les choses dans leur ensemble.

Votre Excellence avait facilement pressenti l'influence des événements de Naples sur la cour de Vienne : des renseignements *positifs* et récents annoncent que l'Autriche va déployer en Italie des

forces énormes pour s'opposer aux progrès de l'insurrection, et qu'elle a le projet de la combattre vivement et franchement; tout s'ébranle déjà pour la partie militaire, et les démonstrations diplomatiques ont été à ce sujet claires et précises. Je laisse aux collègues de Votre Excellence le soin de s'expliquer plus en détail sur ce point délicat qui est hors de ma compétence.

Je vous ferai remarquer, monseigneur, sous la rubrique de *Paris*, dans le *Journal des Débats*, un article relatif aux troubles militaires qui ont eu lieu à Naples. Quelques personnes qui connaissent bien ce pays pensent que rien de ce qui vient de se faire ne subsistera dans un mois, et que ce n'est là que le triomphe passager d'une faction qui n'a aucune racine dans la population.

Le feu a de nouveau éclaté hier à Bercy, mais cette fois il a été promptement éteint. *Le Journal de Paris* contient à ce sujet un article dont le *postscriptum* est surtout fort extraordinaire.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

892. — Le baron Portal à M. de Serre.

Paris, le 5 août 1820.

J'apprends avec plaisir, mon cher collègue, que vous êtes satisfait des eaux, que vous vous trouvez bien, et que votre docteur vous fait espérer que, dans quelques semaines, vous vous trouverez encore mieux. Personne ne souhaite plus que moi de vous voir dans un état de santé qui vous permette, à la prochaine session, de vous présenter quelquefois à la tribune et de compléter, ou au moins de continuer ainsi, la belle carrière que vous avez commencée. Les occasions ne seront pas rares, et vous saurez toujours les rendre honorables pour vous et utiles pour votre pays. Notre ami la Boulaye est à Châlons. Je crois qu'il y fera de la bonne besogne. En tout la physionomie pour la prochaine session n'est pas trop mauvaise : la majorité est sûre. Mais l'avenir de ce pays-ci dépendra de la manière dont les affaires seront maniées, et du plus ou moins de confiance que le ministère saura ou ne saura pas acquérir d'ici aux élections de 1821.

Présentez, je vous prie, mes hommages à Mme de Serre. Ma femme et mes filles lui font mille compliments.

Tout à vous de tout mon cœur.

PORTAL.

M. Lainé vous remercie de votre souvenir. Il va partir, avec son frère, pour les eaux d'Aix en Savoie.

---

893. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 5 août 1820.

Monseigneur,

Votre Excellence verra dans les journaux d'aujourd'hui des nouvelles de Bordeaux qui lui donneront à réfléchir, et qui auraient beaucoup plus d'importance partout ailleurs que dans une ville aussi affectionnée. Les nouvelles particulières annoncent que le mouvement, sans avoir été politiquement séditieux, avait cependant un assez mauvais caractère et que des mots fâcheux y ont été entendus. La légion de la Loire-Inférieure se serait sans doute mieux montrée, si elle eût été mieux commandée; mais les officiers se sont conduits fort mollement. Il est vrai de dire aussi que c'était un des soldats de la légion même de la Loire-Inférieure qu'on allait exécuter, et qu'il était malheureux d'être obligé d'appeler pour cette exécution le concours des camarades du condamné, surtout lorsqu'il ne s'agissait que d'une violence envers un caporal[1].

[1] On lit dans *le Moniteur* du 6 août :

« Bordeaux, le 2 août.

« Le deuxième Conseil de guerre de la 11e division avait con-

Nous n'avons rien reçu aujourd'hui par notre correspondance.

La *Gazette de France*, que je joins ici, contient

damné à mort un soldat de la légion de la Loire-Inférieure, pour voies de fait envers son supérieur et révolte contre la garde; ce jugement avait été confirmé par le Conseil de révision et devait être exécuté hier, 1er août, à deux heures et demie de l'après-midi. Selon l'ordonnance, ce malheureux devait être escorté par la gendarmerie de la prison jusqu'au lieu de l'exécution, où se trouvaient les troupes sans armes. Au moment où le condamné sortait du fort du Hâ, la foule se porta sur son passage, et se grossit prodigieusement à chaque pas; il était presque arrivé dans l'enceinte lorsqu'une masse de peuple se précipita sur la gendarmerie, força les rangs et se saisit du prisonnier qu'elle entraîna avec elle. L'officier qui commandait le piquet armé se porta en avant et fit croiser la baïonnette; mais déjà une foule innombrable se trouvait entre lui et la troupe. Le commandant de place jugea alors important d'envoyer tout de suite le détachement armé vers la caserne où se trouvaient toutes les armes; la garde de police seule était restée. Tout cela se passa si rapidement que M. le général commandant la division n'en fut informé que par un attroupement immense qui investit son hôtel en criant : Grâce! grâce! Vive le Roi! Ces acclamations redoublèrent lorsque M. le lieutenant général d'Autichamp parut en uniforme, traversa le rassemblement, donna de nouveaux mots d'ordre aux postes principaux et se rendit à la caserne.

« La légion était restée sur le terrain, attendant que la gendarmerie lui ramenât le condamné; elle reçut bientôt l'ordre de rentrer, ce qui ne put avoir lieu qu'après une demi-heure. Cependant l'attroupement avait conduit le soldat d'abord à la préfecture, ensuite sur le quai où l'on perdit sa trace, avant que l'autorité civile pût requérir la force armée de sévir contre les attroupés. Ce soldat n'a pas encore été repris, mais des ordres sont donnés de tous les côtés pour que les autorités le fassent saisir.

« Il n'a été entendu dans ce mouvement aucun cri séditieux, et la tranquillité n'a nullement été troublée cette nuit. Tout est, en ce moment, parfaitement calme à Bordeaux. »

des nouvelles importantes de la Galice. Le noyau de résistance armée qui se forme dans cette province a une singulière analogie avec notre Vendée : c'est la même cause, ce sont les mêmes principes qu'on y défend, et c'est dans l'Ouest que se forme le mouvement.

On me donne à l'instant de sanglantes nouvelles de la Sicile ; comme le courrier ne part que demain, j'attendrai que je sois mieux informé pour en écrire à Votre Excellence.

Une place de 3,000 francs vient de vaquer par décès dans un des bureaux de ma division ; je vous rappellerai, monseigneur, qu'il existe, dans le bureau même où se fait la vacance, un surnuméraire qui l'est depuis vingt mois et qui travaille de la manière la plus utile au *Répertoire des décisions*, dont vous avez si bien senti l'importance..... Ce jeune homme est un avocat; il a une instruction et une capacité peu communes, et Votre Excellence, que M. Pichon et moi avons souvent sollicitée pour lui, avait positivement promis de lui donner un traitement à la première vacance.....

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

894. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, dimanche 6 août 1820.

Je suis fort d'avis, cher ami, que vous écriviez peu, quelques mots seulement de temps à autre.....

Germeau me mande et vous mande que Louisette et la Marinette se portent bien.

Je serai à Châlons dans trois heures. Le duc de Doudeauville[1] et les matadors du Conseil général n'y arrivent qu'aujourd'hui.

J'ai envoyé au duc de Richelieu des figues et des abricots de la terre promise. Il aura des raisins

[1] Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, né à Paris le 2 avril 1765. Il était, en 1789, major au 22e régiment de chasseurs. Obligé de s'expatrier, il revint après le 18 brumaire et vécut dans sa terre de Montmirail, s'occupant d'œuvres de bienfaisance. Il fut membre, puis président du Conseil général de la Marne. Pair de France en 1814, directeur général des postes le 26 décembre 1821, il devint ministre de la Maison du Roi le 4 août 1824. Sur sa proposition, Charles X acheta la terre de Grignon pour y fonder une ferme modèle et une école d'agriculture. Le duc de Doudeauville déposa son portefeuille le 2 mai 1827, désapprouvant la dissolution de la garde nationale de Paris. Dans la séance du 10 avril 1831, il parla contre la proposition qui tendait au bannissement perpétuel du roi Charles X et de ses descendants. L'année suivante il se démit de ses fonctions de pair et se livra entièrement aux améliorations agricoles et aux œuvres charitables. Il mourut à Paris le 4 juin 1841. On doit à la duchesse de Doudeauville les maisons d'éducation des dames de Nazareth, dont la maison mère est à Montmirail.

dans le temps : je ne veux pas qu'il me prenne pour un Gascon.

. . . . . .

Qu'on songe bien à ce Brest : c'est un point noir. Mille tendresses.

F. L. B.

---

895. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 6 août 1820.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant une lettre de Bordeaux du 2 août : elle est du premier président[1], qui, après avoir exposé les faits à peu près comme le racontent les journaux, annonce que la Cour royale, chambres assemblées, vient de rendre un arrêt portant que, à la diligence du procureur général[2], les auteurs, fauteurs et complices de l'enlèvement seraient poursuivis, etc. Je n'ai pas sur cette affaire d'autres détails : le procureur général n'a pas encore écrit.

J'ai dit quelques mots hier des affaires de Sicile, et *le Moniteur* en parle aujourd'hui, mais en peu de lignes, parce que les faits sont trop graves pour les donner légèrement et avant qu'ils soient officiellement constatés. Voici cependant comment les pré-

[1] M. Marbotin, baron de Conteneuil.

[2] Le baron Rateau.

sentent jusqu'à ce moment les informations puisées aux bonnes sources : des troupes napolitaines, et qui avaient prêté serment à la Constitution, vinrent en Sicile, au nombre de cinq à six mille hommes, pour proclamer le nouvel ordre de choses; les Siciliens se levèrent en masse, attaquèrent les troupes dans leurs forteresses, s'en emparèrent et proclamèrent l'indépendance de la Sicile. L'acharnement de part et d'autre était horrible. Le gouvernement napolitain fait passer de nouvelles troupes en Sicile.

L'arrivée de M. Martin de Gray[1] à Plombières a donné lieu à un scandale qui rappelle ceux que Paris a vus dans le mois de juin dernier. Beaucoup de gens, réunis dans cette ville pour prendre les eaux, se joignirent à un grand nombre d'habitants du pays pour donner une fête patriotique au député libéral. Le préfet ayant fait fermer la salle destinée ordinairement aux fêtes publiques, le sieur Parisot, *greffier de la justice de paix*, prêta un local où se donna un bal après le repas; la foule, réunie ensuite sous les fenêtres de M. le baron Martin, fit retentir, de la manière la plus bruyante, les cris de *Vive la Charte! Vive le Roi!* Les autorités furent impuissantes à arrêter ce désordre; mais M. Martin se montra à la fenêtre, cria *Vive le Roi!* et, peu après, l'attroupement fut dissipé. On a dressé des procès-verbaux, et l'on instruit.

Il y a eu au collége de Pontivy, parmi les élèves, de graves désordres causés aussi par l'esprit funeste

[1] Voyez t. III, p. 205.

d'indépendance qu'on a introduit dans cette maison.

Les nouvelles d'Angers nous annoncent que le parti libéral y est très-fort. Les nouvelles de Lyon sont bonnes.

Vos enfants se portent bien.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

896. — M. de Serre à M. de Wendel.

Mont-Dore, 7 août 1820.

Je pense, mon cher ami, que vous aurez pour procureur général un substitut de Bellart, homme très-capable, très-loyal, et dont vous serez content[1].

Voulez-vous marcher à la Chambre? changez votre règlement. Point de commissions, si la Chambre n'en reconnaît préalablement et chaque fois la nécessité; les commissions, dans le cas où elles sont nécessaires, nommées par la Chambre. Plus de discours écrits. Point de pétitions, qu'elles ne soient présentées par un membre et annoncées par lui huit jours d'avance. Des moyens à la majorité de se faire respecter et de réprimer la sédition dans la Chambre. Avec cela vous ferez beaucoup d'ouvrage en quatre mois; sans cela peu en *huit*[2].

[1] M. Lacave-Laplagne. — Voyez t. II, p. 483.

[2] Voyez les *Discours de M. de Serre*, t. Ier, p. 169-191.

Parlez ferme et d'amitié à Teissier; qu'il ne fasse pas de bêtises, qu'il s'explique net avec vous : servir ou trahir, voilà la question. Répondez-moi là-dessus à Lyon. J'y vais dans sept ou huit jours. Je fais une tournée par cette ville, Genève, la Comté, l'Alsace, la Lorraine. Je serai avec vous dans les premiers jours de septembre. Le médecin des eaux m'a ordonné cette course pour mettre un intervalle entre les eaux et les affaires. Je vais bien d'ailleurs.

Votre ami,

H. DE S.

---

897. — Le comte Siméon à M. de Serre.

Lundi 7 août 1820.

Mon cher collègue,

Je partage entièrement votre avis sur M. Grenier[1]; il serait très-bon député. Mais on a aussi de la peine à le décider à accepter, et plus encore à l'engager à combattre M. Georges Lafayette[2], surtout

[1] Le général Grenier. — Voyez t. II, p. 112.

[2] Georges-Washington de Lafayette, fils du marquis de Lafayette, naquit à Paris le 25 décembre 1779. Sous-lieutenant de hussards en 1800, il fut successivement aide de camp des généraux Canclaux, Dupont et Grouchy, et fit avec honneur les campagnes d'Italie, d'Autriche, de Prusse et de Pologne : mais, ne pouvant obtenir d'avan-

pour lui-même; mais il vous est donné de surmonter les difficultés. Tâchez donc de combattre celle-ci et de persuader M. Grenier. C'est un honnête homme qui n'était pas sans caractère lorsque je l'ai connu : il tiendra ce qu'il vous promettra. Je suis loin d'avoir d'autres vues sur la députation du Puy-de-Dôme; j'en aurais que je préférerais les vôtres, parce que, étant sur les lieux, vous aurez plus de moyens que moi pour les bien diriger. MM. Chevalier-Lemore et Chabron de Solilhac assortiraient parfaitement M. Grenier.

Il est arrêté depuis assez de temps que M. de Gartempe[1] présidera le collége du département de la Creuse. M. le comte de la Roche-Aymon[2] avait demandé cette présidence; je lui ai répondu que j'avais des engagements.

Vous me faites trois recommandations pour des sous-préfectures :

cement à cause de l'antipathie profonde que son père inspirait à Napoléon, il quitta le service en 1807. Député de la Haute-Loire pendant les Cent-Jours, du Haut-Rhin de 1822 à 1824, de Seine-et-Marne à partir de 1827, ses opinions politiques furent celles de son père. Il mourut le 29 novembre 1849.

[1] Voyez t. Ier, p. 149.

[2] Antoine-Charles-Étienne-Paul, comte de la Roche-Aymon, né à Paris le 22 février 1772. Dès 1784 il fut admis aux gardes du corps comme surnuméraire, et quatre ans plus tard au régiment de Foix. Il fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes et, après le licenciement, il entra au service de la Prusse (1794) comme aide de camp du prince Henri, frère du grand Frédéric. Il se retira en 1811 avec le grade de général-major. Maréchal de camp au retour de Louis XVIII, pair de France à la seconde Restauration, il commanda successivement les divisions militaires de la Loire (1815), des Deux-Sèvres (1817), de Seine-et-Oise (1819), et fut placé,

Une pour M. de Rosières[1] ; Mme de Serre m'avait fait l'honneur de m'en parler ;

Une pour M. de Blair, qui parle l'allemand ;

Une troisième pour M. Ernest de l'Épinois.

J'ai plus de demandes et de recommandations qu'on ne pourrait en satisfaire si l'on divisait l'Europe entière en sous-préfectures. Mais je distinguerai toujours les vôtres et celles de Mme de Serre.

On me dit des merveilles de votre santé ; elle ne sera jamais aussi bonne que je le désire.

Mes respects à madame, et à vous, mon cher collègue, mille et mille amitiés.

SIMÉON.

Ce n'est que ce matin que je trouve, au retour de la campagne où je suis allé samedi, votre lettre du 1er ; je n'ai donc perdu que le jour d'hier pour y répondre.

en 1820, dans le cadre des inspecteurs de cavalerie. En 1823 il prit part à l'expédition d'Espagne et reçut, après l'affaire de Molina del Rey, le grade de lieutenant général. Il continua de siéger à la Chambre haute jusqu'à la révolution de février et mourut à Paris en 1849. Il a publié plusieurs écrits : *Introduction à l'étude de l'art de la guerre ; De la cavalerie*, etc. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXIX, p. 630.

[1] François-Philippe-Gaston, comte de Rosières, né à Nancy en 1775, fut admis dans l'ordre de Malte comme chevalier de minorité..... Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône en 1820, sous-préfet de Toul en 1826, il quitta ce poste après la révolution de 1830, laissant à ses administrés de vifs regrets. Il mourut à Metz le 7 mars 1846. Il était chevalier de la Légion d'honneur. — Voyez t. Ier, p. 129.

898. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 8 août 1820.

Monseigneur,

Le sieur Guillemin, détenu à Besançon, paraît avoir fait au procureur général quelques déclarations importantes et prononcé quelques noms considérables. Il est très-vrai qu'il n'a rien voulu signer et a même exigé qu'il ne fût pas dressé procès-verbal; mais ces indications qui, si elles sont vraies, portent sur des choses fort sérieuses, donneront au moins d'utiles lumières au gouvernement. Le procureur général, qui ne croit pas pouvoir suffisamment s'expliquer dans une lettre, demande l'autorisation de venir à Paris pour parler plus ouvertement. S'il y a des avantages à lui accorder ce déplacement, il y aurait aussi, je crois, bien des inconvénients. Ce qu'il y a d'assez remarquable, d'après ce qu'on peut entrevoir à travers le peu de mots dits sur les déclarations de Guillemin, c'est qu'elles me paraissent avoir des rapports avec des renseignements donnés par le procureur général de Colmar : cette circonstance pourrait faire croire que Guillemin *a été sincère* au moins sur quelques points.

Nous avons eu souvent de vos nouvelles par des personnes arrivées du Mont-Dore, et nous avons été charmés de les savoir si bonnes. On nous a parlé

aussi de votre prochain départ et d'une tournée que vous avez projetée dans la Lorraine; comme je ne sais rien de ceci positivement, j'écrirai toujours à Clermont jusqu'à nouvel ordre.

Les enfants se portent au mieux et roulent en ce moment sur le gazon du jardin dans leur petit chariot

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

899. — M. de Serre à M. Germeau.

Mont-Dore, 9 août 1820.

J'ai reçu, mon cher monsieur, vos lettres jusqu'au 6. Je vous en remercie. Ce que vous me proposez pour votre division me paraît juste au premier coup d'œil. Soumettez-le à M. le comte Portalis, qui jugera s'il presse de faire la chose avant mon retour.

M. le comte Portalis ne me parle pas du remplacement du procureur général de***; cela me paraît très-urgent ainsi que le départ du nouveau nommé.

Je vous remercie des détails que vous me donnez et vous prie de me les continuer. Voici ma marche : je pars lundi 14 pour Clermont, je resterai là ou à Riom deux jours; de là à Montbrison, Saint-Étienne,

Lyon : c'est là que vous m'enverrez mes lettres lorsque vous cesserez de les envoyer à Clermont. Je passerai deux jours à Lyon ; de là j'irai sur Genève.

Au revoir. Je vous recommande des nouvelles de mes petites filles.

H. DE S.

---

900. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 9 août 1820.

Monseigneur,

Les nouvelles annoncées ces jours derniers dans Paris sur l'Espagne et la Sicile sont combattues aujourd'hui par les journaux libéraux. Je ne sais si les renseignements officiels qu'obtiendra le gouvernement les confirmeront, mais ce que j'ai eu l'honneur de vous annoncer était, je crois, tout ce que le ministère lui-même savait alors.

Quelle que soit l'issue des affaires d'Espagne, on peut donner comme certain que le commerce n'a pas beaucoup de foi à la tranquillité dans ce pays : les *valès*, qui avaient eu pendant un moment assez de faveur, l'ont perdue aujourd'hui en grande partie ; et les Hollandais, entre autres, qui sont gens calculateurs, n'en ont pas voulu prendre un seul. Ces détails me sont donnés par un homme fort connu de Votre Excellence, par M. Growes, qui a fait

une opération très-étendue sur ces papiers et qui craint de rester, sous ce rapport, *au moins sans bénéfice*. Il se regarde comme fort heureux d'avoir profité des premiers moments de la révolution pour placer une grande partie de ce qu'il avait.

M. Growes n'est pas non plus fort rassuré sur la tranquillité en Angleterre. Il pense en somme que la France est encore le pays où il y a le plus de chances de stabilité. L'importance et l'étendue de ses opérations commerciales m'ont fait penser que Votre Excellence serait bien aise de connaître sa manière de voir à cet égard.

Rien d'important aujourd'hui dans la correspondance.

Mlles de Serre sont on ne peut mieux portantes.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

901. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Châlons-sur-Marne, 9 août 1820.

Votre lettre du 2 de ce mois, cher ami, m'est arrivée hier.

Emmanuel[1] et sa femme sont à Paris et c'est une

[1] M. Emmanuel d'Huart.

satisfaction pour moi, comme pour vous, que des yeux de famille veillent à chaque instant sur ce petit monde.

Je croyais vous avoir dit que je quitterais Paris le 2. Mes précautions, au surplus, ont été bien prises pour que nos communications ne s'évaporassent pas.

Dès que nos arrondissements électoraux seront délimités, et j'espère que ce travail sera fini demain, je quitterai mon Conseil général qui n'aura plus rien à faire, car je termine aujourd'hui le budget et les comptes. J'irai à Troyes, puis à Chaumont, chef-lieu de la Haute-Marne, et, de retour ici dans huit à dix jours, j'en emploierai cinq à six à parcourir le département. Je trouverai le 24 à Ay Durant[1] faisant route pour la Hollande, et je serai à Paris dans les derniers jours de ce mois. Écrivez-moi toujours à Ay, près Épernay. Que je sache de temps à autre où prendre mon garde des Sceaux et sa belle Excellence! que je vous suive du cœur et des yeux! Les directeurs de poste, que je n'ai pas laissé destituer en 1815, me servent à merveille.

Je n'ai pas, de mon côté, grand'chose à dire à Londres; cependant il faut écrire à longues distances, et moyennant réponse ou provocation.

J'ai envoyé des fruits d'Ay au duc. J'aurai réponse, et de fruits en fruits nous arriverons à ces fruits de prédilection dont nous avons tant besoin.

Encore six semaines, et nous nous reverrons.

[1] M. Durant de Mareuil.

Mille amitiés à Eugène[1] et à l'inspecteur général des forêts[2].

J'embrasse monsieur, madame et Gaston.

F. L. B.

---

902. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Ce 10 août 1820.

Monseigneur,

L'affaire de M. de *** est terminée. Le Roi a nommé hier pour le remplacer dans les fonctions de juge de paix du 10e arrondissement de Paris M. Richomme, suppléant de juge de paix fort distingué, très-ancien et plusieurs fois proposé par M. Bellart. Votre Excellence verra avec plaisir que ses intentions ont été remplies et que toutes les convenances ont été observées.

. . . . . .

J'attendais de jour en jour que vous me fissiez connaître si, malgré les dernières lettres de M. Varin dont il vous a été envoyé copie, vous persistiez à le remplacer comme procureur général à Metz ou si vous vouliez exiger de lui, comme il l'offrait, qu'il se rendît à sa nouvelle résidence. Votre Excellence

[1] M. Eugène d'Huart.
[2] M. Césaire du Teil.

ne m'a rien écrit. et je n'ai pas cru devoir proposer la nomination de M. Lacave-Laplagne. Un mot de votre part me serait bien nécessaire à ce sujet.

Il n'y a rien de nouveau au ministère. La Cour royale de Bordeaux s'est conduite avec une énergie et une fermeté louables, à l'occasion de l'émeute qui a eu lieu en cette ville.....

La situation des choses en Bretagne et en Alsace mérite toujours toute l'attention du gouvernement. Mais MM. de Chevers et Bourdeau ont l'œil ouvert et ne laissent ignorer rien de ce qui s'y passe. Il faudrait partout de tels procureurs généraux. Celui de Besançon ne met pas dans la suite de la grande affaire qui lui est confiée toute l'activité désirable. Il s'est malheureusement persuadé qu'il n'était pas dans l'intérêt du gouvernement de compromettre un trop grand nombre de personnes et qu'il valait mieux couvrir d'un voile que manifester l'étendue du péril qu'un vaste complot aurait pu lui faire courir. M. le baron Mounier et moi nous nous efforçons de rectifier ses idées à ce sujet.

L'arrestation de Guillemin et ses déclarations m'ont paru des découvertes importantes.

Un mandat de comparution vient d'être lancé contre Goyet[1] par le juge d'instruction qui suit

[1] Par arrêt du 29 décembre 1820, la Cour royale de Paris ordonna la mise en accusation et le renvoi, devant la Cour d'assises du département de la Seine, de Jean-Samuel-Martial Sauquaire-Souligné, âgé de cinquante-deux ans, né à Saint-Jean-du-Bois (Sarthe), propriétaire et rentier, et de Charles-Louis-François Goyet, âgé de cinquante ans, né à Vallon (Sarthe), homme de loi, prévenus, le premier, de proposition non agréée d'nn complot contre la

l'affaire Sauquaire-Souligné. Il a également requis l'apport des pièces saisies au Mans. Par ce moyen, elles se trouveront à la disposition des tribunaux de Paris

L'instruction suivie contre les *quidams* qui avaient insulté plusieurs députés au commencement du mois de juin n'a rien produit; mais on va requérir qu'elle soit continuée au moment où l'on va renvoyer devant la Cour d'assises les personnes prévenues d'avoir pris une part active aux troubles de Paris. Par ce moyen on ne pourra se plaindre que les poursuites aient été abandonnées; la justice appelle et provoque les informations, mais elle ne saurait agir sans indices. Quand on lui en fournira, elle reprendra le cours de ses recherches; en voilà, je pense, suffisamment pour satisfaire les Chambres.

M. de Vandeuvre, procureur général à Dijon, est à Paris. Il garantit la tranquillité de son ressort; il croit être nommé député dans le département de l'Aube; ce sera un excellent choix.

sûreté de l'État; le second, de non-révélation de ce complot. Le 12 mars 1821, ils comparurent devant la Cour d'assises, présidée par M. Sanegon, conseiller. Ils avaient pour avocats MM. Berville et Courdier. M. de Vatimesnil, avocat général, remplissait les fonctions du ministère public. Au nombre des témoins se trouvaient MM. de Lafayette et Benjamin Constant, qui ne désavouèrent pas leur correspondance avec M. Goyet relativement aux élections de la Sarthe, mais qui se plaignirent des procédés de la police; ils en prirent occasion de soutenir hautement les doctrines qu'ils avaient professées à la Chambre. Après cinq séances, le jury déclara les accusés non coupables et le président prononça l'ordonnance d'acquittement.— Voyez *le Moniteur* de 1820, p. 1638, et celui de 1821, p. 338, 340-346, 348, 354 et 358.

J'espère que la santé de Votre Excellence est toujours meilleure. Vos deux filles se portent très-bien. Je vous prie de faire agréer mes respectueux hommages à Mme de Serre. Mme Portalis la prie de ne point l'oublier.

Je prie Votre Excellence d'agréer les assurances de mon sincère attachement et de ma respectueuse considération.

Comte Portalis.

---

903. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 10 août 1820.

Monseigneur,

Le procureur général de Dijon est à Paris depuis hier; je lui ai parlé, entre autres choses, d'élections, et voici le résumé de sa conversation sur celles du département de la Côte-d'Or : s'il n'y a qu'une élection du grand collége, les deux députés nommés seront très-probablement un M. Champy, riche propriétaire du département, et un M. Blot, fort riche aussi dans ce département, où il réside même plus habituellement que M. Champy. Ces choix, dit M. de Vandeuvre, sont assez habilement faits, parce que ces deux hommes, bien qu'ayant des opinions fort libérales et bien connues du parti, ne sont cependant compromis en rien dans le département, et

que M. Champy, ayant beaucoup de royalistes dans sa famille, aurait probablement des voix dans cette opinion..... Il sera nommé, surtout si, comme il y a lieu de le croire, les ultras sont assez fous pour marcher à part et nommer des hommes comme Brenet[1], qu'ils se proposent de porter. En cas de dissolution, la Côte-d'Or donnerait certainement, outre les deux individus dont je viens de parler, les trois députés actuels. M. de Vandeuvre, en jugeant les choses sur les dispositions de son ressort et sur les connaissances qu'il peut avoir dans les départements qui n'en font pas partie, est tout à fait opposé à la dissolution : l'esprit des électeurs, dit-il, a été fort perverti depuis quelque temps. Il regarde son élection comme sûre dans l'Aube; celle de M. Paillot de Loynes[2] est aussi fort probable; celle de M. de Labriffe[3] est douteuse.

[1] Voyez t. II, p. 244.

[2] M. Paillot de Loynes avait été député de l'Aube de 1815 à 1820; il siégeait au centre droit. Il ne fut pas réélu.

[3] Pierre-Arnauld, comte de Labriffe, né à Arcis-sur-Aube le 6 mai 1772. A seize ans, il entra aux dragons de la Reine, dont son père avait été colonel; il devint capitaine aux chasseurs de Picardie, et remplit les fonctions d'aide de camp auprès du général comte d'Esparbès, qui commandait la province de Guienne. Il quitta la France en 1791, y revint l'année suivante, et se fit imprimeur à Évreux, avec ses cousins, MM. de Sesmaisons. Ses biens lui avaient été conservés et lui furent rendus. Il fut sous l'Empire chambellan de Napoléon. A la première Restauration il reprit du service dans les chevau-légers; il reçut en 1816 le commandement du 7e dragons et, en 1821, le grade de maréchal de camp. Les électeurs de l'Aube l'envoyèrent à la Chambre quatre fois en 1815, 1816, 1829 et 1830. Il obtint la pairie en 1831. Membre du Con-

Une lettre de M. Bourdeau, de Dinan, en date du 7 août, contient sur les courses triomphales de M. Guilhem quelques détails dont voici les plus importants : « M. Guilhem, qui était le 3 à Quimper, y a séjourné trois jours, quoique à quinze lieues de Brest, pour y arriver précisément un dimanche, afin que la fête soit tout à fait populaire. » La lettre de M. Bourdeau contenait une espèce de circulaire à la main du parti libéral, que j'ai cru assez importante pour l'adresser en copie à Votre Excellence.

Outre les journaux que j'envoie habituellement, je joins ici aujourd'hui la *Gazette de France* pour les nouvelles qu'elle donne sur la Sicile.

Veuillez, monseigneur, agréer et faire agréer à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

904. — M. de Serre au duc Decazes[1].

Mont-Dore, 12 août 1820.

. . . . . .

Quelque route qu'on voulût prendre, elle serait hérissée d'obstacles. La nôtre nous a été, je pense,

seil général de l'Aube en l'an XI, il fut réélu plusieurs fois. Il était membre du Conseil municipal d'Arcis depuis la création. Il mourut dans sa ville natale le 11 novembre 1839.

[1] Cette lettre ne nous est connue que par des fragments.

tracée par la nécessité même. Je suis bien certain que rien de semblable à 1815 ne nous maîtrisera. Serons-nous assez forts pour résister à l'exagération opposée? Voilà la question qui n'en serait pas une, sans la défection déplorable que nous avons essuyée, et sans l'agitation donnée aux esprits par la violence de la session, et sans les secousses de ces révolutions nouvelles qui se succèdent autour de nous. Enfin, mon cher ami, si l'issue est douteuse, le devoir ne l'est pas, et c'est là un grand point de sécurité.

Vous avez vu nos exclusions du Conseil d'État. Par souvenir des anciennes liaisons, elles vous auront peiné. En tant qu'homme politique, vous leur aurez donné votre plein assentiment. Cette rupture a consommé pour moi un douloureux déchirement.

. . . . . .

Voici quelques idées sur la presse qui modéreraient les abus en sauvant le principe :

1° Exiger pour les journaux deux rédacteurs éligibles présentant une responsabilité morale suffisante et garants des articles.

Les gérants seraient admis par le tribunal, sauf appel.

En cas de condamnation d'un journal, le jugement pourrait lui imposer d'autres gérants. Étendre la mesure aux journaux de département.

2° Soumettre tous les journaux, même semi-périodiques et ceux de département, au même cautionnement.

3° Soumettre tous les journaux, brochures, pam-

phlets politiques au-dessus de vingt feuilles d'impression à un même timbre de 10 centimes par feuille de la dimension de.....

4° Soumettre les imprimeurs, libraires, vendeurs, distributeurs de tels écrits, à un cautionnement.

---

905. — M. Roy à M. de Serre.

Paris, le 12 août 1820.

Voici, mon cher collègue, comment j'ai arrangé l'affaire des deux personnes auxquelles vous vous intéressez.....

J'ai appris avec bien du plaisir, par quelques personnes qui vous ont vu aux eaux, qu'elles vous avaient très-bien réussi et que vous étiez tout à fait rétabli. Les courses que vous vous proposez de faire ne pourraient que vous fortifier encore.

Nous sommes, à Paris, fort tranquilles; nous savons, pourtant, que des émissaires commencent déjà à agiter les esprits, dans les départements, pour l'époque des élections.

Le télégraphe vient d'apporter une nouvelle dont il nous tarde de connaître les détails, c'est l'arrangement de l'affaire de la reine d'Angleterre. Mais comment? Le ministère a-t-il retiré le bill qu'il avait proposé? Sa chute serait alors bien probable.

Adieu, mon cher collègue. Recevez la nouvelle assurance de mon attachement et de mon dévouement.

Roy.

---

906. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 13 août 1820.

Voilà plusieurs jours, mon cher collègue, que je veux vous écrire, et je n'en ai littéralement pas trouvé le temps. La correspondance de l'Europe depuis l'affaire de Naples devient si grosse et si grave qu'elle a absorbé les deux tiers de mon temps; l'autre tiers aux affaires courantes, et ce n'est pas trop.

Nous avons été amenés par la force des choses à la nécessité de prendre un parti, c'est-à-dire une couleur beaucoup plus prononcée que nous ne l'avions fait dans l'affaire d'Espagne. Nous aurions été vis-à-vis du pays et des Chambres dans la plus déplorable position du monde si l'on avait pu nous reprocher d'avoir vu avec une tranquille indifférence des événements dont la conséquence pouvait être de menacer l'Italie d'une révolution entière plus ou moins anarchique, ou d'établir dans ce pays l'omnipotence autrichienne en même temps que, par la séparation de la Sicile, la prépondérance anglaise se serait conso-

lidée dans la Méditerranée. Je crois que le mémoire dont je vous envoie copie, et qui est parti avant-hier pour Londres, Vienne, Berlin et la Russie, nous établit comme nous devons l'être. Au moment même où nous le faisions partir, l'Autriche nous en faisait communiquer deux : un adressé à ses coétats allemands, l'autre aux États d'Italie. Ils sont autant d'accord avec nous sur les principes que nous pouvons le désirer; seulement il est évident que nous voulons convertir en faits ce qui n'est qu'en paroles dans ses mémoires et créer des garanties véritables. Cependant, ayant ce matin donné communication du nôtre au baron de Vincent[1], il a paru y donner un plein assentiment. Je me suis efforcé de lui faire comprendre combien il importait à l'Autriche surtout que le gouvernement de France ne fût pas amené à cette extrémité qu'il dût ne trouver de garantie que dans quelque parti extrême comme celui que dans le mémoire j'ai placé dans la bouche du parti prétendu constitutionnel en Italie. Et qui pourrait répondre, en effet, s'il arrivait un ministère moins effrayé que nous des idées libérales et de la marche qu'elles ont prise depuis quelque temps, qu'il ne se jetât dans une résolution de cette nature?

Le principal obstacle à une attitude de la nature de celle que nous indiquons dans le mémoire naîtra certainement de l'Angleterre, qui a des intérêts à part et en dehors du reste de la société euro-

[1] Envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire d'Autriche.

péenne et dont l'existence colossale ne peut presque subsister qu'au moyen d'un accroissement continuel. A son sujet, nous avons eu hier soir une nouvelle télégraphique dont voici le contenu : Gazette extraordinaire qui annonce l'*éloignement de 26,000 hommes de troupes des environs de Londres. Le procès ne sera pas suivi. Il y a un arrangement*. Ceci est un grand événement. Il nous reste à savoir la nature de l'arrangement et s'il se concilie avec l'existence du ministère actuel, ce qui est fort à désirer.

Voici une nouvelle pierre qui nous tombe sur la tête. Ce fou de Clausel vient de faire paraître un volume sous le titre de *Projet d'acte d'accusation contre M. Decazes*, en annonçant dans sa préface qu'il présentera cette accusation à la prochaine Chambre[1]. En n'accusant que lui dans le fait, il accuse tous ceux qui ont été ministres avec lui, à moins que ceux-ci ne consentent à avoir été des instruments imbéciles; il accuse le Roi de la même manière. C'est insensé, c'est détestable, et cependant il y a des choses qui porteront un peu coup, parce que l'accusation audacieuse fait toujours cet effet. Les conséquences de ceci vont être fort mauvaises. Je ne vois pas ce qui pourra empêcher M. Decazes d'arriver pour l'ouverture de la session et de dire

[1] « On peut juger du chagrin de Louis XVIII, du désespoir du duc de Richelieu, du désappointement de M. Pasquier quand, le 13 août, le long et violent factum de M. Clausel fit soudainement son apparition chez tous les libraires..... » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. VI, p. 12.)

qu'il doit être là pour se défendre. Or, vous voyez ce qui arrivera de cette présence ici au commencement d'une session. Et puis la discussion, soit polémique, soit de tribune, sur ce bel acte, aura cet horrible inconvénient de remettre en question tout ce qui s'est fait en France depuis six ans, soit par le gouvernement, soit par les partis. Enfin, c'est encore une difficulté qu'il nous faudra surmonter. Si nous demeurons, c'est bien de nous qu'on pourra dire que la vie est un combat.

Je vous suppose en route pour commencer votre tournée de l'Est. Il me paraît que les eaux vous ont réussi à merveille. Vous imaginez sans peine combien je m'en réjouis.

Marandet est ici; il vous a écrit, il attend vos directions pour se mettre en mouvement. Nous avons besoin de ne rien négliger, car nos adversaires de toute couleur ne s'épargnent pas. M. de Chateaubriand prépare une brochure contre nous. Ce mauvais petit parti parmi les royalistes fait beaucoup de mal; il est fort animé par ce diable d'Hyde de Neuville[1], qui est si bien en Amérique et toujours si mal ici.

[1] Jean-Guillaume Hyde de Neuville, né le 24 janvier 1776 à la Charité-sur-Loire. Sa famille, anglaise d'origine, avait tout sacrifié à la cause des Stuarts. Dès sa jeunesse, il se montra tout dévoué à la cause des Bourbons; plusieurs fois arrêté ou proscrit, il dut, au commencement de 1806, passer en Amérique et ne revint qu'à la première Restauration. En 1815, il suivit le Roi à Gand; au retour, il fut élu député de la Nièvre et vota avec la majorité. Ministre plénipotentiaire aux États-Unis le 14 janvier 1816, il con-

Mille et mille amitiés et hommages à vos dames. J'ai reçu des nouvelles de Froc la Boulaye qui court la Champagne, se porte très-bien et est toujours le meilleur du monde.

PASQUIER.

Je vous prie de me renvoyer le mémoire après l'avoir lu, et je n'ai pas besoin de vous dire combien cette pièce doit être tenue secrète.

---

907. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, 13 août 1820.

Monseigneur,

Je reçois, aujourd'hui, 13 août, votre lettre du 9; elle m'apprend que vous devez quitter Clermont le 17 au plus tard; et, comme il serait fort à craindre, dès lors, que mes dépêches ne vous trouvassent

clut, le 24 juin 1822, un traité de commerce avantageux aux deux nations. Ambassadeur à Lisbonne le 10 juin 1823, il conserva au roi Jean sa couronne. Ministre de la Marine du 3 mars 1828 au 8 août 1829, il améliora le régime colonial, tâcha de réprimer la traite des nègres et concourut à l'émancipation des Grecs. Le 11 août 1830, il envoya sa démission de député. Il mourut à Paris le 28 mai 1857. Louis XVIII l'avait créé baron; Jean VI lui avait conféré le titre de comte de Bemposta. Une notice sur sa vie a été écrite par M. H. de Vatimesnil. — Voyez *le Correspondant* du 25 juin 1857.

plus dans le Puy-de-Dôme, je me suis décidé à n'y envoyer que cette lettre seule et par *duplicata*, tandis que j'adresse à Lyon, poste restante, tout ce que j'ai d'important. Je sais tout ce qu'il y a d'inconvénient *à faire suivre* des lettres, et j'en ai vu revenir un si grand nombre de Nice, si longtemps après leur envoi, que j'aime mieux, à moins de circonstances urgentes, les faire attendre que les faire courir.

Une lettre de Rouen, qui arrive aujourd'hui et porte la date d'hier, annonce que M. Laffitte, arrivé nouvellement dans cette ville, y a reçu, à l'hôtel qu'il habite, une sérénade accompagnée des acclamations les plus bruyantes d'un rassemblement de douze cents personnes. On a entendu, entre autres cris, ceux de *Vive la République! A bas Beugnot! il faut le pendre!*

Ce voyage de M. Laffitte dans les circonstances présentes, ce rassemblement, ces cris, tout cela paraîtra sans doute assez remarquable à Votre Excellence.

Entre autres détails curieux de notre correspondance de la Bretagne, je remarque que les jeunes gens du département du Finistère ont pris entre eux la résolution d'essayer d'abord la marche du nouveau préfet[1]; puis, s'il ne marche pas tout à fait dans leurs idées, d'*assommer* tous ceux qui le fré-

[1] Par ordonnance du 19 juillet 1820, M. Desrotours de Chaulieu, sous-préfet de Cherbourg, avait été nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. d'Arros, appelé à la préfecture de l'Aveyron.

quenteraient. Ce sont les termes mêmes de la lettre de l'avocat général.

M. le ministre des Affaires étrangères m'adresse pour vous, monseigneur, un paquet que je dirige sur Lyon, parce qu'il m'est recommandé comme important. Je suppose qu'il vous parle des nouvelles d'Angleterre; mais je crois devoir, surabondamment, vous dire ce que j'en ai appris : le télégraphe a annoncé que les 26,000 hommes de troupes qui entouraient Londres ont été éloignés, qu'un arrangement avec la reine avait été conclu, et que le procès ne se suivrait pas. On n'a pas d'autres détails jusqu'ici, et l'on en attend impatiemment à cause de l'influence qu'un pareil événement doit avoir sur le ministère; il semble, au premier aperçu, que l'issue de cette affaire le compromet singulièrement.

M. de Pradt, à ce qu'il paraît, a voulu imiter la reine d'Angleterre; après avoir quitté Paris précipitamment, il y revient inopinément; il faut espérer que son procès ne lui réussira pas aussi bien qu'à la reine Caroline.

On a déposé hier et je joins à cette lettre la fatale brochure de M. C. de Coussergues contre M. Decazes : ce livre, mal fait en soi et surtout fait dans un mauvais esprit, est un événement bien fâcheux et dont les conséquences peuvent être funestes. M. C. de Coussergues le répand avec grande profusion.

Vos enfants, monseigneur, sont allés aujourd'hui à Carrières : je les ai vus partir très-contents et les mieux portants du monde.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

908. — Le comte Portalis à M. de Serre.

[13 août 1820.]

Monseigneur,

. . . . . .

Je savais aussi bien que M. Germeau les démarches de M. de*** relativement au titre de son fils. Votre Excellence me demande mon avis sur la question de savoir si du vivant des pères les titres passent aux fils. La négative n'est pas douteuse. Un décret rendu sous le précédent gouvernement établit que les fils d'un homme titré n'ont point de titre s'il n'a fondé un majorat, et dans ce cas il accorde au fils aîné le titre immédiatement inférieur à celui que porte le père, et aux puînés le titre immédiatement inférieur à celui de leurs frères. Depuis la Restauration, la même règle a été rétablie par une ordonnance pour les pairs qui fondent des majorats. Il résulte de ces deux actes que les fils des personnes titrées dont le titre n'est point attaché à un majorat ne doivent porter ni ce titre ni aucun autre, à moins qu'ils n'en aient acquis personnellement le droit, et j'avoue que j'ai dû croire

que c'était dans cette position particulière que se trouvait M. de *** le fils. Au reste, le désordre qui règne dans cette matière des titres est bien grand, et il serait important d'y introduire une règle; car, si cette institution est un levier moral et politique qui peut être utile au gouvernement en lui fournissant une source abondante de récompenses purement honorifiques, il ne faut point la laisser s'affaiblir par l'abus.

Dernièrement le Roi a trouvé mauvais qu'on n'eût point donné à M. Decazes[1], dans l'ordonnance de nomination des préfets, son titre de vicomte; et le ministre de l'Intérieur a été forcé de lui répondre qu'il s'était vu contraint à ne pas donner son titre à une personne incontestablement titrée pour ne pas consacrer tous les titres pris par d'autres sans qu'ils puissent en justifier ou ne pas exciter leurs vives réclamations. Il serait instant de prendre quelques mesures à ce sujet et peut-être d'ordonner une révision de tous les titres.

. . . . . .

[1] Joseph-Léonard Decazes, frère puîné du duc Decazes, naquit à Libourne le 3 juin 1782. Il sortit de l'École polytechnique ingénieur des ponts et chaussées; il fut nommé, en 1810, auditeur au Conseil d'État et chargé de la direction des ponts et chaussées en Hollande. Sous-préfet de Castres en 1814, il obtint la préfecture du Tarn le 20 juillet 1815; il la quitta pour celle du Bas-Rhin le 24 février 1819, et la reprit, sur sa demande, le 19 juillet 1820. Il la conserva jusqu'en juillet 1830. Il fut député de l'Aveyron en 1831, puis du Tarn jusqu'en 1846. Il est mort à Albi le 3 juillet 1868. Louis XVIII lui avait accordé le titre de baron en 1815 et celui de vicomte après sa rentrée à la préfecture du Tarn.

Les ordres de Votre Excellence ont été exécutés relativement à l'ordre à établir pour le service du Conseil. MM. les conseillers d'État et MM. les maîtres des requêtes sont avertis qu'ils ne doivent point s'absenter sans congé, ni s'abstenir d'assister aux séances générales et aux comités sans causes et sans en rendre compte. Jusqu'à présent ils sont fort assidus.

M. Germeau a envoyé à Votre Excellence les dernières lettres de M. Varin. J'attends votre décision pour lui transmettre vos ordres ou pourvoir à son remplacement conformément à votre lettre du 28.

M. de Martignac est arrivé. Il prêtera son serment aujourd'hui entre les mains du Roi[1]. Il est très-reconnaissant du choix de Sa Majesté et des bontés de Votre Excellence.

M. de Peyronnet[2] pense qu'il a des chances pour être élu à Bourges, si le gouvernement l'appuie.

[1] C'est le 13 août que M. de Martignac a prêté serment comme procureur général près la Cour de Limoges (voyez *le Moniteur* du 15), circonstance qui détermine la date de cette lettre.

[2] Pierre-Denis de Peyronnet, né à Bordeaux le 9 octobre 1778, appartenait à une famille parlementaire. De bonne heure il se fit remarquer au barreau de sa ville natale. Un des premiers, en 1814, il se déclara pour la cause des Bourbons, et, en 1815, lorsque Mme la duchesse d'Angoulême dut s'éloigner, il l'accompagna jusqu'au vaisseau qui la reconduisit en Angleterre. Le 26 octobre de cette même année, il fut nommé président du tribunal de première instance de Bordeaux, et, le 17 décembre 1818, procureur général près la Cour de Bourges. Deux ordonnances rendues le 22 février 1821 le nommèrent procureur général près la Cour de Rouen et lui confièrent les mêmes fonctions près la Cour des pairs réunie

C'est un fort bon procureur général, et je pense que ce serait un excellent député. Votre Excellence jugera peut-être à propos de le recommander à M. le ministre de l'Intérieur.

Les derniers jugements sur les délits de la presse ont été remarquables par l'excès de leur indulgence. Le ressort commence à se détendre. Il est difficile d'espérer, par les moyens existants, une répression efficace.

L'état de la Bretagne est toujours peu satisfaisant. Il paraît qu'il faut avoir l'œil ouvert sur Brest : nos libéraux en feraient volontiers une nouvelle île de Léon. Les triomphes s'y succèdent pour les députés du côté gauche et les avanies y sont prodiguées aux hommes bien pensants.

Le mouvement populaire qui vient d'avoir lieu à Bordeaux est affligeant. Il est triste de voir le peuple s'opposer par la violence à l'exécution des jugements et intervenir dans les causes militaires ; cela tend à induire les soldats à intervenir à leur tour dans les causes populaires ou prétendues telles.

pour juger la conspiration du 19 août 1820. Il reçut le portefeuille de la Justice le 14 décembre 1821 et le garda jusqu'au 4 janvier 1828. En quittant le ministère, il obtint la pairie; il avait obtenu le titre de comte le 17 août 1822. Ministre de l'Intérieur le 19 mai 1830, il signa les ordonnances de juillet, fut arrêté à Tours, traduit devant la Cour des pairs, condamné à la prison perpétuelle et enfermé au fort de Ham. Une décision royale du 17 octobre 1836 l'autorisa à résider, sur parole, à Montferrand (Gironde) ; il y mourut le 2 janvier 1854. Il a laissé quelques écrits, notamment les *Pensées d'un prisonnier*, 1834. — Voyez l'allocution prononcée par M. Corbin, premier président de la Cour de Bourges, à l'audience de rentrée, le 3 novembre 1860.

Jamais le gouvernement n'a eu besoin de tant de fermeté, d'énergie et de prudence. Sa force consiste aujourd'hui dans la fidélité des tribunaux et des troupes.

Monsieur, que j'ai eu l'honneur de voir hier, m'a demandé avec beaucoup d'intérêt des nouvelles de M. le garde des Sceaux. J'ai eu la satisfaction de lui répondre qu'elles étaient bonnes et que les eaux vous réussissaient à merveille. Votre parfait rétablissement sera un véritable bien public, car il est probable que la session prochaine ne sera pas moins vive que la dernière. L'opposition y sera sans doute moins nombreuse, mais elle n'en sera ni moins violente ni moins osée, du moins je le crains.

Mme Portalis se rappelle au souvenir de Mme de Serre. Je vous prie de lui faire agréer nos respectueux hommages.

Recevez, monseigneur, les assurances de mon sincère attachement et de ma respectueuse considération.

Le comte PORTALIS.

---

909. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 14 août 1820.

Monseigneur,

Chaque courrier nous apporte quelques nouveaux détails sur les réceptions faites aux députés libéraux : c'est aujourd'hui le tour de M. le Graverend[1]; rien n'a manqué, musique, bravos, cris de *Vive le Graverend!* et même cri de *Vive l'Empereur!* Les amateurs ont voulu donner une seconde représentation de cette farce, mais l'autorité locale s'y est opposée.

En somme, on est tranquille à Paris ; mais, dois-je le dire? ce calme me paraît ressembler un peu à celui qui précède un orage : on regarde, on attend, on ne sait précisément ce qui va se passer; on ne

[1] Guillaume-Marie le Graverend, né à Rennes en 1765. Il était avocat et procureur de la commune de cette ville, lorsqu'en 1793 il fut mis hors la loi par le conventionnel Carrier pour s'être déclaré contre les auteurs du 31 mai. Il réussit à se cacher pendant plus d'un an, et revint à son poste administratif. Professeur de droit civil à la Faculté de Rennes en 1806, il cumula ces fonctions avec celles de substitut du procureur général près la Cour d'appel. Il devint avocat général en 1811, conseiller à la Cour royale en 1818 et président de chambre en 1830. De 1817 à 1821, il fut député d'Ille-et-Vilaine et siégea sur les bancs de la gauche. Il mourut à Rennes en 1834. Il était cousin de M. Emmanuel le Graverend, le savant criminaliste. — Voyez la *Biographie bretonne*, par P. Levot, t. II, p. 244. Paris et Vannes, 1857.

sait si c'est en France que les événements importants doivent se passer, mais on y redoute grandement la crise des élections.

Votre Excellence a sans doute déjà calculé dans sa sagesse toutes les suites probables de la malheureuse publication du mémoire de M. de Coussergues; mais ce que je puis dire en somme, c'est que les libéraux en sont ravis, que les amis de M. Decazes sentent fort bien tout l'avantage qui peut ressortir pour lui de la lutte qui va nécessairement s'engager sur ce terrain au commencement de la session, et qu'enfin les gens de bien et les gens attachés sincèrement au gouvernement sont profondément contristés de voir ainsi ranimer à la fois tous les scandales qui n'ont été que trop communs dans les six années déjà écoulées depuis la Restauration.

Mlle Louise joue en ce moment fort gaiement aux dominos sur le parquet; Mlle Marie fait de grandes démonstrations de joie dans les bras de sa nourrice: tout le monde paraît en fort bon état de santé.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

910. — M. Roy à M. de Serre.

Paris, le 15 août 1820.

Je reçois, mon cher collègue, votre lettre du 11 J'examinerai avec attention les pièces et mémoires que vous m'avez adressés. En attendant, vous savez que j'en partage les deux idées principales, c'est-à-dire le rétablissement des directions de département pour les contributions indirectes, et le rétablissement d'une administration forestière distincte de celle de l'enregistrement. J'aurais bien voulu, je voudrais bien aussi une administration collective, sans directeur général, pour les contributions indirectes; mais tout le monde ne me paraît pas encore convaincu de l'utilité de cette mesure. On pense bien que ce serait une bonne, une excellente chose, sous le rapport financier; mais on persiste à croire que les directions générales sont une institution politique à laquelle on ne peut porter atteinte dans aucune de ses parties; comme si une administration financière, qui n'est qu'une délégation des pouvoirs administratifs du ministre des Finances, et qui n'est établie que sous son autorité, pour être régie par ses ordres, pouvait être autre chose qu'un instrument pour obtenir le plus de produits possible, avec les meilleurs moyens et les plus doux!

Je vous ai donné, par ma dernière lettre, une nouvelle qui n'est pas exacte : c'est celle qui est re-

lative à l'arrangement avec la reine d'Angleterre. Le ministère ne sait encore comment cette nouvelle a pu lui être transmise officiellement par le télégraphe, lorsqu'elle ne paraît avoir aucun fondement.

Adieu, mon cher collègue; je vous renouvelle l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement que je vous ai voués.

Roy.

---

911. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 15 août 1820.

Monseigneur,

Le grand événement du moment est toujours la publication de la brochure de M. de Coussergues. Une des conséquences les plus immédiates de cette dangereuse folie est d'opérer une scission parmi les membres de la droite et d'en compromettre l'extrémité avec le gouvernement du Roi, qui ne peut voir avec indifférence et tranquillité une attaque qui, bien que dirigée principalement contre M. Decazes, porte aussi par le fait sur tous ceux qui ont fait partie du ministère avec lui, et par là sur le ministère actuel. Le malheur de la séparation qui va s'opérer se fera surtout sentir lors des élections; déjà les ultras les plus fous n'avaient que

trop de penchant à s'isoler; ceci déterminera probablement tout à fait la désunion.

Les Siciliens ont refusé de recevoir la flotte napolitaine.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

912. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, le 16 août 1820.

Monsieur le garde des Sceaux,

J'ai quelque regret que vous n'ayez pas approuvé l'idée des référendaires de M. de Cormenin, ou toute autre idée semblable tendant à préparer aux affaires un certain nombre de jeunes gens, à leur imprimer les idées de gouvernement qu'on doit avoir dans un système comme le nôtre, en sorte qu'un jeune homme n'arrivât pas tout de suite au rang de maître des requêtes pour commencer sa carrière, comme un préfet pour la finir. Nous reparlerons de cela à votre retour, car il me semble que, si ce n'est pas exactement l'idée de M. de Cormenin, au moins y a-t-il quelque chose à faire. Il y aurait encore plus à faire à la cour, mais c'est l'arche sainte à laquelle on n'ose quasi pas toucher. Il faudra bien-

tôt s'y décider cependant, car c'est une des choses qui irritent le plus une certaine classe de gens, de s'en voir ou de s'en croire exclus. On pourrait peut-être commencer par une école des pages où l'on placerait un assez grand nombre de jeunes gens pris dans toutes les noblesses, et même en dehors, dans la classe du commerce et de la haute bourgeoisie, les uns payant, les autres non; et comme, d'après la loi de recrutement, les élèves sortant des pages jouissent des mêmes droits que ceux qui sortent des écoles militaires, on trouverait un grand nombre de parents qui consentiraient à payer. Ce serait un commencement de fusion qui produirait un bon effet.

Nous arriverons, j'espère, incessamment à un directeur général des droits réunis; mon opinion est tellement prononcée sur ce point que je n'aurais jamais pu donner mon assentiment à une administration collective permanente; mais, en même temps, je suis complétement de votre avis sur la nécessité que le ministre des Finances reprenne sur les directeurs généraux la haute main qu'il aurait toujours dû avoir et l'influence qu'il n'aurait jamais dû perdre. L'interrègne des droits réunis et la peur qu'ont eue les autres directeurs généraux rendront la chose très-facile. Hélas! il ne le sera pas autant de souffler l'esprit de royalisme sur les nombreux agents des administrations des finances. D'après tout ce qui nous revient, et j'imagine que vous allez le remarquer dans vos courses, le plus grand nombre des ennemis du gouvernement royal se trouve

parmi les hommes qui sont à son service, et la plupart sont dans les finances. Il est bien difficile de remédier à ce mal; le temps seul et une grande circonspection dans les nouveaux choix à faire pourront le corriger; mais aurons-nous le temps d'attendre? voilà la question.

On me dit que Camille Jordan est devenu bien aigre, et vous aurez vu qu'à Lyon, si ce qu'on nous écrit est vrai, les esprits ont été un peu irrités de son exclusion du Conseil d'État. En vérité, ces messieurs, qui adorent le gouvernement représentatif, sont bien peu au fait des moyens qu'il faut prendre pour le faire marcher. Nous sommes les gouvernants bon gré, malgré nous; nous croyons que telle marche est bonne, une partie de nos agents pense autrement; il me semble qu'il faut ou que nous leur cédions la place, ou qu'ils se retirent, ou que nous quittions nos opinions pour prendre les leurs. Pourquoi faut-il s'irriter et se fâcher de ce qu'on voit différemment sur la manière de conduire les affaires? Car au fond c'est là ce dont il s'agit; une fois qu'il est bien clair qu'on n'est pas du même avis, il est impossible de demeurer ensemble occupés de la même besogne. En Angleterre, c'est une chose qui ne viendrait à la pensée de personne; et, sous peine de ne pouvoir jamais faire prendre racine à nos institutions, il faut que ces maximes s'établissent aussi chez nous[1].

[1] Comparez l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 441-444.

Nous avons eu des nouvelles de Vienne : l'Autriche fait marcher une très-forte armée en Italie; mais ce qui m'afflige, c'est de voir qu'elle n'approuve pas notre projet de réunion. Le cher prince de Metternich a une si bonne opinion de lui-même qu'il se croit de force à terminer tout cela à lui seul; car je ne pense pas qu'il songe à profiter de l'occasion pour réunir les Marches et les Légations; il sent bien que, dans l'état actuel de l'Europe, cette petite politique étroite ne ferait pas fortune; mais il veut être parfaitement maître de ses actions et agir d'après son plan à lui, sans contrôle : c'est, je crois, ce que nous ne pouvons pas souffrir. Nous verrons ce qu'il répondra à notre mémoire; M. Pasquier m'a dit vous l'avoir envoyé. Nous verrons surtout quel effet il produira sur l'empereur de Russie, qui sera le 27 à Varsovie. Quant au ministère anglais, outre son union intime avec l'Autriche, il est en ce moment tellement empêtré de l'affaire de la Reine que je suis persuadé qu'il laissera faire au cabinet de Vienne tout ce qu'il voudra. Nos nouvelles de Londres sont inquiétantes; il paraît que le peuple est tout à fait pour la Reine, qu'il n'y a pas grand fond à faire sur les troupes, et que même l'issue du procès dans la Chambre des pairs est incertaine; tout cela fait sentir douloureusement combien il a été imprudent de commencer cette fatale affaire, dont la discussion seule devait produire tant de scandale, quand bien même elle eût réussi au gré de ceux qui l'ont provoquée, et dont les suites, en cas de non-succès, sont tout à fait incalculables.

Vous avez été instruit de tous les charivaris et sérénades qui ont été donnés en plusieurs endroits aux députés suivant le vote qu'ils avaient émis dans la Chambre. Tout cela ne vaut rien; nous ne sommes pas encore assez forts pour supporter impunément tous ces petits ébranlements. Rouen me paraît en ce moment le point qui mérite le plus notre attention. Les coryphées du parti s'y succèdent avec une affectation vraiment remarquable : MM. Dupont et Bignon doivent y arriver aujourd'hui, MM. de Lameth[1] et de Girardin le mois prochain. Il y a dans tout cela une intention séditieuse, il y faut prendre garde : dans la situation où nous sommes, la moindre étincelle pourrait produire un grand incendie.

On nous dit que votre santé est tout à fait raffermie, ce qui nous fait un extrême plaisir. J'attends de bons résultats de la tournée que vous allez faire :

[1] Le comte Alexandre de Lameth, né à Paris le 28 octobre 1760. Il fit les campagnes d'Amérique et, à son retour, obtint le grade de colonel. Député de la noblesse de Péronne aux États-Généraux, il accueillit la Révolution avec enthousiasme ; mais, la Constitution de 1791 proclamée, il se rapprocha de Louis XVI et tâcha de le sauver. Proscrit après le 10 août, il tomba entre les mains des Autrichiens et demeura plus de trois ans captif. Il rentra après le 18 brumaire, et devint préfet des Basses-Alpes en 1802, de Rhin-et-Moselle en 1805, de la Roër en 1806, du Pô en 1809. En 1814, il reçut de Louis XVIII le grade de lieutenant-général et la préfecture de la Somme. Au retour de Napoléon, il accepta un siége dans la Chambre des pairs. Député de la Seine-Inférieure en 1819, de Pontoise en 1827, sa politique fut toujours opposée à celle du gouvernement. Il mourut à Paris le 18 mars 1829.

vous verrez, vous parlerez, et vous calmerez et ramènerez bien du monde.

Ces jours-ci, MM. de Blair et Flaugergues seront nommés, comme nous en sommes convenus.....

M. Lainé n'a pas pu se décider immédiatement à accepter ce que nous lui offrions, mais il reviendra ici vers le 10 septembre, et j'espère qu'alors il cédera à nos instances. Comme il est allé aux bains d'Aix, il serait possible que vous le rencontrassiez quelque part, et alors je vous engage à le presser fortement.

Je vous renouvelle, monsieur le garde des Sceaux, l'assurance bien sincère de mon inviolable attachement.

RICHELIEU.

---

913. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, ce 16 août 1820.

Monseigneur,

La nouvelle télégraphique qui avait annoncé la conciliation de l'affaire de la reine d'Angleterre était fondée sur des renseignements inexacts; les nouvelles officielles l'ont démentie. L'Angleterre est toujours dans la même situation, et cette situation se complique même de jour en jour de manière à donner les craintes les plus graves; et l'on craint beaucoup que ce procès de la Reine, qui serait un

malheur dans tous les temps, ne soit aujourd'hui une véritable calamité en servant d'occasion aux factions et en développant toutes les causes de trouble que la Grande-Bretagne réunit en si grand nombre dans son sein.

Nouvelle sérénade donnée le 11 de ce mois à M. le député le Graverend à Rennes. Le maire de la ville avait, par un arrêté, défendu ces musiques dans les rues; les musiciens, pour éluder la défense, allèrent se placer dans une maison en face de la demeure du député.

Sérénade encore à M. Jobez à Lons-le-Saunier.

Votre Excellence a sans doute appris de différents côtés le voyage que fait le colonel Fabvier[1] dans le

[1] Charles-Nicolas Fabvier, dont le père était procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts, naquit à Pont-à-Mousson le 10 décembre 1782. Il sortit de l'École de Metz en 1804 et entra dans l'artillerie. En 1807, il se rendit à Constantinople pour coopérer à la défense de cette ville contre les Anglais; il suivit le général Gardanne à Téhéran. Puis il fit la guerre en Allemagne, en Espagne, en Russie; il obtint le grade de colonel et le titre de baron (1813). A la Restauration, il fut nommé sous-lieutenant des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. En 1817, il accompagna comme chef d'État-major le maréchal Marmont, chargé de pacifier le département du Rhône; mais, à la suite d'une condamnation juridique pour une brochure contre le général Canuel, il fut mis à la demi-solde (1818). Lors de la conspiration du 19 août 1820, on l'arrêta; mais bientôt on le relâcha faute de preuves suffisantes, quoiqu'il eût été l'un des conspirateurs les plus actifs. De 1823 à 1827, il combattit pour l'indépendance de la Grèce. En 1828, il prit part à l'expédition de Morée. Après la révolution de 1830, il devint lieutenant général, pair de France, ambassadeur. Les électeurs de la Meurthe le députèrent, en 1849, à l'Assemblée législative. Il mou-

département du Rhin sous prétexte d'un prétendu commerce de potasse, mais dans le fait pour recruter des partisans à son parti; il est surveillé soigneusement.

MM. Martin, de Grammont, d'Argenson, Lafayette, etc., doivent se réunir à Vesoul le 20 de ce mois, et être l'objet d'une grande fête pour laquelle des souscriptions sont déjà ouvertes, et auxquelles plusieurs fonctionnaires publics ont déjà pris part.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

914. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, ce 17 août 1820.

Monseigneur,

Notre correspondance des départements n'a rien apporté qui se rattachât à la politique.

Les journaux français n'offrent rien de bien im-

rut à Paris le 15 septembre 1855. — Consultez les paroles prononcées sur sa tombe par M. Victor de Tracy, et le discours prononcé à l'Acropole, par M. A.-R. Rangabé.

Son frère, Nicolas-Charles-Antoine Fabvier (1773-1844), d'abord procureur général près la Cour de Nancy, puis conseiller à la Cour de cassation, a laissé la mémoire d'un magistrat aussi savant qu'éloquent.

portant ; ils démentent presque tous la nouvelle d'un arrangement dans le procès de la Reine.

Les journaux anglais s'occupent de cet objet presque exclusivement ; le *Courier* donne textuellement la fameuse lettre adressée au Roi par la Reine et dont on parle tant depuis quelques jours. Je pense que les journaux de Paris la reproduiront demain. Quoique le *Courier*, en donnant cette pièce, en fasse une vive critique, elle m'a paru assez habilement faite. Son objet principal est de décliner la juridiction du Parlement : des deux Chambres, dit-elle, l'une est à la disposition entière du Roi, qui peut l'augmenter, comme bon lui semble, de membres dévoués à ses volontés, quand il peut en même temps la diminuer des membres qu'il redoute en les forçant de se rendre à telle fonction, tel commandement dont ils sont titulaires. L'autre Chambre, celle des communes, est formée, comme on sait, par l'influence de la Chambre haute et de la Trésorerie ; enfin les ministres ont constamment la majorité dans l'une et l'autre et le jugement est fait par avance. La Reine demande à être jugée par un jury pris avec impartialité parmi les citoyens, et déclare que la force seule pourra la contraindre à se soumettre à un arrêt porté par le Parlement.

Le ministère des Affaires étrangères va décidément à l'hôtel Wagram[1]. L'ordonnance est signée.

Je vois dans les journaux la mort de Mme de

[1] Avant d'être transféré à l'hôtel Wagram, boulevard des Capucines, le ministère des Affaires étrangères était installé à l'hôtel Galliffet, rue du Bac, au coin de la rue de Grenelle.

la Valette[1]; c'est un événement déplorable. Cette dame était, non la femme de l'ancien directeur des postes[2], mais la sœur de M. de Chastellux qui a épousé Mlle de Duras. Elle était recommandable par tous les agréments et toutes les vertus; sa grossesse, son accouchement ont offert les circonstances les plus tristes et les plus douloureuses; il est affreux que rien n'ait pu la préserver.

. . . . . .

[1] Gabrielle-Joséphine-Simone de Chastellux, née le 11 février 1783, avait épousé, le 27 mai 1817, Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine de Percin, marquis de la Valette-Montgaillard, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des gardes nationales de la Haute-Garonne. Elle mourut à Paris le 14 août 1820, et le fils dont elle venait d'accoucher ne lui survécut point.

[2] Antoine-Marie Chamans-Lavallette, né à Paris en 1769, était le fils d'un riche marchand. Soldat en 1792, il obtint, après la bataille d'Arcole, le grade de capitaine et les fonctions d'aide de camp du général Bonaparte, qui lui fit épouser Émilie-Louise de Beauharnais, fille du marquis de Beauharnais, frère aîné du premier mari de Joséphine. Après la campagne d'Égypte et la révolution du 18 brumaire, auxquelles il prit part, il fut chargé de l'administration des postes; il devint conseiller d'État, comte de l'Empire (1808), grand officier de la Légion d'honneur (1811). Les événements de 1814 le privèrent de ses emplois. Le 20 mars 1815, il se rendit à l'hôtel des postes et en prit possession au nom de l'Empereur. Trois mois plus tard, le 18 juillet, il était arrêté, et, le 19 novembre, il comparaissait devant la Cour d'assises de la Seine, qui le condamnait à mort. Mais sa femme le fit évader de la Conciergerie en se mettant à sa place. Il se réfugia en Bavière. Des lettres de grâce que lui accorda Louis XVIII en 1820 lui rouvrirent les portes de la France. Il mourut à Paris le 15 février 1830. Mme Lavallette, dont la raison avait été troublée par tant d'émotions, vécut jusqu'en 1855.—Voyez les *Mémoires et souvenirs du comte Lavallette*, précédés d'une notice par M. Cuvillier-Fleury, 2 volumes in-8°. Paris, 1831.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

915. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Sainte-Menehould, 17 août 1820.

Vos lettres des 4, 7 et 9 août, cher ami, m'ont suivi à la piste dans mon vagabondage, et je leur dois d'heureux moments. Honneur aux naïades du Mont-Dore! Puisque vous êtes tranquille sur votre poitrine, je le suis aussi. Vous aviserez à ce que le mal ne vous prenne point à la gorge. Vous nous revenez par le chemin que la Fontaine prenait pour aller à l'Académie. J'espère que ce long voyage, les bords du lac de Genève et ces belles vallées de la Suisse vous imprégneront d'une si forte dose de bon air que le méphytisme de la Chambre ne pourra plus mordre sur vous. Les raisins de Carrières[1] vous seront aussi de quelque secours. Nous y deviserons de vos futurs coups de lance. Ces hommes habiles et honorables, qui se sont si imprudemment placés à la tête de nos ennemis, ont sans doute rendu plus périlleuse notre position. Les

[1] Carrières-Saint-Denis (Seine-et-Oise).

libéraux, qui les assommeraient s'ils étaient les plus forts, sentent de quel avantage il est pour eux de s'en targuer. Ce sont des pierres d'achoppement qu'on rencontre à chaque pas, et cette délicatesse, qui s'oppose à ce qu'on montre le dessous des cartes, rend encore la marche plus embarrassée. Mais, à tout prendre, il vaut mieux se battre au grand jour; si nous périssons, ce ne sera pas sans honneur. La sévérité du gouvernement donne du moins le moyen de répondre à certains arguments; si l'on eût tenu une autre conduite, on ne pourrait répondre à personne.

J'ai exploré les départements de l'Aube et de la Haute-Marne, et je fais à présent la statistique électorale du mien. Rien ne paraît menaçant ni sur les bords de l'Aube, ni sur ceux de la Marne haute ou basse, pourvu que le gouvernement proclame franchement ses candidats là où il doit les avouer, à Troyes, par exemple, pour Labriffe et Paillot, et qu'ailleurs les royalistes de toutes couleurs s'entendent et mettent le ministère en situation d'appuyer leur choix; pourvu encore que tous les agents du gouvernement sachent bien qu'on ne l'offenserait pas impunément. Nous avons perdu; mais il nous reste des forces suffisantes dans les trois départements dont je vous parle.

Durant partira pour les Pays-Bas le 24, et je serai de retour à Paris le 30. Tenez-vous pour averti qu'Ay me reverra le 12 septembre. Je veux vous y recevoir. Si vous changez de marche, trouvez le moyen de m'avertir.

Tous les Jessaint vous présentent leurs respects.

Sans adieu, mes bons amis; à bientôt.

F. L. B

---

916. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, ce 18 août 1820.

Monsieur le garde des Sceaux,

Depuis la lettre que je vous ai écrite avant-hier, nous avons fait ici d'importantes découvertes, dont il nous a paru nécessaire que vous fussiez promptement informé. La dépêche télégraphique d'hier vous aura, j'espère, trouvé encore à Lyon, et vous y aura retenu; je vous expédierai celle-ci par estafette.

Il paraît que les révolutionnaires, voyant que leurs projets avaient manqué au mois de juin, et manqueraient probablement toujours tant que les troupes resteraient fidèles, ont tourné tous leurs efforts sur ce point, et nous ne pouvons guère douter qu'il n'y ait à Paris un complot formé dans les légions pour renverser le gouvernement et proclamer Napoléon II avec le prince Eugène[1] comme régent.

[1] Eugène de Beauharnais, fils du vicomte Alexandre de Beauharnais et de Joséphine de Tascher de la Pagerie, naquit à Paris le

Deux officiers de la légion du Nord ont fait hier matin cette révélation au lieutenant-colonel[1] avec de si grandes particularités qu'elles commandent tout à fait la confiance. Douze officiers de cette légion prennent part à cette trame; leurs noms sont connus. D'un autre côté, deux sergents d'un des régiments de la garde ont été circonvenus par un officier et des sous-officiers de la légion de la Meurthe, qui leur ont fait des propositions parfaitement conformes; et cette circonstance, jointe à plusieurs indices parvenus à la police, ne laisse aucun doute sur l'existence d'un complot. Suivant les propos des initiés, il devrait comprendre quasi toutes les troupes qui se trouvent dans le rayon de Paris; Vincennes devrait être à leur disposition, et l'exécution devrait avoir lieu un de ces jours ou plutôt une de ces nuits, car c'est minuit qui est l'heure fixée. Les conjurés espèrent qu'ils enlèveraient leurs soldats à l'aide des sous-officiers; ils se réuniraient ensuite avec le faubourg Saint-Antoine, marcheraient aux Tuileries avec le drapeau tricolore, forceraient le Roi à abdiquer, ou le conduiraient à la frontière. Vous sentez qu'il y a beaucoup de jactance dans tous ces projets; néanmoins, dans la disposition actuelle des esprits, ils méritent la

3 septembre 1781. Sous-lieutenant en 1797, il fut adopté, en 1805, par Napoléon, qui lui confia la vice-royauté de l'Italie et lui fit épouser la princesse Auguste de Bavière. Après la chute de l'Empire, il se retira dans les États du Roi son beau-père et y vécut jusqu'à sa mort, survenue le 26 février 1824.

[1] M. Mounier, parent du directeur général de la police.

plus sérieuse attention. Nous ne sommes pas encore fixés sur la marche à tenir. Se bornera-t-on à faire arrêter les coupables, à éloigner les légions de Paris, ou bien attendra-t-on l'exécution pour prendre ces gens-là sur le fait et frapper un coup qui puisse intimider les factieux et prévenir le renouvellement de ces trames? Ce parti serait sans doute le meilleur, si l'on était parfaitement sûr que le drapeau tricolore ne ferait pas quelque impression même sur les troupes les plus fidèles de la garde, et s'il n'y avait pas beaucoup de danger à le faire déployer au milieu de Paris. Ce que nous recueillerons aujourd'hui nous décidera probablement sur ce qu'il y aura à faire. Mais ce sur quoi nous sommes tous d'accord, c'est que dans des circonstances aussi graves nous aurions bien besoin de votre présence; nous la désirons bien vivement, et, quelque utile que puisse être la tournée que vous allez entreprendre, je crois qu'il l'est encore davantage que vous veniez nous apporter ici le secours de votre bon esprit et de vos lumières. Je m'en rapporte pleinement là-dessus à ce que vous jugerez le plus convenable.

Le mouvement qu'on prépare est purement militaire; c'est l'imitation de celui de Naples. Il y a sûrement des hommes marquants derrière le rideau, qui se montreraient s'il y avait un commencement de succès. Ce qui est remarquable, c'est la certitude qu'ils en ont; dans leurs conciliabules, le doute sur la réussite de leurs projets n'existe pas, et ils se croient parfaitement sûrs de leur fait. J'es-

père qu'ils se trompent, mais ce qu'on voit tout autour de soi n'est pas fait pour rassurer beaucoup. Je crois la garde encore bonne, mais on la travaille beaucoup; et, dans une ville comme Paris, il est bien difficile de s'opposer à la corruption des soldats, surtout quand à toutes les séductions qu'offre une grande ville on peut joindre les exemples de l'Espagne et de Naples. Il faut cependant tâcher de s'en tirer; car, donner un troisième exemple d'une révolte militaire, plutôt mourir mille fois[1]. Nous

[1] « ..... Des motifs qui peuvent rendre une insurrection légitime ou excusable, aucun n'existait en 1820. L'indépendance n'était point compromise, et la cause de la liberté conservait, dans la législation existante, de puissants moyens de salut. Il faut ajouter que ces moyens étaient encore les plus sûrs, et qu'en les négligeant pour en chercher d'autres, on se plaçait volontairement dans la plus triste des alternatives. Si l'insurrection méditée échouait, elle entraînait dans sa chute la cause même que ses auteurs avaient voulu servir; si elle réussissait, ils ne savaient que faire de la victoire. Jusqu'à ce moment tous les essais d'insurrection avaient eu un caractère essentiellement militaire, et il était évident que, cette fois encore, ce serait parmi les anciens officiers, parmi les anciens soldats de Napoléon, que se feraient la plupart des recrues. Or, comment croire que d'un mouvement militaire et bonapartiste la liberté pût sortir? Cela paraissait d'autant moins probable que, même entre les députés membres du comité directeur, il n'y avait aucune communauté d'opinion. M. de Lafayette, sans repousser absolument la monarchie, inclinait à la République, et son ami, M. Dupont (de l'Eure), y inclinait avec lui. MM. Voyer d'Argenson et Beauséjour allaient plus loin et aspiraient non-seulement à changer la forme du gouvernement, mais encore à refondre la société. Le général Tarayre, bonapartiste par ses antécédents, était devenu ce qu'en Angleterre on appelait un radical, et se rattachait aux doctrines économiques et politiques du *Censeur*. M. de Corcelles songeait peu au lendemain et se tenait

avons pris des mesures pour Vincennes, la police redouble de surveillance, et tout le monde est sur ses gardes ; mais il serait bien à désirer que le ministre de la guerre se décidât promptement à son opération sur l'armée. Cela seul pourra nous tranquilliser. Répondez-moi un mot sur ce que vous vous proposez de faire. Consultez un peu aussi votre santé, car sur toutes choses je ne voudrais pas qu'elle fût compromise[1].

Je vous renouvelle, monsieur le garde des Sceaux, l'assurance de mon inviolable attachement.

RICHELIEU.

pour satisfait si ceux qui l'avaient proscrit étaient proscrits à leur tour ; enfin l'homme politique du comité, M. Manuel, n'avait au fond aucun goût pour la République ni pour l'Empire ; mais il croyait les Bourbons inséparables de l'ancien régime, et, pour délivrer la France de l'ancien régime et des Bourbons, il était prêt à accepter, selon les circonstances, le prince d'Orange, le prince Eugène ou le duc d'Orléans.

« Il résulte de là qu'un seul parti, le parti militaire, avait son but défini, et que, le jour où l'on passerait de la délibération à l'action, il ne pouvait manquer d'absorber les autres partis ou de les dominer. Ce n'est certes pas ce que voulaient MM. de Lafayette, Voyer d'Argenson, Dupont (de l'Eure) ; mais c'est à quoi, sans le savoir, ils prêtaient le concours de leur influence et de leur autorité. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. VI, p. 23.)

[1] M. de Serre revint à Paris.

917. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 18 août 1820.

Monseigneur,

Averti qu'une estafette va être expédiée pour vous porter une dépêche de M. le duc de Richelieu, j'ai voulu y joindre quelques mots sur les choses qui vous intéressent.

Vos enfants vont très-bien; chaque jour je les vois, et c'est presque toujours en les quittant que je vous parle d'eux.....

M. de la Boulaye m'écrit presque tous les jours.....

On répandait hier dans Paris la nouvelle de la mort de Napoléon[1].

. . . . . .

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes respectueux hommages.

GERMEAU.

[1] Cette nouvelle était fausse.

918. — Le comte de Lezay-Marnésia[1] à M. de Serre.

Lyon, le 19 août 1820.

Monseigneur,

Par une dépêche télégraphique qui m'est parvenue hier, M. le directeur général de l'administration départementale de la police[2] me charge d'annoncer à Votre Excellence qu'elle est priée d'attendre à Lyon une dépêche du président du Conseil des ministres, qui devait partir le 18.

Agréez, monseigneur, l'hommage de mon respect.

Le préfet du Rhône,

LEZAY-MARNÉSIA.

---

919. — Le duc de Richelieu à M. de Serre[3].

Paris, le 20 août 1820.

Les individus compromis dans la conspiration[4] ont

[1] Voyez t. II. p. 323.

[2] M. Mounier.

[3] Dépêche télégraphique reçue à Lyon le 20, à quatre heures.

[4] « Depuis quelque temps le gouvernement était informé que des machinations étaient mises en œuvre pour porter les troupes à la révolte. Il était assuré que le bon esprit qui anime les soldats français déjouerait les projets formés par quelques hommes tou-

été arrêtés cette nuit. Nous faisons insérer un article au *Moniteur* pour instruire le public.

Paris est parfaitement tranquille.

jours prêts à sacrifier leur honneur et le repos de leur pays à leur orgueil et à la cupidité. Le gouvernement veillait sur leurs démarches. Ces insensés ont cru qu'ils étaient les maîtres de renverser le trône et les institutions protectrices que la France doit à son Roi. Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers des corps en garnison à Paris ont été séduits. Il en est même dans la garde royale qui se sont laissé entraîner dans le complot.

« Hier au soir, ces officiers se proposaient de se rendre aux casernes, de réunir les soldats, de marcher contre le palais de nos Rois et de proclamer pour souverain quelqu'un de la famille Bonaparte; mais plusieurs de ceux qu'on avait osé tenter de séduire par de perfides propositions n'ont pas hésité à venir déclarer à leurs chefs le complot qui était sur le point d'éclater Le gouvernement ne pouvait différer davantage. Ceux qui avaient pris part à cette trame criminelle ont été arrêtés par la gendarmerie.

« Il paraît qu'il entrait dans le plan des conjurés de s'emparer du château de Vincennes. Un incendie bientôt éteint s'y est manifesté sur les trois heures de l'après-midi. On est porté à présumer qu'il a été ménagé à dessein pour faire naître le désordre et favoriser une surprise.

« La France a le droit d'attendre qu'un pareil attentat soit puni de manière à effrayer tous ceux qui, oubliant leur devoir et leurs serments, voudraient tourner contre l'ordre social les armes qui leur ont été confiées pour sa défense. Rien ne doit être négligé pour atteindre les auteurs et les complices d'une conspiration qui, dirigée contre le trône et la Charte, attaquait ainsi chacun des membres de la nation dans ses sentiments et ses droits les plus chers.

« Le tribunal le plus élevé, celui que la Charte a chargé, dans une salutaire prévoyance, de réprimer les attentats à la sûreté de l'État, sera sans doute investi du jugement du plus grand crime que les lois puissent avoir à punir.

« A l'abri de toute influence, au-dessus de toutes les suggestions, ce tribunal auguste saurait, mieux que tout autre, recon-

920. — Le comte de Villeneuve à M. de Serre.

Marseille, le 20 août 1820.

Monseigneur,

Votre Excellence avait paru désirer, lors de son passage à Marseille, quelques notions sur l'organisation municipale de nos villes principales. Je me suis empressé de les recueillir, non moins dans des vues de bien public que pour concourir à ce qui peut vous être agréable, et vous en trouverez ci-joint un résumé assez détaillé pour vous donner des idées précises et positives[1]. Le mode de procéder aux élections vous paraîtra surtout digne d'attention. C'était là que nos pères avaient apporté tous leurs soins, et, en effet, l'histoire de Marseille nous apprend que la nomination des magistrats municipaux avait été la cause des désordres les plus gra-

naître l'innocence et dissiper les soupçons mal fondés, comme il saurait atteindre les coupables quels qu'ils soient.

« La ville de Paris jouit de la plus parfaite tranquillité. Les citoyens ont appris en même temps l'existence du complot et l'arrestation de ses auteurs. » (*Moniteur* de 1820, p. 1160.)

[1] Ces villes sont celles d'Aix, d'Arles, d'Aubagne, de la Ciotat, de Lambesc, de Marseille, de Martigues, de Saint-Remy, de Salon et de Tarascon.

Dans les papiers de M. de Serre se trouvent deux autres mémoires : *Notes sur l'ancienne organisation municipale de Lyon; Exposé sommaire de l'ancienne Constitution de la ville de Strasbourg.*

ves jusqu'à l'époque où fut rendu le fameux règlement du sort qui porte au plus haut degré les précautions à prendre pour déjouer les cabales et les brigues.

Plus je réfléchis sur ce point important de l'administration, plus j'appelle à moi les notions que peut me donner une longue expérience dans les fonctions préfectorales, et plus je suis convaincu de la bonté de l'idée que vous avez eue de donner des chartes municipales aux villes d'une certaine importance qui en demanderaient. Cette question mériterait d'être développée dans un mémoire étendu, ou, pour mieux dire, vous en avez déjà calculé tous les avantages avec la sagacité d'un homme d'État accoutumé à juger d'un coup d'œil l'ensemble et le résultat d'une institution de cette nature. Je me borne donc à vous en fournir les éléments en ce qui concerne cette contrée, et à vous assurer que la réalisation de ce projet y serait vue avec une grande satisfaction. Nulle part on ne tenait davantage au régime municipal que les circonstances avaient établi et dont on appréciait tous les avantages, et il me paraît possible d'accueillir ce vœu, en maintenant d'ailleurs les principes généraux qui établissent l'unité administrative, tels que la nomination par le Roi des magistrats municipaux, l'approbation des budgets et le règlement des comptes par la Cour que les lois appellent à en connaître.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire imprimé des lettres patentes données en 1784 à la ville de Tarascon pour régler les formes de l'administration

municipale. C'est un très-bon modèle à indiquer, et il contient au fond des dispositions qui méritent d'être étudiées.

Je désire vivement que mes recherches puissent vous être de quelque utilité. En cela, comme en tout, je suis constamment à vos ordres, et je serai heureux quand je pourrai vous offrir des témoignages du sincère et respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le préfet des Bouches-du-Rhône,

Comte DE VILLENEUVE.

Veuillez offrir mes hommages empressés à Mme de Serre, à qui j'espère que mon écriture ne fera plus autant de peur[1]. Nous faisons des vœux ardents pour le rétablissement de votre santé, qui a dû bien souffrir de votre dernière campagne législative.

---

921. — M. Corbière à M. de Serre.

Rennes, 4 septembre 1820.

Monseigneur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 juillet m'annonçait votre départ de Paris

[1] Voyez t. III, p. 21.

pour le lendemain. J'ai adressé tout de suite à M. le président du Conseil des ministres la réponse contenant mes réflexions personnelles sur les points essentiels. Je reprends aujourd'hui avec Votre Grandeur la correspondance qu'elle a paru désirer. La première question paraît toujours être celle du renouvellement intégral. J'y ai réfléchi tous les jours parce qu'elle est bien sérieuse, et plus j'y ai pensé, plus je me suis persuadé qu'elle tenait à tout l'ensemble de notre position présente.

En conservant la Chambre actuelle, il est difficile de compter sur une majorité composée de la droite et du centre droit, et, cette majorité existât-elle, elle serait trop faible pour être fixe. Je suis entré dans le détail des calculs dans ma lettre à M. le duc de Richelieu, et je n'ai rien à y changer.

Si l'on conserve la Chambre, le ministère sera donc amené, malgré lui, à former sa majorité avec le centre gauche, et dès lors nous perdrons le fruit de tout ce que nous avons fait dans la dernière session. Je regarde le centre gauche comme un dédoublement de la gauche formé de tous les hommes cauteleux de cette faction. Le centre droit a une tendance naturelle vers la droite parce qu'il n'y a de différence que dans la répugnance à l'opposition, et que ceux mêmes qui ont été dans l'opposition de la droite ont toujours senti qu'elle était un malheur et qu'ils ne l'avaient choisie que comme le moindre de deux maux. Voilà pourquoi j'ai cru personnellement et très-facile et très-désirable l'union à laquelle j'ai tâché de concourir; mais, s'il fallait y appeler le

centre gauche, je crois qu'elle serait impossible, et le prix qu'il faudrait y mettre l'apprendrait; bientôt il arriverait une nouvelle séparation de la droite, et cela indépendamment même de l'opinion personnelle de ceux à qui l'on peut supposer de l'influence. Dès lors, les deux autres ne suffisant plus pour la majorité, le ministère serait toujours, malgré lui-même, obligé de tourner les yeux vers la gauche, qui, dans ses vues, se prêterait un peu à cette marche, et la nécessité nous ramènerait dans la déplorable route dont nous avons voulu sortir. C'est sur ces pressentiments que je me fonde pour conclure à la dissolution : elle me paraît le complément de tout ce que nous avons fait dans la dernière session, la condition nécessaire pour réussir, et j'ai dû, monseigneur, vous rendre compte de mes idées telles que je les conçois.

Si le gouvernement se décide à cette grande mesure, je crois qu'elle réussira, avec les préparations nécessaires. Un parti décidé est déjà par lui-même un grand moyen de succès; il intimide ceux qu'il faut intimider et relie ceux dont on a besoin, parmi lesquels il existe encore des mécontentements inévitables qui pourraient éclater d'une manière fâcheuse au moment même des élections.

Ceci me conduit aux observations locales dont je dois vous rendre compte. On remarque ici quelque tiédeur pour les élections parmi les royalistes, de l'hésitation, sinon de la répugnance, pour s'accorder sur les choix : ceci est la suite inévitable de tout

ce qui a précédé ; une impulsion subite servirait à purger tous ces vieux levains.

D'après les renseignements que je me suis procurés jusqu'ici, et qui doivent être d'accord avec ceux de mon collègue Bourdeau, le résultat probable des élections dans ce pays sera que les députations de Bretagne donneront, dans le cas de cassation, 23 députés bons et 9 mauvais, et, s'il n'y a pas de cassation, 19 bons et 13 mauvais. Il faut en conclure que les colléges d'arrondissement offrent au moins autant de chances favorables que les colléges de département; cela peut paraître étonnant, mais ce n'est pas moins réel : je n'entre pas dans les détails pour chaque localité, afin d'abréger; s'ils vous paraissaient utiles, je serais prêt à vous les donner.

Pour ce qui regarde mon département en particulier, je recommande, comme je le dois, pour la députation, deux hommes qui conviennent de toutes manières, M. Garnier du Fougeray[1], mon ancien collègue de 1815, mon ami de cœur, sans lequel je ne puis rien ici et avec lequel je suis trop heureux de m'entendre, et M. de la Vieuville[2], ex-préfet, qui a l'honneur d'être connu de Votre Grandeur. Il vient de faire agréer ses excuses pour une préfecture, et il l'a fait dans toute la loyauté de son caractère, en conservant toujours le même désir de servir le Roi à toutes les places qu'on lui assignera.

[1] Député d'Ille-et-Vilaine de 1815 à 1817. Il fut réélu en 1820.
[2] Voyez t. II, p. 9.

Comme il appartient au même arrondissement que M. du Fougeray et que cela pourrait faire naître de petites rivalités locales, il est à désirer que cette difficulté soit levée en le nommant président du collége du département. Je prends la liberté de soumettre ce vœu à Votre Grandeur; M. le préfet[1] m'a paru décidé à faire la même indication.

A l'égard des derniers événements, je ne puis juger qu'imparfaitement des causes et des suites. Mais il n'est que trop certain, et l'on n'aura pas manqué de vous en prévenir de toutes parts, que la faction se prépare à faire de la ville de Brest un grand foyer, dès que cela conviendra à ses vues. On peut également prévoir qu'il est convenu de ne faire aucune démonstration hostile en présence du général Lauriston et de le laisser passer, en quelque sorte, comme un orage. Le gouvernement sera certainement trop prudent pour avoir une confiance entière

[1] Louis-Spiridion Frain, comte de la Villegontier, d'une famille parlementaire, naquit à Fougères (Bretagne) le 25 janvier 1776. Il entra à l'École polytechnique lors de sa formation; puis il se renferma dans la vie privée jusqu'au retour des Bourbons. Sous-préfet de l'arrondissement de Versailles le 2 août 1815, il obtint la préfecture de l'Allier le 15 mai 1816 et celle d'Ille-et-Vilaine le 8 octobre 1817 : il la conserva jusqu'en 1824. A cette époque, une décision ministérielle déclara incompatibles les fonctions de préfet et celles de pair de France, dont il était revêtu depuis le 5 mars 1819. En 1826, il devint premier gentilhomme de M. le duc de Bourbon. Après la révolution de juillet, il crut de son devoir de continuer à siéger au Luxembourg. Il mourut au château de la Villegontier (Ille-et-Vilaine) le 1er juin 1849. — Consultez la *Biographie bretonne*, par P. Levot, t. II, p. 192. Paris et Vannes 1857.

en ces apparences. Vous savez mieux que moi, monseigneur, que des attaques du genre de celles de Brest et de Paris sont un véritable avantage pour les gouvernements qui en profitent pour se faire respecter et qu'elles n'ont été funestes qu'à ceux qui ont eu le malheur de ne pas voir ce qu'elles pouvaient produire pour ou contre eux.

Je suis avec respect, monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CORBIÈRE.

---

922. — Le général de Caux[1] à M. de Serre.

Paris, 11 septembre 1820.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Grandeur le

[1] Louis-Victor de Caux de Blanquetot, fils d'un lieutenant général du génie, naquit à Douai le 23 mars 1775. Il était, en 1793, élève du génie à l'École de Mézières. En 1809, après l'affaire de Walcheren, il reçut de l'Empereur le grade de colonel et le titre de baron. Maréchal de camp sous la première Restauration, il fut désigné en 1815, par M. de Richelieu, pour être l'intermédiaire entre le gouvernement et les généraux alliés. Il obtint, en 1817, le titre de vicomte et les fonctions de conseiller d'État. Il fut nommé, en 1823, lieutenant général et directeur général de l'administration

mémoire du général Fezensac[1] en réponse à la note ci-jointe du général Lauriston. Un projet d'ordonnance que je joins aussi à cet envoi expose la pensée du marquis de Clermont-Tonnerre qui est à peu près conforme à celle des chefs de la garde royale. Ce n'est pas le *rang supérieur* qu'ils désirent, mais le *brevet* du grade. L'ordonnance présentement en discussion ne les satisfait que comme un acheminement à ce qu'ils désirent effectivement; elle place la garde dans une position incertaine, et cependant elle détruit les principes incontestables de hiérarchie qui étayent toute l'ordonnance du 2 août 1818. Il est aisé de prévoir que, si ce projet est adopté, il aura pour résultat de faire remplacer le *rang* par le *brevet*. Je partage les opinions du général Fezensac, opinions qui lui valent beaucoup d'ennemis dans la garde, sauf celle qui est relative au classement. La faveur d'entrer dans la garde même sans avancement sera toujours fort recherchée. Il n'y

de la Guerre. Député du Nord en 1827, il garda le portefeuille de la Guerre du 4 janvier 1828 au 8 août 1829. Il devint pair de France en 1832. Il mourut à Saint-Germain le 6 juin 1845. — Voyez l'éloge de M. de Caux par le comte Roy, lu, à la tribune de la Chambre des pairs, par le comte de la Riboisière, le 25 mai 1847.

[1] Le vicomte (depuis duc) Raymond-Joseph de Montesquiou-Fezensac, né à Paris le 26 février 1784. Soldat en 1804, il devint chef d'escadron après Wagram, colonel après la Moskowa et général de brigade en 1813. Sous la Restauration, il fut aide-major de la garde royale, écuyer cavalcadour du Roi et lieutenant général. Il obtint la pairie en 1832 et l'ambassade de Madrid en 1838. Il mourut au château du Mortier près de Tours le 18 novembre 1867. On lui doit un *Journal de la campagne de Russie*.

aura d'ailleurs aucune obligation; la garde est un corps spécial. La loi ne peut être violée en classant les nouveaux admis de la ligne les derniers. Ce mode de classement a été déterminé pour la gendarmerie par l'ordonnance même du 2 août 1818; ce n'est pas la seule inconséquence qu'elle renferme.

M. de Foissac-Latour[1] a dans les mains le travail de M. de Fezensac. J'ai lieu de croire que c'est contre son opinion qu'il a rédigé le projet en discussion. Lui seul peut justifier l'article 6. Je viens de le relire; il me paraît décidément en opposition avec le titre VI de la loi du 10 mars.

En résumé, je pense qu'il ne faut pas isoler les améliorations qu'on projette pour la garde royale; qu'elles doivent trouver leur place dans une refonte

[1] Henri-Armand de Foissac-Latour, né à Molsheim (Bas-Rhin) le 3 février 1782. Soldat au 21e de chasseurs à cheval le 19 novembre 1795, il devint, l'année suivante, sous-lieutenant et aide de camp de son père, le général Philippe-François de Foissac-Latour, et le suivit en Autriche, comme prisonnier, après la capitulation de Mantoue (28 juillet 1799). Il ne rentra au service qu'en 1805; il obtint le grade de colonel le 23 janvier 1813 et celui de général de brigade le 15 mars 1814. Cette même année, le 2 juin, il fut admis dans les gardes du corps de Louis XVIII comme lieutenant commandant (compagnie de Raguse), et demeura fidèle pendant les Cent-Jours. Après avoir commandé l'École de Saumur (à partir du 25 février 1818), il reçut, le 4 janvier 1820, la direction du personnel au ministère de la Guerre; en 1823, lors de l'expédition d'Espagne, le commandement de la cavalerie de la garde et le grade de lieutenant général; en 1826, le commandement de la 16e division militaire (Rennes). Il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite le 11 septembre 1830. Il mourut le 25 mars 1855 à sa terre de la Maison-Rouge, près Vailly-sur-Aisne. Le titre de vicomte lui avait été conféré.

de l'ordonnance du 2 août 1818; que ce qui presse pour la garde comme pour l'armée, c'est le changement du mode de classement des officiers de la ligne dans la garde et de la non-activité de la ligne.

Une discussion approfondie prouverait probablement qu'il faudrait déterminer ce premier point et ajourner tout autre projet sur la garde royale. Le projet présenté est un sacrifice aux convenances. Les ministres du Roi peuvent seuls juger les résultats qu'il doit procurer.

Je renouvelle à Votre Grandeur l'hommage de mon respecteueux dévouement.

Vicomte DE CAUX.

---

923. — Le comte d'Arros à M. de Serre.

Rodez, 15 septembre 1820.

C'est avec bien du regret, mon cher de Serre, que je me suis déterminé à partir sans vous avoir vu à Paris et sans avoir reçu vos bons conseils qui m'auraient été si nécessaires; mais on me pressait de partir; je sentais moi-même la nécessité de me rendre à mon poste le plus tôt possible.....

J'ai reçu de M. le baron Capelle[1] quelques renseignements sur l'Aveyron et quelques conseils sur la

[1] Voyez t. III, p. 177.

conduite que j'avais à y tenir, lesquels me seront utiles dans nos prochaines élections.....

Quelques lignes d'éloges que Kératry[1] avait insérées dans *le Courrier* avaient répandu quelques doutes sur ma pureté politique ; mais cet article a été répété par *le Moniteur*, et les louanges libérales se sont purifiées par l'adoption qu'en a faite le journal ministériel. Depuis mon arrivée ici j'étudie les hommes et les choses, je cherche, je demande, j'examine.....

J'espère, lorsque je serai débarrassé du travail des élections, mettre l'administration sur un tout autre pied. Quant à nos prochaines élections, je me trouve dans une position très-favorable : partout des majorités prononcées ; trois de ces majorités, sur quatre

[1] Auguste-Hilarion de Kératry, né à Rennes le 28 octobre 1769, était le fils d'un gentilhomme qui, en 1789, présida la noblesse aux États de Bretagne. Il accueillit avec enthousiasme les réformes de la Constituante. Sous la Convention, il fut arrêté et conduit à Rennes par ordre de Carrier, mais il fut sauvé par quelques amis de collége. Sous l'Empire, il s'adonna exclusivement à l'étude de la philosophie et des lettres. Député du Finistère de 1818 à 1824, il appartint d'abord au groupe des doctrinaires, puis à l'une des fractions les plus hostiles de la gauche. Réélu en 1827, il vota, le 16 mars 1830, l'adresse des 221, et, le 30 juillet suivant, la nomination de M. le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume. Il fut bientôt appelé au Conseil d'État et continua de siéger à la Chambre jusqu'à son élévation à la pairie en 1837. Après la révolution de février, il se démit de ses fonctions de conseiller d'État. En 1849, les électeurs du Finistère l'envoyèrent à l'Assemblée législative : il la présida comme doyen d'âge et se montra zélé conservateur. Il mourut en novembre 1859. Il a publié de nombreux écrits sur les sujets les plus divers. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXVII, p. 598.

colléges, sont favorables au gouvernement, et la seule qui lui soit contraire porte un candidat qui n'est point hostile, que le gouvernement verrait arriver sans crainte à la Chamdre cette année et qu'il aurait vu arriver avec joie en 1819. J'ai donc beaucoup à me féliciter de mon changement sous ce rapport et sous quelques autres.....

Adieu, mon cher de Serre; parlez-moi donc de votre santé, de l'effet des eaux sur vous..... Veuillez agréer la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement et présentez mon respectueux hommage à Mmes de Serre.

D'Arros.

---

924. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

Coppet, ce 18 septembre 1820,

J'ai reçu votre lettre dans les Pyrénées, monsieur; mais des courses, un long voyage m'ont empêchée de vous répondre plus tôt et de vous remercier des nouvelles que vous voulez bien me donner de vous et de votre santé. J'ai appris avec bien du bonheur qu'elle était meilleure.

Je vous aurais écrit la première si les circonstances ne m'avaient fait désirer de garder le silence; car, lorsqu'on se trouve arrivé à de certains points de division, les explications sont à éviter plus qu'à

rechercher. Quand on désire, comme je le fais, conserver dans le fond du cœur les bases d'une amitié véritable, dont de meilleurs temps, j'espère, nous permettront de jouir, il faut, pour ne pas se préparer des souvenirs pénibles, modérer la vivacité à laquelle on est porté vis-à-vis des personnes qui nous intéressent fortement, et se retrancher dans une réserve triste, mais nécessaire. En exprimant tout ce que j'ai éprouvé lorsque j'ai vu frapper toutes les personnes que j'aime, que j'estime, dont je révère le caractère et les opinions, par un homme que j'étais accoutumée pendant si longtemps à joindre à eux et que j'avais apprécié et admiré si souvent avec eux; en exprimant tout ce que j'ai éprouvé, j'irais trop loin, et je me récuse d'avance en portant un jugement qui ne peut être ni calme ni impartial.

Victor a appris, ainsi que moi, avec bien de la joie que les eaux vous avaient réussi. Il en a éprouvé aussi un très-grand bien. Puissent les discussions bien vives que présage notre hiver ne pas compromettre ces bons effets! Nous espérons que votre santé se consolidera. Je félicite Mme de Serre du bonheur qu'elle doit avoir en vous voyant remis; je la prie de croire à la part bien vive que nous y prenons, et je la prie aussi d'agréer nos hommages.

STAEL DE BROGLIE.

---

925. — Le baron Malouet[1] à M. de Serre.

Strasbourg, 19 septembre 1820.

Monseigneur,

L'accueil que m'ont fait vos honorables amis du Haut-Rhin, et que je dois, en grande partie, à l'extrême bonté avec laquelle vous avez daigné leur parler de moi, m'enhardit à vous en exprimer ma vive reconnaissance. M. de Chevers a bien voulu venir me visiter à Strasbourg, et j'ai été si satisfait de le connaître et d'être à même d'apprécier un esprit aussi distingué et un cœur aussi noble que, en allant le voir à Colmar quelques jours après, il m'a semblé que je cédais bien plus au sentiment d'une véritable affection qu'à un simple devoir de politesse. J'ai été non moins aise de connaître M. de

[1] Le baron Malouet, né le 26 mars 1780. Après avoir été secrétaire général de la préfecture de la Creuse, il devint, en 1808, sous-préfet de Villeneuve-d'Agen, et, en 1810, préfet de l'Aisne; il conserva ce poste sous la première Restauration, mais cessa de l'occuper durant les Cent-Jours. Préfet du Pas-de-Calais, puis de l'Allier en 1815, de la Seine-Inférieure en 1818, du Bas-Rhin en 1820, il garda ces fonctions jusqu'en 1822..... En 1832, il fut nommé pair de France et mourut le 3 octobre 1842. Il était fils de Pierre-Victor Malouet, membre de la Constituante, si connu par ses opinions sagement libérales, son dévouement à Louis XVI et les intéressants *Mémoires* qu'il a laissés.

Puymaigre, qui fera certainement et promptement honneur au corps des préfets, et, après avoir passé vingt-quatre heures ensemble, nous nous trouvions presque déjà de vieilles connaissances. Enfin, monseigneur, je m'estime heureux d'avoir de tels voisins : ce sont de bons alliés qui me prêteront secours et assistance, à charge de revanche; et je vois que nous nous entendrons au mieux pour tout ce qui intéressera le service du Roi.

Votre Excellence a pu déjà remarquer que le département du Bas-Rhin présentait, depuis un mois surtout, un aspect plus calme que celui de Colmar. L'activité et la sagacité pénétrante de M. de Chevers laisseront cependant à l'intrigue et à la cabale peu de temps d'ourdir leurs trames.....

J'espère, monseigneur, que Strasbourg et tout le département du Bas-Rhin ne se feront remarquer que par la sagesse et la fidélité des habitants. J'espère aussi que cette même prudence du caractère alsacien prédominera sur l'influence nuisible du comité directeur, et que les électeurs n'iront chercher ni étrangers au dehors ni énergumènes au dedans du collége. Nous comptions beaucoup sur l'effet qu'aurait indubitablement produit la présence de Votre Excellence, si nous avions été assez heureux pour la posséder dans nos départements : elle aurait enhardi les timides et déconcerté les mauvais, deux choses dont on a également besoin en France du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest. Des événements imprévus et bien calamiteux en ont décidé autrement : nous en gémissons doublement.

Je suis avec respect, monseigneur,
De Votre Excellence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
MALOUET,
Préfet du Bas-Rhin.

---

926. — M. Corbière à M. de Serre.

Amanlis[1], 23 septembre 1820.

Monseigneur,

Je suis très-sensible au souvenir que vous m'avez conservé et je vous fais tous mes remercîments de ce que vous voulez bien m'apprendre du meilleur état de votre santé. Je n'ai, quant à moi, qu'à me louer de la mienne; habituellement assez bonne, elle est toujours plus solide quand je suis tranquillement chez moi.

Votre lettre m'a remis sur des idées peu agréables en elles-mêmes, et surtout lorsqu'on se trouve encore obligé de prendre part à vos débats. J'évite le plus que je peux d'y penser d'avance; mais, quand cela m'arrive, je ne puis trop deviner comment vous ferez pour vous entendre avec ceux sur lesquels il est cependant indispensable de s'appuyer.

Avant de quitter Paris, j'avais dit par où je croyais qu'il fallait commencer pour se mettre en

[1] Canton de Janzé, arrondissement de Rennes.

état de marcher. Je n'ai pas réussi ; mais, au moins, je n'ai rien à me reprocher. Vous n'avez point, de votre côté, de reproches à vous faire pour être parti trop tôt. Je ne crois pas que vous eussiez eu plus de succès ; on paraissait craindre toute espèce de mouvement et l'on a préféré attendre. Chacun, de son côté, reste dans l'attente sur la manière dont on s'y prendra, ce qui est déjà une situation incommode. En attendant, il faut ménager sa santé, c'est le conseil que je vous donne et que je prends pour moi.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CORBIÈRE.

---

927. — M. Chedeaux[1] à M. de Serre.

Metz, ce 29 septembre 1820.

Monseigneur,

Il y a longtemps que j'ai l'honneur d'être connu de Votre Excellence ; je crois avoir des droits à son estime ; c'est pour la conserver toujours que j'ai cru devoir lui adresser la présente.

Des amis de la monarchie constitutionnelle m'ont vivement engagé à me mettre sur les rangs aux pro-

[1] Voyez t. Ier, p. 167.

chaines élections. Après avoir hésité, consulté des personnes sages, j'ai consenti ; mais, monseigneur, avec la ferme volonté de ne faire aucune démarche pour favoriser mon élection.

Vous savez, monseigneur, que, dans l'état actuel des opinions, l'opposition, souvent peu équitable dans son jugement sur les personnes qui lui font concurrence, donne quelquefois aux intentions les plus pures de pénibles interprétations. Comme je dois désirer que celles-ci ne m'atteignent jamais, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous dire que, si j'étais appelé à la Chambre, mes principes invariables seraient, comme ils le sont, un attachement inviolable au Roi et à sa famille, et aux institutions constitutionnelles, sans lesquelles, dans toute la sincérité et l'indépendance de mon âme, je crois qu'il ne peut y avoir de bonheur pour la France.

En vous exprimant ce sentiment, monseigneur, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous renouveler l'assurance du respectueux dévouement de votre serviteur,

P.-J. Chedeaux.

---

928. — Le chancelier Dambray à M. de Serre.

Paris, le 30 septembre 1820.

Monsieur le garde des Sceaux,

Sa Majesté m'a ordonné de vous annoncer qu'elle vous avait nommé chevalier de ses ordres[1]; les décorations vous en seront incessamment remises, et le Roi vous autorise à les porter dès à présent, sans attendre votre réception ultérieure.

Je me félicite d'avoir à vous transmettre un témoignage si flatteur et si mérité des bontés et de la bienveillance de Sa Majesté.

Je prie Votre Excellence d'agréer, avec mes plus sincères félicitations, l'hommage de ma très-haute considération.

Le chancelier de France, chancelier surintendant des finances des ordres du Roi,

DAMBRAY.

[1] A l'occasion de la naissance de Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, petit-fils de France, laquelle avait eu lieu le 29 septembre, à deux heures trente-cinq minutes du matin, au palais des Tuileries. — Voyez l'Appendice n° XXV.

929. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Ce 30 septembre 1820.

Je ne veux pas remettre à demain, monseigneur, les sincères félicitations que je vous adresse du fond du cœur pour la nouvelle preuve que vous recevez de la satisfaction du Roi et sur la manière éclatante dont Sa Majesté récompense vos utiles et glorieux services. Personne ne prendra jamais plus de part que moi à tout ce qui pourra arriver d'heureux à Votre Excellence. J'ai besoin que vous en soyez persuadé ainsi que de l'attachement sincère et du véritable dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Comte Portalis.

P.-S Je prie Mme de Serre d'agréer mes respectueux hommages et mes compliments bien sincères.

---

930. — M. Mestadier[1] à M. de Serre.

Limoges, le 30 septembre 1820.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence

[1] Voyez t, III, p. 134.

au Mont-Dore les adieux imprimés de M. Bouvier[1]. J'ai eu aussi l'honneur de lui écrire ensuite à Paris sur la question de la dissolution de la Chambre. Ces deux lettres lui sont sans doute parvenues.

Dans ce pays, point de crainte d'aucun trouble; mais les esprits sont fort agités; on s'occupe beaucoup des choix à faire aux prochaines élections.

Tout a été disposé par le Conseil général pour que l'arrondissement de Limoges fît un bon choix, et c'est M. Mousnier-Buisson qu'il convient surtout d'appeler à le présider. Nul concurrent royaliste ne lui disputera l'élection, et M. Bouvier en serait pour ses frais de voyage s'il persistait à se mettre sur les rangs. Il en serait de même des autres candidats libéraux, parmi lesquels il faudrait cependant distinguer MM. Lézaud, avocat, et Pouyat, négociant, qui, se plaçant au centre gauche, ne voteraient pas constamment avec le côté gauche. Mais M. Mousnier sera très-probablement élu par cet arrondissement.

Quant à l'autre arrondissement électoral de la Haute-Vienne (Bellac, etc), on s'abuse d'une manière fort étrange. Il est vrai que M. de Gouttepagnon, président du tribunal de Bellac, présente quelques chances pour disputer la victoire à l'autre parti; président du collége, il réunirait aux suffrages de tous les royalistes plusieurs électeurs qui ne le sont pas, et M. de Gouttepagnon siégerait au centre droit. Mais l'espoir de diviser les libéraux,

[1] Voyez t. III, p. 575.

en appelant à cette présidence M. Estienne de Larivière, repose sur une base fausse; c'est bien certainement une erreur : M. de Larivière n'a qu'une influence fort légère de coterie, et, repoussé par les royalistes, il n'arriverait pas même au ballottage. Au reste, peu importe le président de cet arrondissement : l'élection ne sera pas bonne; mais le choix de M. de Larivière serait en contradiction manifeste avec les principes de vos lettres du 16 juillet dernier et du 9 de ce mois. C'est seulement sous ce rapport qu'il ne me paraît pas convenable de le nommer; car bien certainement il ne voterait pas contre le ministère.

Au collége du département la majorité n'est pas équivoque : elle nommera deux royalistes. M. Bourdeau sera-t-il du nombre? L'affirmative est probable, malgré la volonté assez fortement prononcée du côté droit et du côté gauche, pourvu cependant que M. Mousnier-Buisson soit élu au collége d'arrondissement. Dans le cas contraire, il serait bien certainement élu par le collége du département ainsi que M. le comte de Monbron.

L'élection de la Creuse sera beaucoup plus disputée. Sur 111 votants, 41 libéraux voteront pour M. de Soubrebost, conseiller en la Cour, qui, gendre de M. Cornudet[1], se placera au centre gauche,

[1] Joseph Cornudet des Chomettes, né à Crocq (Creuse) en 1752. Après avoir été avocat au Parlement de Paris, il devint, en 1785, lieutenant général au bailliage de Montaigut. Député à la Législative en 1791, membre du Conseil des Anciens en 1797, il fut un des principaux coopérateurs du 18 brumaire. Il obtint un siége au

et n'en votera pas moins toujours avec la gauche. 37 royalistes du côté droit et 33 royalistes du centre droit se diviseront entre M. de Gartempe, M. Rochon, conseiller en la Cour, et M. de Crosmont, gentilhomme du département : ces deux derniers seraient du côté droit. Je ne crois pas qu'au premier scrutin M. de Gartempe obtienne plus de 24 voix, et il n'arrivera au ballottage qu'autant qu'il obtiendra une partie des voix de celui des deux autres qui sera forcé de renoncer ; c'est bien incertain. La seule chance favorable à M. de Soubrebost, c'est que son concurrent déverse sur lui des ennemis personnels sur lesquels la haine aurait encore plus d'influence que l'esprit de parti..... Si M. de Gartempe n'était pas nommé président, il n'aurait aucune chance de succès.

Le collége du département de la Corrèze enverra un député du côté droit, et M. Sartelou paraît avoir peu de moyens de fixer les choix sur sa personne. Nul président n'y convient mieux que M. de Noailles[1].

Sénat le 24 décembre 1799 et, quelques années plus tard, le titre de comte. Il fit partie de la Chambre des pairs sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours. Exclu de la Chambre haute par l'ordonnance du 24 juillet 1815, il y rentra par celle du 5 mars 1819. Il mourut à Paris le 30 septembre 1834.

[1] Louis-Joseph-Alexis, comte de Noailles, né à Paris le 1er juin 1783. Il fut accusé, en 1809, d'avoir répandu la bulle d'excommunication lancée par Pie VII contre Napoléon et passa plusieurs mois en prison. Puis il s'expatria et se rendit auprès de Bernadotte, alors prince royal de Suède, qui le prit pour aide de camp. Sous la première Restauration, il figura au Congrès de Vienne

Dans ce ressort, la masse n'est point hostile, et ils rendent un véritable service au pays ceux des royalistes du côté droit qui allient hautement les principes constitutionnels au dévouement à la légitimité.

Il me paraît fort important de donner aux présidents des divers colléges l'ordre positif de professer dans leurs discours d'ouverture, les excellents principes si bien développés dans les lettres de Votre Excellence du 16 juillet dernier et du 9 de ce mois.

Je suis avec respect, monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obeissant serviteur,

En l'absence du procureur général,

Le premier avocat général,

MESTADIER.

comme un des ministres plénipotentiaires de la France. Le 19 septembre 1815, il devint ministre d'État et membre du Conseil privé. Député du Rhône cette même année, il vota avec la majorité. Il ne fut pas réélu en 1816, mais en 1824 les électeurs de Corrèze le renvoyèrent à la Chambre. Il exerça auprès de Charles les fonctions d'aide de camp. Il échoua aux élections qui suivirent la révolution de juillet, et mourut à Paris le 14 mai 1835. Son père, le vicomte Louis de Noailles, second fils du maréchal de Mouchy, avait été membre de la Constituante; il fut mortellement blessé, en 1804, dans un combat naval livré près de la Havane.

931. — M. de Serre à sa mère.

Dimanche matin, 1er octobre 1820.

En arrivant à Paris, j'apprends, chère maman, que le Roi vient de me comprendre dans une promotion de chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et, comme je sais que cela vous fera plaisir, je m'empresse de vous l'apprendre.

Mes tendresses respectueuses à mon père.

Je vous embrasse du fond du cœur.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE SERRE.

---

932. — M. de Serre à M. de Wendel.

Paris, 7 octobre 1820.

J'ai remis, mon cher ami, à M. de Goltz[1] la note sur la Quint; il m'a promis d'écrire. M. Becquey était parti. M. de Cheppe[2] m'a remis le certificat

[1] Le comte Henri de Goltz, lieutenant général et ministre plénipotentiaire du roi de Prusse près la cour de France. Il mourut à Paris le 13 octobre 1822; il était né le 8 juin 1775.

[2] Auguste-César-François de Cheppe était, en 1820, secrétaire du directeur général des ponts et chaussées et chef du personnel

nécessaire, et je l'ai envoyé à la suite du directeur général en Gascogne pour qu'il y mette sa pataraffe.

M. Milleret ne veut pas aller dans la Vendée; il voudrait qu'on fît passer cette recette générale à son beau-frère. Il m'a prévenu qu'il retirerait ses fonds de la Quint, à moins que je ne lui demandasse de les y laisser. Je n'ai pu, comme bien jugez, lui faire cette demande. Mettez-vous donc en mesure. Il est fort irrité contre vous, bien que je lui aie déclaré, ce qui est vrai, que vous êtes étranger à son changement, et que son opposition caractérisée l'a seule rendu inévitable.

Puymaigre fait bien à Colmar; mais le terrain paraît bien gâté depuis trois ans que j'ai quitté ce département.

Je parlerai comme vous le désirez au ministre de la Guerre.

Êtes-vous allé à la Quint? Aurons-nous enfin des comptes et des produits?

Votre ami,

H. DE SERRE.

Je ne pense pas à remplacer M. de*** : Dieu lui prête force et santé pour l'avenir! Mais il me semble que, après tous les ménagements, tous les égards qu'on a eus pour sa position, lui et les siens de-

de cette administration. Après 1830, il fut nommé chef de la division des mines. Quand il eut pris sa retraite, il devint vice-président du Conseil de la compagnie des mines de la Loire. Il mourut en 1869 âgé d'environ soixante-seize ans. Il était officier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique.

vraient être aux remercîments et non pas aux clameurs.

---

933. — M. Becquey à M. de Serre.

Auch, 14 octobre 1820.

Mon cher ministre,

Lorsque j'ai reçu votre lettre à laquelle je réponds, en vous envoyant signé le certificat que vous me demandez, j'allais vous écrire pour vous exprimer ma satisfaction sur la distinction que le Roi vient de vous accorder. Vous savez quel intérêt je vous porte, et puis j'aime à voir récompenser un grand dévouement et de grands talents consacrés à la sainte cause de la royauté et de la patrie qui ne font qu'un. Le Roi ne pouvait pas oublier que vous avez vaincu la sédition à notre tribune, et j'espère que la France ne l'oubliera jamais : votre cordon est une couronne civique.

J'étais prêt à quitter Bordeaux quand est arrivée la mémorable nouvelle. J'y suis resté un jour de plus pour prendre part à la manifestation de la joie sincère, profonde, universelle dans cette belle fête. Nous autres, gens du Nord et de l'Est, nous sommes également sensibles au bonheur, mais nous ne savons pas si bien nous réjouir. Quelle vivacité dans

l'expression des sentiments ! J'ai parcouru toute la Gascogne, le Béarn, le Bigorre : partout même contentement et même admiration.

La naissance d'un prince si nécessaire, si désiré, et la révélation d'un courage céleste[1] dans celle qui nous le donne, tout cela va droit aux cœurs français. Je suis bien sûr que dans tout le royaume on éprouve les mêmes impressions. Elles serviront à resserrer les liens du peuple avec la famille royale. Elles affaibliront ses ennemis : le trône des Bourbons triomphera. Aussi, quand on me parle de candidats inquiétants, je dis qu'il doit suffire, pour s'en garantir, d'avertir que le duc de Bordeaux ne leur donnerait pas sa voix et que son auguste mère en serait affligée. Au surplus, j'ai bonne confiance dans les élections que feront dans le Midi les colléges les plus imposés. On aura même de bons choix dans les arrondissements de la Gironde, sauf un seul. Tous les préfets que j'ai vus auraient redouté la dissolution. Tout annonce que le gouvernement

[1] « Dans la nuit du 28 au 29 septembre, vers deux heures du matin, la duchesse de Berry se sentit prise des douleurs, et avant qu'on n'eût eu le temps d'appeler personne, elle avait mis au jour le prince qu'on appelle aujourd'hui le comte de Chambord. Avec une rare présence d'esprit, elle défendit que l'on détachât l'enfant de sa personne avant l'arrivée des témoins. Elle ordonna de faire entrer, avec quelques gardes nationaux, un garde du corps et un officier de la garde qui se trouvaient de service. Le Roi, qu'on était allé avertir, arriva bientôt dans la chambre de la princesse, où se trouvaient déjà *Monsieur*, *Madame*, le duc d'Angoulême, et où le duc et la duchesse d'Orléans vinrent se réunir à eux quelques moments après. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 94.)

aura la majorité, et j'espère qu'il sera enfin possible de faire tout ce qui est nécessaire pour préserver la France de nouveaux bouleversements. Le gouvernement deviendra très-populaire quand il sera bien connu, bien prouvé qu'il ne veut que ce qu'il veut en effet : l'affermissement du trône, qui est notre première nécessité sociale, et le maintien de tous les droits comme de tous les intérêts garantis par la Charte. Le temps seul pourra convaincre les inquiets que vous ne voulez pas plus qu'eux de contre-révolution ; que la royauté peut être puissante sans que, pour cela, les droits du peuple soient restreints. Les terreurs que l'ennemi s'applique à répandre seront alors sans influence, on ne le croira plus, et les élections cesseront d'être menaçantes, qu'elles soient confiées ou non aux colléges les plus imposés.

Dans quinze jours, au plus tard, je serai à Paris. Je me réjouis de vous y revoir bien portant. Soyez assez bon pour mettre aux pieds de ces dames mes hommages respectueux, et recevez la nouvelle assurance de mon inviolable et respectueux attachement.

BECQUEY

---

934. — M. Corbière à M. de Serre.

Rennes, 15 octobre 1820.

Monseigneur,

Puisqu'il est décidé que la Chambre ne sera pas dissoute[1], il ne faut plus penser qu'à faire, chacun de son côté, ce qu'il convient pour n'avoir pas de regrets. Nous ne pouvons désormais nous occuper que de ce qui est devant nous, et c'est bien assez.

Vous croyez à la majorité; j'aime à l'espérer comme vous; mais, du moins, elle ne sera pas bien forte, et, par conséquent, il faut songer à ce qu'elle ne puisse pas se diviser. Toute séparation ferait perdre la majorité : vous ne pouvez pas manquer de le prévoir comme moi, et ce n'est pas avec vous que j'ai besoin d'insister sur ce point. Permettez-moi seulement une réflexion que je crois importante dans la position actuelle : s'il se présente dans les prochaines élections un germe de division, il se reproduira, presque à coup sûr, dans la nouvelle Chambre; chacun y arriverait avec les impressions prises dans les colléges électoraux et viendrait pré-

[1] Une ordonnance royale datée du 11 octobre et insérée dans *le Moniteur* du 12 convoquait pour le 4 novembre les colléges électoraux d'arrondissement appartenant à la quatrième série, et pour le 13 tous les colléges de département. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 127.

paré à lutter contre ce qu'il aurait cru remarquer comme étant opposé à ses amis et à ses principes. C'est là le mal qu'il importe de prévenir. Je ne connais qu'un remède pour le pays que j'habite et auquel je dois borner mes observations.

Les députés de la Bretagne qui ont voté avec la majorité de 1815 ont conservé l'affection du royalisme; il ne m'appartient pas de présenter cette observation autrement que comme un fait, mais c'est un fait incontestable. J'ai cru, d'après cela, qu'il était convenable que dans chacun de nos départements on nommât un de ces anciens députés avec un autre royaliste d'un caractère honorable. C'est dans ce sens que j'ai hasardé des indications à ceux de mes amis qui m'ont pressé de m'expliquer positivement.

Malheureusement il m'est revenu, et c'est pour moi un devoir de vous en faire part, que quelques préfets semblaient peu disposés à marcher franchement dans ce sens que, en parlant toujours avec égards des candidats les plus chers aux royalistes, ils agissaient de manière à faire craindre qu'ils ne les desservissent. Il se peut que ces inquiétudes soient le résultat d'anciennes préventions que le temps seul pourra dissiper entièrement. Mais, pour vous parler, monseigneur, avec toute la vérité que je vous dois, il me paraît que, dans le département que je puis le mieux observer par moi-même, la conduite du préfet[1] pourrait justifier les craintes

[1] M. de la Villegontier. — Voyez ci-dessus, p. 100.

qu'on m'a communiquées. Je désire, mais je ne crois pas, me tromper. Si je suis assez heureux pour que mes vues sur les élections de la Bretagne soient conformes à celles du ministère, il sera bien facile de dissiper tous ces petits nuages, et il en est encore temps; il suffit d'une instruction positive à chaque préfet sur les candidats qui sont actuellement sur les rangs. Il ne me reste qu'à confier à Votre Grandeur quels sont ceux que je crois le plus désirable de nommer dans le véritable intérêt du Roi et de l'Etat, et qui ne peuvent guère manquer d'être choisis, s'ils sont agréés par le gouvernement.

Seine-Inférieure. M. de Sesmaisons[1] et un autre royaliste au choix du commerce qui se portera sans doute sur M. Revelière[2], M. du Fou[3] ou M. Levesque[4].

[1] Le comte Louis-Humbert de Sesmaisons, né au château de Neuville (Seine-et-Oise) vers 1777. Sous la première Restauration, il entra dans la maison du Roi et le suivit à Gand. Député de la Loire-Inférieure à la Chambre de 1815, il siégea sur les bancs de la majorité. Il ne fut pas réélu en 1816, n'ayant pas atteint l'âge prescrit par l'ordonnance du 5 septembre, mais il le fut en 1824. Cette même année il perdit son père et le remplaça dans la charge de gentilhomme de *Monsieur*. En 1827, il obtint la dignité de pair de France, nomination qui fut annulée après la révolution de juillet. Il ne reparut plus sur la scène politique, et mourut à Vannes le 30 décembre 1836. — Voyez la *Biographie bretonne*, par P. Levot, t. II, p. 849. Paris et Vannes, 1857.

[2] M. Revelière, commissaire général de marine, devint, cette même année, député de la Loire-Inférieure.

[3] François-Marie-Bonaventure du Fou, président de la chambre de commerce de Nantes et maire de cette ville de 1813 à 1816 (sauf l'époque des Cent-Jours). — Voyez la *Biographie bretonne*, t. Ier, p. 593-595.

[4] Louis-Hyacinthe-Nicolas Levesque, président de la chambre

MORBIHAN. M. de Margadel[1] ou M. Dubotdéru[2], celui des deux qui sera le plus agréable aux électeurs, et avec lui M. le Bobinec, ou M. de Perrien[3] ou M. le Mintier de Lehelec.

FINISTÈRE. M. de la Villemarqué et M. Penaurun[4].

CÔTES-DU-NORD. M. de Saint-Luc[5] et M. de la

de commerce de Nantes en 1818, maire de cette ville de 1819 à 1830, député de la Loire-Inférieure de 1825 à 1827 et de 1830 à 1831. — Voyez la *Biographie bretonne*, t. II, p. 337-339.

[1] Le chevalier Louis-Joseph de Margadel, né à Xivray (Meuse) en 1771. Il émigra et servit dans l'armée des princes. Puis il prit part à l'expédition de Quiberon; mais le bateau qui le portait fut éloigné des autres par la tempête et jeté sur les côtes de la Vendée. Il combattit avec les Vendéens jusqu'à la paix. Il passa l'époque de l'Empire dans une petite terre qu'il possédait près de Vannes. Il reprit les armes pendant les Cent-Jours. Nommé, en 1815, député du Morbihan, il représenta ce département, sauf deux années d'interruption, jusqu'à la révolution de 1830, après laquelle il fut déclaré démissionnaire pour refus de serment. Il mourut à Vannes en 1838. M. A.-F. Rio, qui avait combattu sous ses ordres en 1815, a tracé de lui un intéressant portrait. — Voyez l'*Épilogue à l'art chrétien*, p. 133 et 138. Fribourg-en-Brisgau, 1870.

[2] Le comte Dubotdéru, député du Morbihan de 1815 à 1816, avait toujours voté avec la majorité. Il fut réélu en 1820.

[3] Le comte de Perrien, député du Morbihan en 1815, avait siégé sur les bancs de la droite.

[4] MM. de la Villemarqué et Penaurun furent élus.

[5] Athanase-Marie-François Conen, comte de Saint-Luc, né à Rennes le 15 janvier 1769, était fils d'un président au Parlement de Bretagne. Il entra fort jeune dans la marine; il émigra, et fit, à l'armée des princes, la campagne de 1792. (Son frère aîné périt à Quiberon.) Il rentra sous le Consulat et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Nommé préfet du Finistère par Louis XVIII, il fut arrêté et incarcéré à l'époque des Cent-Jours. Il représenta ce département à la Chambre de 1815 et siégea sur les bancs de l'ex-

Ville-au-Comte, maire de Saint-Brieuc, qu'on m'assure avoir consenti positivement, après d'assez longues hésitations qui tenaient à l'état de sa fortune. Ce département est de la quatrième série qui nomme intégralement cette année. Les voix ne sont pas assez fixées dans les arrondissements pour que je puisse faire des indications nominales; il faudra se réunir aux choix les meilleurs et les plus faciles à faire prévaloir.

Ille-et-Vilaine. M. de la Vieuville, que vous voulez bien me faire espérer d'avoir pour président, et M. Garnier du Fougeray. Quant au troisième (car il en faut trois dans ce département), le grand nombre des concurrents ne permet pas encore de prévoir celui qui aura le plus de chances parmi les royalistes; mais il est hors de doute que les électeurs royalistes sont en majorité. J'espère, sans pouvoir l'assurer aussi positivement, qu'il en sera à peu près de même dans les quatre autres départements.

J'ai l'intime confiance, monseigneur, que, quelque puisse être votre opinion sur les élections dont j'ai pris la liberté de vous entretenir, vous verrez,

trême droite. Il échoua aux élections de 1816, et obtint la préfecture des Côtes-du-Nord; mais il la perdit en 1818, à cause de ses opinions ultra-royalistes. Les électeurs de ce département le renvoyèrent à la Chambre en 1820 et lui continuèrent leur mandat jusqu'en 1830. Il obtint, en 1824, la préfecture du Lot, puis administra successivement celles de Loir-et-Cher, de la Creuse et de la Mayenne. Il s'abstint de toute fonction sous le gouvernement de juillet et mourut à Quimper le 30 mai 1844. — Consultez la *Biographie bretonne*, t. II, p. 813.

dans la franchise avec laquelle j'ai dû m'expliquer avec vous sur un objet aussi sérieux, la preuve de mon dévouement sans bornes à la cause que nous servons, et de mon ardent désir de concourir à l'œuvre si heureusement commencée dans notre dernière session.

Je suis avec respect, monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CORBIÈRE.

---

935. — M. de Serre à M. de Wendel

Paris, 28 octobre 1820.

Je connaissais la lettre imprimée de M. X. Que j'y sois désigné, c'est vrai, mais c'est juste. Ce que j'ai fait à son égard, j'ai dû le faire et ne le nie pas. Je l'ai fait et le ferai contre ceux qui, placés par le Roi, lui nuisent au lieu de le servir. Quant à vous, rien n'indique que vous y soyez désigné. Vous devez, je pense, mettre dans cette affaire le même calme après l'événement que vous y avez mis avant. Ce que madame peut débiter doit vous importer peu, et, quant aux hommes qui vous en parleraient, vous avez à leur répondre ce que vous m'écrivez. Dans l'état des choses, je crois que toute autre démarche manquerait de convenance et de dignité, surtout de-

puis la position où vous met la présidence du collége. En tout, si l'on peut supporter les injustices de ses anciens amis, c'est surtout lorsque, même pour leur faute, malheur leur advient.

Quant aux espérances pour le Conseil de préfecture, agissez d'accord avec le préfet[1]; ce que vous proposerez d'accord à cet égard et à presque tous les autres sera sans doute adopté.

Votre ami,

H. DE SERRE.

---

936. — M. Boin[2] à M. de Serre.

Bourges, 6 novembre 1820.

Monseigneur,

Vous m'avez chargé de combattre à Bourges le parti Devaux[3]. Je l'ai battu à plat pendant deux

[1] M. de Tocqueville.

[2] M. Boin venait de présider le collége électoral du premier arrondissement du Cher. — Voyez t. III, p. 130.

[3] Henri Devaux, né en 1759. En l'an V, il fit partie de la commission du pouvoir exécutif près le directoire du département de l'Indre à Châteauroux. L'année suivante, après le 18 fructidor, il fut nommé représentant de l'Indre au Conseil des Cinq-Cents, mais il en fut bientôt éliminé. Alors il s'établit à Bourges et y obtint, comme avocat, une grande réputation. Député du Cher à partir de 1819, il siégea sur les bancs de la gauche. Il devint, après la révolution de juillet, procureur général près la Cour royale de

jours consécutifs. Le 4, j'ai fait passer tout mon bureau à une belle majorité. Hier 5, j'ai été nommé au premier tour de scrutin par 190 voix contre 144. Ce succès des amis du gouvernement est vivement senti.

Vous prévoyez que j'ai eu à déjouer des intrigues et des manœuvres de toutes les couleurs. Toutefois elles se sont conduites en dehors du collége, et tout a été calme et décent à l'intérieur. Les opérations ont été terminées sans troubles, sans agitations, d'une manière régulière et convenable sous tous les rapports.

Un des résultats les plus importants de cette session a été de fondre l'opinion de la droite dans celle du centre. Mon discours a été l'expression des principes qui doivent identifier ces opinions. Il a donné à nos partisans un avantage sur les propagateurs des opinions opposées. On m'a demandé l'impression. Si je m'y détermine, j'aurai l'honneur d'en adresser un exemplaire à Votre Excellence.

Vous avez voulu que je fusse député : j'ai oublié toutes mes résolutions pour le devenir.

Agréez, monseigneur, l'hommage de mon dévouement respectueux.

A. Boin.

Bourges et conseiller d'État. Il mourut à Paris le 12 octobre 1838. — Voyez l'*Indicateur administratif du département de l'Indre pour 1874*, p. 77.

937. — M. de Serre à M. Becquey.

Paris, 7 novembre 1820.

Voyez, mon cher ami, si vous pouvez me mettre votre pataraffe au bas du certificat inclus, duquel nous avons un besoin urgent près des autorités prussiennes. Renvoyez-le-moi, je vous prie.

Eh bien! *lætare et exultamini:* nous avons un prince! Toutes les circonstances de cet événement sont grandes, miraculeuses et populaires. Le secours de la Providence est un avertissement de nous secourir nous-mêmes et de ne rien laisser à la fortune de ce que la prudence peut obtenir.

La joie ici a été vive dans le peuple. Des divers points de la France, l'effet est admirable.

Au revoir, mon cher collègue. Mes femmes vous disent mille belles choses, et moi, je vous fais de tendres amitiés.

H. DE SERRE.

938. — Le premier président de Fabry[1] à M. de Serre.

Brignoles, le 8 novembre 1820.

Monsieur et bien cher ami,

Je ne veux pas que vous appreniez, par d'autres que moi, qu'un mal à la gorge, plus qu'opiniâtre, ne me permet pas de présider le collége[2]. J'en suis d'autant plus fâché que ma nomination à la présidence a suscité l'explosion de toutes les haines, que j'ai été attaqué avec aussi peu de ménagement qu'un ministre en faveur, et que cela m'avait donné quelque désir de paraître.

Il est sans doute nécessaire que vous connaissiez l'esprit dans lequel on pousse les électeurs dans ce département et les départements voisins; mais soyez bien assuré que le titre d'ami du gouvernement ou de ministériel est le signe de la plus grande réprobation, et, si je vous fais grâce de toutes les calomnies que cela m'a values, je dois vous envoyer deux copies de circulaires qui ont été répandues avec une libérale profusion dans tout le département. Vous pourrez juger par là de l'esprit des coteries qui veulent diriger.

. . . . . .

[1] Voyez t. II, p. 213.

[2] Le collége électoral du département du Var.

Nous nous sommes accordés, le préfet[1] et moi, sur le choix de mon remplaçant, et nous avons été assez heureux pour trouver une personne dans une position très-convenable et animée des meilleurs sentiments : c'est M. de Lareinty, maître des requêtes, intendant de la marine à Toulon. J'ai lieu de croire que ce changement, nécessité par la triste position dans laquelle je suis depuis plus d'un mois, ne changera rien au résultat des élections, et qu'on nommera deux personnes dont l'une appartiendra à l'extrême droite; l'autre, vous connaissez ses sentiments, et savez que jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas différé des vôtres; il est cependant très-possible que sa maladie serve de prétexte ou de raison pour en faire nommer un autre qui serait alors pris dans la même ligne que le premier que je vous ai désigné; et, soyez-en bien assuré, à moins que le séjour de la capitale et les chefs de la droite qui s'y trouvent ne modifient ou ne changent les désirs des députés élus dans ces contrées, ils ne tarderont pas à déclarer la guerre au ministère actuel, car c'est le signe de ralliement du purisme.

En vérité, lorsqu'on voit ce que le gouverne-

[1] Le baron de Caunan, né à Chandernagor, où son père était gouverneur avec le grade de maréchal de camp. Il fut successivement auditeur au Conseil d'État, sous-préfet de Dreux, préfet du Var, des Landes, de la Meuse, et, dans tous ces départements, laissa les souvenirs les plus honorables. Après les événements de 1830, il rentra dans la vie privée et mourut à Versailles le 6 janvier 1863. Il avait épousé la fille du maréchal Oudinot, duc de Reggio.

ment fait et ce qu'il cherche à faire depuis quelque temps, on ne comprend pas comment il n'est pas secondé par les gens qu'il sert; mais l'esprit de parti ferme les yeux sur le véritable intérêt, à plus forte raison sur tous les sentiments de reconnaissance et de convenance. Dieu seul peut prévoir comment se terminera cette lutte; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il faut un très-grand dévouement à la chose publique pour consentir à faire partie des Chambres, tant me paraît faible l'espérance qu'on peut avoir de tout apaiser, de tout calmer, tant la responsabilité est immense en cas de non-réussite.

. . . . . .

Vous connaissez mon amitié, mon dévouement, ma reconnaissance; rien ne pourra jamais altérer en moi ces sentiments, qui font partie de mon existence.

FABRY.

---

939. — M. de Villèle à M. de Serre.

Toulouse, 15 novembre 1820.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur

de m'écrire, et j'ai attendu la fin de nos élections pour vous répondre[1].

J'ai la satisfaction de vous apprendre que nous avons nommé trois députés qui voteront toujours pour le Roi et les institutions qu'il nous a données.

M. Ricard, ancien avocat, fort riche, a eu 240 voix.

M. Hocquart, premier président, en a eu 227.

M. de Chalvet, propriétaire fort riche, en a eu 233.

Sur 412 électeurs il n'en a manqué que 27. Tout s'est passé avec le plus grand calme et dans le plus grand ordre.

Il a été impossible d'amener les électeurs royalistes à voter pour M. Gary[2]. La concurrence de M. Hocquart lui a beaucoup nui. Les libéraux se sont emparés de cette division et ont porté M. Gary, ce qui a achevé de lui nuire dans le côté opposé. Il n'a pu obtenir que 105 voix en tout.

On voulait porter un négociant; le vœu des électeurs était unanime sur ce point; mais M. Courtois, protestant et bon royaliste, n'a jamais voulu consentir à ce qu'on le portât. M. Duchau, marchand, adjoint au maire de Toulouse, a également refusé. M. Félix Gounon, autre adjoint, n'a pu obtenir qu'un faible appui dans le commerce lui-même, et on a renoncé à prendre un député dans cette classe, malgré le désir qu'on en avait.

[1] M. de Villèle venait de présider le collége électoral du département de la Haute-Garonne.

[2] Le baron Gary, procureur général près la Cour royale de Toulouse.

Je suis si mal portant et je me suis tellement fatigué dans nos deux premières séances, qu'aujourd'hui j'ai été obligé de céder la parole à un de mes scrutateurs. Je sens cependant que cette indisposition ne sera que passagère; aussitôt que je le pourrai, je me rendrai à l'invitation que vous avez eu la bonté de m'adresser. Si quelque circonstance vous faisait penser que ma présence à Paris n'est pas indispensable, veuillez me le marquer, et, dans ce cas, je partirais le plus tard possible. Ma santé et mes affaires s'en trouveraient bien mieux. Je suis néanmoins toujours à vos ordres. Je vais écrire à Corbière, ainsi que vous le désirez.

Recevez, monseigneur, l'hommage de la considération respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J^H DE VILLÈLE.

---

940. — M. de Serre à M. de Wendel.

Paris, 17 novembre 1820.

On est ici un peu effaré de la vivacité droite d'un grand nombre de choix. D'autre part, là où les libéraux ont pu, ils ont été bien mauvais, dans Maine-et-Loire, dans Saône-et-Loire. Kœchlin[1] et Bignon

[1] Jacques Kœchlin, né à Mulhouse vers 1775, était le petit-fils de Samuel Kœchlin, qui fonda, en 1746, avec Henri Dollfus et Jacques Schmalzer, la première fabrique d'indiennes. Au com-

sont presque sûrs à Colmar, Etienne dans la Meuse. Quoi qu'il en soit, il restera étoffe pour faire dans la Chambre une forte majorité royaliste et raisonnable; mais il faut s'y prendre de bonne heure. J'ai beaucoup travaillé depuis mon retour ; il reste beaucoup à faire d'ici à la session, et il faut cependant me ménager un peu pour la tribune. Il y aura un grand travail à faire ici à l'arrivée des députés, et pour cela vous m'êtes indispensable. Pensez que si les royalistes peuvent entrer dans la session bien liés et tenir ensemble toute la session, le pays est sauvé; qu'au contraire une *désunion* nous remettrait à deux doigts de notre perte. Or, il ne faut pas se dissimuler qu'il y a beaucoup à faire pour la prévenir. Notre défaut national est toujours l'abattement dans les revers et l'insolence dans le succès. Déjà

mencement du siècle, il s'associa à son frère Nicolas ainsi qu'à trois autres de ses frères, et, sous la raison Nicolas Kœchlin et frères, ils établirent une des plus importantes manufactures cotonnières de l'Alsace. De ces frères Kœchlin, trois, Nicolas, Ferdinand et Édouard, firent la campagne de 1814 comme officiers d'ordonnance du maréchal Lefebvre, duc de Dantzick; Jacques devint maire de Mulhouse, fut nommé, en 1820, député du Haut-Rhin et s'assit à l'extrême gauche. Affilié au carbonarisme et membre de la *haute vente*, il prit part au complot de Belfort (décembre 1821), mais ne fut pas poursuivi faute d'indices suffisants. En 1822, il publia une brochure relative au complot du lieutenant-colonel Caron, dans laquelle il blâmait la conduite du gouvernement, ce qui lui valut une condamnation à six mois de prison et à 3,000 francs d'amende. Il échoua aux élections de 1827. Il mourut à Mulhouse le 16 novembre 1834. Un monument lui a été élevé par souscription dans la cour de l'hospice des Orphelins, dont il est le premier fondateur. — Consultez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 431-444.

s'annoncent les jactances, les prétentions, les intrigues, les récriminations. L'ennemi est là qui profite de tout cela et l'exagère. Il importe donc beaucoup que vous vous mettiez en mesure d'arriver ici avec les premiers députés, cinq à six jours avant l'ouverture de la session qui sera, je pense, du 15 au 20. Je vous le répète, le moment est décisif; je consentirais qu'on oubliât les services encore tout chauds; mais les dangers encore imminents, c'est plus sérieux. Vous me trouverez assez prêt sur toutes les questions; mais agir, mais se multiplier dans ces premiers jours, c'est ce que ma position et mes forces physiques ne me permettent guère et ce que, vous, vous ferez admirablement. Pensez-y, l'intérêt est immense.

Votre ami,

H. DE SERRE.

---

941. — M. Corbière à M. de Serre.

Rennes, 17 novembre 1820.

Monseigneur,

C'est au moment où j'étais occupé à compter jusqu'où pourraient encore se prolonger mes vacances que votre lettre est venue me proposer de les abréger. Si ma position habituelle vous était connue, vous comprendriez combien elle est contrariée et combien j'en souffre. Mais ce n'est pas de ce qui me regarde que je dois prendre la liberté de vous entretenir.

La commission des finances, dont vous vous occupez, rencontrera nécessairement toutes les questions qui tiennent à notre position actuelle; vous l'avez parfaitement senti, et cette vue ne pouvait vous échapper. Il me semble qu'un plan qui deviendra si étendu ne peut être arrêté que par ceux qui sont chargés de l'exécution et avec toutes les données qu'eux seuls doivent avoir. Ceux que vous voulez bien honorer de quelque confiance pourraient, de la meilleure foi du monde, différer avec vous sur des points plus ou moins essentiels; ils auraient tort d'insister: le choix des moyens vous appartient, parce que vous êtes chargé de la réussite; mais aussi cela même ne prouve-t-il pas qu'ils ne seraient pas convenablement placés dans de semblables délibérations? Et, quand ils se trouveraient d'accord avec vous sur tous les points, ce qu'on peut heureusement espérer, leur opinion n'aurait-elle pas moins de poids après cette espèce de coopération anticipée?

Je puis me tromper, monseigneur, mais l'observation que je vous soumets me paraît être dans les principes de notre gouvernement. Vous trouverez peut-être que c'est ma paresse qui me fait illusion. Je ne crois pas; mais quand, malgré toute ma bonne volonté, j'éprouverais quelque fatigue, j'espère que vous ne me blâmeriez pas d'attendre que l'heure soit sonnée pour arriver à mon poste. Je sens d'ailleurs tous les jours davantage combien il importe que tout ce qui est royaliste soit intimement uni contre tout ce qui ne l'est pas.

Vous connaissez l'élection que nous venons de faire ici. Le troisième choix pourra vous surprendre et vous porter à croire qu'il y a beaucoup de vivacité dans nos esprits. Dans la vérité, ce résultat est dû à deux choses : à la chaleur particulière qu'a mise à cette affaire une seule famille qui est nombreuse et qui a des rapports avec beaucoup d'autres, et ensuite à ce que M. le préfet a cessé de s'occuper de l'élection, ne voulant pas appuyer un autre candidat que j'avais cru beaucoup plus convenable que celui qu'il avait proposé lui-même, et qu'il eût toujours été impossible de faire adopter. Au reste, M. du Plessis[1] est honnête homme et roya-

[1] Louis-Joseph-Anne-Marie du Plessis-Mauron, comte de Grenédan, né à Rennes le 2 juillet 1767. Reçu avocat en 1786, il obtint, en 1787, des dispenses d'âge pour siéger comme conseiller au Parlement de Bretagne; il professait alors des idées de réforme et de liberté. Élu maire de Rennes en décembre 1792, il lutta courageusement contre les représentants du peuple Sevestre et Billaud-Varennes, et empêcha bien des actes de violence; mais lui-même fut proscrit en août 1793 et n'évita la mort que par la fuite. Conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine en 1800, membre du Conseil général cette même année, il fut nommé, le 14 mai 1811, conseiller à la Cour impériale de Rennes. Ayant refusé de prêter serment à l'époque des Cent-Jours, il perdit son siége, mais pour le recouvrer à la seconde Restauration. Les électeurs de son département l'envoyèrent à la Chambre en août 1815 : il prit place à l'extrême droite et se fit remarquer par l'exagération de ses principes. Il échoua aux élections de 1816, mais fut réélu en 1820. Après la révolution de 1830, son refus de serment comme député et comme magistrat le fit exclure de la Chambre législative ainsi que de la Cour de Rennes, où, depuis 1823, il était président. Il mourut dans sa ville natale le 18 mars 1842.— Consultez la *Biographie bretonne*, par P. Levot, t. II, p. 618-622.

liste; ce sont deux grands points, et je suis persuadé qu'il ira bien[1].

Je suis avec respect, monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CORBIÈRE.

---

942. — Le baron Gary à M. de Serre.

Toulouse, le 21 novembre 1820.

Monseigneur,

Les élections étant terminées, je pense qu'il y a lieu d'affranchir les procureurs du Roi de l'obligation que je leur avais imposée, d'après votre lettre confidentielle du 9 septembre dernier[2], de m'adresser tous les dix jours un rapport sur la situation de leur arrondissement. L'obligation primitive de me transmettre immédiatement tout ce qui arriverait de remarquable dans leur territoire subsistera dans toute sa force, et Votre Grandeur en sera aussitôt instruite par moi.

Tout ce que je vous ai dit, monseigneur, dans ma lettre confidentielle du 18 du courant est aujourd'hui connu de tous et répété par toutes les bouches.

Je vous donnais, comme l'un des motifs de ma

[1] Après avoir combattu le ministère de M. de Richelieu, M. de Grenédan et ses amis combattirent le ministère de M. de Villèle; ils contribuèrent à la chute de l'un et de l'autre.

[2] Voyez l'Appendice n° XXIV.

sécurité, des propos qui m'avaient été rapportés par ceux qui les avaient entendus. Pour, entre un grand nombre de témoins, ne vous en citer qu'un à portée de vous ou qui y sera très-prochainement, je ne vous parlerai que de M. de Cardonnel, député, en présence de qui M. de Villèle dit hautement aux bains de Bagnères-de-Luchon, à la fin d'août, que je devais être et serais nommé, le premier, député; qu'il ne voyait pas de meilleur choix à faire à Toulouse.

Quant aux éloges que faisaient de moi encore quinze jours ou trois semaines avant les élections M. de Rigaud et ceux qui ont pris un soin si acharné de m'exclure, veuillez, si vous le jugez convenable, interroger M. de Puymaurin, député, l'un des 105 *libéraux* qui m'ont donné leurs voix; car aujourd'hui un certain parti veut que je n'aie été porté que par les libéraux.

M. de Villèle, que je n'avais pas vu depuis que j'avais dîné chez lui, le jour de l'ouverture de l'assemblée, est au surplus venu me voir hier. Il a eu la franchise de ne me témoigner aucun regret de mon désappointement; et il a eu l'honnêteté de me demander mes commissions pour Paris. Il part le 25 de ce mois et sera rendu le 29. J'ai dit que, la nouvelle loi ayant produit les effets qu'on en attendait, et une très-grande majorité dans la Chambre étant évidemment dévouée à la cause royale, c'était le moment propice pour *fermer l'abîme* et pour donner, de concert avec les ministres du Roi, le repos à la France; que lorsque, après tant de troubles, la force se trouvait entre les mains des gens de bien;

la sagesse devait en régler l'usage et ôter jusqu'aux prétextes aux désordres et aux alarmes de tout genre; que, la nation voulant la loi que son Roi lui a donnée, c'était une belle mission dans de pareilles circonstances que d'avoir à tout affermir et consolider. M. de Villèle est entré dans toutes ces pensées, ou plutôt elles ont toujours été les siennes. Il est décidé à user de toute son influence pour modérer la fougue de quelques esprits ardents qui veulent peut-être le bien de la France autrement qu'il n'est aujourd'hui permis ou possible de le vouloir. J'aurais désiré qu'il eût pu, dans ce moment, être entendu de ceux qui prétendent que mes principes lui ont autant déplu que ce qu'ils appellent improprement des talents.

Sa modération n'est pas ici la vertu de tous les hommes qui se sont montrés si dociles à sa volonté. Leur fureur est particulièrement dirigée contre ceux qu'ils appellent *ministériels*, car ils ont ressuscité cette dénomination qui commençait à passer de mode.

M. de Castelbajac, qui a passé à Toulouse pour se rendre dans le département du Gers, a dit dans un lieu public : *Surtout point de ministériels*, et la leçon n'a pas été stérile. Les sous-ordres ne manquaient pas de répéter et publier : *Plutôt Grégoire*, etc.; il s'agissait beaucoup plus d'en *exclure* certains que d'en faire entrer d'autres. Les électeurs, en arrivant dans les hôtels, dans les auberges, étaient avertis, avant toute autre chose, des *exclusions obligées et nominatives*, et c'est alors que les calomnies

et les mensonges étaient mis en jeu. Je vous ai raconté cela dans ma lettre du 16; je n'ai pas besoin de développer les motifs et le but de ces combinaisons.

Il est de mon devoir de vous dire que le parti de l'exagération, ainsi instruit et réchauffé, manifeste un esprit évidemment hostile contre les institutions nouvelles et contre les principes du gouvernement du Roi. Cela s'explique facilement dans un pays où il y a beaucoup d'ardeur et en général absence de lumières et d'instruction, surtout dans les classes où une plus grande fortune devrait cependant faire présumer une éducation plus soignée.

Ce qui fait la gloire des ministres du Roi, leur dévouement à sa volonté et l'emploi de toute leur puissance pour la faire respecter, les accuse aux yeux de ces hommes aveugles et passionnés. Ils s'aigrissent de ces sages instructions répandues dans les provinces pour recommander aux agents de l'autorité de ne point séparer, dans leur conduite et leurs discours, le respect dû aux lois constitutionnelles, du dévouement à la royauté et à la légitimité.

Ces agents sont encore moins épargnés : il faut que les nouveaux députés demandent tout de suite le renvoi du procureur général, du maire, du commandant du département, du préfet[1], qui, quoique

[1] Le baron Joseph de Saint-Chamans, né à Paris en 1779. Auditeur au Conseil d'État en 1810, il fut nommé, un peu plus tard, intendant de Palencia (royaume de Léon). Chargé par Louis XVIII, en mars 1815, de la préfecture de l'Isère, il ne put pénétrer dans Grenoble, déjà au pouvoir de Napoléon. Il se tint à l'écart durant les Cent-Jours. A la seconde Restauration, il devint préfet de

uni dans le moment au parti qui a triomphé, n'en est pas moins impardonnable, à leurs yeux, de sa conduite à Avignon dans les élections de 1816.

Dans votre lettre du 9 septembre, vous avez dit que je ne devais pas craindre de vous fatiguer par des détails minutieux. J'abuse peut-être en vous confiant ceux-là. Ils deviendraient importants si, dans d'autres parties de la France, tous les amis de la royauté ressemblaient à ceux qui s'en disent ici les amis exclusifs. Mais je suis convaincu qu'ils n'ont pas ailleurs de modèles, et surtout qu'ils n'en serviront pas.

Ce qui est très-certain, c'est que la masse, l'universalité des habitants éprouve un bien-être général de la majorité royaliste qui va se montrer dans la Chambre des députés. On croit au repos, à la fin des révolutions, au maintien de l'ordre, à l'affermissement du corps politique. Toutes ces espérances sont un commencement de bonheur, et prêtent une force énorme au gouvernement du Roi; elles réalisent dans l'esprit du peuple tous les biens que promettent le trône et la légitimité.

Je suis avec un profond respect, monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

GARY,

Procureur général.

Vaucluse et, en 1817, préfet de la Haute-Garonne. Il mourut à Paris en 1824 des suites d'une chute de voiture qui l'avait forcé de quitter la préfecture de Toulouse un an auparavant.

943. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Samedi [25 (?) novembre 1820].

Il me semble, en y réfléchissant, qu'il vaut mieux que vous n'écriviez à M. Corbière qu'un peu en gros sur nos projets, afin que nous puissions consulter, avant de prendre un parti définitif, MM. de Villèle et Ravez, qui sont partie nécessaire de cet arrangement.

C'est aujourd'hui, entre cinq et six, que se décide l'affaire du mariage de *Monsieur;* il doit avoir une conversation définitive avec le Roi. Vous saurez le résultat avant mon départ.

Mille compliments et amitiés, monsieur le garde des Sceaux.

R.

---

944. — Le comte de Tocqueville[1] à M. de Serre.

Metz, le 26 novembre 1820.

Monseigneur,

M. de Wendel est venu à Metz il y a deux jours : il m'a dit qu'il avait reçu une lettre de Votre Excel-

[1] Voyez t. II, p. 247.

lence qui le déterminait à partir bientôt pour Paris. Nous avons beaucoup causé de la situation actuelle des affaires, et il m'a pressé de vous faire part des réflexions qu'elles nous ont suggérées. Ce n'est qu'avec une grande timidité que j'aborde un pareil sujet, qui n'est nullement de ma compétence ; j'obéis à l'invitation de votre ami, et, en vous soumettant mes idées, j'ose compter, monseigneur, sur votre bienveillance.

Jamais, à mon avis, situation n'a été plus décisive : d'ici à un an, toute la France, sauf une poignée de factieux, sera ralliée à la cause royale, si les royalistes sont sages; la majorité de la France, et particulièrement tous les départements de l'Est, se rejetteront brusquement dans les bras des libéraux, si les royalistes sont imprudents et exagérés. Cette fois, le mal serait sans remède; les imputations faites au parti royaliste par le parti contraire se trouveraient justifiées, et l'inquiétude actuelle changée en réalité. Notre patrie est donc placée entre le royalisme de droite et l'anarchie, obligée de pencher vers l'un ou vers l'autre par l'impossibilité de s'appuyer sur un tiers parti qui n'existe plus et qu'aucune puissance ne pourrait recréer.

Pour que les royalistes n'alarment pas les intérêts nouveaux, il est nécessaire qu'il se forme parmi eux une grande majorité ministérielle. Il faut surtout qu'ils ne se livrent pas à des déclamations contre le ministère. On se croirait revenu à 1815; on redouterait l'esprit et la direction de la Chambre de cette époque, contre lesquels beaucoup de Fran-

çais sont hostiles. D'ailleurs, le ministère actuel a des antécédents qui rassurent cette partie de la nation, et, comme elle ne croit pas trouver la même garantie dans les opinions de certains membres du côté droit, ce préjugé ne pourra se dissiper qu'autant que ces derniers se rallieront au ministère.

Mais n'apporteront-ils pas des prétentions, des défiances, ce sentiment malheureux qu'enfantent les discordes civiles et qui leur survit? Les mieux intentionnés ne voudront-ils pas réparer trop brusquement le mal causé depuis plusieurs années par des doctrines perverses? Je connais plusieurs de ces hommes que la fatigue causée par l'exagération libérale fait rentrer dans les affaires, et je crois que le ministère ne pourra les dominer que par eux-mêmes. Je m'explique.

Il me semble que le nombre des ministres est peu considérable relativement à celui des membres des deux Chambres. La force du talent doit être appuyée de la force du nombre; sans cela, la première s'épuise par son développement trop fréquent. Si le Roi se décidait à créer de nouveaux ministères, ne pourrait-on pas y faire entrer un ou deux membres du côté droit qui sont le plus rapprochés des idées de modération? Les exagérés n'oseraient attaquer un ministère qui aurait admis de pareils membres, ou, s'ils l'osaient, l'opinion de leur propre parti en ferait prompte justice. Les idées sages et conciliatrices du gouvernement acquerraient aussi une nouvelle prépondérance, parce qu'on ne pourrait attaquer aucune des intentions ni combattre,

en rendant l'avenir suspect, la prudence qui ajourne le bien pour le faire plus sûrement. Je crains, je vous l'avoue, que le côté droit, s'il n'est pas lié ainsi, ne vous échappe aussitôt que vous voudrez le tempérer ou ralentir sa précipitation. Quant au côté gauche, ses exagérations et ses fureurs ne sont pas à craindre. Elles pourront exalter davantage quelques insensés, mais elles achèveront d'aliéner les gens qui réfléchissent et qui forment toujours l'opinion véritable. D'ailleurs, il donnera ainsi au parti opposé le dégoût de l'exagération, et lui fera sentir la nécessité de faire cause commune avec le gouvernement contre des ennemis si violents. Je crois donc qu'il faudrait plutôt exciter l'exagération de la gauche que la tempérer : c'est l'ilote qu'on enivre pour éloigner les Spartiates de l'intempérance.

Je finirai par une remarque qui m'a singulièrement frappé en 1817 et en 1818. J'ai pu m'assurer alors du mal extrême produit par certains articles de journaux ministériels qui répondaient à l'exagération vraie ou supposée des royalistes par des personnalités, ou en accusant le parti entier du tort de quelques-uns de ses membres. Ces articles portèrent à l'extrême le mécontentement et l'aigreur et rendirent alors tout rapprochement impossible.

Je crains, monseigneur, que Votre Excellence ne me trouve bien indiscret d'exprimer ainsi ma pensée. J'ai cru pouvoir la dire à l'homme loyal, au ministre dévoué qui a si courageusement compromis sa vie pour nous arracher de l'abîme. Tout ce qui a un cœur français doit désirer vos succès. J'ai

pensé que vous voudriez bien ne voir qu'une preuve d'attachement dans la liberté que j'ai prise de vous soumettre les réflexions qui m'ont été suggérées par la situation de l'opinion publique dans les pays où je suis placé.

Je suis avec respect, monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte DE TOCQUEVILLE,

Préfet de la Moselle.

---

945. — M. Corbière à M. de Serre.

Rennes, 29 novembre 1820.

Non, monseigneur, je ne murmurerai point de me rendre à ce que vous me prescrivez, et, si j'étais assez heureux pour être utile à quelque chose, je serais trop indemnisé. Vous me traitez comme un mauvais payeur en m'offrant de partager le délai qui nous reste. Je profiterai de votre condescendance sans aller au delà. Je vais tout de suite donner un dernier coup d'œil à ma campagne pour ne rien laisser d'arriéré dans mes petites affaires, qui sont beaucoup pour moi. Je reviendrai passer ici, avec ma famille, les derniers moments que je puis lui donner. Je me mettrai en route le 10 décembre et j'arriverai à Paris le 12, huit jours avant l'ouver-

ture. Voilà qui est réglé, et cela ne peut pas même s'appeler un sacrifice.

Grâce à Dieu, la monarchie des Bourbons a encore une fois la majorité dans la Chambre des députés, et il est bien compris désormais qu'on ne peut s'appuyer que sur une majorité royaliste. Heureux résultat des expériences tentées d'abord! Il reste à se servir de cette majorité. Il s'y trouvera sans doute beaucoup de gens persuadés qu'on n'a pas fait jusqu'ici assez de royalisme, préparés à en demander davantage et qui vous crieront :

..... Manibus date lilia plenis[1].

Ne croyez-vous pas, monseigneur, que ce serait un bon moyen de les faire taire, de leur donner, avant même qu'ils aient le temps de le demander, tout le bien que comporte l'état de la société, et de s'en reposer ensuite sur la raison publique? Il pourra rester quelques entêtements particuliers (mais l'entêtement est une disposition d'esprit solitaire et qui n'a rien de contagieux), quelques intrigues personnelles qui ne sont à craindre que quand on leur fournit des occasions de se recruter. C'est precisément ce qu'il faut éviter en satisfaisant de soi-même tout ce qui peut l'être sans imprudence. Il me semble que j'anticipe mon voyage en m'entretenant de ce qui nous occupe tous, quelque part que nous soyons.

Je dois vous exprimer, monseigneur, toute ma sensibilité pour la confiance que vous voulez bien me témoigner et dont je suis vivement touché ; mais

[1] Virgil. *Æn.*, lib. VI, v. 884.

ne vous persuadez point qu'il puisse y avoir quelque avantage à me donner une nouvelle distinction, et permettez-moi de vous faire observer que, si chacun était persuadé que sa position personnelle est la meilleure qu'il puisse avoir, le gouvernement aurait une grande difficulté de moins. Vous allez voir M. de Villèle, qui doit vous arriver d'un jour à l'autre, malgré son indisposition. J'espère qu'il me donnera promptement de vos nouvelles.

Je suis avec respect, monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CORBIÈRE.

---

946. — Le comte de Bastard[1] à M. de Serre.

[Novembre 1820.]

Monsieur,

Agréez, je vous prie, l'hommage de mon respect et de mon rapport[2]. Quoi qu'on en ait dit, je le crois

[1] Voyez t. II, p. 324.

[2] « La Chambre des pairs s'étant réunie en Cour de justice le 15 mai [pour juger Louvel], un des commissaires chargés de l'enquête, le comte de Bastard d'Estang, lui présenta un rapport très-soigneusement élaboré, vrai chef-d'œuvre de méthode, de sagacité et de patience, dont la lecture occupa plusieurs audiences, et qui, dans ses longs et minutieux développements, mettait à peu près hors de doute l'absence de toute complicité..... Les ultra-roya-

très-royaliste et très-français, ce qui est une seule et même chose. S'il obtient votre suffrage, je me consolerai facilement de n'avoir pas obtenu celui de quelques autres personnes qui se réjouissent fort aujourd'hui de la nomination du général Donnadieu[1]. J'ai peur que la mariée ne soit trop belle et alors un peu quinteuse. Il est beau, du reste, de triompher des obstacles, et il y en aura.

Je n'ai pas imprimé les interrogatoires de *l'homme*[2]. Je ne pouvais pas répéter ses affreux blasphèmes; je l'ai dit, et je crois, avec mesure, dans l'avant-dernière page de ce rapport.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et tout à fait dévoué serviteur,

BASTARD D'ESTANG.

listes en témoignèrent une extrême irritation. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 532 et 533.)

« Cependant le comte de Bastard se refusait à faire imprimer un travail qui lui semblait uniquement destiné à la Cour des pairs; mais, le réquisitoire du procureur général ayant paru, les collègues du comte de Bastard à la Chambre des pairs et dans la magistrature lui demandèrent avec tant d'instance l'impression de son rapport qu'il ne put s'y refuser. » (*Notice historique sur le comte de Bastard*, p. 40.)

[1] Gabriel Donnadieu, né à Nîmes le 11 décembre 1777. Soldat en 1791, général de brigade en 1811, il fut peu après compromis dans une conspiration et interné à Tours. Lieutenant général et commandant de la 7e division militaire (Grenoble) en 1815, il réprima en 1816 l'insurrection que dirigeait Didier avec une rigueur voisine de la cruauté. Député d'Arles en 1820, il se distingua par la violence de son opposition ultra-royaliste. Il est mort à Courbevoie le 18 juin 1849.

[2] « A l'approche du Roi, le duc de Berry parut se ranimer. retrouva quelques forces pour demander la grâce de *l'homm*-

947. — M. Fiévée à M. de Serre.

2 décembre 1820.

Monsieur,

Je n'ai rien à demander au ministre du Roi.

Peut-être est-ce amour-propre de ma part; mais j'ai supposé que vous n'auriez point de répugnance à causer avec un homme qui a saisi l'occasion de vous rendre justice dans une circonstance importante pour la France. C'est donc une conversation que je vous demande, dégagée de tout intérêt personnel, et comme nous l'aurions eue à Hambourg[1]. Si vos occupations vous permettent de me l'accorder, j'attendrai votre jour et votre heure.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FIÉVÉE,

Rue de Verneuil, n° 43, faubourg Saint-Germain.

c'est ainsi qu'il appelait son meurtrier; il répéta plusieurs fois cette demande en termes suppliants. Louis XVIII éluda une réponse formelle..... » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 280.)

[1] Voyez t. Ier, p. 181.

948.— M. de Serre à M. de Wendel.

Paris, 6 décembre 1820.

Il faudrait, mon cher ami, que vous fussiez ici dans les premiers jours de la semaine prochaine; c'est chez vous qu'on s'est réuni en dernier lieu, et ce serait naturellement chez vous que l'on commencerait à se réunir. Or, il est plusieurs points sur lesquels il faut être bien d'accord avant d'entrer en session. J'ai déjà parlé de votre secrétariat[1]; ça s'arrangera. Tout se présente d'ailleurs sous un assez bon aspect. Villèle est ici[2] et il est fort bien. Nous attendons Corbière pour le 12. Mais beaucoup dépend du début. Il faut tout faire pour qu'il soit bon[3].

Votre ami,

H. DE S.

[1] La session s'ouvrit le 19 décembre. Dans la séance du 27, M. de Wendel fut nommé secrétaire de la Chambre par 212 voix sur 290. Il eut pour collègues MM. de Castelbajac, Mousnier-Buisson et de Kergorlay.

[2] M. de Villèle était à Paris depuis le 29 novembre.

[3] « Le ministère commençait à se rassurer. « Il est impossible, « écrivait M. de la Boulaye à M. Decazes, que les royalistes mé- « connaissent les bienfaits d'un gouvernement qui leur a tendu la « main lorsqu'ils étaient sur le bord de l'abîme. Il est impossible « que le côté droit se laisse conduire par une poignée d'intrigants « et de fous. » Le projet de former un nouveau centre, où viendraient se fondre les modérés de la droite et ceux de la gauche, ne

949. — M. de Serre à sa mère.

[Décembre 1820 (?).]

De tout mon cœur, chère maman et tendre amie. Heureux à ce double titre et remerciant Dieu de pouvoir. A une autre fois davantage. Je suis à mon jour de grand travail.

Tout à vous.

Tendresses à mon père.

---

950. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

8 décembre 1820.

En Angleterre, où le Roi ne prend jamais l'initiative, où, par une illusion religieuse convenue généralement, les propositions des ministres sont toujours réputées des propositions de députés, ce serait

paraissait donc plus impraticable, et dans la réunion Vaublanc on n'était pas sans craindre qu'il ne se réalisât. « Ce que nous « avons à redouter, écrivait M. de Vitrolles à M. de la Mennais, « c'est qu'on ne harcèle le ministère au lieu de l'attaquer vigou- « reusement, et qu'on ne lui donne beaucoup de coups d'épingle au « lieu d'un bon coup de poignard. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Haurannе, t. VI, p. 74.)

certainement une grande inconvenance de présenter autrement que sous le voile, même sous un voile épais, la pensée du Roi. Chez nous, au contraire, où l'initiative est établie, où le discours du Roi est plutôt un message qu'un simple discours d'ouverture, Votre Excellence aura à considérer si le luxe insignifiant de réserve que quelques personnes désirent trouver dans le discours royal n'est pas plutôt dans les livrées de la timidité que dans celles de la sagesse. Dans d'autres temps, j'ai vu des ministres précautionneux, croyant avoir beaucoup de prudence pour les choses parce qu'ils en avaient beaucoup pour eux, désirer un discours royal sans intention et sans couleur, à l'effet de prendre ensuite telle intention et telle couleur en faisant voile selon le vent. Au nom de Dieu, monseigneur, gardons-nous d'une telle politique : elle nous perdrait. Il n'y a pas deux lignes, il n'y a pas deux vérités, il n'y a pas deux statuts. Ne voyez-vous pas, avec cette nouvelle Assemblée, telle qu'elle est faite, qu'il faut tout de suite vous mettre en avant pour l'empêcher de s'y mettre elle-même? Il faut vous hâter de lui donner l'impulsion pour vous préserver de la recevoir. Puisque vous êtes dans sa direction, que craignez-vous de le faire apercevoir? Dès le premier moment où l'on connaîtra votre marche, ne voyez-vous pas que deux majorités, l'une d'inclination et d'affinité, l'autre de respect qui s'attache toujours à la force, marcheront avec vous et ne vous abandonneront plus? Je vous en conjure, monseigneur, jetez votre trait, passez le Rubicon.

Si vous persistez à vouloir pâlir le discours du Roi et à lui ôter une certaine précision, il y aurait un moyen de suppléer à ce qui sur ce point me paraît nécessaire : ce serait par un rapport au Roi sur l'état de la France. Voyez ce que vous en pensez.

Actuellement, voulez-vous me renvoyer mon projet? j'aurais quelques corrections à faire.

Dévouement et profond respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

---

951. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Trois heures et demie [décembre 1820].

Je vous envoie, mon cher collègue, un croquis assez informe de ce que pourrait devenir le discours; peut-être le trouverez-vous un peu énervé; cela tient à notre manière un peu différente d'envisager la convenance du moment.

J'ai cherché cependant, tout en radoucissant, à laisser intact le fond des choses; j'ai retranché des développements, mais je crois avoir laissé les principes, et il me semble que le Roi ne doit guère énoncer que cela.

Le morceau sur l'année financière m'a paru ne pas avoir assez d'importance, et, si l'on tombait dans le détail de cette proposition, il me semble qu'il n'y

aurait pas de raison pour s'en refuser plusieurs autres.

Il est un retranchement que vous combattriez peut-être davantage et d'autant plus que le morceau est beau en lui-même : c'est celui du paragraphe sur le caractère que doivent toujours conserver *les plaintes*. Je crois que ce morceau serait admissible dans la bouche d'un ministre; mais je crois qu'il expose trop la majesté royale au danger d'une réplique fausse, sans doute, mais qu'on pourrait rendre spécieuse.

Quand on sera tombé d'accord sur les choses, il y aura encore à faire la guerre des mots; car, dans une pièce de cette nature, il faut les peser tous.

Pour ce qui est de la diplomatie, tout bien pesé, nous ne pouvons pas dire plus que cela.

Je ferai tout le possible pour vous aller voir avant dîner; mais, comme j'expédie mon courrier pour Troppau[1], je ne suis pas sûr d'en avoir le temps.

Mille amitiés.

PASQUIER.

[1] Le congrès de Troppau s'était ouvert le 23 octobre. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 201 et suivantes.

952. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

[Décembre 1820.]

MM. Pasquier et Mounier pensent qu'il y aurait, d'après le refus de ces messieurs, de l'inconvénient à s'avancer autant, dans le discours du Roi, sur la phrase de la quinquennalité ou septennalité[1]. Si vous partagez cette opinion, voulez-vous vous occuper de revoir cette phrase?

D'après l'idée de commencer notre système de bons procédés, ne croiriez-vous pas qu'il serait de bon goût de les inviter demain, chez moi, pour leur montrer le discours[2].

Mille amitiés.

R.

[1] « Persévérant dans l'idée qui, à la fin de 1819, l'avait conduit à se séparer de ses amis, M. de Serre avait essayé de placer dans ce discours la septennalité qu'il regardait comme le complément de la dernière loi électorale. Mais la droite, consultée, avait blâmé cette nouvelle atteinte à la Charte, et M. de Serre avait dû y renoncer. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. VI, p. 77.)

[2] Peu de jours après, le 22 décembre, parurent dans *le Moniteur* deux ordonnances datées de la veille : la première conférait à M. Corbière la présidence du Conseil royal de l'instruction publique ; la seconde nommait MM. Lainé, Corbière et de Villèle ministres secrétaires d'État et membres du Conseil des ministres. « Le centre droit, dit M. de Viel-Castel, fit un grand accueil aux nouveaux ministres, et le Roi les reçut avec beaucoup de bonne grâce. » (*Histoire de la Restauration*, t. IX, p. 282.)

953. — M. de Serre au duc de Richelieu.

[Décembre 1820.]

Je vous renvoie, monsieur le duc, la mise au net du discours du Roi.

Je joins une lettre du procureur général de Colmar[1] avec d'autres sur l'organisation des nouveaux régiments. Wendel ne parle pas très-bien non plus de ce qui s'est fait à Thionville, mais je n'ai pas de détail. On n'a pas fait les changements tant sollicités et promis dans les bureaux de l'infanterie à la Guerre : c'est une fatalité !

Hommages et amitiés.

H. DE SERRE.

---

954. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

[Décembre 1820.]

Je vous renvoie vos papiers, que j'ai lus. Cela est vraiment déplorable, et, d'après ce qui me revient de partout, il faut qu'il y ait beaucoup de vrai dans tout ce qui se dit. Ces messieurs m'en parlaient en

[1] M. de Chevers.

core ce matin comme d'une chose qui épouvantait et irritait tout leur monde. Ne pourriez-vous pas faire faire de ces lettres un extrait qui n'indiquât que les faits, sans qu'on pût soupçonner les personnes qui écrivent? Je le montrerais au ministre de la Guerre comme si je l'avais reçu, moi, et je prendrais d'autres renseignements. Si l'opération était aussi mal faite partout, nous aurions beau travailler ici à faire de belles lois, et du meilleur accord du monde, nous ne serions pas à l'abri des révolutions à la Riego[1] et à la Pepe[2]; car nous ne manquons pas de gens de ce calibre parmi nos officiers et sous-officiers.

Mille amitiés.

R.

[1] Raphaël del Riego, né à Oviédo le 24 octobre 1785. Il combattit les Français dès 1808, mais tomba entre leurs mains. Il recouvra la liberté en 1814 et obtint le grade de lieutenant-colonel. Le 1er janvier 1820, il souleva l'armée expéditionnaire réunie à Cadix, et força Ferdinand VII d'accepter la Constitution de 1812. Il devint capitaine général de l'Aragon, puis président des Cortès. Mais il tenta vainement de s'opposer aux progrès de l'armée française; blessé et abandonné de ses troupes, il fut arrêté, livré au gouvernement royal, condamné et pendu sur une des places de Madrid (7 novembre 1823).

[2] Guillaume Pepe, d'une famille noble de Messine, naquit à Squillace (Calabre) le 15 février 1783. Il servit sous Joseph et sous Murat; il obtint le grade de lieutenant général et le titre de baron. Au mois de juillet 1820, il prit le commandement en chef des troupes insurgées contre le roi Ferdinand Ier. Battu par les Autrichiens le 7 mars 1821, il dut s'exiler et ne revint qu'en 1848. Peu après il se rendit à Venise et concourut avec Manin à la défense de cette ville. Il est mort à Turin le 9 août 1855.

955. — Le roi Louis XVIII au duc de Richelieu.

Ce vendredi à neuf heures [15 décembre 1820].

Voici le projet[1], mon cher duc; vous jugerez facilement que j'en suis fort satisfait. J'ai ajouté au commencement deux mots que je crois utiles pour compléter le sens, et à la fin une petite phrase (que j'ai même refaite à deux fois) qui m'a paru à propos pour me donner de la barbe. Quand cela sera tout à fait arrêté, je vous prie de me le rapporter ou de me le renvoyer demain.

Bonsoir, mon cher duc.

---

956. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Dimanche [24 décembre 1820].

Je vous prie, monsieur le garde des Sceaux, de vouloir bien me mander ce que vous pensez de la proposition de M. de Lally[2]; car si nous devons la présenter comme loi du Roi, il vaut mieux y mettre un peu de bonne grâce, d'autant que je vois qu'une

[1] Voyez l'Appendice n° XXVIII.
[2] Voyez t. III, p. 208.

très-grande majorité dans la Chambre des pairs y attache beaucoup de prix. Alors il faudrait faire la chose promptement. Si, après un mûr examen, vous pensez, au contraire, que nous ne devons pas prendre cette mesure, qui est tout à fait dans vos attributions, il serait bon que vous voulussiez bien me mettre à même de répondre à ceux des pairs qui m'en parleront, non pas sur le fond de la question, mais sur les motifs qui nous empêchent de faire, sur la demande de la Chambre des pairs, cette année, ce que nous avons fait, il y a deux ans, pour la proposition de la Chambre des députés.

Si M. Mounier vous a mis hier au fait de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore en Bretagne, je suis sûr que vous en aurez été peu satisfait. Il y a là une vraie fédération des villes et des hommes qui dirigent les mouvements à leur gré. La faiblesse que l'on a montrée à Brest et à Nantes, en capitulant avec ces chefs qui maintenant sont plus puissants que préfets et commandants, est déplorable. Les troubles sont en effet terminés; mais ce n'est pas du fait de l'autorité, mais bien par la volonté de ces chefs qui recommenceront quand il leur plaira, si l'on n'y met ordre. Il faut renforcer la garnison de Nantes et prescrire aux autorités judiciaires, administratives et militaires d'agir avec la plus grande énergie pour tâcher de dissoudre ces sociétés secrètes. La garnison de Nantes sera augmentée, cela est à la disposition du lieutenant général. Je désire beaucoup que M. Bourdeau puisse être bientôt là, car c'est des recherches et des soins

de la justice que j'attends la découverte de ces associations qui me paraissent une chose bien sérieuse.

Recevez, monsieur le garde des Sceaux, l'assurance de mon bien sincère attachement.

RICHELIEU.

---

957. — Le marquis de Lally-Tolendal au duc de Richelieu.

24 décembre 1820.

Monsieur le duc,

Je crois devoir vous envoyer en épreuve mon opinion d'avant-hier, parce qu'elle ne sera tirée qu'après-demain, et que la question vaut la peine d'y penser. L'unanimité de la Chambre a tourné à vouloir nommer, comme il y a quatre ans, une commission chargée de proposer un projet de loi de *compétence et de formes judiciaires* pour la Chambre des pairs. La proposition de M. Lanjuinais[1] ne servira que de texte pour parler. En disant

[1] Jean-Denis Lanjuinais, dont le père était avocat, naquit à Rennes le 12 mars 1753. Il débuta au barreau en 1771, et obtint en 1775 une chaire de droit ecclésiastique. Député du tiers à la Constituante, il se signala parmi les membres les plus ardents du parti constitutionnel. Député à la Convention, il s'efforça de sauver Louis XVI; proscrit après le 31 mai 1793, il réussit à se

qu'on s'en occuperait, on se promettait bien de ne pas s'en occuper du tout. Personne ne veut de son *provisoire*. Excepté M. Garnier, qui veut que nous nous déclarions autocrates, et M. de Sémonville[1], qui veut que nous soyons des conseillers-jugeurs comme les conseillers du Parlement de Paris, et ayant, comme eux, la *haute police*, tout le reste de la Chambre, *sans exception d'un seul*, comme l'a dit avant-hier M. Molé, veut une loi qui explique notre compétence, la détermine et la circonscrive. Que le gouvernement ne refuse donc pas d'en avoir le mérite et de s'en attirer la faveur. Qu'il

cacher durant dix-huit mois, grâce au dévouement de sa femme et d'une servante. En 1795, soixante-treize départements le portèrent au Conseil des Anciens; en 1797, il ne fut pas réélu; en 1800, sur la proposition du Corps législatif, il fut nommé sénateur; il vota contre le Consulat à vie et contre l'établissement du gouvernement impérial. En 1814, il contribua à faire prononcer la déchéance de Napoléon et, peu après, devint membre de la Chambre des pairs. Pendant les Cent-Jours il présida la Chambre des représentants, et, au retour du Roi, reprit son siége à la Chambre haute. Il mourut à Paris le 13 janvier 1827. Son éloge fut prononcé par le comte de Ségur, dans la séance du 1er mars suivant. Il était membre de l'Institut et comte de l'Empire depuis 1808.

[1] Charles-Louis Huguet de Sémonville, fils d'un secrétaire du Roi, naquit à Paris le 9 mars 1759, et devint conseiller aux enquêtes avant sa dix-neuvième année. Il fut chargé, sous la République, de plusieurs missions diplomatiques; arrêté en 1793 par les Autrichiens, il subit trente mois de captivité. Il fut nommé sénateur en 1805, et vota, en 1814, la déchéance de l'Empereur; peu après, il obtint la dignité de pair de France et celle de grand référendaire : il conserva cette dernière jusqu'en 1834. Il mourut à Paris le 11 août 1839. Il tenait, de Napoléon, le titre de comte et, de Louis XVIII, celui de marquis.

donne ce qu'il a promis sans se le faire demander de nouveau. En disant qu'il s'en occupe, en annonçant que dans peu de temps il présentera un projet de loi pour ce qui exige une loi et de règlement pour ce qui n'a besoin que d'un règlement, il pourra faire différer, jusqu'au moment où il sera prêt, la nomination de commissaires, s'il croit qu'il en serait embarrassé. Il est bien sûr qu'en Angleterre les membres les plus ardents de l'opposition, les Tierney[1], les Burdett[2] même retireraient une motion devant le ministère annonçant qu'il doit incessamment faire à la Chambre une proposition sur le même objet. Il y a plus: avant-hier, ne voyant sur le banc ministériel aucun des pairs qui s'y asseoient, ils auraient demandé d'eux-mêmes à différer leur développement même sommaire. Enfin partons du point de vue où nous sommes, et permettez-moi, monsieur le duc, d'insister sur la nécessité d'une *loi*, sur la promesse que vous nous en avez faite, sur le mouvement d'humeur très-naturel avec lequel vous répliquâtes à Boissy d'Anglas lorsque, après votre promesse, il s'avisa de dire avec sa brusquerie habituelle : *Cette loi qu'on nous promet toujours et que nous aurons quand il plaira*

[1] Georges Tierney, né en 1761, mort en 1830. Il se déclara pour le parti whig et devint, en 1796, membre du Parlement. Pitt trouva en lui un de ses adversaires les plus redoutables.

[2] Sir Francis Burdett, baronnet, né en 1770, mort en 1844. Membre du Parlement dès 1796, il appartenait au parti whig, et fut le promoteur de plusieurs réformes; il contribua à l'émancipation des catholiques d'Irlande.

à *Dieu!* Permettez-moi d'insister sur la détermination arrêtée de la Chambre de demander cette loi jusqu'à ce qu'elle l'ait obtenue. Il est également digne de vous et avantageux pour votre ministère qu'elle la reçoive comme un bienfait au lieu de l'emporter comme une conquête. On a pris autour de vous la coutume de dire que telle loi est difficile, telle autre infaisable et impossible; ce qu'il y a de plus difficile, de plus impossible que tout, c'est de sentir toujours sa conscience à la merci de tous les contingents futurs, c'est de juger sans loi positive, c'est de cumuler sur notre tête quatre caractères que tous les principes reconnus rendent inconciliables, d'être tout à la fois commissaires instructeurs, chambre de mise en accusation, jurés et juges; c'est d'entendre à chaque procès les Bonnet[1], les Berryer, les Dupin nous dire que notre compétence, vaguement énoncée, n'est point positivement établie, que, autorisés par la Charte à juger les délits *qui seront définis*, nous jugeons des délits *qui ne sont pas définis*. M. Lainé, dont la loyauté

[1] Louis-Ferdinand Bonnet, né à Paris le 8 juillet 1760. Dès 1783, il se distingua comme avocat stagiaire et obtint les éloges de Gerbier. Il assista aux événements de 1789 sans enthousiasme, ne fut pas ébloui des succès de l'Empire, et accueillit la Restauration avec joie. Il ne quitta le barreau qu'à la fin de 1825, et devint conseiller à la Cour de cassation le 18 janvier 1826. Après la révolution de 1830, comme il prêtait un nouveau serment, il ajouta ces mots : *En haine de l'anarchie*. Il mourut à Paris le 6 décembre 1839. Son éloge a été prononcé par M. Marc de Haut le 21 novembre 1840, à l'ouverture de la conférence des avocats. — Voyez aussi *le Barreau au XIXe siècle*, par M. O. Pinard. t. 1er. p. 167-188. Paris, 1864.

marche à côté de la vôtre, n'a pas jugé la loi infaisable, puisqu'il l'a faite, il y a quatre ans, dès qu notre résolution eut été arrêtée, puisque nous e avons délibéré chez lui, et que sans la fin de la ses sion, qui nous a surpris au milieu de nos délibéra tions, le grand œuvre eût été consommé cette an née-là. Vous savez ce qui est arrivé depuis et comm tout a été absorbé dans une seule pensée fixe, cel des élections. Aujourd'hui vous êtes maître du te rain, vous pouvez faire librement toutes vos disp sitions pour nous donner tout ce qui doit s'attend de la pureté de vos lumières, de la noblesse de vot nom et de celle plus précieuse encore de votre cœu

Agréez, monsieur le duc, mes plus tendres hom mages et reconnaissez à mes sentiments, à mo langage, même à mes libertés, le cœur de votr fidèle, dévoué et non indigne serviteur,

LALLY-TOLENDAL

---

958. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Mardi [26 décembre 1820].

Je vous envoie une lettre de M. de Lally et so opinion. Je l'ai vu hier ainsi que beaucoup de pair Il me semble que l'opinion dominante et presqu unanime de la Chambre est qu'il faut nommer un

commission qui, rassemblant tout ce qui a été commencé et préparé sur la question de la compétence, présente une proposition de loi qui règle cette compétence et un projet de règlement pour ce qui n'est pas législatif. Il nous sera impossible de nous opposer à ce vœu autrement qu'en annonçant nous-mêmes ce projet de loi; mais il est tellement difficile que j'aimerais autant qu'une commission de la Chambre s'en occupât, sauf à nous à voir ensuite ce que nous voudrions en prendre; nous acquiescerions donc à cette proposition en offrant à la Chambre tous les secours qu'offrent les travaux préliminaires qui ont eu lieu, et notamment le projet de règlement, et nous la laisserions fort satisfaite, ce qui est important pour le grand procès dont elle a à s'occuper.

Je vous prie de réfléchir à tout cela pour que nous soyons bien d'accord sur ce que nous avons à dire à la Chambre. Auriez-vous la bonté de m'envoyer ce projet de règlement.

Mille compliments et amitiés.

R.

1821

959. — M. Bertin de Veaux[1] à M. de Serre.

11 janvier 1821.

Bertin de Veaux est venu pour présenter ses respects à M. de Serre. Il est bien fâché de n'avoir pu pénétrer jusqu'à Son Excellence et encore plus de la cause qui la rend invisible. Il espère que cette cause ne sera pas de longue durée, et que M. de

[1] Louis-François Bertin de Veaux, né à Paris en 1771, était le fils d'un secrétaire du duc de Choiseul. Après la révolution de brumaire, il fonda, avec son frère aîné, le *Journal des Débats*. En 1801, il établit une maison de banque, et devint juge, puis vice-président du tribunal de commerce. En 1814, M. Bertin, qui avait eu beaucoup à souffrir du despotisme impérial, se prononça hautement pour le Roi. Le 1er octobre 1815, il fut nommé secrétaire général du ministère de la Police et garda ces fonctions jusqu'en 1818. En 1820, les électeurs de Versailles l'envoyèrent à la Chambre, où il siégea sur les bancs de la droite. A partir de 1824, il seconda M. de Chateaubriand dans son opposition à M. de Villèle. Lors de l'avénement de M. de Polignac, il donna sa démission de conseiller d'État et, le 16 mars 1830, il vota l'adresse des 221. Après la révolution de juillet, il se montra zélé partisan du nouveau Roi, fut rappelé au Conseil d'État et chargé d'une mission diplomatique à la Haye; en 1832, il fut élevé à la dignité de pair. Il mourut à Paris le 23 avril 1842. « Tous ceux qui connaissent à fond l'histoire politique de nos vingt dernières années, disait M. de Sacy en 1854, savent quel rôle prédominant y a joué

Serre ne tardera pas à reparaître sur la scène pour y défendre, avec son talent accoutumé, le royalisme et les idées *généreuses* qui ont tant besoin de son appui.

---

960. — Le baron Mounier à M. de Serre.

16 janvier 1821.

J'ai l'honneur d'adresser à M. de Serre un projet de loi que j'ai rédigé à la suite de la dernière discussion sur l'organisation municipale.

M. de Serre remarquera aisément que c'est une simple esquisse qui a besoin de rectifications, suppressions et additions.

J'aurais eu le plaisir de le lui porter moi-même si je ne m'étais trouvé retenu par un gros rhume.

J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que M. de Serre était sorti aujourd'hui.

Bertin de Veaux. Son salon était le lieu de rendez-vous des ministres et des hommes politiques les plus haut placés, et souvent les délibérations les plus délicates s'y sont terminées par un mot de sa bouche, un de ces mots nets et vifs qui semblent l'expression même du bon sens. » (*Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. IV, p. 167.) Dans une notice sur M. de Feletz, M. Villemain a tracé les portraits de MM. Bertin de Veaux et Bertin l'aîné. — Voyez les *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, p. 447. Paris, 1854.

Je le prie d'agréer les assurances de mon attachement.

MOUNIER.

---

961. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

3 février 1821.

Je crains de ne pouvoir me rendre ce soir chez Votre Excellence. Je dois ajouter que si elle désire ou seulement s'il lui convient de voir quelqu'un de ces messieurs, tels, par exemple, que M. de Polignac[1] ou M. de Montmorency[2], ils auront un grand

[1] Auguste-Jules-Armand, prince de Polignac, né à Versailles le 14 mai 1780, était le second fils de la duchesse de Polignac, l'amie de la reine Marie-Antoinette. Il émigra en 1789 avec sa famille et devint, à l'âge de seize ans, officier dans l'armée russe. En 1800, il se rendit à Londres auprès de M. le comte d'Artois, qui le prit pour aide de camp. Il vint à Paris en 1804, se trouva compromis dans le procès de Georges Cadoudal et fut condamné à deux ans de prison : il ne recouvra la liberté qu'en 1814. Pair de France le 17 août 1815, ambassadeur près la cour de la Grande-Bretagne le 10 juin 1823, il reçut, le 8 août 1829, le portefeuille des Affaires étrangères et, le 17 novembre, la présidence du Conseil des ministres. Promoteur et signataire des ordonnances du 25 juillet 1830, il fut arrêté à Granville le 15 août et condamné à la prison perpétuelle le 20 décembre. Une décision royale du 22 novembre 1836 commua cette peine en celle de vingt ans de bannissement. Il mourut à Paris le 20 mars 1847. Il avait publié en 1845 des *Études historiques, politiques et morales*.

[2] Le vicomte Matthieu de Montmorency, petit-fils du maréchal de Laval, naquit à Paris le 10 juillet 1767. Il fit ses premières armes en Amérique, dans le régiment d'Auvergne, dont son père

empressement à l'aller trouver et à obtenir une conversation. Je le désire pour mon compte, parce que ce serait un moyen de faire filtrer de la raison parmi des hommes honorables, d'une bonne intention, mais qui n'ont pas toujours des idées bien justes D'eux la lumière se porterait plus facilement plus haut et tout irait à merveille.

Je me présenterai demain pour savoir si Votre Excellence approuve cette première ouverture, qui pourrait être suivie de quelques autres. Chaque jour je redouble pour elle de dévouement et de respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

le vicomte de Laval, était colonel. En 1789, député aux États-Généraux par la noblesse du bailliage de Montfort-l'Amaury, il montra beaucoup de zèle à réformer l'ancien régime; mais ses projets de réforme furent bientôt dépassés, et les événements du 10 août le déterminèrent à se retirer à Coppet, chez Mme de Staël. Il revint en 1795, fut arrêté, puis relâché. Durant le Consulat et l'Empire, il se tint à l'écart et se donna tout entier à des œuvres de bienfaisance. Il devint, en 1814, aide de camp de *Monsieur*. Nommé, au mois de mars 1815, chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Angoulême, il l'accompagna à Bordeaux et à Londres, d'où il se rendit à Gand auprès du Roi. Cette même année, il fit partie de la Chambre des pairs; plusieurs fois, à la tribune, il crut de son devoir de désavouer les opinions de sa jeunesse. Ministre des Affaires étrangères le 14 décembre 1821, il représenta la France au congrès de Vérone. A son retour, le 30 novembre 1822, il reçut le titre de duc; mais il ne put s'entendre avec M. de Villèle au sujet de la guerre d'Espagne et donna sa démission le 25 décembre. Nommé, par le roi Charles X, gouverneur de M. le duc de Bordeaux le 11 janvier 1826, il mourut subitement dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin le 24 mars, jour du vendredi saint. Le 28 du même mois, son éloge fut prononcé par le duc de Doudeauville à la Chambre des pairs.

962. — M. de Serre au comte de Puymaigre[1].

Paris, 6 février 1821.

Ce que vous me dites, mon cher Puymaigre, sur X. coïncide avec ce qui m'est revenu d'ailleurs. Si vous pouviez arranger avec M. Malouet sa mutation pour une sous-préfecture du Bas-Rhin, cela, je pense, serait utile. Je ne voudrais pas que ce fût pour Wissembourg, dont le sous-préfet ne nous conviendrait pas; mais Saverne ou Schelestat serait bien. Il faudrait que X. consentît, et je pense qu'il réussirait mieux dans le Bas-Rhin.

Ayez bon courage. Prévenez-moi de toutes les demandes que vous ferez pour que je les appuie.

Mille amitiés.

H. DE SERRE.

Je vais mieux, et avec des ménagements je soutiendrai la session.

[1] Voyez t. 1er, p. 184.

963. — M. Fiévée à M. de Serre.

Paris, 10 février 1821.

Monseigneur,

Lorsqu'on a action sur le gouvernement de son pays, il est bon de connaître la vérité, et la vérité sur les détails mène quelquefois à d'importantes révélations.

L'ouvrage que je viens de publier[1] n'est certainement pas hostile au ministère, et cependant la censure, qui dépend du ministère, a arrêté les articles que les journaux voulaient publier sur mon ouvrage. Je ne vous dis pas cela pour me plaindre, ni même pour réclamer justice : le public s'en est chargé; mais pour vous faire remarquer que si, dans le premier ouvrage que je ferai paraître (ce qui ne tardera pas), j'étais hostile au ministère, je paraîtrais avoir des torts à son égard, et cependant je ne ferais que répondre à une hostilité. Je ne ferai pas entrer ici la différence qu'il y a pour moi à vendre trois mille exemplaires, malgré la censure, ou six mille si la censure n'avait pas arrêté le cours naturel des choses; mais enfin tout homme que Dieu n'a pas fait pour végéter n'a-t-il pas le droit de vouloir qu'on le laisse vivre d'une vie privée,

[1] *Ce que tout le monde pense, ce que personne ne dit.*

quand il ne se met pas sur les rangs de ceux qui ne veulent vivre que d'une vie publique?

Qu'en résultera-il à mon égard? Qu'un seul ouvrage m'aurait suffi pour maintenir ma position et répondre à la partie du public qui se plaignait de mon silence, et que, s'il me faut deux, trois ou quatre ouvrages pour arriver au même résultat, il ne m'en coûtera que la façon. C'est ainsi que, toujours disposé à sortir de la carrière polémique, j'y suis sans cesse jeté par des causes qui ne dépendent pas de moi.

Je le répète, je ne dis pas cela pour me plaindre, mais pour que vous le sachiez. Trop de petites causes jettent ainsi des divisions où elles ne devraient pas exister; on se plaint ensuite. Pour moi, qui ne puis être neutre entre l'erreur et la vérité, entre le talent et l'incapacité, j'avoue qu'il ne m'en aurait rien coûté d'être juste envers les hommes; pourquoi n'ont-ils pas la même disposition à mon égard? Vous faire cette confidence, c'est vous témoigner combien j'ai de plaisir à vous excepter.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FIÉVÉE.

---

964. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Paris, 14 février 1821.

D'après toutes les informations que je reçois et les observations que je fais, je suis inquiet des rapports actuels de l'Assemblée avec le ministère ainsi que de son résultat final. Il y a à cet égard un mouvement à considérer dans son principe, dans sa marche, dans son dénoûment.

Dans le principe, si l'on considère attentivement l'Assemblée telle qu'elle s'est composée, et ensuite le ministère tel qu'il s'est fait, on les trouvera parfaitement en harmonie. En France, il y a certainement un parti révolutionnaire, un parti modéré ou de centre, un parti royaliste exalté. L'Assemblée, véritable représentation de la France, s'est dessinée aussitôt sur ces trois nuances; elle offre comme la France un côté gauche, un centre, un côté droit. Pendant longtemps le ministère a eu l'intention de se placer en entier dans la nuance modérée du centre, à l'effet de réprimer plus avantageusement les directions funestes du côté gauche et les intempérances du côté droit. Cependant l'Assemblée, à la suite de la dernière loi sur les élections, ayant vu tout à coup renforcer dans son sein la nuance royaliste, le ministère a cru devoir se modeler sur cette nouvelle modification. Deux membres du côté droit[1]

[1] MM. de Villèle et Corbière.

sont entrés dans son sein, en même temps qu'un des membres les plus marquants du centre droit[1]. De cette manière, si l'on ne veut consulter que les apparences, le ministère et l'Assemblée paraîtront en parfaite harmonie; les diversités du ministère semblent ce qu'il faut pour correspondre avec les diversités de l'Assemblée. Ce n'est sûrement pas M. Portal ou M. Siméon qu'on enverra pour traiter avec M. de la Bourdonnaie ou M. de Salaberry; ce n'est pas non plus M. de Villèle ou M. Corbière qu'on enverra pour traiter avec les députés voisins du baron Louis. On sait que la portée de M. de Villèle est au plus haut des bancs royalistes, que celle de M. Siméon et de M. Portal est auprès de beaucoup d'honnêtes gens, d'une aussi bonne pensée peut-être, mais à qui les circonstances ont donné une autre allure.

Tels sont les avantages de la composition actuelle du ministère; voici actuellement quelques dangers.

Le ministère actuel se divisant aujourd'hui dans le public comme les biens nationaux, en ministres de première ou de seconde origine, il n'est pas impossible que, par la nature singulière de nos circonstances, il se présente quelque grand essor à se donner ou quelque grand effort à faire; et alors les nuances d'un ministère de diverses origines se rapportant à des éléments divers offriraient-elles au moment du danger cette pleine harmonie nécessaire pour le surmonter? Les ministres originaires du

[1] M. Lainé.

côté droit trouveraient-ils dans les ministres originaires du centre un élan semblable au leur? C'est sur quoi l'opinion publique conçoit quelques doutes.

D'autre part, comme les membres du côté droit sont aujourd'hui en prépondérance, il en résulterait que les ministres originaires du côté droit devraient participer à cette prépondérance. C'est bien pour les principes, pas tout à fait pour les personnes. Les principes du côté droit sont certainement exposés avec force par M. de Serre et M. Pasquier; M. de Villèle et M. Corbière sont devenus accessoires. Je ne sais si, comme on le dit, ce contraste est senti par ces messieurs; mais il est senti au plus haut du château. Il y est un principe continuel d'inquiétude, de malaise, d'impatience. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'il est senti par l'Assemblée dans la partie même qui paraît le moins susceptible de ce sentiment, je veux dire le centre. Je trouve dans les membres les plus marquants de cette partie un goût de côté droit, une aversion de moyen terme qui m'a étonné dans toutes les conversations que j'ai eues avec eux. La réunion Wendel, assez bien imaginée comme expédient du moment, n'a rien qui doive rassurer comme établissement. Cet établissement tout ministériel, auquel on n'a concouru en grande partie que par complaisance, s'évanouira au premier moment de crise; je n'en ai aucun doute. On voudrait que le ministère marquât sa voie et son but, et n'appartenir au ministère que sous la couleur de cette voie et de ce but.

Le mouvement que je viens d'exposer est vif dans

l'Assemblée; il est vif au dehors; il est vif au château. Cette vivacité là et là s'accroît chaque jour. Il est un autre danger, sur lequel je me permettrai quelques réflexions.

Il est question des lois municipales. On assure que le gouvernement s'en occupe, et que le ministère a sur cette partie de grands travaux prêts[1]. Je désire de toute mon âme que cette matière soit abordée, et que nous ayons enfin une Constitution civile comme nous avons une Constitution politique. Je désire que le système représentatif que nous avons à la tête, et qui nous donne à foison des hommes d'État, se généralise au centre et nous donne enfin des *citoyens*. Je n'insisterai pas beaucoup ici sur l'avantage qu'il y aurait eu de le faire marcher avec une refonte de notre Code civil et un meilleur établissement des lois domestiques. Je le prends tel qu'on le fait et qu'on le peut faire. Dans cette situation, je recommande, relativement à cette Charte civique, de ne pas tomber dans les mêmes inconvénients qu'offre chaque jour notre Charte politique. On a voulu embrasser par des règlements une multitude de casualités qu'il était impossible de prévoir : ce qui a produit le scandale de revenir à plusieurs reprises sur une partie de ces règlements. En faisant de même votre Constitution municipale et départementale *à*

[1] Le 22 février 1821, M. Siméon, ministre de l'Intérieur, présenta un projet de loi municipale et départementale. Mais ce projet fut accueilli avec froideur, et la session se termina avant que la discussion s'ouvrît. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 20-22.

priori, si vous voulez embrasser par des règlements toutes les casualités de ce nouvel ordre, je crains que vous ne vous mépreniez. Ne vaudrait-il pas mieux établir seulement des principes fondamentaux et laisser tous les détails d'exécution à la direction des ordonnances? Il faut bien prendre garde surtout que le public de la Révolution ne voie là une nouvelle conquête sur le pouvoir, une nouvelle arme pour étendre la Révolution et la rendre dominante.

Le comte DE MONTLOSIER.

---

965. — Le duc Decazes à M. de Serre.

Londres, 15 février 1821.

J'ai appris avec bien du plaisir, mon cher ami, votre rétablissement, que vos amis eux-mêmes n'espéraient pas devoir être aussi prompt. Si vous aviez été réduit, comme l'an dernier, à aller le chercher à Nice, vous auriez eu peut-être la triste consolation de nous y rencontrer, non à cause de ma santé, mais pour celle qui m'est bien autrement chère et que ce déplorable climat a bien maltraitée. Aussitôt que le temps sera adouci et lui permettra de se mettre en route, j'arracherai ma femme à la fumée que ses faibles poumons ont tant de peine à respirer et qui, à deux heures, ne me permet pas de

vous écrire sans lumière. Malheureusement, j'emporterai avec moi bien peu d'espérance; aussi suis-je bien à plaindre, mon cher ami.

Je le serais plus encore, s'il est possible, dans le cas où mes peines seraient pour le gouvernement un sujet d'embarras; mais, en le redoutant, je craindrais d'être trop injuste envers ceux qui se sont faits mes ennemis.

J'aurai bien du plaisir à vous revoir, mon cher ami, moins peut-être à causer avec vous de nos pauvres affaires, dont je suis quelquefois très préoccupé.....

Soyez assez bon pour parler de moi à Mme de Serre.

Votre meilleur ami,

DECAZES.

P.-S. J'avais espéré voir M. votre frère[1] à Londres, où il m'avait annoncé sa visite; j'aurais été bien heureux de le recevoir. Je le suis beaucoup de vous dire que son travail est extrêmement satisfaisant et qu'il annonce quelqu'un digne de votre nom.

[1] Chancelier du consulat d'Édimbourg le 11 décembre 181 M. Hyacinthe de Serre était vice-consul à Hull depuis le 26 juillet 1820.

966. — M. de Serre à sa mère.

11 mars 1821.

Une troisième fille, chère maman, nous est arrivée ce matin..... C'est un joli petit enfant. Dites-le à mon père.

Mille respects et tendres amitiés.

H. DE SERRE.

---

967. — Le marquis de Rivière à M. de Serre.

Lundi, sept heures [12 mars 1821].

Monsieur est arrivé tard et n'a eu que le temps de faire sa toilette pour aller chez le Roi ; je lui ai remis la lettre de Votre Excellence et lui ai demandé les *noms* pour Mlle votre fille. Il les a écrits tout de suite[1] et m'a chargé de dire à Votre Excellence qu'il était très-fâché de ne pas lui

[1] Marie-Charlotte-Philippine.

On lit dans *le Moniteur:* « LL. AA. RR. *Monsieur* et Mme la duchesse de Berry ont daigné faire hier, 4 mai, à M. le garde des Sceaux, l'honneur de tenir sur les fonts de baptême son dernier enfant. Le baptême a été conféré par Mgr l'évêque de Chartres, dans la chapelle du Roi, avec la permission de Sa Majesté. »

répondre, qu'il n'en avaitp as le temps, et qu'il faisait demander des nouvelles de Mme de Serre. Je m'empresse de suivre les ordres de *Monsieur*. Je prie Votre Excellence de recevoir mon compliment et l'assurance de mon bien sincère dévouement.

CH., marquis DE RIVIÈRE.

Mes hommages, je vous prie, à Mme de Serre, et faites-moi dire de ses nouvelles pour que j'en dise à *Monsieur* en descendant de chez le Roi.

---

968. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Clermont, ce 17 mars 1821.

Monseigneur,

Me voici depuis dix jours rendu à mes dieux pénates. Je me trouve ici comme une espèce d'émigré rentré. Je vois dans les journaux que j'ai occasionné beaucoup de train dans l'Assemblée. Il y a des cas où il faut, comme dit Voltaire, frapper fort, et cependant il faut tâcher aussi (surtout en politique) de frapper juste. La grande querelle à faire sur le chapitre des biens des émigrés n'est pas sur le trait qu'on a cité. Un fils poursuit l'assassin de son père et le poignarde sur les bancs de la justice où celui-ci a été amené. Cet acte est un grand malheur; c'est

un délit envers l'ordre public, même un délit envers la loi de Dieu qui a dit : *Non occides;* mais, relativement à l'assassin massacré, il peut très-bien être dit que ce n'est pas une injustice. La véritable querelle à faire porterait sur le droit public relativement à la vente des biens des émigrés. Pendant la Révolution, cette vente tenait à la souveraineté de la Révolution et au droit public révolutionnaire. A la Restauration, le droit public n'a pas été confirmé; il a été déplacé. Louis XVIII n'a certainement adopté ni la Révolution ni le droit public révolutionnaire; il a adopté seulement par exception un acte particulier de la Révolution. C'est une sorte de coup d'État appartenant à sa volonté propre, proclamé et sanctionné par la Charte. Voilà le principe de l'inquiétude. Les révolutionnaires ne veulent point abandonner les racines qu'ils ont dans la Révolution; ils ne proclament la Charte que dans l'espérance qu'elle tient par ses racines à ces racines. La parole d'un Roi n'a pour ces républicains ni assez de grandeur ni assez d'autorité. Dans la douleur où ils sont d'un Roi légitime, ils s'efforcent à ce qu'il soit le moins légitime possible, en l'attachant et l'associant à leur Révolution.....

Monseigneur, je ne perds pas de vue votre organisation municipale. Dans les grandes villes, un maire me paraît bien seul; des adjoints sont bien subalternes : ils ne sont pas même du Conseil municipal. Ne trouvez-vous pas que le maire avec des échevins et un procureur du Roi offriraient un appareil plus imposant? Toutefois, ce ne pourrait être

que pour les bonnes villes d'une population de 25 à 30,000 âmes; et encore ces échevins devraient être à la nomination du Roi. Je soupçonne que ce parti vous sera proposé en amendement, mais dans un tout autre esprit. On vous citera les anciennes municipalités, les anciennes chartes des communes. On pourra vous dire sur ces antiquités une multitude de choses plausibles. Il faut y prendre garde. Nos Rois et les principaux seigneurs du royaume n'accordaient tant de priviléges aux communes que pour en faire une sorte de contre-poids contre la puissance des seigneurs du second ordre. La puissance des villes fut mise ainsi en opposition avec la puissance des châteaux. Des républiques citadines furent élevées en opposition aux monarchies seigneuriales. L'industrie fut armée contre la propriété; l'argent contre la terre. J'ai vu un grand nombre de ces chartes de communes : ce sont des érections de souverainetés; elles reçurent non-seulement le droit de justice, mais encore le droit d'armes et celui de battre monnaie. La plupart de ces priviléges leur furent repris dans la suite, cela est vrai; mais la forme primitive, souveraine et républicaine, resta toujours. Actuellement que vous n'avez plus de seigneuries, que les châteaux sont en ruines, la grande propriété elle-même aux abois, voulez-vous faire des villes ce qu'elles ont été dans un temps différent? Voulez-vous faire partout des républiques municipales? C'est l'espérance de ceux qui, n'ayant pu établir la République par le haut, cherchent à l'établir au moins par le bas.

Le prince de Broglie[1] (évêque de Gand) me fait faire des compliments sur mon ouvrage[2]. Je vais mettre en ordre les notes, éléments de mon chapitre X[3], du clergé, pour le lui envoyer; mais d'abord je les adresserai à Votre Excellence. Il y en aura ensuite une copie pour M. de Montmorency et M. de Marcellus.

. . . . . .

Je prie Votre Excellence de recevoir l'hommage accoutumé de mon dévouement, de mon obéissance et de mon respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

Le temps me dure bien de recevoir des nouvelles, et de bonnes nouvelles de Mme de Serre.

[1] Maurice-Jean-Madeleine, prince de Broglie, fils du troisième maréchal de ce nom, naquit au château de Broglie le 5 septembre 1766. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et se trouvait au séminaire de Saint-Sulpice lorsque la Révolution le força de s'expatrier. Il revint en 1803. Napoléon, qui d'abord l'avait pris pour aumônier, le nomma, en 1805, évêque d'Acqui, et, en 1807, évêque de Gand; mais, lors du concile de 1811, irrité de ne pouvoir le soumettre à ses volontés, il le fit conduire au donjon de Vincennes; après une captivité de quatre mois, il l'obligea de donner sa démission et le relégua à l'île Sainte-Marguerite. La chute de l'Empereur rendit à l'évêque son diocèse; mais il eut bientôt de nouvelles luttes à soutenir contre Guillaume, roi des Pays-Bas : condamné par contumace à la déportation (8 novembre 1817), il se réfugia en France et mourut à Paris le 20 juillet 1821.

[2] *De la monarchie française au 1er janvier 1821.*

[3] *Ibid.*, p. 262.

969. — Le comte de Bastard à M. de Serre.

Paris, ce 27 mars 1821.

Monsieur,

Je vous écris du milieu d'un hôpital : ma femme, ma belle-sœur et une femme de chambre sont au lit depuis quatre jours ; je suis loin de me bien porter et mon fils est fort malade. Il y a six jours que la fièvre ne l'a quitté ; on l'a saigné hier. Malheureusement j'ai deux excellents médecins qui ne s'accordent pas. J'avais espéré avant-hier, j'avais espéré hier que cela irait mieux et que je pourrais partir ; j'avais fait mes arrangements en conséquence. Mais aujourd'hui je ne puis m'y résoudre, au moins pour ce moment. Vous le savez, monsieur, ma présence n'est ni indispensable ni nécessaire ; elle peut n'être pas inutile, mais c'est tout. J'ai écrit à M. de Chantelauze[1], en qui j'ai confiance, pour lui demander

[1] Jean-Claude-Balthazar-Victor de Chantelauze, né à Montbrison en 1787. Il devint, en 1811, substitut près le tribunal de cette ville ; en 1815, avocat général près la Cour royale de Lyon ; en 1826, procureur général près celle de Douai (d'où il passa à Riom avec le même titre) ; en 1829, premier président de la Cour de Grenoble. Député de la Loire en 1828, il refusa, le 17 août 1829, le portefeuille de l'Instruction publique. Le 19 mai 1830, il accepta celui de la Justice. Signataire des ordonnances de juillet, il fut arrêté près de Tours, traduit devant la Cour des pairs et condamné à la prison perpétuelle, malgré un éloquent plaidoyer de

un peu ce qu'il en pense; j'attendrai sa réponse et des lettres de M. Courvoisier pour prendre une détermination définitive, car j'ose espérer, monsieur, que, en l'état où est ma famille, vous n'exigerez pas que je m'en éloigne tout de suite.

Je ne doute pas de la parfaite tranquillité de Lyon et du reste de la France. La révolution de Turin est sans force; Naples ne peut résister. Cette situation, malheureuse, je le crois, pour les Italiens, qui ne sont pas faits pour vivre sous le joug honteux des Autrichiens, cette situation peut nous être bonne et assurer notre repos. Comme homme, je souhaite que les Autrichiens soient battus, comme Français ce souhait est peut-être téméraire et insensé; aussi, si je tenais les foudres de Jupiter, j'y regarderais davantage. Mais examinons les faits : les Autrichiens battront, c'est indubitable; nous serons plus tranquilles et je n'aurai pas besoin d'aller à Lyon. Puissiez-vous, messieurs, devenir médiateurs entre les peuples italiens et les stupides ministres de leurs Rois! Vous ferez écrire de vous une belle page dans l'histoire.

Quoique fort souffrant, je vais à la Chambre des pairs défendre la contrainte par corps, que je crois indispensable : on sera bien habile si l'on me fait changer d'opinion.

M. Sauzet. Une décision royale du 17 octobre 1836 l'autorisa à résider, sur parole, dans le département de la Loire. Il mourut le 10 août 1859 à Pierrelatte (Drôme), chez son gendre, M. d'Allard.— Voyez l'éloge de M. de Chantelauze prononcé par M. Sauzet à la séance publique de l'Académie de Lyon le 28 février 1860.

Je suis, avec le plus profond respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BASTARD D'ESTANG.

---

970. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

[Avril 1821.]

Monsieur le garde des Sceaux,

J'ai du guignon, et je le regrette d'autant plus que je compte aller après-demain à la campagne, et qu'il me sera probablement difficile de venir demain. Je désirais vous parler de deux affaires qui me paraissent avoir de l'intérêt. La première est le traitement de ministre d'État pour M. de Chateaubriand, qui, n'ayant plus d'autre appointement, y a droit, s'y attend et en a grand besoin[1].

[1] Une ordonnance du 30 avril nomma M. de Chateaubriand ministre d'État et membre du Conseil privé. Ces fonctions lui avaient déjà été données en 1815, lors de son séjour à Gand; mais une ordonnance du 20 septembre 1816 les lui avait ôtées, pour avoir, dans *la Monarchie selon la Charte*, « élevé des doutes, disait le Roi, sur notre volonté personnelle manifestée par notre ordonnance du 5 septembre présent mois. » — Voyez les *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 125-127, 135-137 et 219; consultez aussi l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. III, p. 495-504.

L'autre affaire, dont peut-être M. Portal vous parle pendant que je vous écris, concerne la nomination à la place de conseiller d'État d'un officier de marine, et notamment du contre-amiral d'Augier. Je sais que M. Portal le désire beaucoup, et il est vrai de dire qu'il sera utile qu'un officier général siége au comité de marine, où l'on se plaint qu'il n'y a que des membres de l'ordre civil et personne pour défendre les militaires. Cette partie de l'administration va si bien et la marine se fait tant d'honneur depuis un an, que je crois juste de faire quelque chose pour elle. Si vous pensez de même, je crois que le plus tôt serait le mieux, car vous connaissez le proverbe : *qui cito dat, bis dat*[1].

[1] « M. Portal avait conçu de grands desseins pour le rétablissement de la marine, fort négligée depuis la chute de l'Empire, tant par l'effet du découragement que les désastres maritimes de cette époque avaient laissé dans les esprits que par une conséquence forcée de l'épuisement des finances..... Louis XVIII avait témoigné à M. Portal sa vive satisfaction du zèle avec lequel il travaillait à rétablir un élément aussi essentiel de la puissance et de la grandeur du pays. Le ministre voyait, deux fois par semaine, le duc d'Angoulême, grand amiral de France, et se ménageait ainsi l'appui de ce prince, animé, surtout à cette époque, de sentiments si patriotiques. En même temps qu'il préparait, dans le secret du cabinet, les bases d'une régénération considérée jusqu'alors comme impossible, il s'occupait de faire rentrer dans la marine de bons et habiles officiers, que les revirements de la politique en avaient éloignés, et qui devaient plus tard en faire l'honneur et la force. Tout cela se faisait sans bruit..... La prudence commandait d'ailleurs au gouvernement français, dans la situation où il était encore à l'égard de l'Europe, de ne pas donner trop de retentissement à ce qu'il faisait pour relever ses forces et ses moyens d'action. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 173-175)

J'espère qu'à mon retour, qui sera bientôt, je vous trouverai tout à fait bien, je le désire vivement. Je tâcherai aussi de me rafraîchir la tête et le corps, j'en ai grand besoin.

Recevez, je vous prie, monsieur le garde des Sceaux, tous mes compliments et amitiés.

R.

---

971. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Randanne, 20 avril 1821.

J'apprends par une dernière lettre de Paris que *M. Bergasse*[1], *d'abord très-affecté de son renvoi à*

[1] Nicolas Bergasse, né à Lyon en 1750. Avocat d'abord au barreau de sa ville natale, puis au barreau de Paris, il se fit surtout connaître par ses plaidoiries et ses mémoires dans l'affaire Kornmann, où il eut pour adversaire Beaumarchais (1787-1789). Député du tiers état de Lyon à la Constituante, il donna sa démission lorsqu'il vit les réformes dépasser le but qu'il s'était proposé. Il fut arrêté sous la Convention et rendu à la liberté sous le Directoire. Il accueillit avec joie le retour des Bourbons, et publia, de 1815 à 1821, plusieurs brochures dont la dernière avait pour titre : *Essai sur la propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés dans le cours de la Révolution.* Traduit devant les tribunaux, défendu par lui-même et par M. Berryer fils, il fut acquitté le 28 avril. Une ordonnance du 25 juillet 1830 le nomma conseiller d'État. Il mourut à Lyon le 28 mai 1832. Durant plusieurs années, il avait été en correspon-

la Cour d'assises, est aujourd'hui plus tranquille et attend son jugement avec une noble résignation. Ses amis et lui désireraient beaucoup que je fusse à Paris pour le 28, jour du jugement. Si quelque chose pouvait m'y engager, ce serait la seule pensée de le rétablir dans une attitude convenable, car ce serait, selon moi, un très-grand malheur, je dirais presque un malheur public, si un homme de ce lustre de caractère et de réputation venait à s'abaisser par quelque inconvenance. J'ai écrit à M. de Fitz-James et à Matthieu de Montmorency qu'ils eussent la bonté de s'occuper de lui. Ce n'est pas une petite affaire dans ma position, embarrassé comme je le suis de réparations et de dépenses *engagées*, d'aller faire deux cents lieues et une absence d'un mois pour n'être utile à rien. Je ne sais pas même si ma présence, en augmentant l'importance de l'affaire par une apparence de liaison entre nous et d'intelligence, ne desservirait pas au lieu de servir. Je m'en rapporte à vous pour dire en pareil cas au substitut du procureur du Roi et au président de la Cour d'assises tout ce qu'il est convenable de dire en faveur de M. Bergasse. Je suis très-fâché que cette affaire se soit engagée; mais elle a pu absolument l'être à raison des circonstances. Je serais au désespoir pour vous, pour nous, pour tous qu'elle tournât

dance avec l'empereur Alexandre, qui faisait cas de ses avis. Il avait épousé, en 1792, Mlle du Petit-Thouars, sœur du naturaliste de ce nom. — Voyez l'*Annuaire historique universel pour 1821*, par C.-L. Lesur, p. 707, et la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. IV, p. 3-10.

mal. Je viens de relire cet ouvrage pour la troisième fois; il y a des parties admirables; il n'en est aucune de positivement répréhensible, car il n'y en a aucune qui provoque à la désobéissance et à la révolte. Les parties qu'on pourrait attaquer ont été biffées positivement et raturées, soit par l'avant-propos, soit par le post-scriptum, soit par la note expresse de la page 28, ou seulement par la réserve exprimée à la page 110 : « Les bases de notre édifice social sont ébranlées si, *autant qu'il est possible* (en italique), on ne s'occupe pas de restituer aux émigrés les héritages qu'on leur a ravis. » Remarquez, monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice, cette réserve expresse *autant qu'il est possible*. Remarquez surtout la force de cette énonciation en italique. Liez cela avec l'avant-propos, la note de la page 28 et le post-scriptum; jugez ensuite l'ouvrage. Cependant il importe beaucoup, et plus que dans une affaire particulière, qu'il n'y ait point de méprise, toujours un peu facile de la part d'un jury qui serait composé dans le sens de la Révolution ou dans celui des vanités plébéiennes. Monseigneur, votre esprit est à nous, votre cœur est à nous; prenez garde à vous et à nous dans ce moment ci[1].

[1] « Les peurs sont chimériques, et tous les acquéreurs de biens nationaux sentent bien qu'ils sont plus sûrs de leurs acquisitions, qu'ils ont une sécurité bien plus immense qu'ils ne l'avaient avant le retour des Bourbons..... Quant à l'incrimination générale qu tendrait à faire croire que, sous le gouvernement du Roi, l'autorit administrative, et spécialement le Conseil d'État, que pendant troi

On m'envoie des fagots de Paris ; voici ce que c'est :

« On donne comme un fait notoire qu'avant-hier (10 avril)..... Il ne sera pas étonnant de voir, d'ici à un mois, un ministère libéral outre mesure. On craint que, dans ces intrigues, M. le garde des Sceaux ne soit sacrifié. Venez donc! »

Oh! certainement, si je soupçonnais seulement un mot de cela, je viendrais bien. Je ne suis que la mouche du coche; mais une mouche qui, dans cer-

ans j'ai eu l'honneur de présider, aurait porté atteinte par ses actes à l'inviolabilité des domaines nationaux, cette allégation est de toute fausseté..... Sa rigueur a été inflexible, peut-être plus grande que du temps du régime impérial. Le Conseil d'État, tribunal politique, a dû craindre que la foi publique écrite dans la Charte, que la foi royale ne pût être soupçonnée. La rigueur qu'il a mise à maintenir dans leur intégrité, et pas au delà, car cela ne devait pas être, les ventes dites *nationales*, cette rigueur, dis je, a contribué à faire diminuer le nombre des procès. J'ai cru cette explication indispensable, parce que le discours du préopinant [le général Demarçay] aurait le double effet de décréditer, d'avilir les propriétés de cette origine, et d'inquiéter, d'agiter les propriétaires eux-mêmes, lorsqu'ils ont tous les motifs de sécurité qu'ils pouvaient jamais obtenir. » (Paroles prononcées par M. de Serre dans la séance du 26 janvier 1822; *Discours*, t. II, p. 519-521.)

« Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles. » (Article 9 de la Charte constitutionnelle de 1814.) — Consultez les *Mémoires du comte Beugnot*, t. II, p. 149-165. Paris, 1866.

M. de Serre détestait les proscriptions et les confiscations de 93; mais la raison d'État non moins que la loyauté exigeaient que la promesse royale fût ponctuellement exécutée. Toutefois, on pouvait indemniser les anciens propriétaires dès que la situation des finances le permettrait; et c'est ce que fit, jusqu'à un certain point, M. de Villèle en 1825.

tains cas, s'agite et bourdonne bien ; elle peut piquer aussi quelquefois.

Il ne faut pas se le dissimuler, votre composition ministérielle, très-bien faite pour correspondre à la composition actuelle de l'Assemblée, et qui par là même est très-bien imaginée pour préserver de certains dangers, est un danger elle-même. L'opinion générale de Paris, je parle ici des observateurs et des hommes forts, c'est que, avec votre Assemblée telle qu'elle est, aucun ministère ne peut se composer sans M. Lainé et sans M. Pasquier. On compte M. Lainé pour 80 voix, on pense que M. Pasquier, avec M. Beugnot, peut en déterminer 60. Cette coalition, toutefois, formée d'éléments divers, toujours forte, toujours unie en présence d'une minorité menaçante, présente la perspective qui est commune à toutes les coalitions de ce genre : c'est une division certaine au moment d'un revers positif, et une division également certaine au moment d'un triomphe positif. Le côté gauche ne veut pas et ne peut pas abandonner ses principes de désorganisation, car ce n'est qu'avec ces principes qu'il a au dehors du soutien et de la popularité. Au moment d'un revers qui donnerait au côté gauche une prépondérance décidée, vous verriez le centre s'y réfugier aussitôt pour partager le butin, et le côté gauche s'empresser de le recevoir pour se donner un vernis de probité, comme l'Empereur admettait quelques Rohan et quelques Montmorency pour donner un peu de lustre à sa cour encanaillée. Au moment d'un triomphe positif, il en sera de même Jamais les

illustres de ce centre, tels que MM. X., Y., Z., ne se supporteront à une place qui les mette, eux et les leurs, au second rang. Tous ces gens-là sont, par rapport à la noblesse, ce que je suis pour la morue : j'en mange quand j'ai bien faim; si vous voulez me régaler, ne m'en servez pas. Ce n'est pas qu'ils craignent la noblesse : ils veulent l'être. Ils veulent aussi le Roi légitime, mais à condition d'être les premiers auprès de lui. Examinez quelquefois l'attitude de MM. X. et Y. .....

Ces aberrations ne viennent ni de la tête ni du cœur, mais de tout le système de la veine porte et du foie condensé dans la vésicule du fiel. Ces hommes ne voudraient pas tout à fait nous exclure; ils voudraient un système dans lequel ils seraient les maîtres et où ils nous permettraient d'entrer sous leur protection. Ce n'est pas la Révolution de 1793 qu'ils désirent, c'est celle de 1792; ils ont pour Robespierre toute la haine de la Gironde.

Assurance éternelle de dévouement et de profond respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

J'ai été fâché que M. le garde des Sceaux ait, à l'exemple de M. de Bonald, parlé de *trois pouvoirs*[1]. Je vois dans mon catéchisme qu'il y a *trois personnes* en Dieu, mais non pas *trois dieux*.

[1] Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 289.

972. — M. Chare[1] à M. de Serre.

Paris, [mai 1821].

Monseigneur,

Votre exemple nous prouve assez qu'un grand orateur porte sa recommandation avec lui-même, et que la gloire et la faveur publique sont inséparablement attachées à son nom. Aussi ne me serait-il pas venu dans la pensée de publier les *Discours* de Cazalès[2] sous les auspices de Votre Grandeur, si les

[1] M. Chare, avocat, publia, en 1821, les *Discours et opinions de Cazalès*, en les faisant précéder d'une *Notice historique* et de cette *Épître dédicatoire*. La *Défense de Louis XVI* termine le volume.

[1] Jacques-Antoine-Marie de Cazalès, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, naquit à Grenade-sur-Garonne le 1er février 1758. A quinze ans, il entra dans un régiment de dragons et obtint bientôt une compagnie; il donnait une partie de son temps aux exercices militaires et aux plaisirs de son âge, l'autre à l'étude des historiens et des publicistes : l'*Esprit des lois* était sa lecture favorite. Député de la noblesse du bailliage de Rivière-Verdun aux États-Généraux, il siégea sur les bancs de la droite. Après l'arrestation du Roi à Varennes et sa suspension, il passa en Angleterre; puis il fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes. Ayant appris que Louis XVI allait comparaître devant la Convention, il sollicita l'honneur de le défendre et un sauf-conduit, mais il ne reçut pas de réponse. Il revit la France en 1803, et, l'année suivante, épousa Marie-Jeanne de Roquefeuil de Bars, veuve de son cousin Charles-Balthazar-Louis de Roquefeuil-Cahuzac, capitaine de vaisseau, fusillé à Vannes le 1er août 1795, peu de jours après le combat de Quiberon.

éminentes fonctions que vous exercez n'eussent été rehaussées par les vertus du citoyen et les dons de l'éloquence, et si votre patriotisme et votre dévouement à nos princes ne me faisaient voir en vous l'image du grand homme dont j'ai tracé l'histoire. Combattre les factions, mépriser leurs rumeurs, conquérir leur estime, forcer leur admiration est une gloire qui vous est également commune. Il est, en outre, deux intérêts que, comme Cazalès, vous confondez dans votre âme, celui du prince et celui de la patrie, de sorte que j'appliquerais, en toute confiance, à Votre Grandeur ce qu'on disait du chancelier Clarendon[1] : Tant qu'il conservera de l'autorité, nos lois et notre liberté seront à couvert, car il se ferait un crime de relever l'autorité royale aux dépens de la liberté publique ; je ne craindrais pas d'ajouter : Jamais il ne se prêtera à l'affaiblissement de cette prérogative, sous le vain prétexte de fonder la liberté sur ses ruines, n'ignorant pas que « c'est aussi un crime de lèse-nation que de livrer l'autorité royale, qui seule peut défendre le peuple du despotisme des Assemblées nationales, comme les Assemblées nationales peuvent seules défendre le peuple du despotisme des Rois[2]. »

. . . . . .

[1] Edouard Hyde, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, né à Dinton (Wiltshire) le 11 février 1608, mort à Rouen le 7 décembre 1674. Son portrait a été dessiné par M. Guizot. — Voyez les *Études sur la révolution d'Angleterre*. Paris, 1855, p. 278-285.

[2] Paroles prononcées par M. de Cazalès dans la séance du 19 octobre 1790. — Voyez ses *Discours*, p. 113.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CHARE.

---

973. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Randanne, le 12 juin 1821.

Je n'ai pas le temps de vous écrire comme je le voudrais, occupé comme je le suis et à ma chose rurale, et à un supplément pour ma nouvelle édition comprenant l'état de la France depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er juin. Cependant il m'est impossible de ne pas vous adresser mes respectueux hommages et tous mes compliments de félicitation au sujet d'une certaine séance dans laquelle vous avez si bien mis à leur place les membres gauche de l'opposition. Je trouve seulement que vous avez été trop bon de revenir à une troisième reprise en explication de vos paroles. La manifestation de vos dédains me paraissait bien suffisante. M. Étienne s'est imaginé que vous répondiez à lui seul. Vous répondiez à tous. Votre sévérité m'a paru d'autant plus nécessaire que, depuis longtemps, il y a envers ce parti, soit en conduite, soit en discours, un luxe de ménagement qui me paraît funeste[1].

[1] Dans la séance du 6 juin, à propos du budget de la Justice, M. Étienne avait critiqué l'organisation judiciaire, et blâmé la

Recevez, avec mon admiration, la nouvelle assurance de mon dévouement et de mon respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

Hier toutes les montagnes du Mont-Dore, qui n'avaient pas eu de neige l'hiver, en étaient couvertes; il a neigé à Randanne même le 27, le 28 mai, et gelé à glace le 29. Cette nuit il a encore gelé dans les bas. Mes plantations d'arbres de cette année sont presque perdues.

---

974. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Clermont, ce 27 juin 1821.

Je m'applaudis beaucoup, monseigneur, de voir dans le *Journal des Débats* un article signé : de Bray de Valefresne, référendaire en la chancellerie et près la commission du sceau, au sujet de ceux qui *s'attribuent des titres qui ne leur ont point été légalement conférés*. C'est ce qu'on appelle en

conduite des membres du parquet, leur reprochant d'avoir abandonné les intérêts de leurs concitoyens, et de devenir en quelque sorte étrangers au milieu de la France, les comparant à des troupes étrangères qui ne servent que pour de l'argent. M. de Serre prit leur défense, mais non sans exciter les interruptions et les colères de la gauche. — Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 359-375, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 149-151.

anglais un *hint* ou avertissement. Cependant il serait bien extraordinaire de faire exécuter purement et simplement, en le regardant comme suffisant, un article prohibitif rédigé dans une intention toute différente; car c'était contre la noblesse ancienne elle-même, au profit des prérogatives de l'usurpation. Ne serait-il pas convenable, aujourd'hui, appuyé comme on l'est par cette disposition, de prendre cette matière en considération? Je continue à la regarder comme d'une grande importance dans un pays où les *riens* de faveur et d'honneur ont un volume infini et font la meilleure partie du Trésor et des domaines de la couronne. Vous aurez rendu un grand service au Roi et à la France si, rétablissant à cet égard nos anciennes mœurs, vous découvrez de nouveau cette mine de diamant que la Révolution avait enfouie et que Bonaparte avait su exploiter à son profit. Vous effacerez par là même ces prétentions niveleuses d'aujourd'hui, qui, sous prétexte de l'égalité devant la loi, se jettent à corps perdu dans une égalité absolue. Une revue générale des titres, dans toutes les provinces, par des commissaires qui aient quelque importance, des archives nobiliaires dans chaque département, un état de préséance fixé dans les cérémonies politiques, etc., etc., voilà, je crois, comment il faut commencer relativement à la noblesse. Si je puis vous être utile en ce point, qui, par beaucoup de circonstances, m'est assez familier, je m'y emploierai de tout mon cœur. Donnez-moi vos ordres.

Je vois avec plaisir et avec peine que vous n'êtes

plus aux séances. Je pense que ce régime de repos vous aura été suggéré comme préparatoire de celui du Mont-Dore, pour lequel les séances de l'Assemblée ne valent rien. Vous avez fait une belle et bonne campagne. La gloire doit vous valoir du repos. Le temps me dure bien de vous revoir dans ce sauvage Mont-Dore qui contraste singulièrement avec nos belles et riantes plaines. J'aime à croire que la santé de Mme de Serre est bonne et que nous la reverrons avec vous. J'ai vu un instant M. et Mme de Chabrol. Dans huit jours ils seront dans nos montagnes. Je vais les aller chercher à Crouzol et passer avec eux quelques moments.

. . . . . .

J'offre à Votre Excellence mes hommages et mon respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

---

975. — M. Courvoisier à M. de Wendel.

Lyon, le 9 juillet 1821.

Écris-moi donc, mon cher Wendel, quelques lignes sur ce qui se passe à Paris. Je vis ici dans l'isolement le plus complet. Deux lettres de mon collègue Clément[1], fort peu relatives à la politique,

[1] M. Clément était, ainsi que M. Courvoisier, député du Doubs.

sont, depuis mon départ en avril dernier, le seul document que j'aie reçu.

Je vois avec plaisir le schisme qui se manifeste entre le ministère et l'extrême droite; c'est mon vœu depuis l'ouverture de la session. L'ambition et l'emportement peuvent-ils aveugler les Vaublanc, les la Bourdonnaie, les Lalot[1], au point de les exciter franchement à briser le frein de la censure[2]? Est-ce rouerie ou conviction[3]? Espèrent-ils que *la Gazette* et *la Quotidienne*, que le peuple ne lit

[1] Charles de Lalot, né à Paris en 1772, était le fils d'un conseiller-secrétaire du Roi; sa famille habitait Dormans (Marne) depuis le milieu du XVIIe siècle. Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), les sections de Paris s'étant soulevées contre la Convention nationale, la section Lepelletier le reconnut pour chef. Condamné à mort par une commission militaire, il réussit à s'échapper. Sous le Consulat et l'Empire, il rédigea un grand nombre d'articles pour le *Journal des Débats*. Député de la Marne en 1820, il s'assit à l'extrême droite. Il échoua aux élections de 1824; mais, en 1827, les électeurs de la Charente-Inférieure le renvoyèrent à la Chambre.....

[2] Le 9 juin, M. Siméon, ministre de l'Intérieur, avait demandé à la Chambre de proroger la loi du 31 mars 1820 jusqu'à la fin de la session de 1821; cette loi concernait la censure des journaux et des écrits périodiques. Dans la commission, une majorité de 5 voix contre 4 se prononça pour la négative. La discussion s'ouvrit le 4 juillet. Le 9, MM. Josse-Beauvoir et de Courtarvel présentèrent un amendement tendant à limiter la durée de la censure au troisième mois après l'ouverture de la session : il fut adopté à une majorité composée de la gauche, d'une partie du centre gauche et d'une grande partie de la droite. Puis la Chambre adopta le projet de loi ainsi amendé par 214 boules blanches contre 112 noires. — Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 397-435.

[3] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 614-621.

pas, compenseraient les ravages des feuilles libérales, qui sont et qui seraient bien plus encore dans toutes les mains? Veulent-ils que *le Constitutionnel* et *la Minerve*, dont la résurrection serait prompte, puissent commenter sans gêne les mérites des émigrés et les droits des donataires, les vœux émis pour l'indemnité des uns et pour la spoliation des autres; les humiliations dont les acquéreurs des biens nationaux sont frappés pour frayer la voie aux revendications qui les menacent, et autres textes si joliment envenimés par la plume de l'auteur des *Lettres sur Paris?*

Le gage de la tranquillité publique, à travers l'effort des factions, c'est l'insouciance où, jusqu'à ce jour, les débats de la tribune ont trouvé la masse du peuple des villes et des campagnes. Ne nous y trompons pas, l'attitude de cette masse n'est pas du dévouement; son impression n'est pas de l'amour pour la dynastie; le sentiment qui la retient et qui la fixe, c'est celui du bien-être qu'elle éprouve; rien encore ne trouble sa sécurité.

Mais que, de l'une à l'autre session, les journalistes s'évertuent à alarmer le cultivateur sur la durée de sa possession, puis que les mêmes sons retentissent aux échos de notre tribune; nous ne souffrons en ce moment que de fluctuation et d'atonie; bientôt l'irritation, l'anxiété, le malaise ouvriront une nouvelle carrière aux complots.

L'an dernier, j'aurais moins redouté la liberté des journaux, sous une loi plus facile pourtant à l'action du ministère public et moins avare de textes

de poursuites (je reconnais que la loi de 1819[1] entrave parfois et prohibe même des mesures que semble réclamer l'ordre social) : on était alors excédé de la licence des journaux; en ce jour on en serait avide, et l'autorité, déjà si faible, chancellerait de nouveau sous leurs excès.

Notre grande plaie, c'est la faiblesse de l'autorité. Si le gouvernement devient fort, ses fonctionnaires participeront de sa force : point de force possible en France avec le tocsin journalier de vingt feuilles quotidiennes; si j'étais à la Chambre, je voterais pour la censure, je voterais même pour cinq ans.

Je regrette de n'avoir pas continué ma route vers Paris lorsque le froid et la pluie m'ont chassé des eaux; je suis fatigué; depuis longtemps je n'ai point de relâche, et pour beaucoup de minuties parmi quelques affaires importantes; je reste ici sur mon fauteuil bien plus assidûment qu'à Paris; mais la discussion des dépenses ne donnait matière qu'à de futiles épisodes, et j'étais loin de me douter de la manie qui brouille si heureusement la droite de la droite avec le ministère, quand une politique si simple lui criait de faire effort pour dissimuler encore et se recruter, par son appui, du moins aux prochaines élections.

Je t'embrasse, mon cher ami; veuille me rappeler au souvenir de Mme de Wendel, que je prie d'agréer mes hommages respectueux.

COURVOISIER.

[1] Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. Ier, p. 256-470.

976. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre[1].

Paris, mercredi 25 juillet 1821.

Mes chers amis,

Mme d'Huart[2] était hier au soir fort bien et fort contente d'avoir reçu de vos nouvelles par le postillon. Ce matin elle est fort bien encore; elle se dispose à faire aux Champs-Élysées une promenade en voiture. Je croyais pouvoir vous donner des nouvelles de vos enfants; on m'avait annoncé que Becquet reviendrait de Saint-Cloud[3] avant l'heure du courrier, mais on s'était trompé : votre majordome ne doit revenir que demain matin.

Rien de nouveau. M. Corbière a écrit à M. le ministre de l'Intérieur pour lui demander, m'a-t-on dit, à qui il devrait remettre les papiers de l'instruction publique.

Voici la version de Bourrienne sur la retraite des deux ministres. Ils ont été dupes, mais M. de Villèle beaucoup plus que son collègue. Plein de confiance, le premier des deux a engagé tous ses amis à tout voter jusqu'à ce qu'on pût s'expliquer et en finir sur la censure. La censure proposée, il a demandé qu'on

[1] M. de Serre venait de quitter Paris pour se rendre aux eaux du Mont-Dore.

[2] Mère de Mme de Serre.

[3] Le Roi avait daigné mettre le pavillon Breteuil à la disposition de M. de Serre.

la votât encore, et même le budget, sûr qu'il était de son fait. La Chambre, sans force après ces votes, et MM. de Villèle et Corbière sans appui, on leur a dit : Faites un ministère où personne des anciens ministres n'entrera. Ils ont répondu qu'ils voulaient M. le duc de Richelieu, M. de Serre et M. Roy. Cette proposition rejetée, on leur a signifié qu'il fallait se séparer[1]. Bourrienne ajoute que MM. de Villèle et Corbière ont eu grand tort de ne pas prendre au mot sur leur ministère. Je l'ai laissé dire.

Il n'y a point eu de Conseil aujourd'hui.

Les Turcs se sont adoucis à Smyrne et les Francs y sont rentrés. Notre petite marine fait merveilles dans ce Levant[2].

Mille tendresses.

F. L. B.

[1] « Bientôt les royalistes, incomplétement rassurés sur les dispositions de Louis XVIII et sur la marche du ministère, trop incertaine pour leur inspirer une confiance absolue, crurent devoir limiter aux trois premiers mois de la session suivante la concession de la censure. Ils demandaient comme garantie de la politique du gouvernement que MM. de Villèle et Corbière eussent chacun un portefeuille et que celui de la Guerre, que l'état de santé de M. de Latour-Maubourg ne lui permettait plus de conserver, fût confié au duc de Bellune. Les conférences à ce sujet avec M. le duc de Richelieu et M. de Serre n'ayant pu aboutir à un résultat satisfaisant, MM. de Villèle et Corbière firent leurs préparatifs de départ pour quitter Paris immédiatement après la clôture de la session. » (*Notice historique sur le comte de Villèle*, par le comte de Neuville, p. 64. Paris, 1855.)

[2] Sur les causes et le début de l'insurrection des Grecs, consultez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 504 et suivantes.

977.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 26 juillet 1821.

Très-cher ami,

Je vous ai écrit hier poste restante, à Riom. Si vous n'avez pas raflé ce paquet en courant, écrivez pour qu'on le renvoie, ou plutôt pour qu'on vous l'envoie au Mont-Dore.

Becquet arrive de Saint-Cloud. Il a laissé vos enfants dormant de la meilleure foi du monde; ils se portent très-bien. Mme votre mère doit aller aujourd'hui les voir. Mme d'Huart essaye ses forces dans les Champs-Élysées : c'est vous dire que sa santé est aussi bonne que possible.

J'ai dîné hier chez M. Decazes, qui doit partir samedi. Le prince de Talleyrand part aujourd'hui.

MM. de Villèle et Corbière ont été hier au soir à Saint-Cloud, où, comme je vous l'ai dit hier, il n'y avait point eu le matin de Conseil. Le bruit s'était répandu hier, vers onze heures du soir, que tout était arrangé.

M. le duc de Richelieu, que je quitte, m'a dit que rien n'était fini, mais qu'on paraissait rentré dans des voies d'accommodement. On ne donne plus de démissions, on donne un congé d'un mois pour respirer l'air natal. M. de Richelieu vous écrira demain

et vous engagera à écrire à ce terrible Breton[1], qui paraît n'avoir confiance qu'en vous.

Je commence à croire que tout s'arrangera, mais je crois aussi que vous serez conduit plus loin, qu'il faut s'y attendre, s'y préparer; qu'il faut profiter de chaque concession pour obtenir quelque garantie de stabilité, modérer, contenir, jusqu'à ce que l'expérience ait appris ce que valent la prudence ainsi que la modération, et chercher enfin dans une étroite union de la droite et du centre droit le moyen de résister efficacement aux dissidents de la droite. *Videbimus infra vel ultra.*

Le président du Conseil m'a dit que les ordres étaient donnés pour que les listes des électeurs fussent imprimées et affichées tous les ans.

Portez-vous bien, mes chers amis; je vous aime de tout mon cœur.

F. L. B.

---

978. — M. de Serre à sa mère.

Mont-Dore, 27 juillet 1821.

Nous venons d'arriver, chère maman, et malgré les fatigues je vous annonce notre heureux voyage, parce que le courrier part demain matin pour ne repartir que mardi.....

Nous avons trouvé ici Georgette et son mari[1], qui doivent y passer encore huit jours, d'ailleurs peu de connaissances, bien que tout soit plein; mais tout ce que je désire est un peu de repos et de solitude.

Au revoir, chère et tendre amie. Mes tendresses respectueuses à mon père. J'espère qu'il continue à mieux aller. Au revoir; je vous embrasse du fond du cœur. Annette vous embrasse aussi.

---

979. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Samedi, 28 juillet 1821.

Je commence par souhaiter une bonne fête[2] à notre belle Excellence, et il me tarde de savoir comment elle a soutenu ce voyage. Ses enfants vont très-bien..... Les princes et les princesses ont visité le pavillon hier à la chute du jour, et se sont promenés dans le jardin, qu'on venait heureusement de nettoyer. Ils n'ont vu que Caroline; les deux autres dormaient.

Je ne vous ai point écrit hier, mes chers amis; en vérité la plume tombe des mains. Je croyais jeudi que tout s'arrangerait. Hier vendredi MM. de Vil-

[1] Le général Grenier.

[2] La fête de Sainte-Anne se célèbre le 28 juillet (le 26, selon le rite romain).

lèle et Corbière, engagés à dîner chez M. Pasquier, ne s'y sont pas rendus et ne se sont pas même excusés. M. Portal, que j'ai vu ce matin, les croit partis. Sa conduite méritait bien un petit mot d'adieu; on l'en a sevré. Il n'était bruit hier dans Paris que du duc de Bellune[1] pour le ministère de la Guerre; ses aides de camp s'en targuaient, et il paraît qu'on en veut faire une nouvelle condition. On se regarde, on vous regrette, et qu'y feriez-vous? Du reste, la Bourdonnaie et les libéraux rient de tout cela à se tenir les côtes, et je crois que les sarcasmes, les violences de la Bourdonnaie et de son parti accroissent la perplexité de Corbière.

J'ai d'assez bonnes nouvelles du marquis de Rivière, qui me charge de le rappeler à votre souvenir. Il voudrait que vous nommassiez M. Arena, substitut à Aix, conseiller à la Cour royale de Bastia.

M. de Talleyrand est parti, mais il fait halte à

[1] Claude-Victor Perrin, dit Victor, né à Lamarche (Vosges) le 7 décembre 1764. Soldat en 1781, sous-officier, puis capitaine en 1791, général de brigade en 1794, général de division en 1797, il obtint le bâton de maréchal le 13 juillet 1807 et le titre de duc de Bellune un an après. Le 6 décembre 1814, Louis XVIII le nomma gouverneur de la 2e division militaire (Mézières). Au retour de Napoléon, le maréchal ayant inutilement essayé de maintenir ses troupes dans le devoir, suivit le Roi à Gand. A la seconde Restauration, il fut nommé pair de France, major général de la garde et, l'année suivante (1816), gouverneur de la 16e division militaire (Lille). Il reçut le portefeuille de la Guerre le 14 décembre 1821, et le conserva jusqu'au 19 octobre 1823. Il mourut à Paris le 1er mars 1841. — Voyez l'*Hommage funèbre à la mémoire de M. le duc de Bellune*, prononcé par le marquis de Dreux-Brézé à la Chambre des pairs le 7 mars 1842.

Combreux[1], chez Mme de Jaucourt. Je joins ici son discours[2], dont il dit que vous serez content.

M. Decazes ne part pas encore.

J'irai aujourd'hui à Saint-Cloud, et de là à Mézy, près Meulan, où je trouverai M. Lainé. Je reviendrai lundi et je vous écrirai mardi. Le courrier ne part que les mardi, jeudi et dimanche.

Adieu, mes bons amis ; aimez un peu qui vous aimera toute sa vie.

F. L. B.

---

980. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, ce 29 juillet 1821.

Monsieur le garde des Sceaux,

C'est avec un véritable sentiment de chagrin que je suis contraint de vous annoncer l'issue malheureuse de ces longues et pénibles négociations, qui ont abouti avant-hier au soir à une séparation d'avec nos deux collègues. J'espérais chaque jour, depuis votre départ, pouvoir vous annoncer que tout était

[1] Le château de Combreux est situé dans le département de Seine-et-Marne (canton de Tournon).

[2] Discours prononcé à la Chambre des pairs, dans la séance du 24 juillet, sur le projet de loi relatif à la censure des journaux. — Voyez *le Moniteur* de 1821, p. 1133, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 211.

arrangé, et je dois rendre à M. de Villèle la justice de dire qu'il se serait prêté à tout; mais il n'en est pas de même du camarade, qui a été bien éloigné de mettre dans cette affaire l'esprit de conciliation de M. de Villèle. Il a été impossible d'être mieux sous tous les rapports que celui-ci, et je voudrais bien qu'il fût possible de l'adjoindre à nous sans l'autre. Je crois qu'il faudrait faire beaucoup de sacrifices pour cela. Si la prétention de M. Corbière de faire remplacer M. de Latour-Maubourg par le maréchal Victor eût été faite au commencement, il aurait été peut-être possible d'y souscrire. Mais ces tergiversations avaient déjà tellement aigri les esprits de quelques-uns de nos collègues que, si j'eusse consenti, j'ai tout lieu de craindre que le ministère n'eût été complétement détraqué. M. de Villèle, de son côté, me disait que Corbière ne consentait à cet arrangement qu'en rechignant. Je ne comprends pas comment tout ce monde aurait pu marcher ensemble avec quelque espèce d'accord seulement pendant deux mois. Cet arrangement en lui-même était au reste passablement extraordinaire. C'était encore une idée sortie de la coterie qui a exercé malgré eux une trop fatale influence sur ces messieurs; et rien ne pouvait expliquer ce changement à la saine partie du public et à l'armée..... Le Roi, de son côté, y répugnait extrêmement; il m'a donc été impossible d'y consentir, et malheureusement tout s'est rompu.

Je ne me dissimule ni les inconvénients, ni même les dangers de cette position déplorable; je n'avais

malheureusement que le choix des maux. Tout ce que je puis vous certifier, c'est que j'ai fait tout ce qu'il était en mon pouvoir de faire; je n'ai pas réussi, et en vérité, avec un homme du caractère de M. Corbière, cela n'était pas aisé. Maintenant que faut-il faire? Ne pas dévier de la ligne que nous avions prise, en faire peut-être un peu plus en royalisme que nous n'aurions fait avec ces messieurs, surtout au commencement, rassurer par là les royalistes et obtenir de meilleures élections, y procéder dès le 20 ou le 25 septembre et ouvrir les Chambres au 15 novembre. D'ici là nous verrons si les esprits se calment et se rapprochent. Dans le cas contraire, il y aura un grand parti à prendre, car il ne faut commencer la session que si l'on est en mesure de la faire passablement. C'est à quoi je borne ma prétention pour longues années encore; mais il ne faudrait pas l'affronter si dès le début on devait refuser les douzièmes provisoires que nous serons encore forcés de demander. Ce serait compromettre l'autorité royale et exposer à une crise toujours plus fâcheuse au commencement de la session. C'est ce que nous saurons et verrons fort clairement après les élections, moins encore par les choix que par le mouvement qui s'y sera manifesté. Je ne vous dis pas encore ce que je me déciderai à faire; ce dont je puis pourtant vous assurer d'avance, c'est que j'aurais une invincible répugnance à m'associer à un ministère composé en majorité de la droite pure; je crois qu'il ne serait en harmonie ni avec les véritables intérêts de la maison de Bourbon ni avec ceux de la

France; et je pense qu'il amènerait une catastrophe, que je ne veux pas avoir à me reprocher. Si je voyais les chose autrement, je demanderais franchement à ceux de mes collègues qui sont incompatibles avec cette droite la permission de les quitter pour composer un autre ministère; car, tout attaché que je leur suis, ce que je croirais être le salut de l'État ne me permettrait pas de balancer entre eux et lui; mais, comme je ne puis pas me persuader qu'un ministère ainsi composé pût opérer le bien, je ne voudrais pas me charger de l'essai, qu'il sera pourtant nécessaire de faire, si la majorité de droite ne veut pas se contenter de l'administration actuelle telle qu'elle est, ou avec des modifications qui n'en dénaturent pas l'esprit. J'ai parlé au Roi dans ce sens; je lui ai dit qu'il ne pouvait pas avoir un ministère fait par M. Decazes sans courir le risque d'une révolution, et il m'a paru tout à fait décidé à ne jamais le reprendre.

Ma lettre a été interrompue par la visite de M. Corbière, qui a été de nouveau très-bon homme, et qui m'a promis tous ses efforts pour calmer les esprits. Il eût bien mieux valu s'arranger. Nous nous sommes quittés très-bons amis[1].

[1] « Le ministère du duc de Richelieu, qui s'efforçait, avec de bonnes et droites intentions, mais d'une main mal assurée, de contenir les partis extrêmes pour fixer le pays dans la ligne du juste milieu, se trouvait comme isolé. Ne voulant pas se rapprocher de la gauche, ne voulant pas faire à la droite les concessions qui seules auraient pu la satisfaire, au moins pour quelque temps, l'irritation que les ultra-royalistes éprouvaient contre lui était d'autant plus vive que, depuis sa rupture avec MM. de Villèle et

Recevez, je vous prie, monsieur le garde des Sceaux, l'assurance de mon inaltérable attachement.

RICHELIEU.

---

981. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 30 juillet 1821.

Mon cher collègue,

Vous nous avez laissés au milieu des douleurs, non de l'enfantement, mais de l'avortement. C'est ce dernier que nous avons en effet amené à bien samedi passé. Ce jour tout a été terminé, et le soir même M. de Villèle a repris le chemin de Toulouse. M. Corbière est encore ici, mais il n'y sera pas dans deux jours. On peut se dire au moins que rien n'a été négligé, pour les retenir, de ce qui était faisable. Vous savez que le duc de Richelieu avait un véritable effroi de leur éloignement; j'en jugeais les conséquences tout aussi graves que lui; aussi je n'ai rien négligé pour le porter à faire tous les sacrifices possibles pour les garder. J'ai cru les choses arrangées le vendredi. Villèle s'était décidé à la Marine, Corbière aux Cultes et à l'Instruction publique; tout d'un coup de nouvelles prétentions sont arrivées sur

Corbière, la crainte, fort peu fondée alors, du retour de M. Decazes les avait saisis de nouveau. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 275.)

la Guerre, qu'il fallait donner au maréchal Victor. Le duc de Richelieu a reculé devant cette conséquence, et tout a été rompu. J'ai fait les vœux et les efforts les plus soutenus pour que ce résultat n'arrivât pas. Maintenant je dois dire que, au point où les choses étaient arrivées, le rapatriage aurait eu difficilement quelque durée. Il fallait faire la chose plus complète; vous savez que cela avait toujours été mon avis, et j'y suis plus confirmé que jamais. Toutes ces prétentions, toutes ces exigences, outre qu'elles en présageaient d'autres avec certitude, avaient fait naître dans notre intérieur des méfiances et même des éloignements dont les fâcheux effets se seraient fait sentir chaque jour davantage. Ceci n'est pas une raison pour être satisfait de la situation présente. Il faut la supporter, il faut en tirer tout le parti possible, il faut ne rien négliger pour cela; mais je suis presque convaincu que, malgré tous nos efforts, nous ne pourrons pas la soutenir au delà des premiers jours de la session prochaine, si même la prudence nous permet d'aller jusque-là. A cet égard, les élections nous éclaireront. Alors on verra clairement si, comme je l'ai toujours pensé depuis deux mois, il n'est pas indispensable de former un ministère plus homogène, dont le duc de Richelieu, M. de Villèle, M. Corbière et vous devrez être la base et l'élément premier. Ce qu'on fera alors vaudra mieux, peut-être, que le replâtrage qu'on aurait fait dans ce moment. Comme la situation sera même, à cette époque, plus claire, plus déterminée, il y aura plus de convenances à y céder,

et toutes les autres convenances seront mieux sauvées.

Vous pensez bien que, encore tout étourdis des secousses qu'a essuyées le bateau, nous n'avons pas eu le temps de nous tracer une marche. Elle sera certainement tout à fait conforme à celle que nous suivons depuis deux ans tout à l'heure; mais enfin il y a des détails de quelque importance sur la conduite desquels il ne faut pas se tromper.

La session sera probablement close demain; nous allons, suivant toute apparence, passer aujourd'hui le budget à la Chambre des pairs; il sera précédé par votre loi[1], que j'ai portée la semaine dernière et qui ouvrira la séance.

La politique extérieure est toujours au même point. Je n'ai pas encore de nouvelles de M. de la Ferronnays, et tout est là. On fait de grands efforts pour faire prendre patience à la Russie; si l'on y parvient, du moins pour quelque temps, il est possible que les affaires des Grecs aillent si mal que le cabinet de Pétersbourg se résolve à les abandonner à leur malheureux sort[2].

Adieu, mon cher collègue; jouissez du bon temps

[1] Le 18 juin 1821, M. de Serre avait présenté à la Chambre des députés un projet de loi tendant à augmenter le nombre des juges du tribunal de première instance de la Seine. Ce projet fut adopté dans la séance du 23 juillet par 206 boules blanches contre 14 noires. Deux jours après, M. Pasquier le porta à la Chambre des pairs, qui l'adopta, le 30 juillet, par 65 suffrages sur 88 votants. — Voyez l'Appendice n° XXX.

[2] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 287 et suivantes.

qui vous est donné; prenez vos bains avec ce calme salutaire qui les rend plus efficaces, et pour cela tâchez de nous oublier un peu : c'est ce que vous avez de mieux à faire.

Veuillez faire agréer à Mme de Serre mes hommages respectueux.

Mille amitiés.

PASQUIER.

---

982. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mardi 31 juillet 1821.

Mon bon et cher ami,

J'avais prié M. Portal de vous écrire dimanche dernier s'il apprenait quelque chose de nouveau dans la matinée. Il n'a rien su et ne vous a point écrit; mais vous avez eu une lettre du duc de Richelieu. M. Pasquier vous écrit aujourd'hui.

M. de Villèle est parti pour Toulouse vendredi, à six heures du soir. M. Corbière avait demandé à Mézy une place dans la malle-poste, il n'en a pas usé; il est encore ici et ne doit partir que demain. M. Decazes a le projet de s'acheminer après-demain vers le Gibeau. Il a dîné hier chez le duc de Richelieu, que j'ai vu le soir très-fatigué du présent et se bornant à mieux espérer de l'avenir.

On attendait hier et l'on compte aujourd'hui

dans vos bureaux sur les ordonnances qui nomment MM. de Villèle et Corbière ministres d'État.

Les dissidents de la droite accusent le ministère de mauvaise foi envers ces deux messieurs; les sages et les modérés du château blâment leur conduite et pronostiquent un ministère ultra qui préparera les voies au duc Decazes. Le centre gauche veut un changement de système pivotant sur MM. Pasquier et Lainé. En général, on ne croit pas que l'on puisse résister au premier choc de la prochaine session.

Le temps a été détestable depuis quelques jours; MM. Lainé et Maine de Biran n'ont pas osé l'affronter, et je ne les ai pas trouvés chez Mézy.

Vous remarquerez un article de *la Quotidienne* de ce jour sur les deux ministres voyageurs.

Je vous ai écrit d'abord poste restante à Riom et samedi 28 à Clermont.

Je reçois votre lettre du 27. Je vais donner de vos nouvelles au duc de Richelieu, qui m'en demandait hier. Vous êtes sur votre Mont-Dore et j'apprends avec joie que notre belle Excellence est mieux qu'en partant. Prenez des forces, vous en aurez besoin. Je vous remercie de ce bon petit mot.

La session va se clore; je vous quitte pour assister à la lecture de l'ordonnance.

Les Conseils généraux s'assembleront de nos côtés vers le 12 août, et je quitterai Paris vers le 9 pour recevoir à Ay Mme votre belle-mère. Dans ma première lettre, je vous parlerai des élections de mon département.

Adieu, bien chers amis.

F. L. B.

---

983. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 31 juillet 1

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Exceller journaux d'hier et d'aujourd'hui, parmi lesq lui ferai remarquer *la Quotidienne* de ce jou contient un petit article de vingt lignes remarc sous plusieurs rapports, notamment en ce qu' nonce la démission de M. de Chateaubriand[1]. Excellence sait que *la Quotidienne* est *le Mo* du parti.

Je reçois à l'instant, sur les affaires de (des nouvelles tirées de *l'Observateur autr* qui, à cause de leur origine et de leur nature, paru dignes de vous être transmises prompte et j'ai l'honneur de vous les adresser manus

J'aurai l'honneur de vous envoyer ainsi, pe votre absence, tout ce qui aura quelque impo et, par ce moyen, eu égard à l'intervalle d'un

[1] M. de Chateaubriand était alors envoyé extraordinaire nistre plénipotentiaire près la cour de Berlin. Les *M d'outre-tombe* donnent sur cette mission de curieux dé Voyez t. IV, p. 173-225. Paris, 1860.

rier à un autre, mes nouvelles manuscrites devanceront de deux jours, et quelquefois de trois, l'arrivée des journaux qui les porteront imprimées dans le département du Puy-de-Dôme.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien mettre mes hommages aux pieds de Mme de Serre.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

984. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Paris, ce 1er août 1821.

Monseigneur,

J'ai appris avec une vive satisfaction votre heureuse arrivée à votre destination. J'espère que le bon état de votre santé et celui de Mme de Serre se soutiendront.

Je n'ai pas voulu fatiguer Votre Excellence des détails fastidieux de la nouvelle négociation renouée et rompue depuis votre départ, d'abord parce que je les ai sus tard, et que j'ai pensé qu'ils vous auraient été communiqués tout de suite par M. le duc de Richelieu, ensuite parce qu'ils ne contenaient rien de satisfaisant, ni même, je pense, rien d'utile à savoir. Il est pénible de voir que l'on mette en

question le grand œuvre de la fusion de tous les royalistes en présence et à la grande joie de l'ennemi. Je ne comprends pas que la droite ne se croie pas suffisamment représentée dans le Conseil par MM. de Villèle et Corbière, devenus ministres à portefeuille lorsque M. Portal se retirait, ce qui équivalait à trois voix, une de moins et deux de plus, quand surtout elle a tant de motifs de confiance dans le président du Conseil, dans Votre Excellence, dans M. Lainé, etc., et que sa défiance de M. Pasquier serait au fond si injuste et si peu motivée. Mais il faut prendre les hommes avec leurs passions et surtout avec leurs intérêts, et je crains bien que la personnalité ne l'emporte, en cette occasion, sur la pensée du bien public.

Le travail de la Cour royale de Paris et du tribunal de première instance est fait. J'ai eu, avant de le faire porter à la signature du Roi, une longue conférence avec MM. Bellart, Jacquinot et Moreau[1] nous avons patiemment revu et épluché toutes les demandes et toutes les recommandations. Cet examen ne nous a conduits qu'à peu de changements. Le travail de la Cour royale est demeuré tel que Votre Excellence l'avait arrêté, à une exception près..

M. Chevalier-Lemore[2] me prie de mettre sa reconnaissance aux pieds de Votre Excellence. J'y joins

[1] M. Moreau était président du tribunal de première instance de la Seine.

[2] M. Chevalier-Lemore, député de la Haute-Loire, président du tribunal de première instance d'Issengeaux, fut nommé, par ordonnance du 1er août, vice-président du tribunal de première instance de la Seine. — Voyez t. II, p. 475.

La mienne pour la nomination de M. Billot[1], dont vous avez comblé tous les vœux.

. . . . . .

La nouvelle de la retraite de MM. de Villèle et Corbière n'a pas encore été officiellement annoncée. On a pensé que ce retard avait quelque utilité, et le silence se prolonge. C'est l'avis de M. de Richelieu et de M. Lainé, et j'avoue que c'était le mien aussi. Cependant on demande qu'ils soient nommés ministres d'État et que leur retraite ne soit connue par le *Moniteur* que sous cette forme. Si l'on prend ce parti, je crois que l'on satisfera à tout. On n'aura pas l'air de dissimuler la vérité ou de reculer devant elle et l'on donnera à entendre que leur retraite n'est point une rupture ou le signal d'un changement d'allure, et que le Roi leur conserve l'entrée de ses Conseils.

Jouissez, monseigneur, sans trop de contention d'esprit, des douceurs du repos et de la retraite; les moments que vous y passerez seront courts; veillez à ce qu'ils vous soient profitables. Vous aurez, à votre retour, plus besoin que jamais des forces de votre esprit et de l'énergie de votre caractère.

[1] Par ordonnance du 1er août, M. Billot, conseiller à la Cour royale de Metz, fut nommé substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine. La même ordonnance appelait aux mêmes fonctions M. de Ravignan, conseiller-auditeur à la Cour royale de Paris : l'année suivante, il entra au séminaire. — Voyez la *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, par le P. A. de Ponlevoy, t. Ier, p. 52 et suivantes, 9e édition. Paris, 1869.

Agréez, je vous prie, les assurances de mon respectueux et bien sincère attachement.

. . . . . Le comte PORTALIS.

---

985. — M. de Mézy à M. de Serre.

Paris, 2 août 1821.

Monsieur,

J'ai envoyé par exprès, à la place Vendôme, les deux paquets que vous aviez adressés sous mon couvert. Je ferai passer avec la même célérité tout ce que vous voudrez m'adresser. Si vous aviez quelques commissions à faire faire à Paris quand la Boulaye sera parti pour Ay, j'espère que vous voudrez bien ne pas m'épargner.

La Boulaye aura deux concurrents à l'arrondissement électoral de Châlons et d'Épernay : MM. de Saint-Chamans[1] et de Lalot. En faisant la Boulaye

[1] Le vicomte Auguste de Saint-Chamans, d'une ancienne famille du Périgord, naquit à Paris le 1er mai 1777. Le 4 juillet 179[illegible], il fut arrêté avec son second frère (le baron de Saint-Chamans, plus tard préfet de Vaucluse, puis de la Haute-Garonne), et fut incarcéré au collége du Plessis. Il ne recouvra la liberté qu'après la révolution de thermidor, le 28 août. Dénoncé, après le 13 vendémiaire comme ayant fait partie des combattants de la section Lepelletier, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui ; il fut obligé de quitter Paris et de se cacher à Courbevoie, chez des amis, pendant deux mois. Il n'exerça aucune fonction sous l'Empire. L'o[illegible]

résident, le premier sera écarté et se trouvera natu-
ellement en concurrence au département avec M. de
alot. Si la Boulaye réussit à l'arrondissement, il y
urait double avantage à pouvoir faire nommer la
oulaye à l'arrondissement et à écarter Lalot au dé-
artement. C'est ce que je souhaite. Mounier a assez
onne espérance pour les élections. On sera bien
eureux si l'on réussit à écarter les deux extrêmes;
'est ce qui devient tous les ans plus difficile. Au
este, tout dépendra de l'attitude que prendront les
mis de MM. de Villèle et Corbière. Espérons qu'elle
e sera pas hostile; le ministère ne l'a assurément
as mérité; car il est impossible d'avoir montré plus
l'envie de les conserver et plus de modération dans
outes les démarches. Les intrigants de l'extrême
roite jettent les hauts cris, mais le centre droit et la
roite raisonnable verront, j'espère, les choses comme
lles sont; et, lorsqu'on verra le gouvernement sui-
re pendant quelques mois la même marche roya-
iste et modérée, beaucoup de gens, d'abord effarou-
hés, seront facilement ramenés. Chateaubriand, en
omme de parti, a donné sa démission, motivée sur
e *renvoi* de ses deux amis. Pasquier lui a répondu
ue ses amis n'avaient pas été *renvoyés* et que leur
étraite volontaire avait beaucoup affligé le minis-

nnance du 19 avril 1817 le nomma maître des requêtes en ser-
ce ordinaire et l'attacha au comité de la Guerre. En 1824, les
ecteurs de la Marne l'envoyèrent à la Chambre, où il soutint la
olitique de M. de Villèle. En 1827, il devint conseiller d'État en
rvice ordinaire. En 1830, il donna sa démission, et mourut en
n château de Chaltrait (Marne) le 6 décembre 1860. Il a publié
usieurs écrits sur la politique et les finances.

tère. Je crois que Villèle ne tient guère à l'amitié de Chateaubriand et qu'ils sont loin d'être dans les mêmes principes politiques[1].

M. Decazes part après-demain pour sa terre. On a fait grand bruit de sa visite au Roi, qui a été unique et qui n'a été qu'une audience de congé.

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Mme de Serre et recevoir la nouvelle assurance de mon dévouement inaltérable et de ma haute considération.

DUPLEIX DE MÉZY.

[1] On lit dans les *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 220:

« M. de Villèle se retira. Fidèle à mon amitié et à mes principes politiques, je crus devoir rentrer dans la retraite avec lui. J'écrivis à M. Pasquier:

« Paris, ce 30 juillet 1821.

« Monsieur le baron,

« Lorsque vous voulûtes bien m'inviter à passer chez vous, le « 14 de ce mois, ce fut pour me déclarer que ma présence était « nécessaire à Berlin. J'eus l'honneur de vous répondre que, « MM. Corbière et de Villèle paraissant se retirer du ministère, « mon devoir était de les suivre. Dans la pratique du gouverne- « ment représentatif, l'usage est que les hommes de la même « opinion partagent la même fortune. Ce que l'usage veut, mon- « sieur le baron, l'honneur me le commande, puisqu'il s'agit, non « d'une faveur, mais d'une disgrâce. En conséquence, je viens « vous réitérer par écrit l'offre que je vous ai faite verbalement « de ma démission de ministre plénipotentiaire près la cour de « Berlin : j'espère, monsieur le baron, que vous voudrez bien la « mettre aux pieds du Roi. Je supplie Sa Majesté d'en agréer les « motifs, et de croire à ma profonde et respectueuse recommais- « sance pour les bontés dont elle avait daigné m'honorer.

« J'ai l'honneur d'être, etc.,

« CHATEAUBRIAND. »

986. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, jeudi 2 août 1821.

Mes chers amis,

Je reçois à l'instant des nouvelles de Saint-Cloud : vos enfants se portent fort bien et leur bonne maman[1] va bien aussi. Les grands parents de Paris suivent ce bon exemple.

M. Corbière est parti hier. Il assistait à la séance de clôture et disait à ses amis qu'il ne pouvait leur donner aucun détail sur les diverses propositions faites, que toutes ces combinaisons étaient de nature à rester secrètes entre le Roi et son Conseil, mais qu'il pouvait affirmer qu'il n'avait, en ce qui le concernait, fait aucune mauvaise difficulté, qu'il n'y avait pas mis de roideur et que, si les choses ne s'étaient point arrangées, c'était apparemment parce qu'il était impossible qu'elles s'arrangeassent.

M. de Chateaubriand a donné sa démission de l'ambassade de Berlin en assez mauvais termes. Il n'a pas cru devoir rester attaché aux affaires lorsque ses amis en étaient écartés : les formes de notre gouvernement veulent qu'on se conduise ainsi, et il est bien aise de les suivre. On lui a répondu qu'on n'avait point écarté ses amis des affaires, qu'ils les

[1] Mme d'Huart.

avaient quittées de leur propre mouvement, et qu'on s'était séparé d'eux avec beaucoup de regret.

J'ai peine à croire que M. Decazes parte aujourd'hui. Il était hier au spectacle avec sa femme, qui va bien. C'est du moins ce qu'on m'a dit chez lui, où j'avais été faire des adieux. On a beaucoup jaboté de la longue audience de dimanche dernier. Vous verrez *le Drapeau blanc*.

Mme de Jessaint vient d'arriver ici dans un déplorable état de santé; elle m'a apporté une lettre de son mari sur nos élections. Chez nous comme ailleurs, la position est compliquée. Le duc de Doudeauville était si pressé, l'an dernier, de faire nommer MM. de Lalot et de Loisson[1] que l'on a beaucoup insisté près de Saint-Chamans pour qu'il se retirât. Saint-Chamans aurait eu une vingtaine de voix, dont la mienne; il n'a pas eu de peine à faire son sacrifice. On voudrait bien aujourd'hui le substituer à M. de Lalot, qu'on n'aime plus; mais on n'ose pas se prononcer contre ce dernier avant de savoir si l'on pourra le faire impunément, et, en attendant, on entretient, à mes dépens, les espérances de Saint-Chamans. C'est ce que fait très-certainement le fils du duc de Doudeauville[2]. Le père

[1] Marie-Louis Loisson de Guinaumont, né le 13 février 1773 était fils de Claude-Marie-Louis Loisson de Guinaumont, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris. Il fut député de la Marne de 1820 à 1827, et membre du Conseil général de ce département jusqu'au mois d'août 1830. Il mourut le 17 février 1849. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épousé, en 1794, Mlle de Pinteville de Cernon.

[2] Louis-François-Sosthènes, vicomte de la Rochefoucauld (de

est absent. Je ne le juge pas par son fils, mais j'ai besoin de causer avec lui pour savoir sur quoi compter. Je le verrai au Conseil général; s'il veut entrer franchement dans de bonnes voies, nous pourrons avoir M. Ruinart de Brimont[1] dans l'arrondissement

puis duc de Doudeauville), naquit le 15 février 1785. Il refusa toutes les offres qui lui furent faites sous le régime impérial, et accueillit avec enthousiasme le retour des Bourbons : il fut nommé aide de camp du général Dessolles et colonel dans les mousquetaires. En 1815, il suivit le Roi à Gand. Après les Cent-Jours, il reçut le commandement de la 5e légion de la garde nationale; les électeurs de la Marne l'envoyèrent à la Chambre, où il vota avec la majorité. Il ne put se présenter aux élections de 1816, n'ayant pas l'âge requis par l'ordonnance du 5 septembre. Il fut chargé, en 1824, de la partie des beaux-arts, des spectacles et des manufactures dépendant du ministère de la Maison du Roi. En 1828, il reparut à la Chambre comme député de la Marne. Il s'abstint de toute fonction après les événements de 1830, et mourut le 17 octobre 1864. Il a publié des *Mémoires*.

[1] François-Jean-Irénée Ruinart de Brimont, né à Reims le 30 novembre 1770, était fils de Claude Ruinart de Brimont, conseiller-secrétaire du Roi, et d'Hélène Tronson du Coudray, dont le frère s'illustra en défendant, avec Chauveau-Lagarde, la reine Marie-Antoinette. Député de la Marne en 1816, il se plaça au centre droit. Non réélu en 1821, il fut nommé, par Louis XVIII, maire de Reims. En 1824, les électeurs le renvoyèrent à la Chambre. Il eut l'honneur, en 1825, de complimenter Charles X à l'occasion du sacre, et reçut le titre de vicomte. Il échoua de nouveau aux élections de 1827 et donna sa démission de maire. Il devint, en 1829, gentilhomme de la chambre du Roi. Député encore une fois en juillet 1830, il se démit de ses fonctions le 12 août suivant. Depuis lors, il s'occupa exclusivement d'améliorations agricoles et de fondations charitables, et mourut à Reims le 6 janvier 1850. Dom Ruinart, le savant bénédictin, le disciple de Mabillon, appartenait à la même famille. Une notice sur la vie de M. de Brimont a été écrite par M. Lacatte-Joltrois. Châlons, 1850.

de Reims, Gillet-Barbat[1], procureur du Roi, ou Royer-Collard, mais le premier plutôt que le second, dans l'arrondissement de Vitry et de Sainte-Menehould, et moi dans l'arrondissement de Châlons et d'Epernay. Au collége du département, on aurait Loisson et Lalot ou Saint-Chamans. J'aurai pour concurrents, dans l'arrondissement de Châlons et d'Epernay, Lalot qui se méfie du duc au grand collége, Chamorin[2], le maire de Châlons, et Saint-Chamans, qui gênera les mouvements des deux autres. Si je manque l'élection de l'arrondissement, il faudra que je me batte contre Lalot au grand collége. Loisson a pour lui tous les dévots, et passera sans difficulté.

Le Conseil d'État est assemblé. Je le quitte au moment pour expédier cette lettre et vous répéter que je vous aime de tout mon cœur.....

F. L. B.

[1] Jean-Antoine Gillet, né à Vitry-le-François en 1765. Il y exerçait, en 1821, les fonctions de procureur du Roi près le tribunal civil. De 1824 à 1827, il fut député de son arrondissement. M. Gillet eut ce rare avantage de fournir toute sa carrière de magistrat dans sa ville natale, où il mourut, après cinquante-trois années d'exercice, président du tribunal, le 1er février 1859. Il a laissé parmi ses concitoyens une grande réputation d'intégrité et d'aménabilité. Il avait épousé Mlle Barbat de Bignicourt.

[2] M. de Chamorin était né à Joigny (Yonne) le 20 décembre 1755. Il fut député de la Marne de 1815 à 1816. Maire de Châlons le 13 juin 1816, il conserva ces fonctions jusqu'en 1825. Il mourut à Châlons le 21 février 1829.

987. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 2 août 1821.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, avec les journaux d'hier et d'aujourd'hui, les extraits du *Courrier de Londres* du 30 juillet. La baisse qui s'est opérée à Londres dans les fonds publics est une espèce de phénomène qui tient aux inquiétudes qu'on a conçues relativement à la guerre entre la Russie et la Porte. Les inquiétudes à cet égard sont très-faibles à Paris, parce que les conséquences n'en seront pas immédiates pour nous, et qu'en France un danger ajourné à un an n'est presque plus un danger. J'ai, au reste, demandé hier à M. Pasquier s'il avait, à cet égard, des nouvelles que je pusse transmettre. Il m'a répondu qu'il n'avait absolument rien, et que l'empereur Alexandre était en ce moment occupé à faire une tournée pour visiter ses colonies militaires.

M. de Chateaubriand a décidément donné sa démission et fait en ce moment une brochure. M. Donnadieu écrit également.

J'engage Votre Excellence à lire, à l'article *Paris* du *Constitutionnel*, quelques petits articles relatifs au jeune duc de Reischtadt; je suis étonné que la censure les ait laissés passer.

J'ai l'honneur d'offrir mes très-humbles respects à Votre Excellence.

GERMEAU.

---

988. — M. Bellart à M. de Serre.

3 août 1821.

Monseigneur,

J'appelle l'attention de Votre Excellence sur un danger de la société tellement imminent que, si l'on ne se hâte d'y porter remède, il n'y aura bientôt plus de jugement. Votre Excellence connaît l'insolent défi porté par le colonel Dufay[1] au général Montélégier[2], à propos du témoignage rendu en justice

[1] La Cour des pairs avait été réunie du 7 mai au 14 juillet 1821 pour juger les accusés de la conspiration militaire du 19 août 1820, et le général de Montélégier avait été un des principaux témoins à charge. Le colonel Barbier-Dufay se prétendit calomnié et lui adressa une lettre imprimée par laquelle il le provoquait, dans les termes les plus injurieux, à un combat à outrance. Le général ayant répondu de la même manière, l'affaire fut portée devant le tribunal de police correctionnelle. Un jugement, rendu le 26 décembre, condamna « le colonel Barbier-Dufay en un mois de prison, 500 francs d'amende et aux cinq sixièmes des dépens, et le général de Montélégier en 25 francs d'amende et au sixième des dépens. » Le lendemain, une rencontre eut lieu entre les deux adversaires : M. de Montélégier reçut à l'épaule un coup d'épée qui, pendant quelques jours, parut mettre sa vie en péril. — Voyez *le Moniteur* de 1821, p. 1736.

[2] Gaspard-Gabriel-Adolphe Bernon de Montélégier, né en 1780, appartenait à une famille du Dauphiné : il était fils du comte de

r ce dernier. Un autre vient de m'être dénoncé: est un appel fait par l'accusé Varlet[1], qui a été quitté par la Cour des pairs, à un officier appelé ssi par le ministère public comme témoin. Ainsi, sormais, avant d'ouvrir la bouche devant les trinaux, les témoins auront à examiner si, en sornt du palais de la justice, ils n'auront pas à courir risque d'être réduits à se battre. Ainsi l'on ne urra venir obéir aux ordres des magistrats, accomir la religion du serment, montrer par de la véracité fidélité au monarque et à l'ordre social, sans être posé à perdre la vie et à voir ravir un chef à sa mille. Et c'est en présence de la puissance judiaire bravée dans son palais même et sous les yeux la société tout entière que ces insolents défis, s défis antisociaux pourront être publiés, nonlement avec impunité, mais même avec une sorte honneur! Un brigand, adroit spadassin, pourra ire taire les lois en sa présence! Témoins, jurés, agistrats, tout le monde, à propos d'un devoir

ntélégier, maréchal de camp, qui mourut en 1833, dans sa année. Simple soldat en 1797, capitaine en 1800, colonel en 6, général de brigade le 30 mai 1813, il reçut le titre de baron 24 septembre suivant pour avoir dispersé deux mille cavaliers ses qui avaient pénétré dans Colmar. En 1814, il prit part à la ense des Vosges et fut blessé à Brienne. Au retour des Bourns, le premier des officiers généraux il arbora la cocarde blans. En 1815, il suivit à Gand le duc de Berry, qui l'avait choisi ur aide de camp. Il devint lieutenant général en 1821, commant supérieur de la 17e division militaire (Corse) en 1823. Il ourut à Bastia le 2 novembre 1825. — Voyez la *Biographie niverselle* (Michaud), nouvelle édition, t. XXIX, p. 70.

[1] Il était capitaine dans la légion du Finistère.

qu'il faudra remplir, sous peine de voir la société tomber en poudre, ne pourra plus marcher qu'armé d'un fer pour repousser l'outrage par la force, et l'on sera sans cesse exposé à devenir meurtrier, si l'on ne veut pas devenir duelliste ! Ce ne sera pas même à propos des accusations politiques que ce brisement de tous les liens de la société s'opérera. Bientôt les voleurs et les assassins, encouragés par de tels exemples, du fond de leur prison, effrayeraient et les arbitres de la vindicte publique, et les témoins, des suites d'une déposition ou d'un arrêt arraché par la vérité ou par la nécessité !

Un tel ordre de choses est impossible.

Apparemment qu'il n'est pas question dans ce siècle, qui se vante, avec tant d'orgueil, du perfectionnement de la raison humaine, de substituer désormais les violences particulières à l'action de la force publique, et de revenir au jugement de Dieu.

C'est à la sagesse du gouvernement du Roi de pourvoir au mal.

Mon devoir était de le dénoncer, je l'ai rempli.

Et, au reste, rien de si simple, à mon avis, que le remède. Une loi de dix lignes qui condamnerait à une peine très-sévère, par exemple celle des travaux forcés, quiconque par gestes, paroles ou écrits, soit à la main, soit imprimés, même par lettres signées ou anonymes, provoquerait, injurierait ou menacerait un fonctionnaire public, ou juré, ou témoin, à l'occasion de sa fonction ou de son témoignage, même quand il n'est plus en fonction ou que le procès est terminé, étoufferait bientôt du moins

:e genre de dissolution. Il nous en restera assez l'autres.

Je suis.....

---

989. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, samedi 4 août 1821.

Très-cher ami,

La poste ne partira pour le Mont-Dore que demain limanche; mais, comme j'irai coucher ce soir à la Ronchère et que je passerai la matinée de demain auprès de vos enfants, à Saint-Cloud, il faut bien vous écrire aujourd'hui.

Tout le monde se porte bien au pavillon Breteuil. Mme d'Huart a le projet de revenir incessamment à Paris, d'où il faut conclure qu'elle ne tardera pas à se mettre en route. Je réglerai ma marche sur la sienne si elle part la semaine prochaine, sinon je la devancerai et j'irai l'attendre à Ay, où je compte être le 11 ou le 12. Mon Conseil général s'assemblera le 15 à Châlons.

J'ai hâte de savoir si vous prenez tous deux les eaux et comment vos santés s'en trouvent. Le temps vous est propice, car depuis votre départ la chaleur est devenue excessive.

J'irai voir vos grands parents avant de partir. Ils vont bien. J'ai rencontré du Teil, qui vous fait mille amitiés.

Beaucoup de nos députés traînards ou de nos amis du ministère et du Conseil s'informent soigneusement de vous et me chargent de vous offrir amitiés et respects.

M. Decazes est parti jeudi, mais pour Étioles. On ne sait pas bien s'il reviendra à Paris avant de se rendre à Libourne.

Je vous envoie un *Drapeau blanc* qui donne le manifeste du parti Chateaubriand. On réussira ou non à l'ouverture de la prochaine session. Si l'on ne réussit pas, on prendra patience. Les royalistes ne sont pas contents, les libéraux ne le sont guère; jamais l'autorité royale n'a eu les coudées plus franches.

La guerre me paraît inévitable entre la Russie et la Porte. Il faut en prévoir les conséquences. M. le duc de Richelieu deviendra d'autant plus nécessaire, et je crois que, dès que l'horizon politique sera obscurci, nos turbulents auront moins de personnes à leur suite,

L'emprunt doit non-seulement être fait, mais encore fait de manière que ses preneurs, c'est-à-dire les acheteurs de nos rentes, quels qu'ils soient, aient assez de force pour soutenir le crédit et nous préserver d'une crise financière au moment où se développeront les crises politiques. Sans cela l'honneur et la sûreté du ministère se trouveraient compromis. Je voudrais que les trois compagnies, Laffitte et Rothschild avec les receveurs généraux, Hottinguer, Delessert, Baguenault, et les Sartoris et Greffulh, soutenus par la Bouchère et Buring, pussent

ıtendre et s'unir. Nous ne saurions avoir trop ıtéressés à la tranquillité publique. Avec de ıbileté, le ministre des Finances arrangerait tout ı[1].

)n vous regrette déjà. Si quelque chose cloche, vous regrettera davantage. Dépêchez-vous donc faire provision de santé, et aimons-nous.

F. L. B.

---

990. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, 6 août 1821.

Ie reçois, monsieur le garde des Sceaux, votre tre du 1er août qui me paraît être restée bien longıps en chemin du Mont-Dore ici. Vous n'avez oué qu'une chose, c'est de me parler de votre santé le l'effet que produisent les eaux sur vous et sur e de Serre. J'espère que vous vous en trouverez

« La situation financière se présentait sous un aspect très-ıtageux. En dépit des sinistres prédictions de l'opposition, les ıités émises pour le remboursement des reconnaissances de liation avaient été reçues avec empressement par les créans de l'État. Le ministre des Finances avait mis en vente une me de 12,514,220 francs de rente provenant de divers crédits s pendant les trois dernières sessions. Cette vente, annoncée nois à l'avance, s'opéra le 9 août par adjudication, sur des nissions cachetées. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de -Castel, t. X, p. 278.)

bien, et que vous reviendrez fortifié et préparé à la nouvelle lutte que nous aurons à soutenir.

Vous avez tout à fait raison : il faut tâcher, par quelques actes, de maintenir l'alliance avec les royalistes raisonnables, et de détruire par là l'influence des fous et des méchants. En conséquence, aujourd'hui *le Moniteur* apprend la nomination à la pairie de deux archevêques[1], ceux de Rouen[2] et de Bordeaux[3]. Je crois que mercredi le Roi signera l'or-

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 317.

[2] Le comte François de Pierre de Bernis, né à Nîmes le 29 novembre 1752. Au sortir du séminaire, il rejoignit son parent, le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près le Saint-Siége. En 1781, il fut sacré par Pie VI évêque *in partibus* d'Apollonie; il devint, en 1784, coadjuteur du siége d'Albi avec le titre d'archevêque de Damas. Membre des Assemblées de notables de 1787 et de 1788, il représenta son clergé aux États-Généraux qui s'assemblèrent l'année suivante. « Dans toutes ces situations, dit le cardinal de la Fare, il se fit surtout remarquer par la droiture de son caractère, la solidité de son jugement, la sagesse de son esprit, la simplicité et l'affabilité de ses manières. » Lorsque la tourmente révolutionnaire le força de s'expatrier, il se réfugia à Rome, puis à Saint-Pétersbourg, où il reçut de Paul Ier l'accueil le plus gracieux. Après la mort de cet Empereur, il revint en France. Il fut nommé, en 1819, archevêque de Rouen; il mourut à Paris le 4 février 1823. — Voyez le discours prononcé, le 25 du même mois, à la Chambre des pairs, par le cardinal de la Fare, archevêque de Sens.

[3] Charles-François Daviau-Dubois de Sançay, né au château de Sançay le 17 août 1736. Il était vicaire général lorsque, en 1789, M. le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, voulant achever sa vie dans la retraite, le désigna au roi Louis XVI pour son successeur. Obligé de s'expatrier en 1792, il revint à l'époque du Concordat, et fut nommé archevêque de Bordeaux le 9 avril 1802. Il mourut en cette ville le 11 juillet 1826, généralement regretté.

donnance de décentralisation[1], telle, à peu près, qu'elle avait été conçue dans la loi communale, et probablement la destitution du général Maison[2] comme gouverneur de Paris, en le remplaçant par le maréchal Marmont[3], seul maréchal sans gouver-

[1] Une ordonnance royale, datée du 8 août et contre-signée par M. Siméon, ministre de l'Intérieur, parut dans *le Moniteur* du 10. En voici le préambule :

« Nous avons voulu, dans le projet de loi relatif à l'organisation municipale présenté à la Chambre des députés dans la dernière session, donner plus de latitude et de liberté à l'action des administrations locales ; ce projet n'ayant pas été discuté et devant être de nouveau présenté dans une autre session, nous avons jugé utile de faire jouir, dès ce moment, les villes et communes de notre royaume des avantages que nous nous promettons des modifications aux règles actuelles de l'administration qui peuvent être données sans le concours de l'autorité législative. »

[2] « Depuis quelque temps, le général Maison avait pris une attitude d'opposition très-prononcée, et, dans le grand procès jugé par la Chambre des pairs, il avait témoigné pour les accusés une bienveillance plus active et plus évidente qu'il ne convenait à un juge. On lui ôta le gouvernement de la division militaire de Paris, et il y fut remplacé par le maréchal Marmont, qui, en ce moment, était parvenu à rentrer dans les bonnes grâces du côté droit. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 317.)

L'ordonnance qui nomma le maréchal Marmont gouverneur de la première division militaire est du 29 août.

[3] Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 20 juillet 1774, était le fils d'un capitaine au régiment de Hainaut. Élève sous-lieutenant à l'École de Châlons (artillerie) en 1792, aide de camp de Bonaparte et colonel en 1796, général de brigade en 1798, général de division en 1800, il obtint en 1807 le titre de duc de Raguse et en 1809 le bâton de maréchal. En 1814, il dut abandonner Paris après une défense héroïque ; il fut posté par Napoléon près de l'Essonne et chargé de couvrir la position de Fontainebleau ; mais il se laissa circonvenir

nement. Nous verrons successivement ce qui pourra se présenter pour marquer notre ligne, et nous en saisirons toutes les occasions.

Les nominations des présidences ne se feront qu'à votre retour, et mon avis serait que les élections eussent lieu du 20 au 30 septembre.

Je ferai mes efforts pour que tout soit prêt et que chacun de nos collègues ait fini et ses comptes et son budget, de manière que tout puisse être apporté à la fois au commencement de la session. C'est à la loi de la presse qu'il faut que vous veuillez bien donner toute votre attention. Vous aurez bien de la peine à ne pas donner la connaissance de ces délits aux Cours royales et à la conserver aux jurys : toute la droite se prononcera pour les Cours royales.

Votre idée de rendre gratuites les justices de paix me paraît excellente, mais pour cela il faudra les décharger d'une partie des fonctions qu'elles ont aujourd'hui; car vous voulez sans doute qu'elles tom-

et traita avec les généraux de la coalition. Cette même année, il reçut de Louis XVIII la pairie et le commandement d'une compagnie de gardes du corps. En 1815, il suivit le Roi à Gand. Au retour, il fut nommé un des quatre majors généraux de la garde royale. Ministre d'État en 1819, chevalier du Saint-Esprit en 1820, gouverneur de la première division militaire en 1821, il représenta, en 1829, le roi Charles X au couronnement de l'empereur Nicolas. En juillet 1830, il commanda les troupes qui tentèrent de réprimer l'insurrection. « Il ne trahit pas les Bourbons, dit M. du Casse, mais il les servit mollement. » (*Biographie universelle*, nouvelle édition, t. XXVII, p. 30.) Après ces événements, il quitta la France et mourut à Venise le 28 février 1852. Il a laissé des *Mémoires*. Depuis 1816, il était membre libre de l'Académie des sciences.

ɔent en partage aux grands propriétaires, et, à cet ɜffet, il faut que leurs attributions actuelles soient liminuées et peut-être que d'autres qu'elles n'ont pas leur soient données. Du reste, je crois que nous devons présenter le moins possible de lois propres à exciter les passions : des canaux, un Code rural, des chemins vicinaux, des choses d'administration et d'utilité publique; le pays s'en trouvera mieux, et nous aussi[1]. Ce que je crains, ce sont les propositions en

[1] « Au mois d'août de l'année précédente, on avait publié un rapport adressé au Roi par le ministre de l'Intérieur et revêtu de l'approbation royale, dans lequel était développé un vaste plan dont l'exécution devait procurer au pays un système complet de communications par eau, soit par l'amélioration du cours des rivières navigables, soit en ouvrant des canaux pour suppléer à ces rivières. On ne pouvait penser à entreprendre immédiatement tous les travaux compris dans ce plan, mais bien les plus urgents..... En vertu de conventions conclues avec quatre compagnies distinctes, elles s'engagèrent à prêter les sommes dont on avait besoin pour achever le canal de *Monsieur*, qui, partant de Saint-Jean-de-Losne et aboutissant à Strasbourg, devait joindre la Saône au Rhin; le canal d'Angoulême et celui des Ardennes, destinés à mettre en communication la Somme avec la mer et la Meuse avec l'Aisne, et aussi pour améliorer le cours de cette dernière rivière et pour rendre celle de l'Isle navigable de Périgueux à Libourne. La totalité de ces emprunts s'élevait à la somme de 27,100,000 francs..... Quatre projets de loi, qui sanctionnaient ces conventions, furent présentés à la Chambre des députés, aussi bien qu'un cinquième projet analogue, relatif à une convention par laquelle une compagnie prêtait une somme de 4,700,000 francs pour aider à la construction de dix ponts sur différentes rivières..... Une impulsion puissante était donnée à la navigation et au commerce intérieur. On rentrait enfin dans la voie de ces grands travaux d'utilité publique que l'épuisement produit par les désastres des derniers temps de l'Empire avait complétement interrompus depuis bien des années. N'oublions

faveur des émigrés ; je crains qu'elles n'arrivent malgré nous, et certes ce n'est pas encore le moment de songer à ces indemnités.

Vous me parlez de calmer M. Pasquier[1] ; je crois que j'y réussirai sans peine ; toutefois ce n'est pas de lui qu'il faut s'occuper, mais de ses ennemis, dont le déchaînement dépasse, en ce moment, tout ce qu'il est possible d'imaginer. Corbière me l'a dit huit jours avant la rupture, et partageait la plupart des préventions que le parti avait contre lui. C'est ce qui me prouve d'une manière positive ce que je ne faisais que présumer, que l'arrangement projeté n'était que le prélude de ce qu'on voulait faire. De là la ruse satanique de M. de ***, qui ne rêve que bouleversement et révolution et qui s'accommoderait de tout cela pourvu que le ministère fût renversé.

Ces messieurs croyaient déjà tenir le pouvoir, et leur grande colère vient du désappointement qu'ils ont éprouvé. J'espère qu'elle s'apaisera un peu avec le temps. Tout ce que nous avons à faire, c'est de ne pas prêter le flanc, et il faut espérer qu'alors la

jamais, d'ailleurs, en appréciant les opérations financières de cette époque, que le régime impérial avait anéanti en France le principe même du crédit, et que, malgré tout ce qu'avait déjà fait le gouvernement de la Restauration pour le ressusciter, malgré les succès qu'il avait déjà obtenus, ce principe, pour se développer, avait encore besoin de puissants encouragements. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 228-231.)

[1] Voyez dans les *Discours* de M. Pasquier, t. III, p. 145, les Observations sur la disposition des esprits à la Chambre des députés au mois de juillet 1821.

masse de la droite résistera aux ambitieux et aux intrigants qui veulent se servir d'elle pour arriver à leurs fins.

Je vous prie de vouloir bien continuer à me communiquer tout ce qui vous viendra dans la pensée pour l'amélioration de notre position, qui véritablement n'est pas belle. Du côté de l'étranger, nous avons beaucoup à réfléchir sur le parti que nous aurons à prendre dans la querelle qui paraît inévitable entre les Russes et les Turcs. C'est une bien grande affaire, et qui peut avoir des suites extrêmement graves.

Comptez, je vous prie, sur mon inaltérable attachement.

RICHELIEU.

---

991. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mardi 7 août 1821.

J'ai reçu dimanche au soir, mes bons amis, vos deux lettres du 1er de ce mois, et je reçois à l'instant celle du 3 de M. le garde des Sceaux. Sauf un peu de fatigue pour l'un des deux conjoints, je vois que les eaux réussissent au ménage, qui me paraît plein d'espérances. Je m'y associe.

Vos enfants se portent très-bien.

M. de Gabriac[1], premier secrétaire d'ambassade à Pétersbourg, vient d'arriver : c'est une nouvelle. Les Pays-Bas croient à la guerre; on doute encore ici.

Les rentes grimpent comme des folles. J'ai vu Growes. Son ami Ricardo vient d'arriver, et ces nouveaux concurrents jettent la discorde dans le camp de nos banquiers.

Humann[2], le député de Strasbourg, soumissionnaire pour l'un de nos canaux, fera fort bien de se hâter d'ouvrir les routes d'eau; celles de terre lui réussissent mal : il a culbuté, avec la malle-poste, entre Port-à-Binson et Epernay. Quoique ce saut ait été de quinze pieds et que la voiture ait fait la

[1] Paul-Joseph-Alphonse-Marie-Ernest de Cadoine, comte (puis marquis) de Gabriac, d'une ancienne famille du Gévaudan, naquit, pendant l'émigration, à Heidelberg, le 1er mars 1792. Premier page de l'Empereur en 1808, auditeur au Conseil d'État en 1810, il exerça les fonctions de secrétaire de légation à Naples en 1811, à Turin en 1814, à Saint-Pétersbourg en 1819. Il fut chargé d'affaires à Madrid en 1823, ministre plénipotentiaire à Stockholm en 1824 et à Rio-de-Janeiro en 1827; par la convention du 10 août 1828, il fit adopter au Brésil le droit maritime français. En 1829, il se rendit à Berne comme ambassadeur et y resta jusqu'à la révolution de 1830. Pair de France en 1841, sénateur en 1853, il mourut à Paris le 11 juin 1865.

[2] Jean-Georges-Humann, né à Strasbourg le 16 août 1780. Après avoir acquis une grande fortune dans des opérations commerciales, il devint successivement juge au tribunal de commerce, membre du Conseil général, député du Bas-Rhin : de 1820 à 1830, il fit partie de l'opposition de gauche. Ministre des Finances du 11 octobre 1832 au 18 janvier 1836, il fut nommé pair de France le 3 octobre 1837 et rappelé au ministère le 29 octobre 1840. Il mourut le 25 avril 1842, à Paris, dans son cabinet de travail, de la rupture d'un anévrisme.

boule, personne n'a été blessé. La malle-poste de Rennes, où se trouvaient Corbière et sa fortune, s'est mieux comportée.

Decazes est décidément en route. Sa voiture a cassé près d'Orléans.

La reine d'Angleterre marchande avec une inflammation d'entrailles pour entreprendre un beaucoup plus long voyage.

..... Quant à mon élection, j'ai le cœur touché de ce que vous m'en dites. Il faut que le duc de Richelieu en parle net au duc de Doudeauville et abdique au besoin Saint-Chamans, que protégent les entourages du président du Conseil. Je vous prie, en outre, vers le 15 de ce mois, d'en écrire deux mots de votre bonne encre à Châlons-sur-Marne, à M. le duc de Doudeauville, président du Conseil général, et à M. de Jessaint, préfet.

Mille tendresses, mes chers amis.

F. L. B.

---

992. — M. Germeau à M. de Serre.

Le 7 août 1821.

Monseigneur,

La nouvelle de la mort de la reine d'Angleterre a été répandue hier dans Paris par plusieurs voies, et notamment par un courrier arrivé à la maison Rothschild. Cette nouvelle était cependant préma-

turée, et les journaux du 4 août, arrivés aujourd'hui, parlent seulement de sa maladie et de son état à peu près désespéré..... Le *Sun*, journal du soir, dit qu'il est à croire qu'avant peu *elle sera délivrée de tous les soins humains*.

Cette nouvelle a fait à Paris une assez grande sensation, et le parti libéral, avec sa confiance ordinaire, a cherché à faire croire que cette mort était l'effet du poison.

Que les libéraux aient *dit* ces choses, cela se conçoit; mais qu'on ait souffert qu'ils l'imprimassent dans leurs journaux, c'est ce qui ne se peut imaginer. *Le Courrier français* d'aujourd'hui porte en toutes lettres : « La reine d'Angleterre est morte, dit-on, d'un cancer dans l'estomac. »

Et cette double infamie se trouve dans un journal censuré!

La Quotidienne se montre toujours hostile : les blancs qu'elle laisse dans sa feuille sont très-significatifs, plus même peut-être, pour certains lecteurs que ne le seraient les articles omis. C'est un inconvénient que la censure pourrait encore très-bien éviter, en rayant l'article dans son entier jusqu'à ce que les blancs aient disparu.

On m'a donné pour certain que M. de Chateaubriand ne ferait pas paraître sa brochure, au moins avant les élections.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

993. — M. de Serre à sa mère.

Mont-Dore, 8 août 1821.

Chère maman,

..... Nous avions interrompu les bains pendant trois ou quatre jours; nous les avons repris depuis la cessation des chaleurs : on prétend que le bien qu'ils nous font, à Annette et à moi, est déjà visible. Mon traitement sera plus doux et plus court que celui de l'année dernière; le traitement d'Annette sera plus long, ce qui fera que nous ne partirons guère d'ici avant douze à quinze jours. Nous devons en passer deux à Clermont chez M. du Teil[1]. Nous comptons faire une course ou deux dans les environs. Nous n'avons joui ici de Georgette[2] que sept à huit jours : c'est une charmante petite femme dont nous avons beaucoup regretté la société; nous

[1] Le baron Alexandre du Teil, né le 8 juillet 1775, était fils du lieutenant général baron du Teil. Il entra comme cadet au corps royal d'artillerie. Lors de la Révolution, il se rendit à l'armée de Condé et servit jusqu'au licenciement. De retour en France, il épousa Mlle de Jouslard d'Yversay, fille du vicomte d'Yversay, qui avait été colonel au régiment de la Sarre, et nièce du comte d'Yversay, député de la noblesse du Poitou aux États-Généraux. Il fut nommé, en 1816, chef d'état-major des gardes nationales de Saône-et-Loire; il devint chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Après avoir occupé des fonctions administratives, il y renonça lors de la révolution de 1830, et mourut à Paris le 18 août 1854.

[2] La comtesse Grenier.

en avons d'ailleurs ici suffisamment, simple, douce et absence totale de politique. D'ailleurs les eaux, les bains, les promenades à pied et à cheval dans des montagnes assez pittoresques, emploient toutes nos journées.

Je regrette bien que le beau temps ne rende pas à mon père l'usage de ses jambes; je le félicite sur la douceur et la résignation avec lesquelles il supporte ses maux. Faites-lui bien toutes nos tendresses.

Au revoir, chère maman, à la fin de ce mois. Nous vous embrassons de cœur, et moi particulièrement comme votre bon fils et tendre ami.

---

994. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mardi 8 août 1821.

Mes bons amis,

J'ai eu ce matin des nouvelles de vos enfants, qui sont en bon état. Saint-Mauris[1] m'a promis de vous

[1] Victor-Alexandre de Saint-Mauris, fils de Louis-Alexandre-Emmanuel, comte de Saint-Mauris-Châtenois et d'Anne-Marie-Gabrielle, marquise de Raigecourt, naquit le 11 mars 1797. Garde du corps de Louis XVIII à la Restauration, il le suivit à Gand, et en 1816, passa comme lieutenant au 3e de la garde. Attaché à l'ambassade de Naples en 1822, secrétaire de légation à Rio-de-Janeiro en 1823, à Carlsruhe en 1826, à Munich en 1829, il devint

crire tous les mardis, Germeau et le baron[1] tous les ourriers, et le majordome[2] par-dessus le marché.

J'ai visité ce matin la rue de Buffault, où j'ai trouvé I. votre père frais et gaillard, blanc et couleur de ose, admirablement bien. Mme votre mère se porte ussi très-bien. Elle avait eu hier de vos nouvelles, t elle est toute fière des beaux mouchoirs qu'on lui fabriqués à Valenciennes avec le lin qu'elle a filé.

Mme d'Huart est partie ce matin à dix heures. Saint-Mauris a escorté ces dames jusqu'à Bondy. On était très-content de la voiture, et la route ne atiguait pas. J'ai donné ordre chez moi qu'on pé-hât demain, et je serai fort en règle pour vendredi. Les voyageuses[3] coucheront demain et après-demain, et tant qu'elles voudront, chez moi. Je vous lirai comment elles s'y trouveront.

M. Mounier, avec lequel j'ai passé quelque temps e matin, est d'accord avec moi sur les élections. Je résiderai l'arrondissement de Châlons et d'Eperay; Ruinart, celui de Reims; Gillet, le procureur u Roi, celui de Vitry et de Sainte-Menehould. Nous

n 1830, introducteur des ambassadeurs et conserva cette fonction usqu'en 1848. Il mourut à Nancy le 27 août 1868. Il a laissé quelques écrits, dont les plus remarquables sont une traduction de Dante et des *Études historiques sur l'ancienne Lorraine;* il était membre de l'Académie de Stanislas. Il avait épousé en premières noces Émilie de Dolomieu, et en secondes Caroline de Montjoye. — Consultez le discours prononcé sur la tombe du comte de Saint-Mauris par M. A. de Metz-Noblat.

[1] Le baron d'Eckstein.

[2] M. Becquet.

[3] Mme d'Huart et sa bru (Mlle de Béthune).

nous arrangerons pour que Saint-Chamans, Chamorin et Lalot se débattent au collége de département. Mais il faut que M. le duc de Richelieu signifie à Saint-Chamans directement ou par le duc de Doudeauville, qu'il ait, lui, Saint-Chamans, à me laisser tranquille au collége d'arrondissement. En vérité, en vérité, je n'aurais pas donné quatre sous de ma réélection, mais l'intérêt que vous y prenez me la rend précieuse. Je n'y épargnerai rien. Tout peut s'arranger fort bien dans mon département, si le duc de Richelieu, comme je le crois, s'explique nettement.

J'ai vu ce matin M. Lainé. Nous avons beaucoup causé. Il est d'avis que vous reveniez à la fin de ce mois. Je partage son opinion. Vous prendrez vos précautions pour que je sois exactement prévenu du jour de votre arrivée. Vous me trouverez à la chancellerie pour vous ouvrir la portière, et je vous dirai ce qu'il sera bon que vous sachiez. Je passerai quelques jours avec vous à Paris, et je reviendrai à mes élections.

Il est presque nuit; je vais monter en voiture. Mille tendresses, mes chers amis.

F. L. B

Rien de nouveau aujourd'hui ni de la guerre ni de la reine d'Angleterre.

---

995. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 9 août 1821.

Monseigneur,

C'est aujourd'hui, de trois à quatre heures, que se fait l'adjudication de l'emprunt. Jamais, je crois, à aucune autre époque, il n'en aura été fait de plus favorable au gouvernement, car on montre pour souscrire une ardeur inimaginable, et hier, *veille* de l'adjudication, la rente a monté à 88. Il est à remarquer que la rente n'a pas passé 84 francs dans les plus beaux jours du gouvernement impérial : après la paix d'Amiens elle était à 50, après Austerlitz à 54, après la paix de Tilsit à 79, et au moment du mariage à 83fr. 25 ; la naissance du roi de Rome ne la fit pas hausser.

J'aurais voulu pouvoir vous donner par le courrier d'aujourd'hui le résultat définitif, et je l'eusse fait si l'adjudication eût eu lieu à trois heures.

On croyait hier généralement à la Bourse qu'il écherrait à la compagnie Rothschild et Laffitte, qui paraissent bien déterminés à faire des offres considérables, et qui ont déjà annoncé l'intention de le garder presque en entier, et cela le plus longtemps qu'ils pourront : de cette manière, ils seront presque les maîtres de la place. Les autres compagnies, qui concour-

ront avec celle Rothschild et Laffitte, sont celle Ricardo et compagnie, dont fait partie M. Growes, et celle Delessert, Hottinguer et Baguenault. On ne croit guère que cette dernière soit fort entreprenante et ait beaucoup de chance de succès. La lutte sera probablement entre les compagnies Rothschild et Ricardo.

J'allais dire à Votre Excellence que les journaux anglais du 6 annonçaient de l'amélioration dans la santé de la reine d'Angleterre, lorsque j'ai reçu des Affaires étrangères la nouvelle suivante : « On apprend de Londres que la Reine est morte le 7 de ce mois, à dix heures du soir. »

Une autre note, qui m'est également transmise des Affaires étrangères, porte ce qui suit : « Les lettres de Constantinople, arrivées par la poste d'aujourd'hui, portent que les fêtes du Bairam, qui avaient commencé au milieu d'une agitation qui faisait craindre de grands désordres, s'étaient terminées avec beaucoup de tranquillité, et qu'en général l'aspect de cette capitale était plus rassurant. »

Je me suis assuré que Votre Excellence recevrait par ce courrier des nouvelles de ses enfants.

M. de la Boulaye est parti hier.

Votre Excellence remarquera que tous les journaux royalistes contiennent aujourd'hui des articles en blanc : c'est une espèce de protestation générale dans ce parti, et ces blancs sont pour les adeptes beaucoup plus significatifs que tous les imprimés possibles.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

996. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Ce 11 août 1821.

Monseigneur,

J'ai reçu avec reconnaissance votre obligeant billet et les pièces qui y étaient jointes. J'ai reçu depuis une lettre de Mme de Serre, à laquelle je veux répondre un de ces jours-ci d'une manière pleinement satisfaisante.....

J'ai parlé au ministre de l'Intérieur de M. de Salvandy. Il assure qu'il ne peut rien pour lui.

J'ai entretenu M. le duc de Richelieu de l'affaire de M. le comte d'Augier. Il est convenu avec M. Portal de différer encore cette nomination.

. . . . . .

M. le baron Capelle[1] presse beaucoup la nomination du président du tribunal d'Espalion; l'ancien a demandé sa retraite. On voudrait que Votre Excellence fît donner cette place au procureur du Roi de Milhau. On pense que cette nomination importe au succès des élections en tant qu'il est utile d'écarter M. Clausel de Coussergues de la députation. J'at-

[1] Voyez t. III, p. 177.

tendrai vos ordres sur ce point; mais la chose est pressante, si elle doit être faite.

Votre Excellence aura déploré sans doute l'attitude hostile qu'ont prise certains journaux. Il paraît cependant que les esprits se calment. On se rassure sur l'avenir en apprenant à mieux connaître ce qui s'est passé; on aura, j'espère, bientôt la certitude que le gouvernement ne veut changer ni d'allure ni de principes, et l'on attachera alors moins d'importance à un événement qu'on reconnaîtra n'avoir pas été l'effet d'une mutation d'intention et n'en pouvoir devenir la cause.

Au milieu de tous ces grands intérêts, il importe que la santé de Votre Excellence se rétablisse et qu'elle revienne au Conseil le plus tôt possible.

Je prie Votre Excellence d'agréer les assurances de mon respectueux dévouement.

Le comte PORTALIS.

---

997. — M. Becquey à M. de Serre.

Paris, le 12 août 1821.

Mon cher ministre,

Je suis charmé que M. Dumartroy[1] vous ait remis un mémoire pour moi, puisque ç'a été l'occasion

[1] Une ordonnance du 19 juillet 1820 avait appelé M. Dumartroy, préfet de l'Ain, à la préfecture du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. de Rigny.

du billet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Je suis pénétré, comme lui et comme vous, de l'avantage de la communication dont il désire l'achèvement et de la bonne influence qu'aurait une allocation de 100,000 francs dès ce moment; mais vous connaissez mon budget. Nous construisons une route très-importante, celle de Lyon à Bordeaux, et j'ai déjà donné au Puy-de-Dôme beaucoup d'argent pour cette route qui le traverse; cette année encore, j'y affecte 80,000 francs, et nous touchons au moment de terminer. Je ne peux que commencer pour la route de Nîmes, en annonçant que, dès l'année prochaine et plus encore quand la route de Lyon à Bordeaux sera terminée d'un côté, je porterai plus de fonds sur celle que l'on demande à présent. Cette annonce remplira le but, au moins en partie; on commencera les adjudications, on dépensera déjà 20,000 francs, le reste suivra. Voilà tout ce que je peux faire à présent; car comment se décider à construire, quand on n'a pas le moyen de bien entretenir?

J'espère que les sources du Mont-Dore vous feront le bien que vous en attendez. Arrangez-vous une bonne santé et revenez-nous avec toutes vos forces physiques : le reste ne vous manquera pas.

Depuis votre départ nous avons vu deux ministres quitter Paris, et ce n'est pas pour aller aux eaux. De là, comme on devait s'y attendre, beaucoup de discours, de propos dans tous les sens, des calculs sur les élections, sur la session prochaine, et bien

peu d'espérance d'union et d'ensemble qui seraient si nécessaires pour bien s'établir.

L'an dernier, à pareil moment, tout était confiance, on avait vaincu, et c'était vous surtout qui aviez remporté la victoire. Cette année, on éprouve de l'inquiétude, quoique tout aille pour le mieux dans le royaume, les provinces calmes jouissant d'une industrie active, partout le travail et, par conséquent, l'aisance, le bien-être.

Ici tout prospère : les rentes sont vendues à un taux qui montre assez que le crédit public gagne chaque jour et qu'il ira croissant. Plus que jamais on sent qu'on doit tous ces biens au gouvernement légitime. Mais les amis du Roi ne s'accordent pas, ses ennemis en conçoivent de l'espoir, et l'on ressent une souffrance morale qu'il serait bien temps de guérir. Les idées d'instabilité sont les plus pénibles, et plus grand est le bonheur d'un peuple, plus il a besoin d'être convaincu que cet état aura de la durée.

Vous savez tout cela bien mieux que moi : venez bientôt et aidez-nous à entrer dans les voies de la fixité.

Soyez assez bon pour offrir mes hommages respectueux à Mme de Serre, et agréez pour vous la nouvelle assurance de mon sincère dévouement.

BECQUEY

---

998. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, 12 août 1821.

Monseigneur,

Vos ordres ont été remplis par M. Jourdan[1], et il sait maintenant dans quel sens il doit diriger une partie de ses observations en Angleterre.

Un M. César Moreau, membre du Conseil royal d'agriculture, propose à Votre Excellence de lui céder, au prix de 24 livres sterling, plusieurs documents relatifs à la législation anglaise, qu'il dit fort précieux parce qu'ils n'ont été imprimés que pour les ministres et les membres du Parlement; ces pièces sont entre mes mains; mais, ne pouvant me

[1] Athanase-Jean-Léger Jourdan, né à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre) le 29 juin 1791. Avocat en 1812, docteur en 1813, il étudia les jurisconsultes allemands et publia, avec MM. Blondeau et Ducaurroy, une excellente édition des Institutes de Gaïus, découvertes à Vérone, en 1816, par M. Niebuhr; il fonda, avec ces mêmes professeurs, *la Thémis*, journal périodique. En 1821, il visita l'Angleterre, chargé par le garde des Sceaux d'étudier l'organisation des justices de paix. Il y retourna en 1826, chargé par M. de Chabrol de Crouzol, ministre de la Marine, d'étudier la législation coloniale. Atteint d'une fièvre cérébrale, il mourut à Deal, près Douvres, le 27 août de cette même année. « Jourdan, dit M. Alphonse Taillandier, a marqué sa place parmi les jurisconsultes qui ont créé en France la législation comparée. » (*Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXVII, p. 75.) — Voyez aussi la *Revue encyclopédique*, octobre 1826.

rendre moi-même juge de leur mérite, je prierai M. Portalis de vouloir bien prendre ce soin. Je crois devoir, dans tous les cas, transmettre à Votre Excellence la lettre de M. César Moreau.

Les journaux royalistes continuent à manifester leur opposition. Les journaux libéraux sont plus silencieux et s'emploient à déplorer la double perte qu'ils viennent de faire dans Bonaparte[1] et la reine d'Angleterre. *Le Courrier* anglais continue à traiter sévèrement cette dernière, même depuis sa mort; son langage, quoique pleinement fondé en raison, paraîtra peut-être, en France, manquer de convenance et de générosité.

Votre Excellence verra, par les journaux ci-joints, et notamment par *le Moniteur* de vendredi, que l'emprunt a été adjugé à la compagnie Baguenault, au prix de 85 fr. 55 c. Ce prix a passé toutes les espérances et a généralement surpris, surtout de la part des trois maisons soumissionnaires[2], qui sont généralement connues par leur prudence, et qui, par leurs discours, semblaient annoncer une grande timidité qui n'était que de l'habileté et du bien jouer.

La grande différence des propositions faites par les compagnies adjudicataires d'avec les propositions faites par les autres compagnies a causé un peu de confusion à ces dernières, qui disent aujour-

[1] Napoléon avait cessé de vivre le 5 mai 1821. Il était né 15 août 1769.

[2] Les maisons Baguenault, Delessert et Hottinguer.

d'hui que le prix est beaucoup trop élevé pour que l'affaire soit regrettable.

On a été généralement flatté de voir l'adjudication faite à des maisons purement françaises, surtout lorsqu'on savait que les compagnies étrangères avaient annoncé hautement qu'elles ne redoutaient guère la concurrence des maisons de Paris[1].

Je ne vous parle pas de vos enfants, monseigneur, parce que je sais qu'il y a dans ce paquet des lettres qui vous donnent d'eux les nouvelles les plus récentes.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

---

999. — M. de Serre à sa mère.

Mont-Dore, 13 août 1821.

Je pourrais bien quereller, chère maman, sur cette résignation qui fait que vous ne m'écrivez pas.

[1] « L'heureux succès de cette opération imprima aux fonds publics un tel mouvement de hausse que, deux mois après, la rente atteignait presque le taux de 91 francs. On pouvait donc entrevoir l'époque où elle serait au pair. Sous ce rapport, toutes les espérances étaient dépassées. Le duc de Richelieu, qui n'avait pas compté sur un aussi heureux résultat, en fut en quelque sorte ébloui. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 278.)

J'aime mieux me réjouir de l'amélioration de votr santé. La mienne s'est aussi fort bien trouvée de eaux. Je les quitte demain pour prendre la route c Lyon, puis celle de Genève. Je fais ma tournée y emploierai au moins un mois.....

Mes tendres respects à mon père. Je vous em brasse de tout cœur, comme une bonne mère et e cellente amie.

H. DE S.

1000. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 14 août 1821.

Monseigneur,

Les journaux de Paris ont annoncé votre retou pour la fin de cette semaine. Ils en savent là-dessu plus que moi et plus peut-être que Votre Excellenc elle-même. On me questionne beaucoup à cet égard et je ne puis que répondre : *Je n'en sais rien*.

Les journaux royalistes continuent toujours l'hos tilité de leurs articles en blanc. *Le Courrier* d M. de Kératry contient à cet égard un article dor quelques phrases sont assez dignes de remarque.

Le Caducée de Marseille a publié le 5 un nu méro tout à fait blanc. L'éditeur de ce journal vien d'être condamné par défaut à trois mois d'emprisor nement et à 100 francs d'amende pour contraven tion à la loi de censure.

L'affaire du colonel de la gendarmerie de Paris contre l'avocat Ròbert a commencé hier et va se continuer pendant la semaine tout entière[1]. Elle offre des scandales de plus d'un genre, et l'on voit par l'extension qu'y donnent avec affectation les journaux d'un parti qu'ils espèrent bien en tirer profit. Je ferai remarquer à Votre Excellence trois lignes qui terminent l'article du *Drapeau blanc* sur cette affaire.

Je crois devoir envoyer à Votre Excellence le premier volume des *Mémoires* de l'abbé Morellet[2], le seul ouvrage important publié depuis huit jours.

J'ai l'honneur d'offrir mes plus humbles respects à Votre Excellence et à Mme de Serre.

GERMEAU.

1001. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 16 août 1821.

Monseigneur,

Les journaux d'hier ont été fort peu féconds en choses intéressantes..... Les journaux étrangers n'ont rien de remarquable. Les feuilles anglaises

[1] Voyez *le Moniteur* de 1821, p. 1191 et 1208.

[2] André Morellet, né à Lyon le 7 mars 1727, mort à Paris le 12 janvier 1819. Il avait été fort lié avec les philosophes et les économistes ; il avait écrit sur les sujets les plus divers. Il était membre de l'Académie française depuis 1785.

donnent une correspondance entre Lady Hood, Lady Hamilton et le ministère à l'occasion du transport du corps de la Reine. Ces dames voudraient que le corps de la Reine ne fût mis en route que le....., par la raison très-importante que *leurs robes noires ne sont pas faites encore.* Lord Liverpool[1] répond qu'il en est désolé, mais que les ordres qu'il a reçus et transmis ne permettent pas ce retard. *Le Courrier* anglais fait entendre que cette demande, enveloppée sous un prétexte frivole, cache quelques projets coupables.

Les dernières nouvelles de Constantinople et de la Russie sont d'une nature pacifique.

. . . . . .

On parle toujours beaucoup du tableau d'Horace Vernet[2] sur la mort de Bonaparte.....

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes respectueux hommages.

GERMEAU.

[1] Robert Jenkinson, comte de Liverpool, né le 7 juin 1770, mort le 4 décembre 1828. Il fut premier lord de la Trésorerie, de 1812 à 1827.

[2] Horace Vernet, fils de Carle Vernet et petit-fils de Joseph Vernet : né à Paris le 30 juin 1789, mort en cette même ville le 17 janvier 1863.

1002. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Ce 18 août 1821.

Monseigneur,

La nomination de M. Matthias est sûrement une faveur pour M. Moreau[1], mais ce sera un excellent juge, et, comme il s'agissait de renforcer le tribunal, un pareil choix a été parfaitement compris et n'a pas été attribué seulement à la faveur. Les derniers renseignements recueillis sur M. *** étaient infiniment meilleurs que les premiers qu'on avait fournis à Votre Excellence. Il paraît que M. Bellart l'avait d'abord jugé trop sévèrement; les magistrats qui siégent avec lui en ont rendu un fort bon témoignage, et c'est M. Bellart lui-même qui s'est porté leur organe. Au reste, il paraît que les nouveaux choix ont été généralement approuvés au Palais, et c'est un bon signe, car on n'est pas moins frondeur là qu'ailleurs; peut-être l'est-on davantage.

J'ai remis à M. Bellart une copie du projet de loi sur la répression de la presse, que Votre Excel-

[1] Par ordonnance du 1er août, M. Matthias, avocat aux Conseils et à la Cour de cassation, avait été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine. Des dispenses lui étaient accordées à raison de sa parenté au degré prohibé avec M. Moreau, président, et M. Moreau, substitut au même tribunal.

lence avait rédigé cette année, et je lui ai demandé les notes que vous désirez. Il se livrera à ce travail avec un zèle d'autant plus actif qu'il est plus vivement pénétré de l'insuffisance de la législation actuelle. Vous aurez pu causer à loisir avec M. Jacquinot du projet relatif aux juges de paix. Il ne m paraît pas qu'il y ait de grands changements à fair dans celui qui concerne la dotation de la Chambr des pairs. Ce qui me paraîtrait utile pour achev l'organisation de la pairie, ce serait l'institution huit ou dix pairies ecclésiastiques qui seraient att chées à de certains siéges archiépiscopaux ou épisc paux. Cette mesure aurait l'avantage de replacer le clergé dans l'ordre politique et constitutionnel, et de le tirer d'une position isolée qui nuit à sa considération et qui lui donne une sorte d'indépendance hostile qui le constitue en opposition forcée avec toutes les institutions nouvelles. Si l'on ajoutait à ces pairies, d'une nature spéciale, huit ou dix autres qui seraient attachées aux huit ou dix premières places de magistrature de France, on aurait donné à la pairie tout son complément. Comme Cour de justice, la Chambre des pairs trouverait alors en elle tous les éléments qui lui sont nécessaires, et l'on satisferait à ce besoin qui se faisait sentir lorsqu'on sollicitait pour elle l'assistance d'un certain nombre de magistrats tirés de la Cour de cassation. Au moyen de ces pairies ecclésiastiques et de robe, le Roi aurait, d'ailleurs, un moyen certain d'influence fort utile, puisqu'elles seraient à son choix comme les autres et cependant à vie, et pu is-

qu'il faut bien prévoir le moment où le grand nombre de pairs héréditaires permettra difficilement de nouvelles promotions. Les pairies de robe auraient, d'ailleurs, l'avantage de relever l'ordre judiciaire en le faisant entrer sans inconvénients et sans inconstitutionnalité dans l'ordre politique. Les grands noms et les grandes fortunes ne dédaigneraient plus des fonctions qui pourraient procurer un si haut rang. J'ai développé ces idées dans un petit mémoire que j'aurai l'honneur de soumettre à Votre Excellence. On insiste toujours beaucoup sur l'organisation définitive du parquet de la Cour des pairs; on croit y voir attacher de grands avantages politiques.

M. Roy est peu disposé à accorder des fonds pour de nouvelles dépenses; il demande toujours des réductions nouvelles. Il paraît, d'ailleurs, qu'il aura maille à partir pour soutenir le principe de son dégrèvement. Bien des personnes, et entre autres M. Lainé, ne veulent voir dans la loi rendue cette année qu'une mesure provisoire, et prétendent qu'il n'y a rien de préjugé sur l'assiette et le mode de répartition du dégrèvement. Cette manière de penser est peu propre à rendre le ministre des Finances plus facile. Je pense qu'il sera moins avare de ses phrases que de ses fonds, et qu'il ne nous refusera pas quelques mots de consolation et quelques lueurs d'espérance dans son rapport.

On s'est fixé sur le plan à suivre pour l'affaire du clergé. On demande à Rome la réunion de treize des siéges érigés en 1817 à soixante et dix-neuf des

mêmes siéges, et ensuite l'érection d'un nouvel évêché à Lille, pour compléter le nombre de quatre-vingts. Quand on aura obtenu la bulle de réunion, on vérifiera et l'on recevra la bulle de circonscription de 1817 ainsi modifiée, en vérifiant et en recevant la dernière. On a reconnu que c'était la manière la plus simple et la plus expéditive de procéder. On évitera, d'ailleurs, par ce moyen, une nouvelle circonscription, c'est-à-dire le renouvellement d'un de ces actes d'autorité de la puissance pontificale inouïs jusqu'à nos jours, par lesquels elle détruit et reconstitue tout à la fois, comme si elle la tirait du néant, une Église nationale tout entière, et les coups d'État, encore plus dans l'Église que dans l'État, doivent être employés avec ménagement et réservés pour la nécessité absolue.

En attendant, on a demandé les bulles et les brefs nécessaires pour pouvoir installer, avant la fin de l'année, les archevêques de Reims et de Sens, et les évêques de Périgueux, de Chartres, de Luçon et de Nîmes.

Je désire beaucoup que vos méditations sur la situation générale ne prennent pas sur votre repos et surtout sur votre santé. Je crois au fond que cette situation est moins critique qu'elle ne le paraît au premier coup d'œil. Il faut vouloir marcher, et l'on marchera, vouloir diriger la majorité, et on la dirigera. Avec des principes inébranlables, des sentiments et des mesures monarchiques, il faudra bien, en dépit des petites intrigues, de l'intérêt personnel et des difficultés de coteries et de salons, que l'on

rallie tout ce qui veut franchement la stabilité du trône, de l'ordre constitutionnel et des institutions monarchiques.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de mon respectueux et sincère attachement.

Le comte PORTALIS.

1003.—M. de Serre à sa mère.

Mont-Dore, 19 août 1821.

Je pars, chère maman, après-demain pour Clermont, où je passe deux jours, et compte arriver le 27 à Paris. J'espère vous trouver bien portants, mon père et vous; j'ai tout lieu de croire aussi que nous vous rapporterons de meilleures santés.....

Remerciez M. Tardy de son bon souvenir et de ses vœux; que ne peut-il inspirer à bien du monde sa candeur et sa mansuétude! C'est un temps difficile que celui-ci; à peine une montagne gravie, il en faut gravir une autre, heureux encore quand, comme Sisyphe, on ne roule pas au pied de la première! Enfin prenons courage et espérons que Dieu nous aidera.

. . . . . .

Tout le monde nous écrit que les trois fillettes sont fort gentilles.

Je prépare mon admiration pour votre batiste et vous demande d'avance vos lunettes pour en distinguer les fils.

Au revoir, chère maman; je vous embrasse tendrement et me réjouis de le faire bientôt de plus près.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE S.

1004. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, août 1821.

A mon retour de quelques courses en Champagne, cher ami, j'ai trouvé votre lettre du 10. Je conçois vos rêveries et votre paresse. Je rêve beaucoup moins bien que vous; mais en paresse je ne le cède à personne. Mon dégoût est extrême. Beaucoup d'autres sont atteints du même mal. Il faut violenter ici les électeurs et les traquer en quelque sorte pour qu'ils se montrent. Ils vous disent qu'on ne sait ni ce qu'on veut ni à qui l'on aura affaire. Une grande partie d'entre eux maudit les Chambres et voudrait qu'on s'en passât. Il faudra du décisif sans doute, mais au profit de qui? L'autorité est stagnante; celui qui saura lui donner du mouvement sera maître du champ de bataille et le jonchera des contradicteurs.

J'irai après-demain à mon Conseil général. Il ne me sera pas très-difficile de démêler ce que veut le duc de Doudeauville. Je verrai ce qu'auront produit vos lettres, dont je vous remercie, et je vous dirai ce qu'il est raisonnable d'attendre de nos élections. Le préfet, les sous-préfets sont venus me voir tous, beaucoup plus curieux de s'instruire que de m'instruire, tous dans la stupeur.

Les nouvelles de Saint-Cloud sont bonnes. Mme de Vignolles y est arrivée le 14. Louise a souhaité la fête à sa sœur, et a fait la mère de famille.

L'emprunt a échappé aux Ricardo, aux Growes, aux Rothschild, Laffitte, Sartoris, qui m'écrivent ou disent que c'est une médiocre affaire.

Vous songerez bientôt au retour. Sans adieu, chers amis. Je vous aime et vous embrasse tous tendrement. Portez-vous bien.

Point de vin; mais toutes les autres récoltes sont belles.

F. L. B.

1005. — M. de Serre à Mme de Serre.

Clermont, le 21 août 1821.

J'arrive, chère petite, pas trop fatigué par une journée aussi longue et aussi chaude; je trouve les

paquets chez M. du Teil; je me dépêche de te ner de mes nouvelles et de t'envoyer tes lettres. ai ouvert quelques-unes pour avoir des nouv des petites; les miennes ne m'en donnaient pas verras qu'elles vont bien et sont charmantes co leur mère.

Je me suis bien ménagé. J'ai visité à cheva environs de M. de Montlosier. M. du Teil était au-devant de moi à Randanne. De là nous son revenus en calèche par Gravenoire sans accid bien que la route soit difficile.

Je t'envoie des *Quotidiennes* et des *Cons tionnels;* il n'y a pas de *Drapeau blanc.*

Au revoir, chère et bien-aimée amie; aie soin de toi et de Gaston. Je l'embrasse s'il est sage, et toi sans condition et de toute mon âme.

1006. — M. de Serre à M. Germeau.

Clermont, 23 août 1821

Mon cher monsieur,

Je reçois et vous transmets l'incluse; l'anno dont la copie devait y être jointe, ne s'y est trouvée. Je ne puis donc point la juger. Voyez tefois avec M. le comte Portalis à faire tout ce sera d'accord avec la vérité et les convenances.

En désirant que M. *** soit satisfait, je ne

m'empêcher de le trouver bien susceptible. On serait docteur dans toutes les Facultés et fondateur de dix ouvrages de droit, que 1° on aurait encore beaucoup à faire pour son instruction dans cette science de toutes les choses divines et humaines, et que 2° on serait encore honoré de recevoir les encouragements d'un gouvernement quelconque et à plus forte raison du sien.

Mille compliments. Je pars demain pour Paris[1].

H. DE SERRE.

[1] On lit dans *le Moniteur :*

« Paris, 29 août.

« M. le garde des Sceaux, à son retour du Mont-Dore, est descendu, mardi dernier, à Clermont, chez M. du Teil, directeur des contributions indirectes, son ancien ami. Son Excellence, en prolongeant son séjour à Clermont jusqu'au 24 au soir, s'est rendue à l'empressement d'un grand nombre de personnes qui désiraient lui présenter leurs hommages, et les a ainsi dédommagées du strict incognito qu'elle avait gardé en se rendant aux eaux. Un repas splendide lui a été offert le même jour par les membres réunis du tribunal civil et de la mairie. Il était composé de plus de soixante couverts, et a eu lieu dans une des vastes salles du tribunal. Les premières autorités religieuses, judiciaires, administratives et militaires du département y ont assisté, ainsi que les personnes les plus marquantes du pays. On a remarqué parmi les convives M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi près le tribunal de la Seine; MM. le baron Grenier, premier président de la Cour royale de Riom; le chevalier Pagès, procureur général, et M. Voysin de Gartempe, avocat général près la même Cour.

« M. le garde des Sceaux est arrivé aujourd'hui à Paris. »

1007.— M. de la Boulaye à M. de Serre.

Châlons-sur-Marne, 26 août 1821.

Je ne puis trop vous remercier de vos bonnes lettres au président[1], au préfet, à notre duc de la Marne[2]; elles étaient nécessaires, cher ami, elles ont porté fruit. On fait tant de contes qu'il faut du positif aux gens qui se mêlent d'affaires pour les mettre en mouvement. Grâce à ces lettres, nos élections prennent couleur. Le duc de Doudeauville ne veut décidément pas de Lalot, et il fera ce qu'il pourra, au collége de département, en faveur de Saint-Chamans. Il est d'accord pour que je passe à l'arrondissement de Châlons et d'Épernay. S'il s'explique nettement à ce sujet, le succès est très-probable.

Il est évident qu'on travaille les élections comme notre Chambre. On recrute des partisans à MM. de Villèle et Corbière. On veut les placer d'abord à forces égales dans le Conseil, et aviser ensuite à quelque chose de mieux. Dans tous les cas, on compte avec vous. Les électeurs exceptés, personne ne songe à tout cela, et je vous répète que la plus grande partie des électeurs mêmes voudrait être

[1] Le duc de Richelieu, président du Conseil des ministres.
[2] Le duc de Doudeauville.

débarrassée du droit d'élire. Voilà mon département, où, du reste, tout prospère. Hier nous avons chômé la Saint-Louis avec beaucoup de zèle ; on a dansé, la ville était illuminée. La joie était générale et sincère.

Cette fête a retardé les travaux du Conseil. Je suis chargé de toute la partie financière du département, selon l'usage, et je ne serai pas libre aussitôt que je le croyais. Nous ne finirons pas avant le 28 ou le 29, et je ne pourrai vous joindre que dans les premiers jours du mois prochain.

La chaleur est excessive, elle a dû rendre votre route pénible, et je crains que vos santés ne s'en ressentent. Vous trouverez vos enfants en bon état. Faites que j'aie de vos nouvelles dès que vous serez de retour, et écrivez-moi à Ay. Je passerai par Mareuil-en-Brie pour m'y rendre en quittant Châlons

Sans adieu, mes chers amis ; je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

F. L. B

1008. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Châlons, 28 août 1821.

J'ai reçu ici, cher ami, votre lettre du Mont-Dore du 19. Vous étiez en partance. Vous devez

être à Paris. Il ne reste plus qu'à vous y savoir bi arrivé.

Il m'est impossible de m'arracher au Conseil g néral et aux dispositions électorales. Je ne serai Paris que le 2 ou le 3 du mois prochain, et, après avoir passé quelques jours, je vous prierai de laisser libre de revenir ici, où ma présence est i cessaire.

Grâce au président et à vous, tout va bien, s l'arrondissement de Vitry[1], où Royer a beaucoup chances.

Mille respects au duc.

Je vous embrasse.

F. L. B.

[1] « Le département de la Marne, dit M. de Barante, était d cinquième série. Les colléges étaient convoqués au 1er oct pour les arrondissements, au 10 pour les départements. A concurrent n'était opposé à M. Royer-Collard dans le collég Vitry. Le ministère ne cherchait pas à exercer une influence minante sur les élections. Mais le choix des présidents nom par le Roi favorisait les royalistes, qui d'ailleurs avaient l'ascendant qu'exerce toujours un parti victorieux. C'était, moment, la seule prépondérance qui pût être regardée co contraire à la liberté des suffrages. D'ailleurs, l'administra ne pouvait pas disposer à son gré des électeurs de 300 fr comme du suffrage universel. M. Royer-Collard fut élu au mier tour de scrutin. » (*La Vie de M. Royer-Collard*, t. II, p.

1009. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 1er septembre 1821.

Il a bien fallu, cher ami, revoir les terres et les bois de ce ministre du Roi à Bruxelles[1]. Tout cela se ressent de nos absences. Chemin faisant et à travers dix orages (car nous en avons ici deux ou trois par jour), j'ai battu les buissons électoraux. Lalot et Saint-Chamans y sonnent du cor à l'envi l'un de l'autre : ce sont de perpétuelles fanfares. Nous verrons. Enfin, je serai après-demain à Paris, j'y causerai avec vous, et, si vous voulez assembler vos colléges à la fin de ce mois, vous me renverrez bientôt ici, où ma présence est nécessaire[2]

Il me tarde de voir le père, la mère, les enfants, et je voudrais tenir tout cela dans nos bocages.

Mille tendres respects.

F. L. B.

[1] M. de Mareuil.

[2] L'ordonnance qui convoquait les colléges électoraux de la cinquième série parut dans *le Moniteur* du 7 septembre; elle était datée de la veille.

1010. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Randanne, 11 septembre 1821, l'an VI de la fondatio

Je vois dans le *Journal des Débats* que vo avez été malade. Bertrand, qui a reçu une lettre d Mme de Serre, m'a confirmé cette mauvaise no velle et en attribue la cause un peu à nos course mais surtout à la chaleur et à votre peu de précau tion en route.

Mme la duchesse de Berry devait aller au Puy-de Dôme, et alors passer par Randanne, où je lui au rais offert, sous une tente, des œufs frais et du lai Bertrand s'oppose à toute excursion. Le duc d Lévis[1] me mande que c'est remis, en conséquenc à l'an prochain. Peut-être reviendra-t-elle par l

[1] Pierre-Marc-Gaston, duc de Lévis, fils du maréchal de ce no naquit le 7 mars 1764. Il était en 1789 maréchal de camp et ca taine des gardes de *Monsieur*. Député de la noblesse de Senli l'Assemblée constituante, il émigra après le 10 août et servit da l'armée de Condé. Il prit part à l'expédition de Quiberon, f grièvement blessé, mais parvint à regagner l'Angleterre. Il revi sous le Consulat. Pair de France en 1814, membre du Cons privé en 1815, chevalier d'honneur de Mme la duchesse de Ber en 1816, il mourut à l'Élysée-Bourbon le 15 février 1830. Il laissé plusieurs écrits, dont le plus remarquable a pour titr *Maximes et Essais sur différents sujets de morale et de po tique*, 4e édition. Paris, 1811. — Consultez l'article inséré p M. Durozoir dans *la Biographie universelle* (Michaud), nouve édition, t. XIV, p. 407.

petite route, et alors je reviendrai à ma tente sur le courant de lave du Puy de la Vache et à mes œufs frais. Comme Napolitaine, nos montagnes volcaniques ont plus d'attraits pour elle. Le Puy de la Vache, par exemple, lui rappellera la Solfatare, Montjugheat, le Monte-Nuovo. Ils se ressemblent trait pour trait. Lucain dit de nous :

> Arvernique ausi Latio se fingere fratres,
> Sanguine ab iliaco populi ;[1].....

Mais notre affinité avec l'Italie est bien plus dans la composition de nos montagnes que dans notre prétendue origine troyenne.

. . . . . .

Adieu, monseigneur. Reprenez force et santé; vous êtes nécessaire à la France. Vous êtes nécessaire aussi à ceux qui, comme moi, ont pour vous une tendre amitié et un profond respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

1011. — M. de Serre à M. de Wendel.

Saint-Cloud, 15 septembre 1821.

Mon cher ami,

J'ai conservé mon ancien attachement à M. de ***. J'apprécie la rectitude de son jugement et sa science

[1] Phars. lib. I, v. 427 et 428.

du droit, particulièrement du droit romain, laquelle devient fort rare en France. Avec tout cela je ne sais pas jusqu'à quel point sa translation lui serait avantageuse. Nos traitements sont beaucoup plus faibles que ceux des juges belges. Je craindrais, entre nous, qu'il ne se fût un peu appesanti dans les habitudes du pays et qu'il ne manquât de l'action et de la dignité nécessaires dans une première place. Sous le rapport politique, j'ignore jusqu'à quel point il est dans nos voies.

. . . . . .

Comptez que la session commencera dans les premiers jours de novembre; nous verrons sous quels auspices. Que me parlez-vous *économie?* On ne fait que cela depuis six ans. La plupart des services publics sont rétribués avec une mesquinerie qui tourne au détriment de l'autorité, presque tous les fonctionnaires étant sans fortune. Si nous sommes grevés, c'est par 200 millions de dette fondée et plus de 100 millions de viager, pensions, demi-soldes, etc.

. . . . . .

Mille amitiés.

1012. — M. de Wendel à M. de Serre.

Hayange, ce 27 septembre 1821.

Il paraît, mon cher ami, qu'il y a un régiment de cavalerie à donner dans la garde. Je crois qu'il a été question du colonel Verdière, qui commande le régiment des hussards du Jura actuellement en garnison à Thionville. Je vous prie, si vous avez occasion de voir le général Bordesoulle[1] ou Digeon[2],

[1] Étienne-Tardif de Bordesoulle, né à Luzeret (Indre) le 4 avril 1771. Sa famille remontait à Jean Tardif, conseiller au Châtelet, mis à mort par les ligueurs en 1591. A dix-huit ans, il s'enrôla dans un régiment de chasseurs à cheval, devint colonel après la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), général de brigade après le combat de Guttstadt (9 juin 1807), général de division pendant la retraite de Russie (4 décembre 1812). En 1814, il se rallia, un des premiers, à Louis XVIII, et, en 1815, il le suivit à Gand. Au retour, il reçut le commandement de la division de grosse cavalerie de la garde. Les électeurs de l'Indre le choisirent pour député, mais il échoua aux élections de 1816. Aide de camp de *Monsieur* (1816), gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Angoulême (1820), gouverneur de l'École polytechnique (1822), il commanda, en 1823, le corps de réserve de l'armée d'Espagne, établit le blocus de Cadix et prépara les moyens qui amenèrent la prise du Trocadéro. Il devint pair de France le 9 octobre de cette même année et chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1830. Il mourut le 3 octobre 1837, au château de Fontaine (Oise). — Voyez l'éloge du comte de Bordesoulle par le maréchal duc de Tarente, lu à la Chambre des pairs par le vicomte Siméon, le 27 mai 1839.

[2] Alexandre-Élisabeth-Michel Digeon, fils de Jacques-Marie Digeon, fermier général, naquit à Paris le 26 juin 1771. Sous-lieu-

de le recommander vivement : c'est un officier capable; il a fait toutes les campagnes; il sait manier les hommes, et l'on peut compter sur son dévouement; il est étranger à la politique; obéir aux ordres du Roi, voilà sa seule loi.

Votre ami,

F. DE WENDEL.

tenant en 1792, il était général de brigade en 1807 et général de division en 1813. En 1814, il se rallia franchement à Louis XVIII, qui le nomma inspecteur général de cavalerie. Au mois de mars 1815, il fut désigné pour commander, sous les ordres du maréchal Macdonald, une division de cavalerie qui devait se réunir à Lyon; il s'y rendit, mais se vit bientôt abandonné de ses soldats. Il passa les Cent-Jours dans la retraite. Le 8 septembre 1815, il devint commandant de la 2e division de cavalerie de la garde royale, et, le 2 juin 1817, aide de camp honoraire de M. le comte d'Artois. En 1819, il fut élevé à la pairie. Le 23 mars 1823, il fut chargé du portefeuille de la Guerre pendant l'absence du ministre, et le garda jusqu'au 14 avril : il reçut alors le titre de ministre d'État, membre du Conseil privé. En 1824, il commanda l'armée qui occupait l'Espagne, puis il reprit son commandement dans la garde (janvier 1825). Il était, en outre, aide de camp du roi Charles X. Il mourut le 2 août 1827 en son château de Ronqueux (Seine-et-Oise). Il avait épousé, l'année précédente, Clémentine de Saulx-Tavannes, sœur du dernier duc de ce nom — Voyez l'éloge du vicomte Digeon, prononcé par le général Bordesoulle à la Chambre des pairs le 15 mars 1827.

1013. — M. de Serre à sa mère.

Dimanche, deux heures [30 septembre 1821].

Je reçois, chère maman, vos deux lettres; je m'occuperai de tous vos protégés. Depuis quatre jours que M. de Richelieu est revenu, je n'ai pas eu un moment et ne puis aller vous voir aujourd'hui, comme je me l'étais proposé.....

Je veux vous annoncer une chose encore secrète, c'est que le Roi veut bien me faire un majorat. C'est M. de Richelieu qui a arrangé cela; il a été fort aimable et le Roi extrêmement bon[1].

Au revoir, chère et excellente maman, bonne et tendre mère..... Mes respects et embrassements à mon père. Au revoir. Je vous embrasse de cœur.

Votre bon fils,

H. DE SERRE.

[1] Deux ordonnances royales, datées du 30 septembre, conférèrent à M. de Serre, l'une le titre de comte, l'autre un majorat de 20,000 livres de rente.

1014. — M. de Serre à sa mère.

Mercredi, 3 octobre 1821.

Chère maman,

Je comptais aller vous voir; des affaires survenu[illegible] m'en empêchent. Je comptais vous proposer, comm[illegible] c'est demain la fête de mon père et de Gasto[illegible], d'emmener demain mon père déjeuner à Sain[illegible] Cloud. Le temps est superbe, et nous l'asseoirion[illegible] sur la terrasse; nous ne serons absolument que m[illegible] femme et les enfants. Il irait et reviendrait par l[illegible] beau temps. Voyez à arranger cela, qui nous fe[illegible] rait beaucoup de plaisir. Alors répondez-moi [illegible] dites à quelle heure vous voulez la voiture.

J'embrasse tendrement mon père et vous.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE SERRE.

1015. — Le duc de Doudeauville à M. de Serre.

Châlons, ce 7 octobre 1821.

M. de la Boulaye est nommé, monsieur; je m'en[illegible] presse de vous en faire part. Il vous donnera sûr[illegible] ment à cet égard tous les détails. Je me bornerai [illegible] vous témoigner ma satisfaction d'avoir vu réuss[illegible] une chose à laquelle vous mettiez du prix.

Je ne puis cacher à Votre Excellence que cela n'a pas été sans une extrême difficulté[1].....

Je suis heureux de vous donner, monsieur, une nouvelle preuve de la haute considération et des sentiments bien sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le duc DE DOUDEAUVILLE.

1016. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Samedi [13 octobre (?) 1821].

Monsieur le garde des Sceaux,

Je vous ai cherché inutilement aujourd'hui au pavillon Breteuil et dans le parc de Saint-Cloud, où vous étiez allé vous promener. J'ai été bien aise de voir que votre santé vous eût permis cet exercice. Je ferai vos excuses au Roi sur votre absence, demain à la cour. Vous avez raison de vous ménager, et je vous exhorte à ne venir aux Tuileries que quand vous serez tout à fait bien.

[1] Voici le résultat des élections : « Sur 88 nominations, la gauche et le centre gauche en obtinrent 14, ce qui leur donnait un gain de quelques voix par rapport à la situation antérieure..... Le centre ministériel eut 20 nominations seulement. La droite, se renforçant à ses dépens, en eut plus de 50, dont une vingtaine appartenait à sa portion la plus violente. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 327.)

Je ne compte aller à la campagne que jeudi prochain. Je me trouve un peu mieux; mais j'ai grand besoin de repos. Je rappelle à M. Pasquier la promesse qu'il vous a faite de vous envoyer les manuscrits et notes sur les affaires du Levant[1].

Je tâcherai de vous voir demain à Saint-Cloud; mais bien sûrement je ferai en sorte de causer avec vous avant mon départ.

Mille compliments et amitiés sincères.

R.

[1] « Dans l'attente des événements qui pouvaient survenir, la France se mettait en mesure d'y faire face. Dès le 17 octobre, sur un rapport présenté au Roi par le ministre des Affaires étrangères, il avait été décidé en Conseil qu'on réunirait de 20 à 30,000 hommes dans les départements voisins de la Méditerranée et qu'on formerait à Toulon une escadre de douze à quinze bâtiments de guerre. Le gouvernement français, dont la politique extérieure, comme celle du dedans, était dirigée par les vues les plus honnêtes et les plus droites, faisait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir la paix et, en même temps, pour protéger en Orient les intérêts de l'humanité et de la civilisation dont l'Autriche et l'Angleterre semblaient tenir si peu de compte. Tandis que ses consuls et ses forces navales s'interposaient, quelquefois avec efficacité, dans les îles et même dans quelques ports du continent de la Grèce pour arracher des victimes à la fureur des Turcs, à Constantinople sa légation travaillait à ramener la Porte à plus de modération et à ménager à la Russie la satisfaction que réclamait sa dignité. Malheureusement cette action, plus complétement sincère que celle de l'Angleterre et de l'Autriche, était moins efficace encore. La politique suivie en Orient par la République et l'Empire avait détruit la grande influence que le gouvernement français y exerçait jadis. Les désastres de 1814 et 1815 avaient achevé d'anéantir ce qui pouvait en subsister encore. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 299.)

1017. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Clermont, 29 octobre 1821.

. . . . . .

Le comte de Castellane[1] vous remettra cette lettre ; il vous honore particulièrement. Il a ici considération et influence ; il en a aussi, je crois, à la Chambre des pairs..... Il pense bien, est très-dévoué à la bonne cause. Je vous ai parlé quelquefois de lui ; je lui suis attaché ainsi qu'à tout ce qui lui appartient.

On m'assure que votre présente session sera très-courte, qu'il n'y sera question que de la censure et du budget. Ainsi donc on ne s'occupera point des émi-

[1] Boniface-Louis-André, comte (puis marquis) de Castellane-Novejan, d'une ancienne famille de Provence, naquit le 4 août 1768. Il était en 1789 colonel de cavalerie. Député aux États-Généraux par la noblesse du bailliage de Châteauneuf-en-Thimerais, il se montra partisan de la monarchie constitutionnelle. Sous la Terreur, il fut jeté en prison, et allait comparaître devant le tribunal révolutionnaire, lorsque la chute de Robespierre le sauva d'une mort certaine. Il devint, en 1802, préfet des Basses-Pyrénées..... En 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Napoléon et, pendant les Cent-Jours, protesta contre l'Acte additionnel. Pair de France le 17 août 1815, il continua de siéger au Luxembourg après la révolution de 1830, et mourut à Paris le 21 février 1837. Le 5 octobre de cette même année, son fils, le général (depuis maréchal) de Castellane fut élevé à la dignité de pair.

grés pour cette fois. Je me souviens très-bien de ce que vous m'avez dit à cet égard à la cime du Puy de Pariou. Je partage tout à fait votre avis, en vous priant de me laisser insister un peu sur certaines considérations. Dans cette affaire, il y a une question principale, il y en a ensuite d'accessoires. La question principale s'établit sur le point suivant. Les émigrés ont perdu par condamnation, à cause de leur fidélité au Roi et aux principes de la monarchie, leurs propriétés territoriales. Il est dans les besoins de l'État et de l'ordre public que l'effet de ces condamnations et les ventes qui s'en sont suivies soient maintenues; mais la condamnation doit-elle l'être? Voilà la question, question, comme vous voyez, toute spéciale qui, formant une catégorie particulière, doit être résolue par des principes particuliers. Ce n'est point par une condamnation émanant de leur fidélité qu'ils ont perdu leurs dîmes, leurs cens et leurs droits seigneuriaux; ce n'est point par une condamnation émanant de leur fidélité qu'ils ont perdu, comme les autres citoyens, leur fortune mobiliaire à la suite des assignats, des mandats, des réquisitions, du maximum et de la banqueroute des deux tiers; c'est par l'effet matériel et comme aveugle d'une catastrophe générale; c'est ainsi qu'on perd par la pluie, par la grêle, par les tremblements de terre, par les incendies. La question des émigrés n'est donc point une considération de malheur, ou de *malheur privilégié*, comme le dit M. Fiévée. C'est une question d'harmonie sociale qui fait que les émigrés ne peuvent demeurer sous le prin-

qu'ils ont servi aux termes des condamnations qui leur ont été imposées par la Révolution pour avoir servi ce prince. Les biens ne peuvent leur être rendus; mais tout ce qu'il y a d'équivalent possible à la disposition de l'État doit leur être alloué, non pas comme *grâce*, non pas comme secours, mais comme *réparation* et restitution.

Les questions accessoires sont ensuite les positions particulières qui exigent plus ou moins aumône et secours. J'ai voulu absolument préciser cette question, parce qu'encore et encore elle ne l'a pas été.

. . . . . .

Adieu, monseigneur; tendre respect et entier dévouement à jamais.

1018. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Dimanche matin [4 novembre 1821].

Si j'apprends quelque chose, cher ami, vous le saurez vite. Wendel déjeunera chez moi. Nous irons ensuite au château et nous nous verrons après. MM. Pasquier et Mounier, M. le duc de Richelieu même doivent savoir la réunion Ternaux.

En somme, les premières explications avec quelques députés ont, comme vous l'avez vu hier, mis

l'alarme au camp[1]. Vous ne pouvez pas compter sur la *doctrine*[2], qui dépend de l'extrême gauche,

[1] Les passages suivants, empruntés au récit de M. de Hauranne, donneront une idée de la situation : « Les ultra-royalistes de la Chambre, ceux qu'on appelait les *pointus*, et dont MM. de la Bourdonnaie, de Lalot, de Castelbajac, de Vaublanc, Donnadieu étaient les chefs, n'aspiraient à rien moins qu'à faire maison nette et n'admettaient aucune transaction. Plus sages, les ultra-royalistes de la Cour, parmi lesquels on est surpris de compter M. Jules de Polignac, pensaient qu'il ne fallait pas aller trop vite et qu'un ministère présidé par M. de Richelieu, où siégeraient MM. de Villèle, Corbière, de Bellune à côté de MM. de Serre et Roy, formerait une transition utile et convenable..... M. de la Rochefoucauld s'en ouvrit à M. de Serre, qui ne le repoussa pas, et qui lui remit une lettre dans laquelle il pressait M. de Villèle d'arriver à Paris avant le commencement de la session..... Cependant les députés royalistes arrivaient chaque jour exaltés par le succès, ardents au combat, et disposés à secouer le joug de ceux que M. Fiévée appelait les circonspects. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, t. VI, p. 433 et 434.)

Le Roi ouvrit la session le 5 novembre.

[2] M. de Barante nous fait connaître les motifs qui, en cette circonstance, déterminèrent la conduite de son ami :

« M. Royer-Collard hésita beaucoup, et depuis il s'est souvent demandé s'il n'avait pas eu tort de décider ainsi la chute du dernier ministère modéré et l'avénement du parti ultra-royaliste. Il n'en parla à ses amis les plus intimes qu'après s'être décidé. Il savait que le duc de Richelieu et M. Lainé ne concevaient pas une plus terrible extrémité que de se rapprocher du centre gauche. Sa conversation avec M. de Richelieu ne lui avait, à cet égard, laissé aucun doute. La question, disait-il, était de savoir s'il valait mieux que M. de Richelieu devînt un instrument docile et aveugle des royalistes, ou que ce parti régnât en son propre nom. Quant aux motifs personnels que M. Royer ne repoussait pas, il pensait que le ministère ne devait pas compter sur les suffrages d'hommes dont on voulait se tenir éloigné, qu'on désavouait hautement, qu'on avait repoussés sans égards et à qui l'on semblait

laquelle dépend à son tour des Ecoles de droit et de médecine et des moustaches à demi-solde.

dire : « Vous êtes trop bons citoyens, trop honnêtes gens pour ne « pas venir à notre aide et pour refuser votre approbation à une « conduite que vous blâmez. Vous devez craindre que le pouvoir « ne tombe entre les mains de ministres pires que nous. » (*La Vie politique de M. Royer-Collard*, t. II, p. 118.)

Dans la vie de Santa-Rosa par M. Cousin, nous trouvons une page qui mérite d'être mise sous les yeux du lecteur : « Mes amis et moi, nous étions alors assez maltraités par le ministère de M. de Richelieu, et nous n'étions pas toujours justes envers lui. Santa-Rosa, avec sa gravité accoutumée, réprimait mes vivacités et s'étonnait de celles de mes plus sages amis. Je me souviens qu'un soir, étant chez moi avec M. Humann et M. Royer-Collard, il assista à une discussion sérieuse sur ce qu'il fallait faire dans les circonstances présentes, s'il fallait laisser vivre le ministère Richelieu, que défendaient M. Pasquier, M. Lainé, M. de Serre, ou s'il fallait le détruire en s'alliant avec le côté droit conduit par MM. Corbière et de Villèle. M. Royer-Collard pensait que si MM. Corbière et de Villèle arrivaient aux affaires, ils n'en auraient pas pour six mois; et, le ministère Richelieu renversé, il voyait derrière MM. de Villèle et Corbière le prompt triomphe de la cause libérale. C'était là une perspective bien séduisante pour un proscrit comme Santa-Rosa. Dans six mois, après un pouvoir violent et éphémère, un ministère libéral qui eût au moins adouci l'exil des réfugiés piémontais, et, en me tirant de disgrâce, moi et mes amis, ouvert à Santa-Rosa un avenir en France! Avec quel respect n'entendis-je pas le noble proscrit m'inviter à m'opposer de toutes mes forces à une manœuvre de parti qu'il qualifiait sévèrement!

« Ne prenez pas garde à moi, me disait-il, je deviendrai ce que « je pourrai; vous, faites votre devoir : votre devoir de bon ci- « toyen est de ne pas combattre un ministère qui est votre der- « nière ressource contre la faction ennemie de tout progrès et de « toute lumière! Il n'est pas permis de faire le mal dans l'espé- « rance du bien : vous n'êtes pas sûr de renverser plus tard « MM. Corbière et de Villèle, et vous êtes sûr de faire le mal en leur « livrant le pouvoir. Pour moi, si j'étais député, j'essayerais de

Nos adversaires ne s'engageront pas, mais ils chercheront à nous engager et à nous compromettre.

Mille tendresses.

F. L. B.

1019. — M. Jourdan[1] à M. de Serre.

6 novembre 1821.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un travail ou plutôt les matériaux d'un travail sur les justices de paix anglaises[2].

Mon séjour en Angleterre n'a duré que six semaines, et douze jours seulement ont été employés à la rédaction de mon rapport.

Peut-être que si le temps me l'eût permis, j'aurais rendu cette première ébauche moins indigne du ministre éclairé dont j'aurais voulu mieux mériter la confiance.

« donner de la force au ministère Richelieu contre la cour et le « côté droit. »

« Mon opinion était celle de Santa-Rosa. Elle ne prévalut pas, et ce jour-là il fut commis une faute qui a pesé sept ans sur la France. Le ministère Richelieu fut renversé. MM. Corbière et de Villèle arrivèrent au pouvoir, et ils y demeurèrent jusqu'en 1827. » (*Œuvres de Victor Cousin*, Littérature, t. [illegible] p. 368. Paris, 1849.)

[1] Voyez ci-dessus, p. 261.

[2] Le travail de M. Jourdan a été retrouvé dans les papiers de M. de Serre.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,
De Votre Grandeur,
Le très-humble et obéissant serviteur,
JOURDAN, avocat.

1020. — L'abbé de Montesquiou[1] à M. de Serre.

Plaisance (Gers), ce 12 novembre 1821.

On a répandu le bruit ici, monsieur, que le Roi allait faire des auditeurs au Conseil d'État; me permettriez-vous de vous présenter, pour une de ces places, M. de Bastard[2], juge auditeur à la Cour d'Agen? C'est un jeune homme bien né, sage, studieux et appelé à une belle fortune. Nous n'avons

[1] François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou-Fezensac, né au château de Marsan, près Auch, en 1757. Agent général du clergé en 1785, il fut député aux États-Généraux de 1789 par le clergé de Paris. Il émigra en 1792 après les massacres de septembre et revint en 1794 après la chute de Robespierre. Un peu plus tard, il devint membre du Conseil secret de Louis XVIII. En avril 1814, il fit partie du gouvernement provisoire, et, au mois de mai suivant, il reçut le portefeuille de l'Intérieur, qu'il conserva jusqu'au retour de Napoléon. A la seconde Restauration, il fut nommé pair et membre du Conseil privé; en 1821, il obtint le titre de duc. Il se démit de ses fonctions de pair en 1832 et mourut le 4 février de cette même année au château de Cirey, près de Troyes. M. Guizot a tracé, dans ses *Mémoires*, un portrait de l'abbé de Montesquiou. — Voyez t. Ier, p. 38. Paris, 1858.

[2] Le baron Édouard de Bastard-Saint-Denis, né à Lectoure le 28 mars 1797. Il fut successivement conseiller auditeur à la Cour

même rien de mieux à vous offrir ici. Sa famille a d'ailleurs du crédit dans cette contrée, et elle est bon serviteur du Roi.

Vous voilà, monsieur, encore aux prises avec une nouvelle session. Jusqu'à présent, elles n'ont servi qu'à fatiguer le gouvernement, et je crois qu'il en sera de même de celle-ci. Mais vous savez sans doute que le bruit qu'elles font à Paris s'affaiblit beaucoup dans nos provinces. Nos électeurs ne sont plus les affidés de leurs députés; ils leur donnent leurs voix pour ne pas céder au parti contraire, mais ils en espèrent peu. La dernière session y est même fort décriée; ces injures continuelles, cette ambition si marquée n'ont échappé à personne, et il ne faudrait pas deux sessions semblables pour les en dégoûter entièrement. Il n'en est pas de même du gouvernement, qui a au contraire gagné tout ce que les Chambres ont perdu. Je vous en félicite, monsieur; mais il est digne de votre sagesse de prévoir la réforme inévitable que ces luttes scandaleuses doivent bientôt nécessiter, et de nous assurer un ordre de choses dans lequel vos talents soient mieux employés. Permettez-moi du moins d'en faire le vœu et de vous l'offrir comme un témoignage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE MONTESQUIOU.

royale d'Agen, président du tribunal civil de Pau, conseiller à la Cour royale de Bordeaux, député de la Gironde (1846-1848). Il mourut au château de Saint-Denis le 3 octobre 1868. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

1021. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

27 novembre 1821[1].

Vous imaginez sans peine que j'ai dû, mon cher llègue, penser beaucoup à l'ouverture que vous avez faite hier soir[2]. Voici le résultat de mes réxions. Rien ne peut me convenir mieux que de retirer. Si je ne l'ai pas fait depuis la fin de la rnière session, c'est uniquement dans la crainte e ma retraite n'entrainât la dissolution du minis-e et surtout n'amenât, par les combinaisons quelnques qui pourraient en naître, la retraite de de Richelieu. C'est encore dans ce moment la ıle pensée qui gêne ma marche. Assurez donc la

Dans le comité secret du 26 novembre, la discussion s'était gagée sur le troisième paragraphe du projet d'adresse : « Nous us félicitons, sire, de vos relations constamment amicales avec puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si scieuse n'est pas achetée par des sacrifices incompatibles avec onneur de la nation et la dignité de votre couronne. » Malgré efforts de MM. de Serre, Pasquier et Lainé, le paragraphe fut aintenu par une majorité composée de toute la gauche et de la us grande partie de la droite. Puis 176 voix contre 98 adoprent l'ensemble du projet. — Voyez la *Notice biographique*, Ier, p. LXVI-LXX, et les *Discours*, t. Ier, p. 453-455.

[2] Des propositions d'arrangement ayant été faites, au nom de le comte d'Artois, à MM. de Serre et Lainé, ils conçurent l'esoir de dissoudre la coalition moyennant la retraite de M. Pasuier : M. de Serre se chargea de lui en parler. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X; p. 357.

conservation de M. de Richelieu à la tête des affaires et tenez ma démission pour donnée. Je crois qu'il vaut mieux que ce ne soit pas moi qui lui porte cette démission, par la raison bien simple que sa délicatesse l'obligera en quelque sorte à un combat plus vif de résistance avec moi. Mais il serait fort simple que vous vous en fissiez l'organe; je vous donne à cet égard carte blanche. Je crois que vous pouvez vous aider pour cette démarche de M. Lainé. Il est depuis longtemps persuadé que les choses ne peuvent aller comme elles vont. Il connaît la haine du parti pour moi et il sait par conséquent mieux que personne à quel point je suis l'obstacle. Entendez-vous donc avec lui, mais plus tôt que plus tard, car ma retraite doit être combinée avec le parti que le Roi prendra sur l'adresse, et il y a entre ces deux actes une coïncidence obligée qu'il faut soigner.

Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point mon amitié sait gré à la vôtre de sa sincérité.

Je vous le répète, une seule chose est ici à considérer pour moi. J'ai déjà vu une fois dissoudre un ministère de M. de Richelieu, et je sais le mal qui en est résulté pour la France. Je n'ai pas concouru alors à ce mal, j'ai fait au contraire ce que j'ai pu pour l'éviter; je ne voudrais pour rien au monde avoir à me reprocher un semblable événement, soit qu'il dût avoir lieu par ma retraite ou par ma persistance à demeurer.

Faites donc venir au plus tôt M. Lainé et entendez-vous avec lui, car, dans cette situation, vous deux seuls pouvez arranger les choses soit relativement

au duc, soit relativement à la Chambre. Ensuite parlez ensemble en mon nom, et soyez sûr que je ne vous désavouerai pas.

Mille amitiés.

PASQUIER.

1022. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

28 novembre 1821.

Je reçois votre réponse, mon cher collègue, et je regrette beaucoup de n'avoir pas pu assister au petit Conseil que vous avez tenu; je vous aurais montré qu'il est impossible que la chose ait le moindre succès auprès du duc de Richelieu si elle n'est produite que par moi et en mon nom seul; il n'y verra de ma part que découragement et désir de sortir d'une position difficile. Bref, il m'enverra promener et ne m'écoutera seulement pas, cela est sûr. La chose ne peut être bien introduite auprès de lui que par des tiers, et des tiers comme vous ayant voix si importante au chapitre. Tenez cela pour certain et agissez en conséquence[1].

Mille amitiés.

PASQUIER.

[1] M. de Richelieu, ayant connu les sentiments de M. Pasquier, déclara que, si le ministre des Affaires étrangères se retirait, lui aussi se retirerait. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 357.

1023. — M. de Serre à M. de Wendel.

Paris, 30 novembre 1821.

Comme je l'avais prévu, mon cher ami, nous sommes dans la crise. Si vous aviez arrangé toutes vos affaires, il pourrait être utile que vous arrivassiez ici du 6 au 7. Si vous n'avez pas encore terminé, prolongez un peu.

Votre ami,

H. DE SERRE.

1024. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

[3 décembre 1821.]

Je m'empresse de vous mander que, d'après des notions assez fondées, d'après un conciliabule tenu hier soir, il a été convenu qu'il fallait aujourd'hui pousser les choses à l'extrême, et que, en conséquence, cinq des plus fougueux, à la tête desquels Lalot et Donnadieu, devaient présenter l'acte d'accusation des ministres. Peut-être cela n'aura-t-il pas

u; mais il est toujours bon que vous soyez pré-
nu[1].

Mille compliments et amitiés.

R.

1025. — M. de Serre à M. de Wendel.

Paris, 15 décembre 1821.

Mon cher ami,

Le *Moniteur* de ce jour vous porte le nouveau
nistère. Nous avions eu le tort d'arriver à cette

Le 3 décembre, M. de Serre présenta deux projets de loi : le
mier contenait des dispositions additionnelles aux lois rela-
s à la répression et à la poursuite des délits commis par la
de la presse; le second avait pour objet de proroger le ré-
e de la censure jusqu'à la fin de la session de 1826. Ces deux
jets furent accueillis par les murmures de la gauche, du cen-
gauche et de l'extrême droite. A propos d'une question inci-
te, M. de Lalot se livra aux accusations les plus violentes contre
ministres; M. Donnadieu voulut suivre son exemple, mais le
sident lui refusa la parole. — Voyez les *Discours* de M. de
re, t. II, p. 456-491, et l'*Histoire de la Restauration*, par
de Viel-Castel, t. X, p. 361-376.

e 8 décembre, les coalisés engagèrent de nouveau le combat.
s cette séance, M. de Castelbajac, M. de Salaberry, M. de Chau-
in, M. de la Bourdonnaie, M. Royer-Collard, M. Benjamin Con-
nt prirent la parole : M. de Serre lutta seul contre tous; car
luc de Richelieu, redoutant l'irritation chaque jour croissante
membres de la droite contre M. Pasquier, l'avait instamment
é de ne point paraître à la Chambre, et celui-ci avait fini par
onsentir. « Contre ce feu croisé de vives attaques, M. de Serre
it d'autant plus de peine à se défendre, remarque M. de Hau-

alternative de dissoudre la Chambre ou de nous retirer. Je crois que nous avons bien fait de prendre ce dernier parti. Il y a déjà six mois que c'était notre avis. Nous aiderons nos successeurs de notre mieux[1].

Je tiens à rester éligible; je vais payer 200 francs d'impôt personnel de moins. Depuis le dégrèvement mes bois et le quart d'Herserange ne font pas 1,000 francs; vous saurez le juste chez M. Men-

ranne, qu'il ne pouvait pas dire toute sa pensée. Aussi M. de la Bourdonnaie, invité par le président à préciser sa proposition, vint-il déclarer qu'il ne prenait la parole qu'avec répugnance, trouvant qu'il était peu généreux de monter à la tribune à chaque instant pour accabler le seul ministre qu'on eût bien voulu dévouer auxcoups de la Chambre. « Je me plais, » ajouta-t-il, au milieu des rires de la droite et de la gauche, « à rendre hom-« mage à son courage; mais je ne puis m'empêcher de m'étonner « que, dans les circonstances graves où se trouve la France, tous « les ministres du Roi ne se présentent pas, pour se défendre, dans « une Chambre où ils sont personnellement et journellement at-« taqués. » (T. VI, p. 464.)— Voyez aussi les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 491-500.

[1] « Bien qu'à cette époque M. de Richelieu tînt beaucoup à rester au pouvoir, il craignait de se mettre en hostilité ouverte avec l'héritier du trône, et peut-être d'ébranler ainsi la monarchie elle-même. Il était d'ailleurs fort douteux que le Roi, circonvenu comme il l'était, consentît à la dissolution..... M. de Richelieu annonça donc à M. de Villèle qu'il avait résolu de se retirer, et l'engagea à se rendre chez *Monsieur*, dont la volonté, désormais, devait être prépondérante..... Le 12, il vint déposer entre les mains du Roi sa démission et celle de ses collègues. Le Roi n'y fit pas la moindre objection. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Haurânne, t. VI, p. 466 et 467.)

Une ordonnance royale, datée du 14 décembre, nomma: M. de Peyronnet garde des Sceaux, le vicomte de Montmorency ministre des Affaires étrangères, M. Corbière ministre de l'Inté-

nessier[1]. J'attends donc de votre amitié que le plus tôt possible vous me complétiez par un fonds de bois. Vous savez qu'il faut avoir payé depuis un an. Assurez-moi que vous avez fait cela.

Je demande encore une nouvelle preuve de votre amitié. Depuis longtemps, sept ans, la Quint ne m'a rien produit. Vous n'avez sans doute pas l'espoir de vendre, ce qui serait préférable. Je pense toutefois, d'après ce que vous m'avez souvent répété, que, en y montant la chose simplement et économiquement, vous en obtiendrez un résultat modeste. Je vous prie de l'évaluer et, ainsi que vous me l'aviez proposé, de m'en assurer la moitié à forfait. Obligé d'aviser aux moyens de soutenir les diverses branches de ma famille, pour leur sécurité j'ai besoin d'un fixe.

Je demeure en bons rapports avec la nouvelle administration. On m'avait fait des instances pour

rieur, le maréchal duc de Bellune ministre de la Guerre, le marquis de Clermont-Tonnerre ministre de la Marine, M. de Villèle ministre des Finances. Le marquis de Lauriston, ministre de la Maison du Roi, conserva son portefeuille. Il n'y avait pas de président du Conseil.

[1] Louis-François-Dominique Mennessier, né à Metz le 17 mai 1765, était fils de Louis-François Mennessier, directeur du vingtième de la généralité de Metz et receveur général du même gouvernement depuis 1755. Sorti de l'École militaire de Saint-Simon avec un brevet de sous-lieutenant, au lieu d'entrer au service, il fit son droit et fut nommé survivancier de son père. Il devint, en 1806, directeur des contributions directes de la Moselle et conserva ces fonctions jusqu'en 1830. Il avait représenté à la Chambre de 1815 les électeurs de son département. Il mourut le 1er avril 1831.

y entrer. Vous compredrez que j'aie refusé. Ma santé a d'ailleurs besoin de repos.

Votre ami,

H. DE SERRE

1026. — M. de Serre à sa mère.

15 décembre 1821.

Chère maman,

Par tout ce qui se passait vous avez dû prévoir la retraite du ministère de M. le duc de Richelieu. Au milieu des agitations des derniers jours, je n'ai pu vous tenir au courant. C'est enfin terminé. Nous irons à Carrières mardi, et espérons vous voir demain.....

J'ai arrangé l'affaire d'Hyacinthe pour Gothembourg; c'est un point de sécurité[1].

Mon sort n'est pas encore réglé.

Mes tendres hommages à mon père, et à vous toutes mes amitiés.

Quelques personnes vous diront qu'on me pressait de rester[2]. Je ne le pouvais ni sagement ni honorablement.

[1] M. Hyacinthe de Serre avait été nommé consul de France à Gothembourg le 5 décembre 1821.

[2] M. le comte d'Artois, rencontrant Mme de Serre à une soirée chez Mme la duchesse de Berry, l'engagea, dans les termes les

Au revoir encore; mille tendresses.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE S.

1027. — Le baron Portal à M. de Serre.

Paris, le 15 décembre 1821.

Mon ami,

Nous avons fait notre petite ambassade et nous ons trouvé M. P. fort convaincu qu'il ne s'a-ssait pas d'une affaire du Conseil des ministres, tis d'une obligeance que nous réclamions de son iitié.

Il fera signer, et il sera chez vous vers neuf heures demie ou dix heures.

Ayez la complaisance de faire que M. de Riche-u signe avant de se coucher et que *le Moniteur* tisse parler de nous demain matin[1].

ıs flatteurs, à user de l'influence qu'elle devait avoir sur l'esprit son mari pour obtenir qu'il restât aux affaires. Peu après, le arquis de Rivière vint trouver le garde des Sceaux, et lui de-anda, au nom de *Monsieur*, de s'entendre avec M. de Villèle.

[1] Plusieurs ordonnances royales parurent dans *le Moniteur* du) décembre. La première, datée de la veille et contre-signée par .. de Peyronnet, nommaient ministres d'État et membres du Con-ɔil privé MM. de Serre, de Latour-Maubourg, Siméon et Portal. a seconde, datée du 13 et contre-signée par M. de Richelieu, ommait le général de Latour-Maubourg gouverneur de l'hôtel es Invalides. La troisième, datée du 25 octobre, la quatrième et

Je vous fais mille excuses de vous avoir fait dîner si tard, et je vous dis, avec satisfaction, que M. Roy a été fort touché de votre bonne et affectueuse camaraderie.

Tout à vous de cœur.

PORTAL.

1028. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

15 décembre 1821.

Je pense que vous aurez bien encore assez de crédit pour faire insérer l'ordonnance ci-jointe au *Moniteur*[1].

Je doute que j'en aie eu assez sur M. de Montmorency pour faire votre affaire de Naples. Je viens de lui en parler et M. Pasquier aussi. Les réponses ont été évasives et passablement ministérielles. Il faut que cela s'apprenne vite. J'en suis bien fâché, [illegible]

la cinquième, datées du 13 décembre et contre-signées également par M. de Richelieu, élevaient à la dignité de pair de France MM. Siméon, Portal et Roy.

[1] Outre les ordonnances précitées, *le Moniteur* du 16 décembre en contient une autre, datée du 5 et contre-signée par M. Siméon, laquelle nomme chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur le docteur Bally, « pour récompenser le dévouement dont il a fait preuve à Barcelone en se livrant à l'étude et au traitement de la contagion qui y exerce ses ravages ».

vous assure. Je vous prie de croire que j'aurais été heureux de terminer ainsi[1].

Mille compliments et amitiés.

R.

1029. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Samedi, cinq heures [15 décembre 1821].

Je viens, mon cher ami, de voir M. de Montmorency, auquel j'ai fait connaître votre juste désir. J'en ai fait valoir tous les motifs de mon mieux; mais il ne m'a rien laissé pénétrer sur ses intentions, et sa figure a été sur ce point très-diplomatique.

Mille amitiés.

P.

[1] « M. de Villèle crut devoir proposer au Roi d'accorder l'ambassade de Naples à M. de Serre, en récompense du service éminent qu'il avait rendu lors de la discussion de la loi d'élection. Ce choix était justifié par la proposition faite peu de temps auparavant à M. de Serre de rester dans le nouveau ministère comme garde des Sceaux, et par l'état de sa santé, déjà gravement atteinte, qui lui rendait le séjour du Midi nécessaire. La nomination de M. de Serre fut décidée malgré M. le vicomte de Montmorency, qui voulait faire donner cette ambassade au duc de Laval. » (*Notice historique sur M. de Villèle*, par M. de Neuville, p. 75.) — Voyez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. X, p. 420.

M. le comte d'Artois, apprenant que M. de Serre désirait l'ambassade de Naples, lui prêta l'appui de son influence.

1030. — M. Pardessus[1] à M. de Serre.

15 décembre 1821.

Monsieur,

Depuis quatre jours que circulent des bruits d'un changement dans le ministère, je conservais l'espérance que votre retraite n'aurait pas lieu. *Le Moniteur*, que je reçois à l'instant, m'apprend qu'elle est perdue; je vous en exprime tous mes regrets, et comme député, et comme simple particulier qui sent

[1] Jean-Marie Pardessus, fils d'un jurisconsulte, élève et ami du célèbre Pothier, naquit à Blois le 11 août 1772. Sa famille était toute dévouée à la cause royale: en 1793, un de ses frères, aide de camp de la Rochejaquelein, fut tué au combat de Savenay. Avocat en 1795, maire de Blois en 1806, professeur de droit commercial à la Faculté de Paris en 1810, membre du Corps législatif de 1807 à 1811, il fut nommé député de Loir-et-Cher en 1815 et siégea sur les bancs de la droite. Il échoua aux élections de 1816, mais, en 1820, il fut renvoyé à la Chambre par les électeurs des Bouches-du-Rhône. Il entra comme conseiller à la Cour de cassation le 16 mai 1821. En 1830, après la révolution, il refusa de prêter serment et fut considéré comme démissionnaire de ses fonctions de député et de conseiller. Il mourut à Pimpeneau, près Blois, le 26 mai 1853. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1829. On remarque, parmi ses œuvres, un *Traité des servitudes*, un *Cours de droit commercial* et la *Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*. — Voyez: *M. Pardessus, sa vie et ses œuvres*, par M. Gabriel Demante, bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. V, p. 453-467, et *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Pardessus*, par M. Naudet, Mémoires de l'Institut, Académie des inscriptions, t. XX, 1re partie, p. 338-368.

et qui ne cache à personne ce dont il vous est redevable.

Je connais de plus en plus tout le prix de ce que vous avez fait pour moi, et je cherchais à justifier votre choix par mon travail et mon dévouement. Je continuerai à tout faire pour conserver votre estime, et je considérerai comme une marque particulière de bienveillance la permission que vous voudrez bien m'accorder d'aller quelquefois vous visiter dans votre retraite.

Agréez l'assurance de ma respectueuse considération.

Votre obéissant serviteur,

PARDESSUS.

1031. — M. de Serre à M. Remy.

Paris, 16 décembre 1821.

J'ai reçu ta lettre, mon cher ami, et vois avec peine tes charges s'accroître et tes ressources faiblir. Malheureusement, comme tu le sais déjà, je quitte les affaires et aurai moins de moyens de t'être utile. J'en conserverai toutefois quelques-uns, soit de ma bourse qui, telle quelle, est sans façons à ton service dans un moment de gêne (et tu dois te mettre d'autant plus à l'aise que ma situation reste telle que ce qui serait peu pour moi serait assez pour

toi), soit de mon reste de crédit. J'en ai déjà parlé à M. Cuvier; mais c'est difficile avec tout le monde; et nous ne savons encore qui viendra à la tête de l'instruction publique.

Mon frère passe consul à Gothembourg en Suède. Il sera bien là. Ma femme et mes enfants vont bien. Nous faisons nos amitiés à toi et aux tiens.

Ton ami.

1032. — M. de Serre à sa mère.

Mercredi matin [19 décembre 1821].

Je vous renvoie vos deux lettres, ma chère maman; je ne puis plus rien que des vœux pour l'affaire des notaires de Pont-à-Mousson; le département que je viens de quitter est celui de tous dans lequel je peux le moins intervenir. Je crois dans le temps avoir fait décider conformément à la loi et à la justice, et j'attends sans crainte toutes les plaintes et pétitions. Je n'en suis pas moins infiniment touché de la peine que veut bien prendre M. le Faucheux pour les détourner, et vous prie de l'en remercier de ma part en l'assurant, lui et Minon, de mes tendres sentiments.

Au revoir, chère maman et excellente amie; mes hommages à mon père. Je vous embrasse de cœur.

H. DE S.

1033. — M. de Serre à sa mère.

Carrières, 20 décembre 1821.

J'ai reçu votre billet, chère maman. J'ai bien quelque projet d'aller demain à Paris, et alors j'irais vous voir; mais, la chose étant incertaine, je vous crois à tout événement.

Nous avons d'abord trouvé ceci un peu froid; nous faisons calfeutrer et les pièces vaudront mieux quand elles seront échauffées. Malgré cela, mon rhume ne va pas plus mal; il me semble même que, parlant peu, je commence à n'avoir plus tant d'irritation et à tousser moins.....

La Boulaye nous est venu hier. M. Growes l'a emmené ce matin à la Chambre. Nous les attendons. Tranquillisez-vous, chère maman. Pourvu que les affaires générales aillent bien[1], comptez que je

[1] La retraite de M. de Richelieu et de ses collègues inspire à M. Duvergier de Hauranne les réflexions que voici :

« Le gouvernement du centre avait duré six années, et bien des fautes pouvaient lui être reprochées. Néanmoins, dans des circonstances difficiles et au milieu des passions les plus violentes, il avait travaillé honnêtement à fonder l'accord de la vieille dynastie et des institutions nouvelles. En définitive, il laissait à ses successeurs une Chambre des députés plus royaliste que constitutionnelle, des finances en bon état, une armée bien organisée, une nation qui avait fait d'incroyables progrès dans toutes les branches de l'activité humaine, et qui s'enrichissait sans que la richesse fût pour elle le but unique et suprême. Sans doute, dans

saurai m'accommoder de ma nouvelle situation. Je désire beaucoup que votre santé se remette et que celle de mon père se soutienne. Caroline, qui avait la fièvre à Paris, va bien maintenant; les autres enfants se trouvent bien aussi du séjour des champs.

Au revoir, chère et meilleure amie.

Votre tendre fils,

H. DE S.

Mes respects à mon père.

1034. — M. de Peyronnet à M. de Serre.

Le 21 décembre 1821.

Je me hâte de vous annoncer, monsieur le comte, que le Roi m'a permis de régler, conformément à votre désir, l'affaire que vous aviez bien voulu confier à mon amitié. Sa Majesté ne pouvait pas m'accorder une grâce que je souhaitasse plus vivement d'obtenir.

Agréez, monsieur le comte, l'assurance d'un dévouement absolu.

DE PEYRONNET.

cette nation rendue depuis six ans à la liberté, bien des idées, bien des désirs, bien des passions contradictoires s'entre-choquaient bruyamment et effrayaient les hommes habitués au silence de la servitude. Mais, au fond, elle voulait l'ordre et la paix. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, t. VI, p. 481.)

1035. — M. de Serre à sa mère.

Paris, 26 décembre 1821.

Je ne suis pas retourné hier, chère maman, parce qu'au moment de partir j'ai reçu la nouvelle que Mme la duchesse de Berry avait engagé Annette à lui amener aujourd'hui sa filleule..... Elle est arrivée ce matin avec Caroline. Elle va à deux heures aux Tuileries, et nous repartons aussitôt après pour Carrières, ce qui nous empêchera d'aller vous voir.

Vous m'avez fort affligé dernièrement. Je comprends bien vos peines et vos craintes. J'en ai aussi moi-même et dois en avoir de plus d'un genre. Seulement ne vous tourmentez pas d'une chose qui peut-être n'arrivera pas; qui, si elle arrivait, ne me forcerait peut-être pas à une longue absence. Soyez assez bonne pour entrer un peu dans toute ma position : lorsqu'on a joué un assez grand rôle public, on contracte des obligations envers son prince et son pays, dont la première est de ne pas se mettre volontairement hors de tout service..... Enfin, et quant à ma famille, peut-être ne dois-je pas m'exposer à ce qu'elle me reproche un jour d'avoir, sans motif suffisant, coupé ma carrière. C'est une conséquence des grandes affaires, lorsqu'on y est lancé, qu'elles obligent à de grands sacrifices; et bien d'autres y sont soumis dans des situations bien inférieures.

Au revoir, chère maman, dans les premiers jours de la semaine prochaine. Aimez-moi toujours et ne vous tourmentez pas. C'est bien assez des chagrins inévitables sans en prendre pour des événements incertains, pour des événements dont peut-être, s'ils se réalisent, on n'aura qu'à se féliciter.

Mes tendresses à mon père. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre tendre fils et meilleur ami,

H. DE S.

1036. — M. de Serre à M. de Wendel.

Carrières, 20 décembre 1821.

Mon cher ami,

Nos lettres se sont croisées, et vous avez dû recevoir celle par laquelle, en vous annonçant notre retraite, je vous priais de deux choses : d'arranger l'affaire de la Quint et de compléter mes impositions. Je vous prie de me donner l'assurance que vous pensez surtout à ce dernier point. Rien ne presse quant à votre arrivée ici, et vous avez probablement un bon mois encore à donner à vos affaires.

Votre ami,

H. DE S

1822

1037. — Le comte de Montlosier à Mme de Serre.

Randanne, le 1er janvier 1822.

Vous croyez bien, madame, que j'aurai beau-
up pensé à vous au milieu du grand ouragan que
us avez éprouvé. On m'écrit que M. de Serre a
rester au ministère et qu'il ne l'a pas voulu, en
n procédé pour ses collègues. Je ne puis m'empê-
er d'en avoir du regret. M. de Peyronnet, qu'il a
t mettre à sa place, n'aura de longtemps, quelque
rite qu'il ait, l'importance de M. de Serre, ni
me une importance approchante. Au Mont-Dore,
vous m'aviez dit ou si lui m'avait dit quelque
se de plus sur les causes de la retraite de
M. de Villèle et Corbière, j'aurais été bien plus
même d'avoir à cet égard une pensée et de
s la dire. Si leur retraite n'était motivée que sur
circonstance d'un portefeuille, c'était à mes yeux
e puérilité, et je n'aurais à cet égard aucune ap-
bation à leur donner. Si elle était motivée sur
e dissidence d'opinions dans le Conseil, alors
urais désiré de tout mon cœur que M. de Serre
retirât avec eux.....

Au moment de l'ouverture des Chambres, c'était
ut-être dur d'abandonner des collègues qu'on

avait suivis jusque-là ; mais aussi pourquoi les suivre, et pourquoi surtout porter à l'Assemblée une loi de la presse que tout le monde savait d'avance devoir être rejetée? pourquoi se livrer à la défaveur et en quelque sorte aux bourrades d'une Assemblée?

. . . . . .

Me voilà bien dans la politique ; n'en serez-vous pas ennuyée, madame? Je ne le pense pas, car vous sentez mieux que personne l'importance de nos affaires, et puis cette lettre vous est commune, je pense, avec M. de Serre ; je la lui ai annoncée.....

Adieu, madame. Vous revoir sera pour moi un grand bonheur ; mais quand et comment le pourrai-je?.....

Tendres respects, amitié pour la vie, dévouement pour la vie à tous deux.

Le comte DE MONTLOSIER.

1038. — M. de Serre à Mme de Serre.

Samedi matin [12 janvier 1822].

Le Moniteur d'aujourd'hui annonce, chère amie, que la cour ne prendra le deuil que mardi prochain[1].

[1] CHAMBRE DU ROI.
« La cour prendra le deuil mardi prochain 15 janvier pour o[illegible]

Je serai, à mon grand regret, plus longtemps ns te voir que je n'y comptais. Je suis invité à ner demain chez notre ministre[1], et ne pense pas ouvoir refuser. Je t'attendrai donc lundi; j'irais te ercher si ce n'est qu'il y a Chambre et que je eux y être. Cela sera bien long sans embrasser les runes et la blonde, sans oublier le fils. Fais-le à non intention.

J'ai vu hier M. de Montmorency et les bureaux. e premier a été fort bien; je n'ai pu l'entretenir ort longtemps; je lui ai remis ton billet. Les attahés ne reçoivent ni traitement ni frais de route; e qui fait qu'ils sont à peu près au choix de l'amassadeur; c'est l'entrée de la carrière. Seulement, ce que m'a dit Rayneval[2], on peut à la fin de

urs, à l'occasion de la mort de S. A. S. Mme la duchesse de urbon.

« Le deuil sera porté les six premiers jours en noir, et les cinq rniers en blanc.

« Le premier gentilhomme de la chambre du Roi,

« Le duc de Duras.

« Aux Tuileries, ce 11 janvier 1822. »

Mme la duchesse de Bourbon était sœur de Louis-Philippe-Joh, duc d'Orléans.

Le vicomte de Montmorency.

[2] François-Maximilien Gérard de Rayneval, né à Versailles le octobre 1778, était le fils d'un premier commis aux Affaires rangères de 1774 à 1792. Attaché à la légation de Suède après 18 brumaire, second secrétaire à Pétersbourg en 1801, premier crétaire à Lisbonne en 1805, il retourna, en 1807, à Pétersbourg ec ce même titre, et y resta jusqu'en 1812. En 1814, il seconda de Caulaincourt au congrès de Châtillon; puis il accompagna de la Châtre, ambassadeur de Louis XVIII près la cour de ondres. Il devint, en 1816, directeur des chancelleries aux Af-

l'année, lorsqu'ils ont été chargés de travaux spéciaux, leur obtenir des gratifications. Je n'ai pas naturellement encore parlé à M. de Montmorency du traitement; mais les bureaux sont convaincus qu'on ne peut pas aller à moins de 100,000 francs. Turin a 110,000, mais il y a l'obligation de suivre la cour à Gênes. Quant aux frais d'établissement, le dernier ministre a donné à M. de Chateaubriand pour Berlin moitié du traitement.

Je tâcherai de voir M. de Narbonne[1].

J'ai vu ma mère, qui était fort affectée. Je l'ai laissée dans des termes fort raisonnables, et t'ai annoncée pour lundi.

Au revoir, chère et excellente amie. Je t'embrasse de toute mon âme; mes plus tendres caresses aux enfants sages.

Ton meilleur ami.

faires étrangères, et, en 1820, sous-secrétaire d'État au même département. Au mois de décembre 1821, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Berlin et, au mois de juin 1825, ambassadeur en Suisse. En 1828, il géra le ministère des Affaires étrangères durant la maladie de M. de la Ferronnays, et reçut de Charles X le titre de comte. Ambassadeur à Vienne en octobre 1829, la révolution de juillet lui fit perdre ces fonctions; mais il obtint, en février 1832, l'ambassade de Madrid. Il y mourut le 16 août 1836.

[1] Voyez t. III, p. 510.

1039. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

15 janvier 1822.

Comment, monsieur le comte, vous voilà ambassadeur à Naples[1] ! Vous nous abandonnez à notre malheureux sort; vous vous éloignez de nos tempêtes afin de les mieux observer. Je ne pense pas que vous partiez avant la fin de la session. Vous ne passeriez pas les Alpes en ce moment. C'est un mauvais calcul d'aller par mer : on ne voit rien. Par terre, vous verrez la plus belle partie de l'Italie. Mais vous aurez des précautions à prendre contre les voleurs; depuis Albano et au delà de Terracine, la route n'était pas sûre de mon temps; elle l'était encore moins dans ces derniers temps. Il se trouvera que vous avez très-bien fait de voir en Auvergne Montjugheat et le puy de Pariou : Monte-Nuovo vous rappellera Montjugheat; le Vésuve, Pariou; cependant sur une plus grande échelle.

..... Si j'étais à Paris l'hiver prochain et que vous n'y fussiez pas, vous pourriez compter sur une correspondance bien exacte.

Jamais la France ne sera tranquille jusqu'à ce que vous ayez arrangé la famille, la maison, la propriété, le domaine comme ils doivent l'être. La

[1] La nomination, datée du 9 janvier, avait paru dans *le Moniteur* du 10.

Révolution a détruit tout cela de fond en comble, et le gouvernement, qui croit opérer sur quelque chose de réel, opère sur des masures. Les corporations viennent ensuite avec les municipalités. La nation ayant été bouleversée de fond en comble, c'est de fond en comble que vous devez chercher à la relever. Pas du tout, c'est du comble et non pas du fond que je vois tout le monde s'occuper.

A Paris l'hiver prochain ! je radote. Je n'ai pas le moyen d'être à Paris, vous le savez bien. Je vais toujours d'ici envoyer à Gide[1] un nouveau volume sur *la Monarchie française au 1er janvier 1822*. Je vous quitte pour cette œuvre, qui devait paraître au 1er février, et qui ne sera publiée probablement que le 1er mars.

Adieu, monsieur le comte. Conservez-moi votre amitié, et comptez sur la mienne ainsi que sur tout mon respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

Vous aurez bien chaud à Naples, mais seulement jusqu'à dix heures : il s'élève alors une brise de mer délicieuse.

[1] Libraire-éditeur.

1040. — M. de Serre à Mme de Serre.

Paris, vendredi 25 janvier 1822.

J'ai reçu ta bonne lettre, chère amie. Je te sais gré ı vif intérêt que tu mets à tout ce qui tient à notre ›mmun avenir. J'ai senti avec toi la délicatesse de a position, la mesure que je dois mettre dans ma ›nduite, et je te remercie de me dire tout ce qui ›ut me rappeler une règle si difficile à suivre et, ıns certains moments, si facile à oublier. Ma ère n'était pas moins effrayée que toi de l'idée de e voir partir. Elle avait, en mon absence, envoyé ercher Desprez, en la sagesse duquel elle croit mme en son amitié; il lui avait dit le pour et le ntre et n'avait su que résoudre. Enfin, chère ıie, j'y ai bien réfléchi, et il faut espérer que des ›entions droites et désintéressées m'inspireront ureusement dans ce dernier acte de ma carrière ;islative[1].

[1] La discussion sur le projet de loi relatif aux délits de la presse ›it commencé le 19 janvier. M. de Serre, qui s'était assis au ›tre droit, prit la parole dans les séances du 25, du 26 et du 29. usqu'à ce moment, dit M. de Viel-Castel, le projet du précé- ıt ministère n'ayant été modifié par la commission et par la ambre que dans un sens qui n'en changeait pas l'esprit, on ›it vu le précédent garde des Sceaux s'unir, pour le défendre, à ı successeur et au rapporteur; mais il restait à décider une

Accorde-moi seulement cette confiance que je n'ai point d'amis qui l'emportent dans mes résolutions sur toi et nos enfants. Dans les premiers temps de ma course politique, j'ai eu des amis en la supériorité de lumières et d'expérience desquels je me confiais. Je ne suis plus dans ce cas, et dois me décider par moi-même.

J'ai vu trois fois notre ministre : à la Chambre;

question qui devait rompre cet accord : c'était celle de l'amendement par lequel la commission enlevait au jury le jugement des délits de la presse et le transférait aux Cours royales jugeant sans appel, en *audience solennelle* de deux chambres réunies. » (*Histoire de la Restauration*, t. X, p. 519.) « Ici, ajoute M. Duvergier de Hauranne, l'opposition libérale attendait un secours puissant, celui de M. de Serre et du petit groupe d'amis qui lui étaient restés fidèles. Malheureusement M. de Serre était retombé malade, et ce fut à son ami, M. Froc de la Boulaye, qu'il confia le soin de communiquer à la Chambre le résultat de ses réflexions et de défendre, en son nom, la noble institution que la commission voulait détruire. M. Froc de la Boulaye vint donc lire [dans la séance du 4 février] un discours grave, solide, que M. de Serre avait écrit, mais où manquait la vie que lui aurait donnée la parole improvisée du grand orateur. Il insista surtout sur le danger de transformer les Cours royales en corps politiques..... M. Froc de la Boulaye, ou pour mieux dire M. de Serre, ne s'arrêta pas là, et il démontra que, dans la réalité comme dans l'opinion des peuples, un simple jury était plus impartial, plus fort dans les procès politiques que les corps de magistrature les plus illustres..... Cette opinion, vivement applaudie par la gauche, avait été écoutée par la droite, sinon avec approbation, du moins avec une déférence respectueuse..... Enfin le gouvernement et la commission se rallièrent à un amendement de M. Anglès, qui renvoyait les délits de la presse, en première instance, devant les tribunaux correctionnels et, en appel, devant les Cours royales. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, t. VI, p. 533-538.) — Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 506-546.

mercredi, chez l'ambassadeur de Russie[1], où j'ai dîné avec lui et la plus forte part du nouveau ministère, et hier chez lui. Je me suis tenu en mesure pour l'ambassade. J'avais sacrifié à ce dîner de mercredi notre dîner d'ancien ministère chez M. de Latour-Maubourg. J'y ai vu Clermont et Villèle. J'ai vu en outre ce dernier chez lui hier; je lui ai franchement parlé du rôle que j'entends jouer dans cette discussion.

Hier, nous avons fermé la discussion générale; je suis donc tenu pour aujourd'hui et demain aux articles, et peut-être sera-t-il bien tard pour que je t'arrive samedi; ce sera dimanche de bonne heure. Après cette discussion, je serai tout à toi et à nos enfants. Je t'embrasse pour toi et pour eux du meilleur de mon cœur.

H. DE S.

[1] Charles-André Pozzo di Borgo, né à Alata, près d'Ajaccio, le 8 mars 1764. Député par ses concitoyens à l'Assemblée législative (1791), il se réfugia, après le 10 août, dans sa patrie. De concert avec le général Paoli, il refusa d'obéir à la Convention, et administra la Corse sous la protection des Anglais. Ceux-ci expulsés (1796), il s'exila. Il entra au service de la Russie (1803), et remplit plusieurs missions diplomatiques avec la pensée de réunir les puissances européennes contre Napoléon. Après la chute de l'Empire, il usa de son crédit pour alléger les charges de l'invasion. Ambassadeur de Russie près la cour de France de 1815 à 1835, près la cour d'Angleterre de 1835 à 1839, il passa ses dernières années à Paris et y mourut le 15 février 1842. L'empereur de Russie avait conféré au général Pozzo le titre de comte. — Voyez l'article inséré par le prince Augustin Galitzin dans la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XL, p. 958.

1041. — M. de Serre à sa mère.

Carrières, 10 février 1822.

Nous avons ici, chère maman, un petit hôpital. Tous nos enfants, à commencer par le plus jeune et en remontant, ont été pris, l'un après l'autre, d'une petite fièvre scarlatine, car le médecin n'y reconnaît pas les caractères de la rougeole. Caroline est à peu près guérie, les trois autres sont au lit. Annette, souffrante d'ailleurs, les soigne. Moi, je continue à aller mieux. J'espère qu'il en est de même de vous et de mon père.

Je ne sais encore quand j'irai à Paris; mais je serai très-empressé de vous embrasser tendrement comme je vous aime. Mes respects à mon père.

Votre bon fils.

1042. — M. de Serre à M. Remy.

Carrières, 14 février 1822.

Il y a longtemps que je ne t'ai écrit; mais j'ai eu de tes nouvelles, et toi des miennes par M. Duhot, auquel ces derniers changements m'ont empêché

re utile comme je le désirais. Tu sais que je
s bientôt me rendre à Naples comme ambassa-
r. Je quitterai probablement Paris du 10 au 15
mois prochain. Je compte mener ma femme en
raine et te voir à mon passage à Verdun. J'au
s besoin d'un jeune homme que je pusse em
ner pour me servir de secrétaire et qui pût en
me temps donner quelques soins à l'éducation de
s deux aînés. J'ai pensé que tu connaîtrais peut-
, parmi tes anciens élèves ou autrement, quel-
un à qui cela pourrait convenir. Je serai traité
as de manière à être obligé à beaucoup d'écono-
, et les seuls avantages que je pourrais faire se-
nt 1,500 francs, la table et le logement, sauf,
étais content, à user de mes moyens pour pro-
er à cette personne un meilleur sort à l'ave-
Je n'ai pas besoin de te dire les principes et le
ré d'instruction que je désire. Une assez belle
n et une grande bonne volonté seront surtout
essaires.

'ai été malade ces derniers jours ; je suis mieux
'écris de la campagne, où je jouis de ces beaux
rs. Ma femme est aussi un peu souffrante, et mes
tre enfants ont été successivement pris d'une
re scarlatine qui s'est passée sans accident.

'espère trouver toi et tous les tiens bien por-
ts. Dis à chacun mille choses de ma part.

e t'embrasse de cœur.

Ton ami.

1043.— M. de Serre à M. de Wendel.

19 février 1822.

J'ai regretté que vous fussiez parti sans que je vous eusse vu. La décision de mes affaires se retardant et mes enfants étant tombés malades, ma femme ne pourrait, avant mon départ d'ici, aller et revenir de la Sauvage. Je reviens donc à mon premier projet qui était de passer par la Moselle; je vous prie de m'y attendre et de me le mander; je pense y être au plus tard pour le 15 ou le 20 du mois prochain ou plus tôt, si je puis. J'aurai plusieurs choses à vous dire.

Je crois bien que ça se gâte; on a fait du reste tout ce qu'il fallait pour ça. Il y a heureusement encore de la marge. Je ne pense pas que vous ayez besoin d'être ici avant la fin de mars ou le commencement d'avril.

Votre ami,

H. DE S.

1044. — M. de Serre à M. Remy.

Paris, 19 février 1822.

Je reçois ta réponse, cher ami, et te remercie du sacrifice que tu es disposé à me faire. Sur ce que tu me dis de ce jeune homme, il paraît qu'il me conviendra parfaitement. J'aurais désiré savoir son âge pour juger s'il est déjà à l'abri des premiers écueils que la jeunesse rencontre dans le monde. Il est au surplus tel aplomb dans le caractère qui est une meilleure garantie que l'âge lui-même. Il est inutile qu'il prenne la peine de venir ici. Tu es plus à même de le juger que je ne le serais dans quelques conversations. D'ailleurs, bien que mes affaires ici ne soient pas encore terminées, je pense toujours te voir vers le milieu du mois prochain. Je pourrais voir ultérieurement ce jeune homme à la Sauvage où à Metz, où je m'arrêterai. Que jusque-là il ne rompe pas les liens qui l'attachent à toi.

Au revoir, cher Benoît. Je te prouvais mon amitié en m'adressant à toi pour un choix aussi important; tu me prouves la tienne.

Ton ami.

1045. — M. de Serre à sa mère.

Paris, jeudi 28 février 1822.

Je suis ici, chère maman, depuis lundi soir; j'ai commencé à me mettre à la fois dans les papiers et dans les emplettes, et j'ai tous les jours cherché le moment d'aller vous voir sans pouvoir le trouver. Voulez-vous être assez bonne pour me donner à dîner demain vers six heures? Nous passerons la soirée ensemble. Mes tendres respects à mon père. A demain, chère maman; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils et tendre ami,

H. DE SERRE.

Ma femme, qui était venue avec moi, est retournée à Carrières; mes enfants vont bien.

1046. — M. de Serre à M. de Wendel.

Paris, 7 mars 1822.

Je pense, mon cher ami, que, malgré toute ma diligence, je ne pourrai partir avant le 20 de c

ıois. Si donc vous tenez à être ici pour le budget, ;ui commence la semaine prochaine, venez; nous ıous verrons ici.

Vous remercierez bien pour nous M. de Tocque-ville[1]; mais nous aurons quatre enfants, et c'est un embarras que nous ne voudrions donner à personne.

Mille amitiés.

H. DE SERRE.

1047. — Le général Guilleminot[2] à M. de Serre.

Paris, le 9 mars 1822.

Monsieur le comte,

Je m'empresse d'exécuter les ordres que je viens le recevoir du ministre de la Guerre en vous

[1] Préfet de la Moselle.

[2] Charles-Armand Guilleminot, dont le père était marchand, naquit à Dunkerque le 2 mai 1774. Sous-lieutenant en 1792, il devint en 1798 chef de bataillon et aide de camp de Moreau, en 1808 général de brigade et baron de l'Empire, en 1813 général de division. En 1814, il reçut de Louis XVIII la plaque de grand officier de la Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis. En 1815, il fut successivement premier aide de camp de M. le duc de Berry, qui s'efforçait de réunir une armée contre Napoléon; chef d'état-major de la division du prince Jérôme qui combattit à Waterloo et chef de l'état-major général de l'armée qui se rassembla sous Paris. Commissaire du Roi, en 1816, pour la fixation de la frontière à l'Est, directeur général du dépôt de la Guerre en 1818, il

envoyant l'exemplaire de la carte d'Italie par Bacler d'Albe[1] que, par votre lettre du 3 de ce mois, vous avez demandé à Son Excellence, à laquelle, je vous prie, monsieur le comte, d'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, avec un respectueux attachement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le lieutenant général directeur général
du dépôt de la Guerre,

Comte GUILLEMINOT.

dressa, en 1823, le plan de l'expédition d'Espagne, et accompagna M. le duc d'Angoulême en qualité de major général. Pour le récompenser de ses services, Louis XVIII lui donna la pairie, le grand cordon de la Légion d'honneur et l'ambassade de Constantinople. Le comte Guilleminot conserva ce poste jusqu'en 1831. Il mourut à Bade, pendant une mission, le 14 mars 1840. C'était un des officiers les plus instruits de son temps.—Voyez l'*Esquisse historique* lue par M. Hippolyte Bis, secrétaire de la Société du département du Nord dans la séance du 28 avril 1841.

[1] Le baron Bacler d'Albe (Louis-Albert-Ghislain), né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) le 21 octobre 1762. Il était peintre et géographe lorsque, au début des guerres de la Révolution, il s'engagea dans un bataillon de chasseurs; il devint adjudant-commandant (1807) et général de brigade (1813). « Il parcourut toute l'Europe; admis dans la confiance la plus intime de l'Empereur, il dressait chaque jour l'esquisse des mouvements des troupes projetés pour le lendemain. » (*Nouvelle biographie générale* (Didot), t. IV, p. 79.) Le général Bacler mourut à Sèvres le 12 septembre 1824.

1048. — M. de Serre à M. Remy.

1er avril 1822.

Notre départ, cher ami, est décidément fixé au lundi de Pâques[1]. Tu peux donc faire ton voyage. Nous mettrons trois jours pour nous rendre à Verdun et t'embrasserons à ton retour.

1049. — M. de Serre à M. de Fontenay[2].

Paris, 2 avril 1822.

Monsieur le chevalier,

J'aurais déjà eu l'honneur de vous écrire, si je n'avais voulu vous annoncer l'époque de mon départ et celle probable de mon arrivée. Je pars le 8;

[1] 8 avril.

[2] Le chevalier (plus tard vicomte) Anne-Louis-Gabriel de Fontenay, né à Autun le 16 septembre 1784. Il fut secrétaire successivement à Rome, à Florence, à Naples, à Saint-Pétersbourg; puis il devint ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Stuttgard. Il mourut à Versailles le 28 septembre 1856. Son père, Anne-Paul de Fontenay, avait été mousquetaire du Roi; en 1789, la noblesse du bailliage d'Autun l'avait nommé député suppléant aux États-Généraux.

mais, faisant un détour par la Lorraine et marchant lentement avec femme et enfants, je ne pense être à Turin que dans les premiers jours du mois prochain. Comptant m'y arrêter ainsi qu'à Milan, Florence et Rome, je n'arriverai guère à Naples qu'à la fin de mai. J'ai déjà des remercîments à vous faire : je sais par M. Samson[1] que vous vous êtes mis en peine pour me trouver une campagne. Tout ce que j'ai entendu de vous, monsieur le chevalier, me fait espérer que mes rapports avec vous seront aussi utiles au rervice du Roi que personnellement agréables pour moi. Si vous aviez quelque chose à me mander, je vous serais obligé de le faire à Turin et plus tard à Florence ou à Rome.

Je vous adresse une lettre pour M. le général en chef, baron de Frimont. que je vous serai obligé de lui remettre.

Recevez, monsieur le chevalier, les assurances de la parfaite considération de votre obéissant serviteur,

H. DE SERRE.

[1] Banquier français résidant à Naples.

1050. — M. de Salvandy à M. de Serre.

[Avril 1822.]

M. de Salvandy regrette vivement de n'avoir pas ı l'honneur d'offrir ses hommages à M. le comte à Mme la comtesse de Serre avant leur départ.

Il serait très-heureux que M. le comte et Mme la ›mtesse voulussent prendre Chantemerle[1] (à Es-›nne) pour première halte. M. et Mme Feray[2] at-ıcheraient beaucoup de prix à l'honneur de les ɜcevoir.

C'est de la manière la plus instante qu'il prend la berté d'adresser cette invitation à monseigneur. prie Son Excellence de lui conserver sa bienveil-nce.

[1] « A moitié chemin de Paris à Fontainebleau, lieu de poste. » ɔte de M. de Salvandy.)

[2] M. de Salvandy avait épousé, en 1821, Mlle Feray, petite-fille M. Oberkampf, un des créateurs de l'industrie française.

1051. — M. de Serre à sa mère.

Verdun, 10 avril 1822.

Je pense, chère maman, que vous serez bien aise d'avoir des nouvelles de nos premières journées de voyage, et c'est une consolation que je dois bien à cette nouvelle séparation à laquelle je ne vous croyais pas réservée. Nous sommes venus en trois jours ici tous bien portants, sauf cette pauvre petite Caroline qui souffre de la dentition; elle va mieux cependant depuis hier soir, et, quoiqu'elle soit maigrie, j'espère que le repos qu'elle va trouver à la Sauvage, où nous arriverons demain, la remettra avant de continuer notre voyage. Ma femme se trouve mieux depuis que nous sommes en route, et, comme je m'en trouve également bien, j'espère que nous viendrons heureusement à bout de notre grande entreprise.

Nous sommes ici avec Benoît, qui doit nous accompagner à la Sauvage. Il m'a présenté le jeune homme, qui est régent chez lui et doit venir avec moi au double titre de secrétaire et de précepteur de nos enfants[1]. Il a une douce et heureuse physionomie; nous en serons, je pense, très-contents.

[1] Il se nommait François Riboulet; il était né à Metz le 17 mars 1802. Il accompagna M. de Serre à Naples. Après la mort de celui-ci, il revint en France, et entra dans l'administration des forêts comme garde général stagiaire; il parvint au grade d'inspec-

Au revoir, chère maman et tendre amie; écrivez-
ɔi que vous prenez courage. Ma femme et mes en-
ıts vous présentent, ainsi qu'à mon père, leurs
ıdres respects. Nous le remercions de sa béné-
ɔtion, et j'espère qu'elle nous portera bonheur.
ıites nos amitiés au bon la Boulaye, si vous le
yez avant qu'il ait reçu de mes lettres. Au revoir
core; je vous embrasse de toute mon âme.

Votre bon fils.

1052.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 10 avril 1822.

Je suis, mon cher ami, dans la situation où l'on
trouve après un feu d'artifice et lorsque l'obscu-
té profonde succède aux clartés qui embrasaient
ciel. J'ai les pieds sur mes chenets, je rumine.
n m'a donné des nouvelles de votre arrivée à la
remière couchée, vers onze heures du soir. Votre
ɔiture a éprouvé quelque accident que j'ignore.
espère que vous m'écrirez dès que vous serez ar-
vé sous le toit maternel, si jusque-là vous m'avez
ɔnu rigueur.....

ır de première classe à Luxeuil. Admis à la retraite, il se fixa
ns sa ville natale; il y exerça les fonctions de suppléant de juge
paix et d'administrateur du bureau de bienfaisance et des pri-
ıs. Il est mort le 15 août 1867.

Offrez l'hommage de mon attachement et de mon respect à Mme votre belle-mère, à ses enfants et à Mme de Lannoy[1].

Nous poursuivons notre budget. Les douanes et les droits réunis ont été écornés.

Les apparences de guerre se prononcent chaque jour davantage. *Le Constitutionnel* des lundi 8 et mardi 9 donne, sous la rubrique de Turin, page 3, 2e colonne, un article où il est question de Naples et qu'il est bon de lire.

Adieu, adieu, mes chers amis. Comptez sur moi; je ne vous manquerai pas.

J'embrasse ma filleule et vos enfants.

J'ai fait pour vous force adieux ici.

F. DE LA BOULAYE.

P.-S. Duterrier[2] veut que je vous dise que c'est par modestie qu'il ne vous a pas présenté, au départ, l'hommage de ses regrets et de ses respects.

[1] Marie de Pagny, une des meilleures amies de Mme de Serre. Elle avait épousé M. de Lannoy, ancien garde du corps du Roi. — Voyez l'*Histoire du Parlement de Metz*, par Em. Michel, p. 400.

[2] M. Duterrier avait été nommé, en 1820, commissaire de police par M. Decazes, sur la recommandation de M. de Serre. — Voyez t. III, p. 123.

1053. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 11 avril 1822.

Hier, après vous avoir écrit, cher ami, j'ai été rue de Buffault. On y est triste, mais les santés sont bonnes.

J'ai vu les Desprez.

Samson m'envoie copie de la lettre de sa maison. On lui mande ce qui suit :

« 26 mars.

« Nous avons le plaisir de vous annoncer que depuis avant-hier nous avons arrêté la maison de campagne du général Carascosa pour M. le comte de Serre..... Nous nous félicitons d'avoir saisi un moment favorable; c'est la seule maison libre à Capo-di-Monte. »

Mille tendresses, chers amis; j'embrasse les enfants. Ma filleule me doit une mèche.

F. L. B.

1054. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 14 avril 1822.

J'ai lieu de croire, cher ami, que vos accidents de voiture ont été légers et que du reste tout va bien,

puisqu'on me mande de Sainte-Menehould que vous y avez couché le mardi 9 et que vous vous êtes remis en route le mercredi 10.

Voici deux lettres pour le ménage, et de plus une procuration donnée par le général Partouneaux[1] à M. Falconnet, pièce à joindre à celle qui concerne le général.

Rien de nouveau, si ce n'est que je suis malingre.

Tout à vous tous et de tout mon cœur.

F. L. B.

P.-S. Dans votre première lettre, vous me confirmerez votre marche.

[1] Louis Partouneaux, né le 26 septembre 1770 à Romilly-sur-Seine (Aube). Volontaire dans un bataillon de grenadiers en 1791, il était, en 1796, général de brigade, en 1803 général de division. De 1806 à 1811, il fut chargé du commandement de Naples, puis de celui des Abruzzes, de la Pouille et des Calabres, qu'il pacifia. Le débloquement du fort de Scylla, dont les Anglais voulaient faire le siége, lui valut cet éloge de l'Empereur : « C'est une belle conception militaire. » Il fit la campagne de 1812, tomba entre les mains des Russes près de la Bérésina, et demeura prisonnier jusqu'en 1814. En 1815, il reçut de Louis XVIII le commandement de la 8e division militaire (Marseille) et, peu après, celui de la 10e (Toulon), avec le titre de comte et la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. En 1820, il obtint le commandement de la première division d'infanterie de la garde royale. En 1828, il reprit le commandement de la division de Marseille. Il était député du Var depuis 1821. Sous le gouvernement de juillet, il vécut dans la retraite et mourut à Menton le 14 janvier 1835. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXXIV, p. 262, et la *Biographie universelle* (Michaud), t. XXXVII, p. 137.

1055. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 18 avril 1822.

J'ai reçu hier, cher ami, votre lettre du 13 et lle de M. votre frère y jointe.

Votre bonne mère, que j'ai été voir, m'a dit qu'elle us avait écrit hier. Elle se porte bien. J'ai vu ssi M. votre père, que ces premières chaleurs affaiissent beaucoup, et qui ne veut plus quitter son lit.

Nous finirons notre budget aujourd'hui ou deain, et Wendel doit partir dès qu'il aura voté.

Recevez mon compliment sur la première dent de roline. J'embrasse vos enfants et père et mère de ut mon cœur.

M. Hesse[1] doit m'apporter incessamment note et rtrait[2].

Adieu de nouveau, bien chers amis.

F. L. B.

P.-S. Duterrier est fort touché de votre bon sounir et vous présente ses respects.

Turmel et Maud'huy partiront demain.

[1] Henri-Joseph Hesse, né le 31 octobre 1781, mort le 14 août 49. David avait été son premier maître; Isabey lui avait donné elques conseils comme miniaturiste. De 1812 à 1845, il peignit grand nombre de portraits dans les genres les plus divers uarelle, sépia, huile, miniature), portraits fort appréciés des s du monde et des connaisseurs.

[2] Le portrait de Mme de Serre.

1056. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 18 avril 1822.

Je ne laisserai pas partir Turmel sans profiter de l'occasion pour causer plus librement avec vous, cher ami, bien qu'il n'y ait rien de neuf à vous dire. Les choses vont comme elles allaient. Villèle domine ce ministère de toute la tête comme Calypso dominait ses nymphes. Les gens de la droite, pour faire parler d'eux, et ceux de la gauche, pour désorganiser, se donnent la main dans certaines petites circonstances, et l'ami Royer, dont toutefois la réputation grandit, donne la main à tous, et de quelque couleur qu'ils soient, pourvu qu'on puisse les employer à démolir[1]. Se débarrasser de vous était le point essentiel. Il y avait pour cela deux moyens : l'un, que vous quittassiez avec vos anciens collègues, l'autre que vous résistassiez à des collègues nouveaux. On comptait sur la dernière de ces alternatives, et l'on s'en accommodait transitoirement, dans l'espoir que l'homme et le ministre, le caractère et la dignité succomberaient ensemble. Le rêve du jour est un ministère de coalition d'extrême droite et de centre gauche. Multiplier les embarras

[1] Ce n'est pas ainsi que M. de Barante parle des sentiments de son ami. — Voyez *la Vie de M. Royer-Collard*, t. II, p. 127.

et, si l'on peut, les rendre inextricables, voilà les moyens de succès[1].

Entre Villèle et Peyronnet, à égale distance de l'un et de l'autre, Corbière, au milieu de son banc, bâille à se démettre la mâchoire. Il m'avait engagé fort gracieusement à dîner hier chez lui, mais j'étais si enrhumé, si souffrant que je l'ai prié de m'en dispenser.

Les affaires de l'Orient ressemblent à un incendie que personne ne veut éteindre. L'Europe paraît effrayée de faire jouer la moindre pompe. Il faut en conclure que nulle part on n'est sûr de son fait et qu'où la flamme ne brille pas le feu couve sous la cendre.

En Espagne, on ne paye personne; l'anarchie est complète; mais on gagne du temps; le nouveau ministère a une petite majorité et les *exaltados* seront contenus jusqu'à nouvel ordre.

Les Américains du Nord vont reconnaître les indépendants du Sud, et le *Journal des Débats*

[1] Il avait déjà été question d'un projet de ce genre lors de la crise qui emporta le ministère de M. de Richelieu. Voici ce que raconte M. de Viel-Castel : « M. de Villèle qualifiait de *monstrueuse* la coalition qui venait d'avoir un si déplorable succès..... M. de Lalot étant allé le trouver pour lui proposer de se mettre à la tête de l'opposition nouvelle qui venait de s'organiser par l'union des deux partis extrêmes, il s'y refusa, en lui faisant remarquer qu'en cas de triomphe il faudrait former un ministère mi-parti de droite et de gauche. « Pourquoi pas? » répliqua M. de Lalot. Ce seul mot dit à quel excès d'emportement désespéré en étaient venus certains ultra-royalistes. Évidemment, ils étaient décidés à ne reculer devant aucune extrémité. » (*Histoire de la Restauration*, t. X, p. 361.)

invite notre ministère à en faire autant. Aide-toi, lui dit-il, le ciel t'aidera.

Soit au couchant, soit au levant, soit sur l'autre hémisphère, soit sur le nôtre, j'ai peine à croire que nous puissions faire quelque chose d'honorable et d'utile. Notre vaisseau sans pilote, avec un équipage en discord, est abondamment pourvu de vivres, j'en conviens; mais il ne sait où il va, et qui voudrait s'embarquer avec nous? On nous regarde; on craint que le feu ne prenne à notre bord; on aime à nous voir le jouet de tous les vents; on nous bâtit des écueils, et c'est tout.

Je ne pense pas, cher ami, qu'on vous ait débarqué à Naples pour y faire une Constitution, comme le disent nos journaux; mais je vous engage fort à le prendre d'un peu haut avec notre cabinet dans toutes les circonstances. Votre correspondance doit se sentir du ministre passé et même du ministre futur. Le ton que l'on prend est un rang que l'on se donne, et l'aptitude à commander doit se manifester même en faisant acte d'obéissance.

Sur ce, cher bon ami, aimons-nous.

F. L. B.

1057. — M. de Serre à M. Remy.

La Sauvage, 20 avril 1822.

Mon cher ami,

Engage M. Riboulet à se rendre à Metz pour jeudi au plus tard. Nous arrangerons là son voyage jusqu'à Vesoul, où ma calèche me rejoindra. Je te renouvelle mes remercîments des quelques jours que tu m'as sacrifiés ici.

Au revoir, cher et tendre ami. Je compte que tu me donneras de tes nouvelles et fais des vœux pour que ton bonheur et celui des tiens soit le prix d'une vie toute méritante.

Donne-moi de tes nouvelles à Naples, écris-moi et regarde-moi toujours comme ton meilleur ami.

Mille choses aux tiens. Je verrai ton père à Metz.

1058. — M. de Serre à sa mère.

Metz, vendredi 26 avril 1822.

J'ai trouvé ici hier soir, à mon arrivée, vos trois lettres, chère maman. Wendel, Turmel et Maud'huy m'ont donné de vos nouvelles et de celles de mon

père. Je pense que ce sont les premières chaleurs qui l'ont un peu accablé et qu'il reprendra ses forces. Je sens du fond du cœur, je vous assure, tout ce qu'il vous faut de courage, et je m'afflige en pensant que vous en avez eu besoin presque toute votre vie. Croyez qu'il m'a fallu être commandé, comme je l'étais, par ma situation politique pour prendre le parti que j'ai pris.

Je suis fort bien accueilli dans ce département-ci, et l'on ne doute pas que je n'y sois nommé député au renouvellement qui aura lieu à la fin de cette année. De manière ou d'autre, si Dieu nous conserve force et santé, je crois fermement que nous nous reverrons.

Le bon M. Colchen et M. Remy le père, que je viens de voir, m'ont demandé de vos nouvelles, et vous présentent leurs hommages.

J'ai voulu répondre par ce courrier à vos trois lettres. Les visites, ce matin, ne me laissent pas un moment. Je vous écrirai encore avant de quitter Metz lundi.

Au revoir, chère maman et tendre amie. Ma femme est sensible à ce que vous écrivez pour elle. Nos enfants vont bien, Caroline particulièrement depuis qu'elle a sa première dent. Nous vous embrassons tous, vous et mon père.

1059. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 27 avril 1822.

J'ai reçu, cher ami, votre n° 3 du 20 courant..... Depuis votre départ les peines du corps ont aggravé celles de l'esprit. J'ai presque toujours été uffrant; mais j'ai tenu bon jusqu'au 21 de ce ois qu'il a fallu céder à de vives douleurs de tête d'oreille, faire diète et garder la chambre. Je n'ai mpu cette clôture qu'une seule fois pour aller aux ffaires étrangères et chez Mme votre mère.

La santé de Mme de Serre est bonne; celle du paiarche va toujours déclinant.

De Vaulx[1], la Fortelle, Grandchamp viennent oir le malade et nous parlons de vous. Ils vous préentent leurs respects.

[1] Charles de Vaulx, né à Sarralbe (Moselle) le 29 juin 1801. Exéditionnaire au ministère de la Justice en 1819, rédacteur en 821, il fut nommé substitut au tribunal de Colmar en février 828, procureur du Roi à Wissembourg en avril 1830, avocat géral à Colmar en octobre de la même année, procureur général la Martinique le 5 octobre 1845, à la Guadeloupe le 2 avril 1848, ésident de la Cour d'Alger le 19 septembre suivant, premier ésident de la même Cour le 15 décembre 1858, conseiller à la our de cassation le 5 mars 1864. Il succomba le 28 décembre 70 à l'une de ces épidémies qui ravageaient la capitale, tandis e les Prussiens la bombardaient du dehors. « M. de Vaulx avait porté à la Cour de cassation un esprit généralisateur et une ande connaissance des lois coloniales et des jurisconsultes al-

Il n'est bruit que de grandes réformes dans tous les ministères, et la gent employée est dans l'émoi.

Bertin de Veaux n'est point secrétaire général des Finances. Cette nouvelle des journaux est prématurée. Mézy, qui vous regrette et vous honore, vient de m'en donner l'assurance.

Je me mettrai en route pour la Champagne dès que j'en aurai la force. Je voudrais y passer une vingtaine de jours et en consacrer vingt autres à un voyage en Hollande, où mon cousin m'appelle. Sa femme le quitte pour visiter ses parents d'Allemagne, et je le consolerai dans son veuvage.

La Lemnos de Wendel a dû vous paraître magnifique. On supplée par des ordonnances aux lois que les forgerons invoquent.

Quelque sobre que vous soyez, ces grands dîners de Metz me font peur; mais je conçois que de futurs électeurs ne soient pas dédaignés.

Au Levant les fusils font long feu. Chez nous on se démène pour les élections; mais le vrai vase d'élection, c'est Villèle. C'est à qui en dira du bien; c'est la coqueluche de la droite, des centres et même de la gauche. On finira par en être jaloux.

lemands. Il est mort vivement regretté de ses collègues, qui aimaient sa simplicité, sa franchise et la douceur de ses relations. » (Paroles prononcées par M. Renouard, procureur général près la Cour, le 3 novembre 1871, à l'audience de rentrée.)

Cousin de M. de Serre, M. de Vaulx avait succédé, comme subrogé tuteur de ses enfants, à M. Billecocq (Jean-Baptiste). Il avait épousé une demoiselle de Reinach et a laissé un fils qui suit la même carrière.

Decazes est tout à fait hors de combat. Il le sait beaucoup plus qu'il ne le dit, et, pour s'accoutumer au froid, il va faire un voyage en Danemark, quoique ce soit hors de saison.

Je n'ai point vu cet ancien ministère depuis mes infirmités, et j'écrirai pour faire mes adieux, si je n'ai pas le temps de les dire.

29 avril.

Cela ne va pas plus mal, mais pas mieux. Je souffre et je fais diète. Il est probable que je partirai jeudi pour la campagne.

Je me suis embarrassé dans ces courses d'Hayange et de Metz. La tristesse et le mal d'oreille passés à l'alambic ne donnent point d'esprit.

Ce que vous me dites de l'agriculture et de l'industrie de cette Moselle, du fonds de bon esprit et des bonnes dispositions pour vous me fait grand plaisir.

Avant de quitter Paris je vous écrirai un mot poste restante à Genève, puis nous nous tournerons le dos, et je vois avec chagrin que les communications suivies ne pourront s'établir qu'en juillet.

Mille tendres respects à notre chère Excellence J'embrasse vos enfants et ma filleule.

Tout à vous, bien cher ami.

F. L. B.

1060. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 2 mai 1822.

Deux mots, cher ami, et à tout hasard poste restante à Genève. Si vous ne rencontrez pas cette lettre à Genève, elle ira à Turin.

Quoique malade encore, je vais partir pour la Champagne[1].

Rien de neuf ici. Tous vos anciens collègues m'ont écrit ou me sont venus voir. Tous me chargent pour vous de mille et mille amitiés, M. le duc de Richelieu en tête.

Bonne santé, bon voyage. J'aime et j'embrasse toute la chère famille, père, mère, enfants, de tout mon cœur.

F. L. B.

P.-S. Ces Alpes entre nous me pèsent sur le cœur. Je vous écrirai à Turin sous le pli de notre ambassadeur[2].

[1] La session avait été close officiellement le 1er mai. Une ordonnance royale, datée de ce même jour et insérée dans *le Moniteur* du 2, convoquait les Chambres pour le 4 juin suivant. « Cette session, remarque M. de Viel-Castel, avait été, s'il est possible, plus violente encore que les précédentes. Les deux partis en étaient arrivés à un degré d'exaspération qui donnait parfois aux discussions les plus insignifiantes, les plus étrangères à la politique, le caractère de la faction et de la fureur..... » (*Histoire de la Restauration*, t. XI, p. 72.)

[2] Le marquis de la Tour-du-Pin.

1061. — M. de Serre à sa mère.

Vesoul, 3 mai 1822.

M. Becquet[1] m'a apporté ici vos deux lettres, chère maman. Je suis bien affligé de l'état de mon père : je crains bien, comme ce pauvre père me l'a prédit lui-même, de ne plus le revoir. Je sens bien comme vous ; il eût été dans mon cœur et dans mes vœux de ne pas m'éloigner dans ces pénibles moments, de vous soutenir, de vous consoler. Ma position politique et l'avenir de mes enfants en ont autrement décidé. J'ai cru faire pour le mieux. Dieu veuille que je ne me sois pas trompé !

J'ai reçu la lettre de Mlle de Linin. Soyez assez bonne pour, dans l'occasion, la remercier de ses aimables offres.

Nous avons passé deux jours à Hayange et à Bétange et trois jours francs à Metz. J'y ai dîné chez Turmel, chez M. d'Hannoncelles et chez M. de Jaubert. J'y ai été fort bien accueilli. Lolotte et les Maud'huy m'ont beaucoup parlé de vous. J'ai vu cette pauvre Lanty ; elle marche toute courbée et ne voit plus que d'un œil, et faiblement encore ; avec tout cela, elle conserve sa vivacté. Sophie Manessy est venue, et nous y sommes allés sans la

[1] Maître d'hôtel de M. de Serre.

rencontrer. Son père est mal et laisse peu d'espoir. Nous n'avons également pas joint Mme de Brie et sa sœur, mais bien M. de Soleirol. Nous avons vu Mme de Curel et sa fille Adèle, mais non Mme de Faultrier. Cette pauvre Mme de Malherbe est moins mal que je ne l'aurais craint. Vous pensez aisément ce que toutes ces personnes et toutes celles que j'omets m'ont dit pour vous.

A Pont-à-Mousson, j'ai trouvé Minon bien conservée et M. le Faucheux toujours de même, c'est-à-dire bon et aimable. Gilbert est venu m'y trouver, pleurer misère, regretter de vous avoir quittés: je lui ai fait un petit cadeau. Les Rosières étaient en deuil.....

Au moment de partir, nous avons découvert une casse considérable à la voiture, les deux cous de cygne et une feuille du ressort. Cette réparation nous a arrêtés trente-six heures, ce qui m'a donné le loisir d'aller voir à la campagne le général Strolz[1], ami de Desprez que j'avais connu à Colmar. Nous n'avons fait que traverser Nancy, où j'ai seulement embrassé Luxer[2], et nous sommes venus coucher à Épinal et hier ici, où j'ai trouvé vos lettres. Nous allons dîner et coucher chez le marquis de Saint-Mauris[3] à la campagne[4]; après-demain nous irons à Besançon. Ma santé se soutient, celle de nos

[1] Voyez t. II, p. 138.
[2] Voyez t. Ier, p. 68.
[3] Voyez t. Ier, p. 489.
[4] Au château de Colombier, à cinq kilomètres de Vesoul.

ıfants aussi. Caroline a deux dents. Annette se ouve mieux du voyage.

Au revoir, chère maman. Je vous donnerai exac- ment de mes nouvelles; j'espère en trouver des ôtres à Turin, Florence et Rome. Mes tendres res- ects à mon père. Je vous embrasse de toute mon me, chère maman et excellente amie.

Votre bon fils,

H. DE SERRE.

1062. — M. Viville[1] à M. de Serre.

Metz, 3 mai 1822.

Monsieur le comte,

J'ai vivement regretté que la tournée du Conseil révision m'ait privé de l'honneur de vous faire ı cour. J'aurais mis beaucoup de prix à la faveur jouir de votre société sous la protection de vos ıis de Metz, qui sont aussi les miens. Souffrez, ›nsieur le comte, que mes vœux vous accompa- ent dans votre voyage. Personne ne souhaite plus e moi que vous y trouviez de l'agrément et que tre santé s'accommode du nouveau climat que us allez habiter.

M. votre oncle[2] m'a remis, monsieur le comte,

Voyez t. II, p. 51.

M. de Jaubert, oncle de Mme de Serre. — Voyez t. Ier, p. 141.

une réclamation des habitants de Sonne[1] pour recouvrer le prix de leur quart en réserve vendu en 1811 et en 1812. J'aurais bien aimé pouvoir faire quelque chose pour cette pauvre commune qui vous intéresse; mais tout est perdu et consommé par l'ancien gouvernement, au moyen des prélèvements qu'il a successivement faits sur ces fonds jusqu'en avril 1814. J'ai écrit directement au maire pour le lui expliquer. Cela est très-fâcheux, mais sans remède. On a ainsi enlevé à nos communes plus de 600,000 francs.

J'ose vous prier, monsieur le comte, d'offrir à madame l'hommage de mon respect, et d'agréer l'expression des mêmes sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

VIVILLE.

[1] « Saulne (haute et basse), Sonne ou Sosne, village qui se divise en deux hameaux éloignés d'un demi-kilomètre l'un de l'autre...., arrondissement de Briey, canton de Longwy. Population, 275 individus; maisons, 55; territoire productif, 313 hectares, dont 168 en bois..... Il existe sur le territoire de cette commune une mine de fer..... qui alimente le fourneau de la Sauvage. » (*Dictionnaire du département de la Moselle*, par M. Viville, t. II, p. 368. Metz, 1817.) Avant la Révolution, le baron d'Huart (de la Sauvage) était seigneur des Deux-Saulnes.

1063. — M. de Serre à sa mère.

Milan, 16 mai 1822.

Je vous ai écrit de Vesoul, chère maman. Jus-
e-là nous avions fait peu de chemin. Nous avons
gagné le temps perdu et franchi assez rapidement
Alpes. Nous n'avons pas jusqu'ici souffert de la
aleur; nous avons même eu très-froid au Sim-
on: il tombait de la neige. Nous commençons ici
entir le soleil d'Italie.....

Nous partons demain pour Gênes, où se trouvent
ce moment la cour de Turin et notre ambassa-
ur près cette cour. J'espère y trouver de vos let-
s. Je suis fort inquiet de la santé de mon père et
la manière dont il supporte l'été. Je prie Dieu
vous accorder cette force et ce courage dont vous
z eu tant besoin et donné tant de marques dans
ours d'une vie si éprouvée. Lorsque je rencontre
épines sur ma route, je pense à vous et suis
tifié.

Jusqu'à Naples nous ne trouverons plus que fi-
es nouvelles. A Besançon j'ai vu M. de Tinseau[1],

Antoine-Nicolas de Tinseau, fils d'un conseiller au Parle-
nt, naquit à Besançon le 28 juillet 1782. Après avoir passé par
cole polytechnique et l'École de Metz, il prit part comme offi-
r du génie à plusieurs siéges, notamment à ceux de Sarragosse
le Hambourg; il obtint le grade de chef de bataillon. Ingénieur

l'officier du génie que j'avais connu à Metz; je ne sais si vous vous le rappelez. A Genève, Bontems et sa famille nous ont fort bien reçus; nous y avons passé un jour, et c'est bien peu pour tout ce qu'il y a à voir dans ce beau pays. Bontems a dû vous écrire.

La Boulaye a dû vous dire que le changement redouté par Hyacinthe n'était pas aussi imminent qu'il paraissait à ce dernier. J'estime que son établissement pourra bien être conservé tout à fait, au moins tant qu'il l'occupera et jusqu'à ce qu'il soit possible de lui procurer aussi bien ou mieux. Ce sont des existences bien incertaines, bien chanceuses; mais qu'y a-t-il de stable en ce monde?

Lorsque vous verrez Desprez, faites-lui mes tendres amitiés; de même à Mme d'Augier[1]. La session d'été vous ramènera bientôt les députés de la Moselle; vous en serez un peu moins isolée.

Au revoir, chère maman et excellente amie; nous vous embrassons tendrement, vous et mon père. Ne vous renfermez pas trop en vous-même, et, lorsque vous vous sentirez affligée, écrivez-moi. Vous me trouverez toujours votre bon fils et meilleur ami.

H. DE S.

en chef à Brest, puis à Besançon, il fut chargé de travaux importants. Il quitta le service en 1830 et mourut le 6 décembre 1835 au château de Valay (Haute-Saône).

[1] La comtesse d'Augier, femme de l'amiral d'Augier, était fille de M. le Dall de Kerléon; celui-ci et l'amiral Villaret de Joyeuse avaient épousé les deux sœurs, Mlles de Villars de Roches.—Voyez t. II, p. 345.

Vous savez que Benoît m'a donné un jeune homme de Metz au double titre de secrétaire et d'instituteur. Nous en sommes contents jusqu'ici : il paraît s'attacher aux enfants et réciproquement.

1064. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 21 mai 1822.

Mon n° 7 est parti de Paris pour Genève le 2 de ce mois, cher ami, et le lendemain j'ai fait route pour la Champagne. Que Dieu vous préserve des maux d'oreille! Le repos et l'air de nos coteaux m'ont fait du bien ; mais à mon retour de Beaulieu, campagne de M. de Jessaint, où j'avais passé dix jours dans un fond de province, sans journaux, sans lettres, j'ai trouvé ici des journaux et des lettres qui m'ont fait du mal.

Parmi ces lettres était votre n° 5 du 4 de ce mois ; et vos pressentiments, vos craintes ont été confirmées par un billet de Mlle votre sœur, du 11. L'avant-veille, le jeudi 9, à onze heures et demie du matin, vous avez perdu votre vieux et vénérable père. Je l'avais vu dans les premiers jours de mai, je ne croyais pas sa fin si prochaine. Je regrette de n'avoir pas pu donner mes soins à Mme de Serre dans cette douloureuse circonstance. Je lui ai écrit le 19, et je l'ai priée de me demander tout ce dont elle pourrait avoir besoin.

Elle sera satisfaite avant que je parte pour la Hollande. J'attendrai sa réponse, et je ne quitterai Ay que le 27 ou le 28 de ce mois. La Fortelle a bon cœur, il soignera votre digne mère et fera les courses nécessaires. Survivre aux auteurs de ses jours, c'est la loi de nature, et cependant on ne les perd pas sans éprouver de vives douleurs; jugez des douleurs de celui qui a survécu à la compagne de sa vie, à une belle, spirituelle et excellente femme tendrement aimée, et au seul enfant qu'il ait eu d'elle. Mes plaies se rouvrent lorsque la mort frappe directement ou indirectement mes amis, et je ne vous parle de mes peines que pour les mettre en commun avec les vôtres et faire briller à vos yeux ces consolations dont je suis privé.

Dans mes lettres accumulées j'ai ouvert d'abord la vôtre, et le hasard m'a fait ouvrir ensuite celle de Mlle votre sœur. Peu d'instants après j'ai vu dans la correspondance de Raymond de Laitre[1] que M. le duc de Richelieu était souffrant chez sa femme à Courteilles, et sur-le-champ les journaux m'ont

[1] Le vicomte Raymond de Laitre, né à Paris en 1770. Il n'émigra point. Il prit une part importante aux affaires de l'hôtel Longueville (ferme des tabacs); après l'établissement du monopole, il resta quelque temps sans fonctions. Membre du Conseil général de la Seine, il signa, comme beaucoup de ses collègues, la proclamation du 2 avril 1814 en faveur des Bourbons. Député de la Seine en 1815, il vota avec la minorité. Il ne fut pas réélu en 1816. Il fut nommé, en 1817, maître des requêtes et, en 1820, préfet de l'Eure et gentilhomme honoraire de la chambre du Roi. Il ne quitta Évreux qu'après la révolution de 1830. Il est mort à Paris en 1847.

appris qu'il était mort à Paris[1]. J'ai été frappé de ce coup de foudre. Nous perdons un ami loyal, généreux, homme d'honneur, valant mieux encore que sa réputation, et dont on a brisé le cœur. J'ai écrit à M. le comte de Rochechouart[2]. Je vous engage à lui écrire. Où ces tristes nouvelles vous joindront-elles? A Genève, sans doute, et elles vous seront de lugubres compagnes de voyage pour traverser les monts. Nous nous sommes séparés le 8 du mois dernier. Six semaines sont à peine écoulées, leur fruit est amer. L'homme n'est rien sans le courage, m'avez-vous dit dans d'autres temps; armez-vous donc de courage. Songez que nous ne sommes pas heureux en événements lorsque vous êtes loin de nous, et espérons que vous quitterez bientôt l'Italie, où vous entrez sous de funestes auspices.

Vous aurez de mes lettres à Florence et à Rome.

Je passerai en Hollande le mois de juin et je ne reviendrai à Paris que dans les premiers jours de juillet. Adressez-moi vos lettres à Ay, par Épernay. Mon secrétaire, que je laisse à Ay, saura ma marche.

On se résigne dans mon département, mais on n'est pas content.

Wendel sait à qui céder sa place s'il abdique, et il est vrai de dire que les affaires en province et la députation se marient mal et font ensemble mauvais ménage.

[1] Il était mort le 17 mai.

[2] Le comte Auguste de Rochechouart, beau-frère du duc de Richelieu. Il était lieutenant général et commandait depuis 1815 la place de Paris.

Je vous embrasse tous deux, mes chers amis, j'embrasse vos enfants et nécessairement ma Marinette.

Je serre les mains d'Eugène et de Saint-Mauris[1].

Je vous prie de remercier Becquet des deux lettres qu'il m'a adressées de Vesoul et de faire mes amitiés à sa femme[2].

1065. — M. de Serre à sa mère.

Florence, 26 mai 1822[3].

Je ne pensais pas, chère maman, en vous écrivant dernièrement mes craintes sur la santé de mon pauvre père, que l'événement que je redoutais fût aussi prochain. C'est ici que j'ai reçu la lettre que vous m'adressiez à Turin et qui m'apporte la triste nouvelle de sa mort. Je le pleure avec vous; je pleure

[1] M. Eugène d'Huart et M. Victor de Saint-Mauris.

[2] Adèle Becquet, femme de chambre de Mme de Serre.

[3] « On lit dans *la Gazette de Gênes* du 23 mai : « M. le comte « de Serre, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne près la « cour des Deux-Siciles, est arrivé depuis quelques jours ici Son « Excellence a eu l'honneur de présenter ses hommages à Leurs « Majestés, nos augustes souverains. Elle est partie ce matin pour « Naples par la nouvelle route de la Rivière du Levant. » (*Moniteur* du 2 juin.)

de n'avoir pu recueillir ses derniers soupirs, lui rendre les derniers devoirs, de n'avoir pu partager avec vous et près de vous tout ce que ces jours ont eu pour vous de douloureux. Je félicite Thérèse d'avoir été à même de remplacer Hyacinthe et moi. Par ce que j'éprouve moi-même, je sens profondément quel a dû être le déchirement de votre cœur lorsque la mort a rompu des nœuds qui duraient depuis près de cinquante années, que vous aviez su resserrer par tant de vertus, et que vous aviez rendus pour ce pauvre père aussi doux et aussi exempts de peines que possible. Votre récompense, chère et excellente maman, est dans la conscience d'une vie aussi honorablement remplie, dans la justice que mon pauvre père n'a cessé de vous rendre. Vos enfants (et moi le premier) devaient bien aussi être votre récompense. Maintenant plus que jamais vous auriez dû être entourée de nous et de nos soins. Je souffre qu'il n'en soit pas ainsi. J'ignore ce qu'il plaira à Dieu ordonner de moi. Mes vœux les plus ardents sont pour qu'il me ramène près de vous.

Je vous prie de remercier pour moi mes cousins de Roville et de la Fortelle des services qu'ils vous ont rendus dans ces pénibles moments. J'ai bien regretté l'absence de M. de la Boulaye; mais il ne saurait tarder à revenir à Paris. Je l'ai prié de vous remettre tout l'argent qui vous serait nécessaire.

Soyez assez bonne pour faire mes amitiés à Thérèse. Je n'ai pas reçu sa lettre, qui sera probablement envoyée à Naples. Je lui répondrai.

Ma femme prend bien part à ma peine et à la

vôtre. Jusqu'ici nous n'avons pas trop souffert des chaleurs. Il nous reste encore cent lieues jusqu'à Naples. La pauvre petite Louise, celle que mon père aimait tant, a le plus souffert..... Les autres vont bien. Caroline a quatre dents.

Au revoir, chère et désolée maman; au revoir, bonne et tendre amie. Écrivez-moi souvent. Je vous engage beaucoup à prendre un appartement dans un quartier où vous ayez plus de ressources et de société. Je vous supplie de ne pas trop vous isoler et de soigner bien votre santé et votre cœur. Au revoir; vivez pour aimer votre bon fils et meilleur ami.

H. DE S.

1066. — M. de Serre à M. de Fontenay.

Florence, 26 mai 1822.

Monsieur le chevalier,

J'ai répondu de Gênes à la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire chez M. de la Tour-du-Pin. Nous partons demain et serons le 30 à Rome. Je tâcherai d'y passer le moins de temps possible et de partir tout de suite pour Naples.

J'ai pensé qu'il serait désirable pour nous de nous rendre le plus tôt possible à la campagne, et une bien triste nouvelle que je reçois à l'instant me

ıit plus désirer encore. Cependant les effets que envoyés par mer tarderont peut-être quelques ıines encore à arriver. Une résidence prolongée ıuberge nous serait fort désagréable; seriez- ; assez bon pour vous informer des moyens de r pour ce provisoire le linge de table et de lit et ıstensiles nécessaires à de premiers moments? s nous rendriez service. Ne pourriez-vous pas i nous mander l'auberge dans laquelle nous ›ns bien de descendre? Vous voyez que j'use de offres de service.

royez à ma reconnaissance et aux sentiments de ıidération distinguée de votre serviteur,

H. DR SERRE.

1067. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Epernay, 29 mai 1822.

reçois, cher ami, votre n° 6, de Milan, du 16 ; mois.....

est six heures du soir, et, dans deux heures, je rai pour la Hollande. C'est un bonheur que de ıs vous tourner le dos sur votre n° 5 et de savoir tous au delà des monts en bonne santé. ›mptais partir plus tôt, mais j'ai eu des visites, ›z, d'abord, qui allait chercher Wendel, puis › ancien collègue M. Roy avec M. et Mme de

Talhouët[1]. Il a été fort question de vous; on ne s'accoutume pas à votre absence; on vous regarde comme une balle lancée sur Naples et qui doit rebondir. Je suis chargé de vous faire force amitiés. Vous me donnez aussi des commissions, mais vous savez maintenant qu'il est impossible que je les fasse toutes : nous n'avons plus de duc de Richelieu; vous n'avez plus de père. Ces tristes nouvelles sont arrivées en Italie presque avec vous; elles flétriront le reste du voyage. Vous les auriez apprises à Turin. En changeant de route vous leur avez échappé, mais pas pour longtemps; le chagrin, la douleur, quelque part que nous soyons, savent bien nous atteindre. C'est en courant le monde que j'ai perdu les personnes les plus chères.....

Il serait possible que je ne revinsse pas à Paris avant la mi-juillet. Rien ne m'y appelle. M. de Montmorency m'a fort obligeamment envoyé un passe-port qui légitime en quelque sorte mon absence.

Vous trouvez d'autres mœurs; j'en vais trouver

[1] Le marquis Auguste-Frédéric-Bon-Amour de Talhouët, d'une ancienne famille de Bretagne, naquit à Rennes le 8 avril 1788. A quinze ans, il s'engagea dans un régiment d'infanterie légère; après avoir parcouru les premiers grades, il fut admis à l'École de Fontainebleau et en sortit sous-lieutenant. Il devint officier d'ordonnance de l'Empereur et, en 1811, chef d'escadron. Il fut blessé et nommé colonel sur le champ de bataille de la Moskowa. En 1815, il reçut le commandement du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale et, en 1819, la dignité de pair de France. Il mourut à Paris le 12 mars 1842. Il avait épousé, en 1817, une des filles de M. Roy.— Voyez le discours prononcé à la Chambre des pairs par le président Boyer, le 24 mars 1843.

ıutres. Vous voyez des gens qui nous haïssaient qui nous regrettent; j'aurai le même spectacle; ıis j'userai des flegmatiques pendant que vous vi-ez avec les pétulants. Si les Méridionaux vous gluent, j'irai vous voir au commencement de l'an-e prochaine, à moins que les affaires de la Cham-e ou les vôtres n'y mettent obstacle.

Paris a désorganisé ma maison, il faut que je la forme, et j'en viendrai à bout avec cette bonne pâte Champenois. J'ai pris votre Carré, le cuisinier Carrières. Il se trouve bien chez moi, et j'en serai ıt-être content. Becquet m'a écrit deux fois de nève; je l'en remerciais à Turin, je l'en remercie Naples.

Je baise les mains de la belle Excellence..... Ca-ses à ma filleule, puis à tous les autres.

Amitiés à Eugène et à Saint-Mauris..... Aimez-ıi tous comme je vous aime.

F. L. B.

)68. — Le marquis de la Tour-du-Pin à M. de Serre.

Gênes, 30 mai 1822.

Il y a plutôt prétexte que motif, monsieur, à l'en-i que je vous fais de la lettre de M. le préfet de ɣon[1]; mais flatté, comme je le suis, de la demande

[1] M. de Tournon. — Voyez t. III, p. 445.

que vous m'avez faite de ce que je pourrais apprendre d'intéressant, j'ai saisi cette légère occasion. Les gazettes disent bien les événements tellement quellement; mais un administrateur, nommé M. de Tournon, les combine et les juge, ce qui est tout autrement important.

Vous aurez été bien touché, monsieur, de la mort de M. de Richelieu; je ne sais pas si c'est aujourd'hui une perte politique, mais c'est celle d'un homme de bien. On prétend qu'il manquera vis-à-vis de nos princes, auxquels il pouvait continuer de dire d'utiles vérités, et que sa médiation entre eux et la nation aurait pu, dans telle circonstance donnée, trouver sa place.

J'espère que nous n'aurons pas ce regret à ajouter à tous ceux, bien naturels, que cause sa perte.

Veuillez agréer, monsieur le comte, sans plus ample cérémonie, la satisfaction bien sincère que j'éprouve à avoir eu l'honneur de vous connaître.

La Tour-du-Pin.

1069. — M. de Serre à sa mère.

Rome, 5 juin 1822.

Nous sommes ici, chère maman, depuis cinq à six jours. J'ai fait tristement le voyage de Florence ici, pensant à mon pauvre père, à vous et à l'isole-

ıent dans lequel vous vous trouvez. J'y ai bientôt ɜçu une autre nouvelle affligeante et bien inatten- ıe : la mort de ce bon duc de Richelieu. Vous sa- ɜz toutes les preuves d'attachement que j'ai reçues ɜ lui. C'était une amitié que je croyais formée ɜur le reste de mes jours, et c'est une grande perte .e je fais en lui. Tout bon Français lui donnera s regrets, et moi plus que personne.

C'est dans ces dispositions mélancoliques que je rcours les grandeurs de Rome païenne et chré- ɜnne. J'ai beaucoup à me louer de l'accueil que i reçu de M. le duc de Blacas[1], notre ambassa- ur ici. J'ai été présenté au Pape[2], et ce vénérable ɜillard m'a reçu avec beaucoup de bonté. Annette it être reçue aujourd'hui. Elle vous enverra un apelet bénit par lui. Nous aurions été heureux ɜn envoyer un à mon pauvre père.

Nous passons encore ici la journée de demain, où us verrons la belle procession de la Fête-Dieu. ɔus partons après-demain et mettrons trois jours ur nous rendre à Naples. Le général Frimont[3] a envoyé un ordre pour avoir des escortes autri- iennes, de sorte que nous arriverons très-proba- ɜment à bon port. Je n'ai pas reçu ici de vos nou- lles ; je pense que vous m'aurez écrit à Naples, et is pour cela très-impatient d'y arriver

Au revoir, chère maman et excellente amie. Con- lez-vous, conservez-vous pour le temps où nous

[1] Voyez t. II, p. 41.
[2] Pie VII. — Voyez t. II, p. 218.
[3] Voyez t. II, p. 122.

nous reverrons. Ma femme et mes enfants vous font leurs caresses, et moi je vous embrasse du fond du cœur.

Votre bon fils et tendre ami,

H. DE SERRE.

1070. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

La Haye, 6 juin 1822.

Je ne sais, cher ami, à quel degré d'ébullition vous met le soleil de Naples, mais je sais que la mer du Nord doit être plus fraîche que votre belle baie, et nous n'en avons pas moins 24 degrés de chaleur, selon Réaumur.

Parti d'Ay le soir du 29 mai après vous avoir adressé à Naples mon n° 9, j'ai franchi, en dormant, de mauvais chemins qui vont de Reims à Laon. Le 30, j'ai couché à Mons, le 31 à Anvers, et le 1er de ce mois à la Haye. Le beau temps, qui allonge les heures et raccourcit les chemins, m'a permis de visiter en courant Mons, Bruxelles, Anvers, Dordrecht et Rotterdam. En quittant Maubeuge pour Mons, on croit sortir d'une chaumière pour entrer dans un palais. Ces immenses et terribles fortifications belges, toutes flambantes neuves, comparées aux masures de Maubeuge, prouvent que l'on a grand'peur de nous, et apparemment que nous craignons peu les autres. Si nos voisins nous

'ont trop d'honneur, il se pourrait que nous ne leur n fissions pas assez. J'oppose à la route du Simplon t aux embellissements de Milan les bassins et l'arenal d'Anvers, et je dis comme vous : « Il est temps ue nous travaillions pour notre propre compte. » 'ai d'autant plus raison de le dire que les bassins 'Anvers sont maintenant abandonnés au commerce ; que le magnifique arsenal improvisé sur les bords e l'Escaut tombera bientôt en ruines. Les Anglais, a accroissant la puissance territoriale du roi des 'ays-Bas[1], en faisant de la Hollande et de la Belgique une tête de pont contre la France, n'ont pas raité leurs amis mieux que leurs ennemis sous le 'apport maritime. Le Cap et tant d'autres colonies, l'annihilation d'Anvers, l'amincissement du Texel ont été la monnaie de la Belgique. Je suis fort aise, au surplus, d'avoir fait ce voyage. Je vois un beau pays, heureux, tranquille, paternellement gouverné, aussi libre qu'il est désirable de l'être. Les hommes qui dirigent ici les affaires me paraissent pleins de savoir et d'esprit. Le Roi s'occupe essentiellement et efficacement de l'administration de son royaume. Il a bien quelque peine à marier ensemble les terres à blé et les prairies, les plaines et les dunes; mais il n'a plus à défendre les attributions du statoudhérat contre celles des hauts et puissants seigneurs. Ses occupations sont d'une autre nature.

[1] Fils de Guillaume V, stathouder de Hollande, il était né à la Haye en 1772, et fut d'abord connu sous le titre de prince d'Orange. Il devint, en 1815, roi des Pays-Bas et prit le nom de Guillaume Ier. Il perdit la Belgique en 1830, abdiqua en 1840 et mourut à Berlin en 1843.

Hier j'ai assisté à la séance de la seconde Chambre, qui a impitoyablement rejeté, et à une assez grande majorité, un nouveau plan de finances auquel le gouvernement tenait beaucoup, et dont les détails sont trop compliqués pour que je puisse en parler pertinemment. La discussion est tranquille, froide, et cependant les expressions sont assez vives. Soit qu'on parle, soit qu'on écoute, on a des verres d'eau tant qu'on veut; mais il faut avoir son sucre en poche. Les séances publiques sont rares. Tout s'élabore dans les sections, et la discussion *coram populo* ne me paraît être qu'une formalité. J'ai vu chez eux le ministre des Affaires étrangères et celui du Commerce et des Arts, tous deux hommes de mérite et d'esprit. J'ai vu à la Chambre les ministres des Finances et de l'Intérieur, mais je n'ai vu nulle part celui de la Justice [1], le seul, je crois, que vous connaissiez

Mon cousin est toujours souffrant et peut à peine quitter la chambre.....

J'ai reçu ici des nouvelles de Mme votre mère du 28 mai; tristes nouvelles, mais un peu moins noires que les précédentes. Elle avait reçu une lettre de vous de Milan.

Adieu, cher ami; le ministre de France[2] vous présente ses respectueux hommages; j'y joins les miens et mille tendresses pour vous, la mère et les

[1] Cornélius-Félix van Maanen, né vers 1770, mort en 1843. Il fut ministre de la Justice d'abord sous Louis Bonaparte, puis sous Guillaume d'Orange.

[2] M. de Mareuil, ministre de France près le roi des Pays-Bas.

fants. Si notre belle Excellence ne me trouve pas sez loin, elle n'a qu'à dire : on me demande en uède.

F. L. B.

1071.—M. Niebuhr[1] à Mme Hensler[2].

Rome, 7 juin 1822[3].

. . . . . .

De Serre a été ici; nous nous sommes vus de très-ès, et nous regrettons de ne pouvoir vivre ensem-

Barthold-Georges Niebuhr, fils du célèbre voyageur Carsten buhr, naquit à Copenhague le 27 août 1776. Il devint, en 1796, rétaire particulier du ministre des Finances Schimmelmann, en 1804, directeur de la Banque. En 1806, il passa au service la Prusse comme directeur du commerce de la Baltique. Il fut nmé, en 1808, conseiller d'État et, en 1810, professeur d'his-re à l'Université de Berlin. De 1816 à 1823, il remplit les fonc-ns de ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siége. De re-r en Allemagne, il se fixa à Bonn, et professa l'histoire à niversité de cette ville. Il mourut le 2 janvier 1831. L'œuvre i a rendu son nom immortel, l'*Histoire romaine*, a été traduite M. de Golbéry, 7 volumes in-8°. Paris-Strasbourg, 1830-1840.

[2] « Mme Hensler, dont il avait épousé d'abord la sœur, puis la ice, et qui fut l'amie de sa vie entière, a imprimé trois volumes correspondance, où les lettres de Niebuhr sont entremêlées de tices très-précises sur les différentes époques de son existence. apprend à le bien connaître dans ce bel ouvrage..... » (*Notice B.-G. Niebuhr*, insérée par M. de Golbéry dans le VIIe volume l'*Histoire romaine*, p. 289.)

Ce fragment de lettre est traduit de l'allemand. — Voyez *Le-nachrichten über Barthold-Georg Niebuhr;* 2r B., S. 496. nburg, 1838.

ble : je pourrais conclure avec lui une amitié comme je n'en ai pas contracté depuis bien des années. Quant au cœur et à l'esprit, il répond entièrement au portrait que je m'étais fait de lui : c'est un des hommes les plus rares et les plus nobles que j'aie jamais rencontrés. Nous nous sommes expliqués réciproquement et avec franchise sur tout ce qui préoccupe l'esprit humain : sur le passé et le présent, sur l'Allemagne et la France. La nationalité ne nous sépare point ; il possède complétement notre langue, quoiqu'il parle plus volontiers français, parce que je m'exprime plus facilement en cette langue que lui en allemand. Il connaît parfaitement notre littérature ; il juge comme nous, par exemple sur Gœthe[1] et les écrits des différentes périodes de sa vie. Admirateur des poésies de sa jeunesse, *Wilhelm Meister*[2] et les œuvres de ce genre l'affectent péniblement. Il convient à une cour autant que moi, si ce n'est qu'il se prête à toutes choses avec plus d'enjouement. Nos convictions politiques sont, à vrai dire, identiques[3].

. . . . . .

[1] Jean-Wolfgang Gœthe, né à Francfort-sur-le-Mein le 28 août 1749, mort à Weimar le 22 mars 1832.

[2] La première partie de ce roman parut en 1795, la seconde en 1821.

[3] Dans une lettre postérieure, M. Niebuhr dit de M. de Serre : « Je le promenais à travers le Forum, et notre entretien sur la topographie de la ville nous amena à parler de son histoire : nul ne pouvait mieux que lui me rappeler les orateurs antiques, aucun lieu ne pouvait m'être aussi agréable avec lui. Je parlais, avec une vivacité que lui-même me communiquait, de la Constitution, des mœurs, de la religion, de leur développement à travers les siècles

172. — Le marquis de la Tour-du-Pin à M. de Serre.

Turin, 8 juin 1822.

Je profite d'un courrier qui passe, monsieur le
mte, pour vous parler de nos petits événements,
r, nous aussi, nous nous avisons d'en avoir.
Le Roi abdicataire[1], auprès duquel toutes les
andes puissances avaient fait, directement ou in-
rectement, des instances pour le détourner de
ntrer dans ses anciens États, est arrivé avant-hier,
minuit, au château royal de Moncalieri, à trois
lles de Turin. Qui que ce soit ne le savait à midi;
Roi régnant[2], peut-être, était dans le secret,

s; il entra dans toutes mes vues et comprit ma façon de justi-
les Gracques, Marius et Sylla. Il me demanda si je l'aimais
ez pour lui mettre en écrit mon plaidoyer. Ce travail, je me
pose de l'accomplir sans aucun appareil dogmatique; il pourra
illeurs me dispenser de continuer l'histoire. Il me dit : « Écri-
ez, comme si vous le faisiez pour un ignorant. » Je lui répondis :
ous n'êtes ni plus ni moins docte que Démosthène, et je vous
ime comme lui. » —Voyez *Lebensnachrichten über B.-G. Nie-
hr*, 2r B., S. 495.

Victor-Emmanuel Ier, fils puîné de Victor-Amédée III, roi de
rdaigne, naquit en 1759. Son frère Charles-Emmanuel IV ayant
liqué en 1802, il lui succéda pour abdiquer lui-même lors de
surrection de 1821. D'abord il se retira à Modène; mais, en
22, il vint se fixer au château de Moncalieri, où il resta jusqu'à
mort, qui eut lieu en 1824.

Charles-Félix, quatrième fils de Victor-Amédée III, naquit en
65. Il succéda en 1821 à son frère Victor-Emmanuel Ier. Il mou-
t en 1831, et eut pour successeur Charles-Albert, d'une branche
llatérale.

mais il ne l'avait dit à personne, et il est bien sûr que, s'il a cédé aux instances de son frère, c'est que sa conscience ne lui a pas permis de résister, car il désirait beaucoup que cela ne fût pas. Au reste, et c'est la seule chose intéressante, il ne paraît pas jusqu'ici (et le premier moment pouvait être le plus épineux) que cette rentrée ait le moindre inconvénient. De petites précautions, assez adroitement prises, ont paré aux démonstrations trop empressées envers le Roi rentrant comme critique contre le Roi régnant. Les soldats surtout, dont on craignait les *Viva el re Vittor!* n'ont rien dit; ainsi tout est pour le mieux et promet de rester tel. Il faut convenir, au reste, que ce peuple-ci est d'une merveilleuse docilité.

Je me garderai bien de vous parler de Paris. Je ne sais ce qu'on veut me dire quand on m'écrit qu'on s'attend à une lutte violente : il me semble qu'il n'y aura lieu ni au substantif ni à l'adjectif.

Agréez, monsieur le comte, mes sincères hommages.

La Tour-du-Pin.

1073. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 11 juin 1822.

Chère maman,

Depuis la triste nouvelle que vous m'avez annoncée, je vous ai écrit deux fois, de Florence et de

ome. Je profite d'une voie extraordinaire pour us annoncer notre heureuse arrivée ici. Nous n'a- ns éprouvé aucune atteinte ni des marais Pontins ie nous avons rapidement traversés, ni des bri- nds que nous n'avons pas même aperçus : il est ai que nous étions bien escortés. Malgré les fa- gues du voyage et l'affliction qui en a marqué la , ma santé se soutient, celle d'Annette aussi. uise va beaucoup mieux et les autres enfants nt bien. Caroline marche seule.

On ne peut pas être reçu avec plus d'amitié que ns le sommes par le brave général Frimont, sa ame et les autres généraux et dames autrichiennes e nous avions connues à Colmar; c'est une ande consolation dans un pays si éloigné. Ce st pas que le premier accueil ne soit d'ailleurs t aimable; mais rien ne vaut les sentiments ouvés.

J'espérais bien trouver ici au moins une lettre de ns; j'ai été privé de cette joie. Vous auriez tort m'écrire rarement; cela ne vaudrait rien ni pour ns ni pour moi. Le comte d'Agoult[1], ministre de

Le comte Hector-Philippe d'Agoult, d'une des plus anciennes illes de la Provence, naquit à Grenoble le 16 septembre 1782. tait fils du comte Jean-Antoine d'Agoult, maréchal de camp et uté du Dauphiné aux États-Généraux. En 1814, il fut nommé rétaire d'ambassade à Madrid et y exerça plusieurs fois les ctions de chargé d'affaires. Il devint ministre plénipotentiaire Hanovre en 1819, à Stockholm en 1820, à la Haye en 1823. En 8, une ordonnance royale lui transmit la pairie de son cousin, vicomte Antoine-Jean d'Agoult, mort sans rejetons. Après la olution de 1830, il se retira dans ses terres, non loin de Vo- pe.....

France en Suède, auquel j'avais écrit pour lui recommander Hyacinthe, m'a répondu de manière à me faire espérer qu'il fera tout ce qu'il faut pour lui rendre service. Nous pouvons donc nous rassurer de ce côté-là.

Je n'ai pas trouvé non plus ici la lettre de Thérèse ; elle aura été perdue. Faites-lui toutes mes amitiés.

J'espère que vous avez maintenant la Boulaye et nos députés de Metz. Je vous engage encore à changer de quartier et à vous rapprocher de vos connaissances.

On nous a loué ici une maison de campagne petite, mais propre et jolie, située à vingt minutes de la ville[1], dans des coteaux tout plantés d'arbres, ayant en vue le Vésuve et la mer. Nous irons dans peu de jours. Chacun nous dit que presque tout est aussi cher ou plus cher ici qu'à Paris. Nous devrons y mettre beaucoup de simplicité.

Nous avons un beau chapelet bénit par le Pape pour vous; nous vous l'enverrons à la première occasion favorable.

Au revoir, chère maman; sans savoir quand, le cœur me dit cependant que ce sera. Ma femme et mes enfants vous font leurs tendresses, et moi, j'embrasse de tout mon cœur ma bonne mère et mon excellente amie.

Votre fils,

H. DE S.

Les chaleurs sont ici plus fortes qu'à Rome, mais l'air est souvent rafraîchi par la brise de mer.

[1] A Capo-di-Monte.

1074. — Le duc de Blacas à M. de Serre.

Rome, ce 11 juin 1822.

J'ai l'honneur, monsieur le comte, de vous faire ;ser deux lettres qui m'ont été adressées pour ıs ; l'une est de Mme votre mère, qui a bien voulu écrire pour me la recommander, et je me flatte 'elle vous parviendra très-exactement. Je sais que ıs êtes arrivé fort heureusement à Naples, que ıs avez trouvé la route très-belle, les postes bien ·vies et les chemins très-sûrs ; j'espère qu'à l'ave- · Mme la comtesse de Serre aura plus de confiance ns mes rapports que dans ceux de M. le marquis la Maisonfort[1].

Vous avez trouvé le gouvernement napolitain angé et le ministère réorganisé ; nous en atten- ›ns les heureuses conséquences. Ici nous n'avons en de nouveau ; la chaleur accable, et l'assoupisse- ent le plus salutaire règne dans les États romains.

[1] Louis Dubois-Descours, marquis de la Maisonfort, né dans le rry en 1763, était officier de cavalerie au moment de la Révo- ;ion. Il émigra, servit à l'armée des princes et remplit diverses 'ssions : il fut arrêté à Paris en 1800 et déporté à l'île d'Elbe, ›ù il s'évada. Il reçut, en 1814, le grade de maréchal de camp ; suivit, en 1815, le roi à Gand. Député du Nord cette même an- e, il commença par voter avec la droite, puis il soutint le mi- stère. Il ne fut pas réélu en 1816. Il devint, en 1817, conseiller État, et, en 1820, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de ›scane. Comme il regagnait son poste après un congé, il mourut bitement à Lyon le 2 octobre 1827.

Vous aurez appris le mouvement de Lyon; il n'a servi qu'à donner une nouvelle preuve du bon esprit des troupes et de la faiblesse des malveillants[1].

Je vous prie de ne pas oublier Mme de Blacas auprès de Mme la comtesse de Serre, de lui offrir mes hommages et d'agréer une nouvelle assurance des sentiments d'attachement et de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BLACAS D'AULPS.

1075. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 14 juin 1822.

Je suis fort triste, chère maman, de ne pas recevoir de vos nouvelles depuis votre lettre du 11 du mois dernier qui m'annonçait la perte que nous avons faite de mon pauvre père, d'autant que je n'ai aucune lettre de Paris, de personnes qui vous aient vue depuis ce même jour. Desprez m'a bien mandé qu'il vous avait vue, mais c'était le soir même.

[1] Les colléges électoraux d'arrondissement de la première série s'étaient réunis le 9 mai; l'ordre n'avait été troublé nulle part, excepté à Lyon, où le triomphe de M. Delphin, candidat royaliste, sur M. de Corcelles, candidat libéral, fut l'occasion d'une émeute bientôt réprimée. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 84.

oici ma quatrième lettre depuis la même époque. ıns écrire beaucoup, j'écrirai souvent; à une telle stance, c'est le seul moyen de ne pas se donner des quiétudes réciproques.

Un jeune homme qui quitte cette légation pour ler à une autre doit partir d'ici dans huit jours; est M. du Blaisel[1], qui vous verra, j'espère.

Nous nous portons tous assez bien et sommes oc- ıpés de notre établissement à la campagne, que ›us ferons à la fin de cette semaine ou au commen- ment de l'autre.

J'ai été reçu par le Roi, le prince et la princesse réditaires de la manière la plus aimable. En tout i eu beaucoup à me louer de l'accueil qui m'a : fait ici et sur toute ma route.

Au revoir, chère maman et tendre amie. J'attends ec impatience le prochain courrier, dans l'espoir 'il m'apportera de vos nouvelles. Nous vous em- assons tous.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE S.

Le chevalier (depuis baron) Charles-François-Amé du Blaisel, à Abbeville le 30 août 1785. Attaché à l'ambassade de Naples le juin 1818, il remplit les fonctions de second secrétaire durant ›s de quatre années. Secrétaire de légation à Darmstadt le mars 1822, il fut chargé des affaires, en l'absence du ministre, septembre 1830 à mars 1831. Le 5 juillet 1832, il fut mis en ›onibilité. Il épousa, le 31 janvier 1837, Pétronille-Sidonie y de Sénarpont. Il est mort à Montreuil-sur-Mer le 17 no- ıbre 1872. En 1825, à l'occasion du sacre de Charles X, il avait nommé chevalier de la Légion d'honneur.

1076. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

La Haye, 18 juin 1822.

Je ne m'accoutume pas, mes chers amis, à être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles. C'est toujours cette lettre de Milan du 16 mai que je rumine. Or, depuis, vous avez reçu de si tristes messages et il a fait si chaud, même où je suis, que l'inquiétude me gagne. Il me tarde donc de savoir comment vont le père, la mère, les enfants, le frère et le cousin[1].....

Mon cousin[2] vous présente ses hommages; sa santé paraît se raffermir et, sous peu de jours, nous visiterons Amsterdam et quelques petits coins de la Noord-Holland. On baptise aujourd'hui à Amsterdam le quatrième fils du prince d'Orange[3]. C'est aussi l'anniversaire de la bataille de Waterloo. Quoique ce grand succès ait répandu sur la famille règnante ses plus douces influences et ait coûté quelques gouttes de sang au prince royal, on porte ici dans la commémoration des triomphes la modération et la modestie, qualités habituelles et presque toujours caractéristiques du peuple batave. Si

[1] M. Eugène d'Huart et M. Victor de Saint-Mauris.

[2] M. de Mareuil.

[3] Né en 1792, le prince d'Orange devint Roi en 1848 sous le nom de Guillaume II. Il mourut en 1849.

l'on avait des victoires à célébrer à Naples, nous serions aux antipodes l'un de l'autre; mais, si l'on a à s'y réjouir de quelque chose, ce sera d'un changement de ministère. On parle ici pour vos Affaires étrangères de M. de Campo-Chiaro[1], homme froid, délié, avisé, qui a su plaire à MM. Ruffo[2] et de Metternich. S'il reste sur cette promotion des incertitudes, on n'en manifeste pas sur le rappel de M. de Medici[3] aux affaires, et j'en félicite Naples et vous.....

[1] Le duc de Campo-Chiaro avait servi, en 1805, comme capitaine, dans les gardes de Ferdinand Ier. Il devint ministre de la Maison royale sous le gouvernement de Joseph Bonaparte, et ministre de la Police générale sous celui de Joachim Murat, qui, en 1815, le nomma son plénipotentiaire auprès du Congrès de Vienne. La révolution de 1820 valut à M. de Campo-Chiaro le ministère des Relations extérieures; mais il le perdit bientôt, et ne reparut plus sur la scène politique. — Voyez l'*Encyclopédie des gens du monde*, t. IV, p. 586. Paris, 1834.

[2] Le commandeur, puis prince Alvaro Ruffo, avait été, en 1797 et 1798, ministre de Ferdinand Ier auprès du Directoire; ensuite il avait rempli une mission à Lisbonne; enfin il avait résidé à Vienne comme ambassadeur et pris part au Congrès de 1815. Il devint, en 1822, ministre des Affaires étrangères. Il mourut à Vienne le 1er août 1825, instituant pour exécuteur testamentaire le prince de Metternich, son ami intime. — Voyez la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. XXXVII, p. 55.

[3] Louis de Medici, fils de Michel de Medici, prince d'Ottajano et duc de Sanno, naquit à Naples le 22 avril 1759. Après avoir été régent de la Vicaria (fonctions analogues à celles de préfet de police), il devint, en 1803, vice-président du Conseil des finances, et rendit des services importants. Il accompagna, en 1806, le roi Ferdinand Ier, lorsque celui-ci dut se retirer devant l'invasion française d'abord en Calabre, puis en Sicile. Il reçut, en 1810, le titre de ministre des Finances. En 1814, il se rendit à Vienne, avec le commandeur Alvaro Ruffo, pour faire valoir auprès du Congrès les droits de leur souverain. La restauration accomplie,

Je ne quitterai pas les Pays-Bas sans vous parler de leurs impôts, de leurs dettes et de leurs ressources..... Au premier aperçu, il me semble que, toutes proportions gardées, ils sont à peu près dans la même situation que nous, sauf une certaine habitude et une certaine volonté de persévérance et d'économie qui nous manquent, sauf encore un sol, des ressources et une activité que nous avons et qu'ils n'ont pas, sauf enfin une plus grande dépendance d'un système étranger.

C'est au surplus un fort beau et fort bon royaume. Roi et sujets y veulent le bien, le cherchent et l'atteignent. J'ai fait un agréable voyage; j'ai reçu bon accueil, ma santé est meilleure; l'appétit est revenu, je trouve la nourriture excellente, et, lorsque je le dis, on me répond que je ne suis pas bon juge, parce que je n'ai affaire qu'aux meilleurs cuisiniers. Je m'humilie.

On ne sait pas encore si le roi d'Angleterre échap-

il fut de nouveau chargé du ministère des Finances et rétablit l'ordre dans cette partie de l'administration. La révolution de 1820 l'obligea à une nouvelle émigration. En mai 1822, il reçut pour la troisième fois le portefeuille des Finances. Quand le Roi partit pour le Congrès de Vérone, il lui confia la présidence du Conseil des ministres (1er novembre). Après la mort du marquis de Circello, M. de Medici réunit au portefeuille qu'il avait déjà celui de la Police et celui des Affaires étrangères. Il conserva cette haute position sous le règne de François Ier. Il mourut le 26 janvier 1830 à Madrid, où il avait accompagné le roi et la reine des Deux-Siciles pour assister au mariage de la princesse Marie-Christine avec Ferdinand VII, roi d'Espagne. Sa dépouille mortelle repose à Ottajano (près de Naples), dans le tombeau de ses ancêtres.

pera à ses ministres et leur escamotera un grand voyage. Tout près de la grande Grèce, vous savez mieux que moi les nouvelles de la petite. Nous comptons sur la paix et, s'il y a un Congrès à Florence, j'espère bien que vous vous arrangerez pour en être. Prenez vos mesures dès ce moment, car on parle du mois de septembre.

Le discours du cardinal de Bausset[1] sur notre

[1] Louis-François de Bausset naquit, le 14 décembre 1748, à Pondichéry, dont son père était gouverneur. Il vint jeune en France et fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice. Évêque d'Alais en 1784, il se trouva chargé d'un diocèse où les protestants étaient nombreux : il eut pour maxime, dit l'abbé de Montesquiou, « de ne voir dans tous les hommes que les enfants d'un même Dieu, dont lui seul s'est réservé la justice, et dont les égarements ne doivent être qu'une raison nouvelle de les plaindre et de les secourir..... Déjà ces cœurs ulcérés se rapprochaient. Ils célébraient cet esprit de conciliation, qui parlait peu de religion et qui la voyait toujours; et, si la trop courte durée de ce ministère de paix ne put pas ramener dans le sein de l'Église cette portion égarée, elle lui rendit du moins ce caractère de bonté qui est son plus bel ornement et qui lui assure le respect de ceux même qui ne vivent pas sous ses lois. » M. de Bausset prit part aux Assemblées des notables de 1787 et de 1788 comme député des États du Languedoc. L'Assemblée constituante supprima, en 1790, l'évêché d'Alais. Incarcéré sous la Terreur, M. de Bausset fut délivré par la mort de Robespierre. Il devint en 1806 chanoine de Saint-Denis : on doit à ses loisirs l'*Histoire de Fénelon* et l'*Histoire de Bossuet*. En outre, il remplit, sous l'Empire, les fonctions de conseiller de l'Université et, sous la première Restauration, celles de président de ce même Conseil. Il reçut, après les Cent-Jours, la dignité de pair de France et, en 1817, le chapeau de cardinal. Il mourut à Paris le 21 juin 1824. — Voyez le *Discours* prononcé à la Chambre des pairs le 4 août par M. de Quélen, archevêque de Paris, suivi d'une *Notice* sur le cardinal de Bausset par l'abbé de Montesquiou.

cher duc de Richelieu m'a fait venir les larmes aux yeux. Vous l'avez lu dans *le Moniteur* du 14[1]. Si j'étais du conclave, le cardinal serait Pape; aucun autre prince de l'Église n'aurait ma voix.

Elle me manque avec le papier. Adieu donc, mes chers amis. Je vous écrirai encore vers le 30, et je partirai sur-le-champ pour Paris, où je serai dans les premiers jours de juillet. Mille tendresses à tous.

F. DE LA BOULAYE.

[1] « Le discours était plus fort. Le ministère en a été effarouché; il a demandé des rectifications. Le cardinal a résisté, puis s'est soumis à la décision du Roi. » Les lignes qui précèdent ont été ajoutées par M. de la Boulaye en marge de la lettre. Le récit de M. de Viel-Castel les complète : « Une notice écrite par le cardinal de Bausset, un des plus intimes amis de l'illustre mort, fut lue par M. de Pastoret à la Chambre des pairs, à l'ouverture de la session suivante, les infirmités du cardinal ne lui permettant pas de la lire lui-même. C'était un magnifique éloge de l'ancien ministre dont elle retraçait, avec une éloquence simple et grave, le noble caractère, la carrière si méritoire et si bien remplie..... Comme le cardinal n'y dissimulait pas ses regrets des circonstances qui avaient enlevé le pouvoir à un homme si utile à son pays et si digne de respect et de reconnaissance, les ministres le prièrent de consentir à ce qu'on y fît plusieurs retranchements en le livrant à l'impression. Il n'en accorda qu'un très-petit nombre, et on lui sut mauvais gré de sa résistance. » (*Histoire de la Restauration*, t. XI, p. 88). — Voyez l'Appendice n° XXXIV.

1077. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 19 juin 1822.

Chère maman,

Je profite, pour vous écrire, d'un courrier qui doit se rendre rapidement à Paris. Je suis plus tranquille, ayant reçu il y a trois jours votre lettre du 27 du mois dernier, qui me rassure un peu sur votre santé et me fait espérer que je recevrai successivement de vos nouvelles. Je suis bien aise de vous voir résolue à changer de logement et à louer à portée d'une promenade et en bon air. Cela me paraît indispensable pour vous remettre.....

Je ne cesse de penser à vous et à l'isolement dans lequel vous ont laissée les deux tristes événements qui se sont succédé si vite : mon départ et la mort de mon pauvre père. Il paraît que le danger ne s'est pas annoncé longtemps d'avance. Lorsque votre douleur vous le permettra, je tiendrais à avoir quelques détails sur ses derniers moments. Quelque triste que soit ce récit pour tous deux, vous comprendrez que je désire ne pas l'ignorer.

Nous sommes depuis avant-hier installés dans notre maison de campagne, où nous sommes tous fort agréablement. Elle est située à trois quarts de côte, le Vésuve en face, la mer au loin sur la droite, le terrain tout autour est très-accidenté, couvert

d'arbres qui donnent de la fraîcheur ; le vent de mer en donne aussi, et cependant la chaleur est souvent extrême, l'année étant partout plus chaude que de coutume. C'est trois mois pénibles à passer après lesquels nous en aurons neuf du plus beau temps du monde ; mais notre campagne serait trop humide pour l'habiter alors, et en septembre ou octobre nous irons nous établir à la ville, dont nous sommes au surplus très-près ici : vingt minutes pour y aller en descendant la côte, et quarante pour en revenir. J'ajourne toute espèce de courses dans le pays jusqu'à ce que les chaleurs soient passées Il y a peu d'affaires ici, et j'y aurai tout le repos dont j'ai besoin.

La cour est fort simple. Les ministres des diverses puissances, les généraux autrichiens sont à l'avenant. Cela est bien nécessaire, car la foule des Anglais et des Autrichiens a tout enchéri ici, au point que bien des objets sont plus chers qu'à Paris.

Nous avons été généralement bien accueillis, et particulièrement par le Roi et sa famille. Annette leur a été présentée lundi, et, la veille, dimanche, il nous avait engagés à dîner chez lui à la campagne et nous avait promenés en calèche toute la soirée dans son parc, qui est grand et beau, et à quatre pas de notre campagne. Il nous a permis de nous y promener, nous et nos enfants, quand nous le voudrons. Le Roi est un beau vieillard de soixante et douze ans, fort ingambe, fort gai et fort actif.

La Fortelle m'a écrit ; il me dit seulement que mon père a peu souffert. Renouvelez-lui mes remercîments des soins qu'il vous a donnés. Faites-les aussi,

·ec mes hommages, à Mme de Marcol; de même à . et à Mme de Mallet. Cette dernière a raison de mpter sur mon tendre attachement.

Quand vous verrez Desprez, faites-lui mes ami-ɜs; je lui ai écrit de Rome.

Au revoir, chère maman et tendre amie. Le plus ·and bonheur que je concevrais maintenant serait ɜ me rapprocher de vous.

Dites mille choses amicales de ma part à Turmel à Maud'huy. Eux et leurs femmes ont été extrême-ent aimables pour moi pendant mon court séjour Metz.

Nous vous embrassons tous de cœur, et moi plus ue personne.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE SERRE.

1078. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 22 juin 1822.

Je n'avais pas eu le courage, mon cher ami, de ous écrire cette cruelle nouvelle[1]. J'étais sûr qu'elle

[1] La mort de M. de Richelieu. « Les deux partis qu'il avait suc-ɜssivement combattus s'unirent pour rendre hommage à la loyauté ɜ son caractère, à la noblesse de ses sentiments, à la sincérité de ɜn patriotisme. Quant à ses anciens collègues et à ses amis poli-ɪues, ils faisaient une grande perte, et ce ne fut pas sans une ɔfonde douleur qu'ils virent disparaître l'homme qui, un jour

ne vous arriverait que trop tôt, et que nous nous entendrions sur ce fatal événement sans avoir besoin de nous parler.

Ce que vous me mandez me prouve que je ne me suis pas trompé, et la manière dont vous associez la douleur de cette perte à celle d'une autre perte qui est la première de toutes dans l'ordre des sentiments naturels, est très-certainement ce qu'on peut dire et faire de plus expressif.

Quel coup imprévu, bon Dieu! et quelles en peuvent être les conséquences! C'était l'arbre planté sur la pente d'une montagne escarpée, et dont les racines soutiennent les terres amoncelées au-dessus de lui. Cet arbre succombe enfin, et le premier orage qui succède à sa chute peut combler la vallée des décombres que désormais il peut entraîner sans obstacles. Cette conséquence a été assez vivement et assez généralement sentie dans le premier moment, mais vous connaissez trop bien les partis pour douter que bientôt ils n'aient plus vu dans cet événement que les chances nouvelles qu'il offre aux uns pour un triomphe momentané plus complet, aux autres pour un succès plus éloigné, mais qui ne leur en paraît que plus certain. Cela vous sera, du reste, confirmé par tout ce que vous lirez de ce qui se dit, se fait et s'écrit à présent. Bien habile serait celui qui trouverait aujourd'hui moyen de faire entendre

peut-être, pouvait encore servir de trait d'union entre les libéraux et les royalistes. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. VII, p. 12.) — Voyez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 86.

me voix raisonnable. Pour quiconque est sage, idèle, dévoué à ses principes et à ses devoirs de ci-oyen et de sujet, il n'y a présentement qu'à bais-er la tête et à se taire; car des paroles inutiles e feraient qu'accroître le mal, et la modération même la plus parfaite ne pourrait que fournir des rmes aux passions qui sont en présence. Il faut ttendre et espérer dans des temps meilleurs. Ils euvent venir. Plaise à Dieu que ce soit sans crise violente!

Dans une telle situation et avec une telle manière de voir, vous devez penser que je tiens plus que jamais à mon projet de voyage pour cet automne. J'ai de toutes manières besoin d'accorder cette di-ersion à la morosité de mes pensées habituelles. J'espère beaucoup des impressions que je recevrais le l'aspect de cette belle Italie, vers laquelle, depuis ma enfance, mes regards ont toujours été tournés, ans que j'aie jamais pu l'aborder. Ce qui me manque, c'est un compagnon de voyage à mon gré; e ne l'ai pas encore trouvé.

Je ne suis pas étonné de ce que vous me dites de non ancien collègue au Conseil d'État que vous avez trouvé à Genève; avec un extérieur qui ne 'annonçait guère, je lui ai toujours reconnu une âme fort ardente. Toutefois, c'est un homme de mé-rite et dont on pourrait tirer grand parti en le pre-nant bien. Quant à don Neri Corsini[1], celui-là est

[1] Le prince Corsini était ministre du grand-duc de Toscane. Il t l'un des plénipotentiaires au Congrès de Vérone.

un homme tout à fait propre aux affaires, une tête bien faite et que j'aurai un grand plaisir à revoir, surtout puisqu'il veut bien conserver de moi quelque bon souvenir. Pour vous faire juger de la ténacité de mon projet, je vous dirai que je passe tous les matins deux heures avec un maître d'italien. Mon peu de facilité pour parler les langues étrangères ne me permet pas de faire de grands progrès, mais j'en saurai cependant assez pour demander mon chemin et entendre la réponse.

Cette lettre vous trouvera sûrement à Naples et bien reposé, j'espère. J'espère aussi que, avant de la recevoir, vous m'aurez donné de vos nouvelles.

Veuillez faire agréer à Mme de Serre l'hommage de mon respect et rappelez-moi au souvenir de M. de Fontenay. Je souhaite qu'il ait gardé une aussi bonne mémoire de moi que moi de lui.

Le jour où votre lettre m'est arrivée, je dînais précisément chez Portal avec Siméon et Portalis. Ainsi vous voyez que vos intentions ont dû être remplies.

Mille et mille amitiés; je vous embrasse de tout mon cœur.

PASQUIER.

1079. — Le général Desprez à M. de Serre.

Paris, 23 juin 1822.

J'attendais, mon cher ami, une lettre de vous ec une vraie impatience. Je savais qu'elle renfer-erait l'expression de vos justes douleurs. J'avais ressenti tout le chagrin que vous causerait la erte de M. de Richelieu. Je n'avais pas été comme ous à portée d'apprécier ses vertus publiques et ivées; cependant la générosité de sentiments que vélaient toutes ses actions et toutes ses paroles 'avaient vivement frappé. Je regarde sa mort mme une véritable calamité. Combien de cir-nstances possibles et même probables dans les-telles son intervention aurait pu nous être salu-ire! Tous les gens de bien que la passion ne domine ts ont fait cette réflexion; aussi peu d'hommes ublics ont-ils laissé autant de regrets.

J'ai vu Mme votre mère il y a deux ou trois jours. a santé se maintient bonne. Son esprit est beau-up plus calme. Les lettres qu'elle a reçues de vous it puissamment contribué à produire cet heureux fet.

Ma femme et ma fille[1] sont depuis un mois à la mpagne. J'y ai passé cinq ou six jours avec elles, j'espère aller bientôt les y revoir.

[1] Marie Desprez, aujourd'hui duchesse de Dalmatie.

Adieu, mon cher et vieil ami. Je vous embrasse et vous prie de mettre aux pieds de Mme de Serre l'hommage de mon affectueux dévouement. Ma femme vous fait à tous deux mille affectueux compliments. Rappelez-moi au souvenir de MM. d'Huart et de Saint-Mauris.

1080. — M. Niebuhr à M. de Serre.

Rome, le 24 juin 1822.

Monsieur le comte,

Lorsque j'eus l'avantage et l'honneur de voir Votre Excellence à Rome, je vous demandai la permission de recommander à votre protection un jeune savant allemand, occupé de recherches intéressantes, pour lesquelles les bibliothèques et les archives du royaume de Naples renferment d'amples matériaux; mais il est à craindre qu'ils ne lui restent inaccessibles, à moins qu'une puissante protection ne lève les obstacles que l'ignorance, la paresse et la vanité nationale opposent en Italie aux travaux des savants étrangers. Ce jeune savant est M. Pertz[1], qui

[1] Georges-Henri Pertz, né à Hanovre en 1795. Il devint, en 1842, directeur de la bibliothèque royale et membre de l'Académie des sciences de Berlin; il fut élu, en 1863, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme successeur de Jacob Grimm. Parmi les ouvrages de ce savant et laborieux écrivain, se trouve une *Vie* du baron de Stein.

aura l'honneur de vous remettre ces lignes. Le travail qui l'a conduit en Italie, c'est la grande entreprise, conçue par mon ami, M. le baron de Stein[1], de publier un recueil complet, et corrigé d'après les meilleurs manuscrits, des *Scriptores rerum germanicarum*, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIIIe siècle : auteurs dont les écrits n'existent encore que dans des collections très-incomplètes et faites sans aucun soin. On voudrait réunir à cette collection des documents inédits, appartenant à notre histoire nationale et choisis avec discernement dans le nombre infini que les archives renferment.

M. Pertz réunit toutes les connaissances et tous les talents qu'exige un travail aussi vaste et difficile : mais ce qui le rend surtout recommandable, ce sont ses qualités morales, auxquelles il joint beaucoup d'esprit, et un esprit très-juste : dans un âge que je regarde comme le commencement de la décadence littéraire de ma nation, je nous félicite de compter parmi nos jeunes savants un homme comme lui.

A Naples et à la Cava, ses recherches seront principalement dirigées vers l'histoire des Lombards et celle des princes de la maison de Souabe ; je suis sûr, monsieur le comte, que, Français et ambassadeur de France, vous ne considérerez cepen-

[1] Henri-Frédéric-Charles, baron de Stein, né à Nassau en 1757, mort à Frücht en 1831. Il avait été ministre de Frédéric-Guillaume III ; nul plus que lui n'avait contribué à relever la Prusse de la défaite d'Iéna. Sa maxime était : Ce que l'État perd en grandeur extérieure, il le doit regagner en force intime.

dant pas avec prédilection Charles d'Anjou[1], et que vous ne refuserez ni votre estime à l'empereur Frédéric II[2], ni votre sympathie à son malheureux petit-fils[3].

J'eus l'honneur de m'entretenir avec vous, monsieur le comte, sur l'état de l'Angleterre ; si je trouve assez de loisir pour achever un mémoire écrit en allemand sur ce sujet, et qu'il se trouve une occasion sûre pour l'envoyer à Naples, souffrez que je vous le soumette.

Puisse l'air de Naples produire un effet durable et salutaire sur votre santé, et affermir les forces dont tôt ou tard vous aurez besoin pour sauver votre patrie et l'Europe, dont le salut dépend de l'affermissement paisible de vos institutions ! C'est un de mes vœux les plus ardents, et je vous conjure de

[1] Charles, comte d'Anjou et de Provence, né en 1220, mort en 1285. Il était fils de Louis VIII et frère de saint Louis. En 1264, le pape Urbain IV l'avait couronné roi de Naples et de Sicile. — Consultez l'*Histoire de la lutte des Papes et des Empereurs de la maison de Souabe*, par C. de Cherrier, membre de l'Institut, t. III, p. 130-133. Paris, 1858.

[2] Frédéric II, fils de Henri VI, empereur d'Allemagne, et de Constance, reine des Deux-Siciles. Il naquit en 1194, succéda à son père dès 1197 et mourut en 1250. Il était doué d'une intelligence peu commune, mais de nombreuses cruautés ont terni sa mémoire. — Voyez ce même ouvrage, t. III, p. 395-399.

[3] Conradin, fils de Conrad IV et petit-fils de Frédéric, naquit en 1252. A l'âge de seize ans, il revendiqua la couronne impériale et celle des Deux-Siciles. Vaincu par Charles d'Anjou à la bataille du Salto et condamné à mort, il monta courageusement sur l'échafaud (1268). Avec ce prince disparut la dynastie des Hohenstaufen. — Voyez ce même ouvrage, t. III, p. 261-282.

veiller attentivement à l'effet que fera sur votre santé l'air que vous respirez actuellement.

Il a pu vous paraître singulier, monsieur le comte, qu'un étranger vous ait montré une vénération et un attachement presque passionnés : sentiments que la seule observation de votre vie publique et l'étude des principes que vous avez développés ont pu inspirer à un individu qui n'avait jamais eu l'avantage de vous connaître personnellement. Mais j'ose me flatter que vous n'y trouverez rien de ridicule, et que vous ne dédaignez pas l'idée d'une Église invisible politique, répandue parmi toutes les nations, ni le sentiment qui embrasse les principes politiques et se porte sur ceux qui, malheureusement en si petit nombre, les établissent et les défendent noblement et courageusement[1]. C'est ce sentiment que je vous ai voué à jamais, monsieur le comte, et à l'expression duquel je ne veux ajouter aucune courtoisie banale.

NIEBUHR.

[1] « Niebuhr avait beaucoup modifié ses idées sur la France ; il suivait avec intérêt le progrès des institutions constitutionnelles..... Il avait une égale aversion et pour les révolutions et pour l'excès du pouvoir ; et le grand orateur qui, du haut de la tribune française, osa proclamer qu'il fallait *planter l'étendard royal au milieu de la nation* avait exprimé la pensée de Niebuhr avec l'éloquence et la noblesse d'un ancien. Ses véhémentes et chaleureuses improvisations, ses vues nobles et généreuses si souvent développées dans les discours les plus brillants, lui avaient conquis l'estime de l'ambassadeur de Prusse, et, quand..... M. de Serre vint à Naples, il lui parut plutôt arriver d'un autre temps que d'un autre lieu..... » — Voyez la *Notice sur B.-G. Niebuhr*, insérée par M. de Golbéry dans le t. VII de l'*Histoire romaine*, p. 339.

La *Concordia* de M. Schlegel[1] ne paraît plus: vous me l'avez demandée.

1081. — M. de Wendel à M. de Serre.

Hayange, ce 24 juin 1822.

J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre de Rome. Déjà Puymaigre m'avait mandé que vous ne lui aviez pas produit la preuve de vos impositions et qu'il n'avait pu vous porter sur les listes que de sa propre autorité. Ici, la chose sera plus simple; le seul obstacle sera qu'un arrondissement veut un député qui fasse ses affaires et que l'éloignement est contraire à cette prétention; au surplus, nous n'en sommes pas encore là[2].

L'élection dernière, qui pouvait faire perdre à la droite, lui a, au contraire, donné de la force; elle y a véritablement gagné, et même plus qu'on ne le

[1] Frédéric Schlegel, un des critiques les plus célèbres de l'Allemagne; né à Hanovre en 1772, mort à Dresde en 1829. De 1820 à 1821, il publia, sous le nom de « *Concordia*, une revue destinée à concilier les opinions sur la politique, la religion et les arts ». (*Biographie universelle*, nouvelle édition, t. XXXVIII, p. 349.) M. Schlegel avait quitté, en 1803, le protestantisme pour le catholicisme.

[2] M. de Serre, député du Haut-Rhin depuis 1815, ne se présenta pas, en 1822, aux électeurs de l'arrondissement de Colmar. Le baron d'Anthès, candidat du ministère, l'emporta sur M. Kœchlin, candidat de l'opposition.

pense; il y a plus d'ensemble, il y a aussi plus de modération depuis qu'on se croit sûr de la victoire. Il ne faut pas juger l'opinion par Paris, qui est le centre de toutes les oppositions, de tous les libellistes, et qui ressemble assez, pour l'élection, à la Cité, à Londres; mais il faut, ce me semble, examiner les provinces, et, si l'on juge par elles, la cause des Bourbons gagne beaucoup en ce moment; c'est, mon cher ami, un spectacle utile à l'opinion que de voir les hommes qui veulent la dynastie arriver successivement aux places, tandis que ceux qui n'en veulent pas vont à leur centre naturel, à l'opposition; l'armée est sensiblement améliorée.....

M. de Villèle est l'âme du ministère, et je vous assure qu'il remplace avantageusement, par un rare instinct et par de l'adresse, ce qui peut lui manquer d'ailleurs; mon avis est que ce ministère peut marcher, s'il ne survient pas de circonstances trop extraordinaires; il a un grand avantage, celui d'être franchement soutenu par les royalistes, tandis que vous ne l'étiez que bien faiblement. Il n'y a pas de doute que la masse en France a l'opinion du centre; mais, comme la masse n'agit pas, on ne peut prendre en considération que ce qui prend part à la querelle, et dès lors les passions amènent tout naturellement à la division en deux camps ennemis; tout ce qui est entre les deux camps est exposé au feu croisé et doit faire retraite après une honorable défense.

C'est, comme vous le dites, une immense perte que celle de M. de Richelieu; le chagrin l'a tué; il

avait trop de loyauté pour faire partie d'un gouvernement d'intrigues ; en somme, tous ces beaux systèmes de Chambres, de représentation, c'est la corruption et la dégradation de l'espèce, et je trouve plus de grandeur dans un jour de notre monarchie de Louis XIV qu'il n'y en aura dans un siècle de ce gouvernement-ci, en supposant toutefois qu'il aille jusque-là, ce que je suis loin de croire : à moins de changer entièrement nos mœurs, nos habitudes, on ne permettra pas que des bavards abusent des dons de la parole pour prêcher sans cesse en face du trône des doctrines subversives et dont les sauvages auraient souvent honte.

J'ai vu Mme de Serre, je l'ai trouvée bien; vous savez qu'il y avait longtemps que M. de Serre ne vivait qu'à force d'art et de soins; il était impossible d'espérer plus.

J'espère aller vous voir au printemps prochain; mandez-moi à quelle époque il commence à Naples, car il faut tâcher de le rencontrer le plus tôt qu'on le peut.

Vous aurez appris avec peine que vos anciens collègues, M. Roy particulièrement, se sont joints à l'opposition de Paris dans les élections.....

La Boulaye n'était pas encore à Paris à mon départ; je l'y retrouverai, j'espère, à mon arrivée pour le budget. Je vous écrirai à cette époque avec plus de détails.

Votre ami,

F. DE WENDEL.

1082. — Le baron Portal à M. de Serre.

Paris, le 24 juin 1822.

Je suis affligé, mon ami, que la première lettre que j'ai à vous écrire soit destinée à vous faire mon compliment de condoléance sur la mort de M. votre père, et à vous parler de la mort de notre respectable ami, M. le duc de Richelieu.

Je sais l'attachement que vous portez à votre famille, le tendre respect que vous aviez pour M. votre père, et je comprends, par conséquent, votre chagrin, que je partage de tout mon cœur. La mort de M. le duc nous a plongés dans la plus grande consternation. Les Bourbons ont perdu en lui un ami fidèle, la France, un vertueux citoyen, et l'Europe, un conciliateur peut-être encore nécessaire [1].

Si l'on pouvait se flatter que ce nouvel exemple de tout ce qu'il y a de fragile dans notre pauvre

[1] « L'impression profonde produite par la mort de l'ancien président du Conseil ne se borna pas à la France. L'empereur Alexandre dit en l'apprenant : « Je pleure le duc de Richelieu « comme le seul ami qui m'ait fait entendre la vérité. » A Odessa, dans cette ville qu'il avait fondée et gouvernée pendant tant d'années et qui lui devait sa prospérité comme son existence, l'émotion fut d'autant plus vive qu'on s'y croyait certain qu'il allait profiter de ses loisirs pour y faire une visite. Le jour où arriva la triste nouvelle, le théâtre fut fermé ; on célébra pour lui, avec toute la pompe possible, un service religieux, et une statue lui fut élevée par souscription sur une des places publiques. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 90.)

existence pourra concourir à nous rendre plus raisonnables, plus consciencieux, ce serait, du moins, un motif de consolation ; mais combien déjà ne songent plus qu'à profiter de ses dépouilles ! Toutefois, dans quelques années, l'histoire redira ses qualités, ses vertus et les services éminents qu'il a eu le bonheur de rendre à son Roi et à son pays.

Vous avez démêlé quelques noms parmi ceux qui ont été signalés dans les colléges électoraux de Paris [1]. Ce fut un piége, une tactique abominable, et malheureusement on ne sut pas s'en garantir autant que cela eût été nécessaire. Mais ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire que vos anciens collègues, bien qu'ils soient aux prises avec la méfiance des uns et les outrages des autres, resteront fidèles à leurs principes et à leur sincère dévouement à la famille royale. Les royalistes peuvent varier, et malheureusement varient beaucoup sur les moyens de bien servir, de servir d'une manière utile et durable cette excellente et illustre famille; mais un point sur lequel ils doivent être et sont tous d'accord, c'est que le premier intérêt est de faire tête aux ennemis communs et de rendre impuissants leurs criminels projets.

Vous savez que j'ai toujours été et que, par tempérament, je serai toujours l'homme le moins au fait des petites anecdotes, des nouvelles à la main, des dessous de cartes qui amusent les oisifs et occupent quelquefois les hommes politiques. Je vis

[1] Sur les élections de Paris, voyez l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. VII, p. 6-9.

ans un quartier fort éloigné; je ne vois presque ersonne; je cause peu, et toute mon ambition et ous mes soins consistent à me procurer une petite aison de campagne où je puisse respirer un bon air et rétablir ma santé tout à fait délabrée.

Mes hommages à Mme de Serre, et tout à vous de out mon cœur.

PORTAL.

1083.— M. de la Boulaye à M. de Serre.

La Haye, 25 juin 1822.

Mon n° 8, sous la date du 21 mai, vous a été ddressé à Turin, cher ami, et vous avez dû trouver ous les autres numéros à Naples, où je crois que vous êtes arrivé du 10 au 15 de ce mois.....

Le seul nom de cette route de la Corniche indique e qu'on en doit attendre; il y a longtemps que j'en ntends mal parler, mais enfin vous êtes arrivé sans ccident au bout de cette rocailleuse banderole. Nous n'avons pas eu le même bonheur sur les chemins unis, plats et étroits de Hollande. Assaillis, à quelque distance de Leyde, par une espèce de sédiole que traînait un jeune cheval effarouché par une chèvre bondissant sur la lisière du chemin, notre voiture a été brisée, et le pauvre homme qui

était dans cette sédiole avec son fils, enfant de quatorze à quinze ans, a été si violemment renversé, qu'il est mort sur la place. L'enfant a fait la même chute et n'a point eu de mal; car, effrayé de ce terrible accident et sans s'inquiéter de son père, il s'est mis à fuir à toutes jambes. Nous étions à quelques pas d'un village dont les habitants ont très-bien vu le mal et sa cause. Nous avons su que le mort était à sa troisième femme, père de vingt enfants, en ayant encore huit, marchand de chevaux, et qui, le matin même, s'applaudissait de l'achat de celui qui l'a tué. Triste incident, cher ami; nos encres sont bien noires.

Le 8 de ce mois, j'ai eu cinquante-neuf ans. Donnez-moi vos anniversaires, père, mère et enfants.

Vous êtes donc à Naples, nous sommes donc à cinq ou six cents lieues l'un de l'autre, le duc de Richelieu est donc mort, et les Donnadieu, les Lalot boudent, chacun dans leur coin, jusqu'à ce qu'on leur accorde la royale faveur. Vous êtes à Naples, et vous y êtes arrivé, ainsi que je l'avais calculé, du 10 au 15; car, à l'instant même, j'apprends indirectement que vous avez dû quitter Rome le 8 ou le 9. Vous avez parcouru la même voie que Cicéron, que des ingrats envoyaient en exil. Ah! lisez ce *Moniteur* du 14 juin. Les sages et douces paroles du cardinal de Bausset vous iront au cœur. On aura beau faire, il y aura sur ce 14 décembre 1821 quelques pages où l'histoire parlera comme le cardinal, et plus haut encore. Ils donneront à X. la place de Z.; pour mettre les rênes

du contentieux en des mains plus souples, ils renverront Y., etc., etc. Tout cela ne fera pas que nous soyons effectivement mieux, et nous n'en aurons pas moins donné une nouvelle preuve de cette déplorable mobilité qui nous caractérise, et s'oppose à ce qu'on puisse rien bâtir dans de nobles et solides proportions sur le plus beau sol du monde. Cependant la situation de la France n'est pas relativement ce qu'elle était autrefois; l'accroissement et le développement, dans ces derniers temps, des autres grandes puissances ont changé l'état des choses, et cette force d'agrégation, dont avec raison nous félicite M. de Bonald, serait bien amoindrie si l'esprit et le corps de la nation, telle que les circonstances l'ont faite, n'en ressentaient pas également l'influence.

Je vous ai promis quelques détails sur les finances des Pays-Bas. Le budget se divise.....

Hier, jour de Saint-Jean, mon patron, mon bon cousin avait réuni à dîner les ministres néerlandais et les ministres étrangers. J'ai beaucoup parlé de vous avec le ministre de la Justice, M. Van Maanen, qui vous a tous deux vus et promenés en juillet 1813; brave et galant homme, qu'on estime beaucoup ici et que j'ai d'autant plus goûté que nous étions d'accord sur votre compte. Je suis bien aise que vous connaissiez le bois et Scheveningen. J'y trotte avec vous.

Je ne voulais vous écrire qu'à mon retour de la Noord-Holland, mais votre lettre du 26 mai m'a provoqué. Je vous dirai encore un petit mot avant

de partir. Aimez mon cousin, qui vous honore. Mille tendresses, chers amis, et le baiser du parrain.

F. L. B.

1084. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

La Haye, 30 juin 1822.

Je partirai cette nuit, cher ami, et je serai le 4 juillet à Paris.

La loi de douane sera probablement faite. Comptes et budget restent entiers : il ne m'en manquera pas un chiffre. La majorité n'est plus à quelques voix près; les libéraux deviennent de moins en moins formidables chez nous et de plus en plus ridicules de ce côté-ci de l'Europe. J'ai visité avec intérêt quelques points importants ou curieux de la Noord-Holland; j'ai passé un bon mois en assez bonne santé, bien vu, bien accueilli, auprès d'un intime ami; j'ai donc le cœur content et la conscience nette.

La chaleur est toujours forte; les gazons sont brûlés, chose rare au milieu des eaux. La sécheresse a fait ici et dans le Nord grand tort aux céréales; le prix des grains augmente d'une manière sensible, et d'anciens magasins de la compagnie des Indes, qui sont maintenant pleins de blé à Amsterdam, ont

récemment plié sous le faix ; 5 à 6 millions de livres de blé ont péri dans cet entassement. L'abondance nous venait du Midi; la disette nous viendra du Nord. Placés entre les deux, nous aurons toujours quelque sujet de nous plaindre; il ne nous faut rien de plus.

Avez-vous une maison, un intérieur de maison à Brooke? Nous avons eu cet insigne bonheur et sans nous déchausser. Le bourgmestre, ni plus, ni moins, nous a ouvert sa petite porte, car la grande, comme vous savez. est inviolable. Nous avons vu en dorures, en peintures, en porcelaines du Japon, en magots, en exquise propreté, tout ce qu'on peut voir, et, pour petite pièce, nous avons visité une ferme. Entre la maison de M. Baker, maire de Brooke, et celle de Pierre le Grand à Saardam, grande est, je vous le jure, la différence. J'ai cherché votre nom dans ces encyclopédies de noms propres qui sont étalées sur la table du czar; mais comment trouver un petit nom de cinq lettres dans tous ces griffonnages?

Amsterdam! belle ville, quoique déchue; ville en effet située pour être une des reines du commerce du monde, entourée de cette mer de Haarlem, de cet Y, de ce Zuyderzée, qui forment pour elle autant de rades sûres, autant de grands asiles où les navires, magasins flottants des produits de toutes les contrées du monde, peuvent attendre sans danger qu'on les décharge ou qu'on les réexpédie. Nous avons vu de beaux tableaux et revu de plus beaux encore. Enfin, nous avons entendu cet orgue de Haarlem qui passe pour le plus beau des orgues et qui imite l'o-

rage de façon à faire croire que le tonnerre tombe sur l'église.

J'ai reçu une lettre d'Hyacinthe, grosse de deux lettres, l'une pour vous, l'autre pour Mme votre mère. J'achemine la vôtre par l'Allemagne; je porte sa compagne à Paris.

Mille tendresses, mes chers amis; j'embrasse vos enfants de tout mon cœur. Mon cousin vous présente tous ses hommages.

F. DE LA BOULAYE.

P.-S. Décidément le grand voyage du roi d'Angleterre n'aura pas lieu,

---

1085. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 2 juillet 1822.

J'écris toujours, chère maman, même lorsque je n'ai pas de nouvelles, et je pense encore que, dans cet éloignement et dans notre tristesse, mes lettres sont votre plus grande consolation. Je vous renouvelle la prière de m'écrire souvent, ne fût-ce que quelques mots, en les envoyant à M. Prévost[1], aux Affaires étrangères. C'est beaucoup, à cette distance, de se

[1] M. Prévost était chef de la chancellerie au ministère des Affaires étrangères; il était, en outre, maître des requêtes.

ıir réciproquement en vie et en santé il y a ıze ou vingt jours.

ı vous avez eu, comme je le vois par les jour-ı, des chaleurs excessives, jugez ce que ç'a été C'était à ne rien pouvoir faire pendant toute la eur, et presque tout le monde tombait malade. ı qu'à la campagne, sur une hauteur et profi- du moindre vent de mer qui s'élève, nous avons ıcoup souffert.....

ous comprenez donc bien, chère maman, que la eur, l'étrangeté, les embarras d'un établisse-t, les regrets de ce qu'on a quitté et les compa-ons nous désenchantent un peu de Naples. L'au-ne et l'habitude viendront un peu réparer tout ; mais le plus brillant poste, loin de son pays, toujours un exil.

.u revoir, chère maman; nous vous embrassons lrement, et moi plus que personne.

Votre tendre fils et meilleur ami,

H. DE S.

1086. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 5 juillet 1822.

'arrive, cher ami; je trouve deux lettres de s.....

la première course a été rue de Buffault.

Mme votre mère est bien, très-bien; elle vous a écrit hier.

Votre lettre du 11 juin, de Naples, est sans numéro; mais l'essentiel est que vous soyez tous arrivés à Naples en bonne santé.

Je verrai M. Rothschild[1], et nous nous concerterons.

Ce que vous dites sur les élections de Paris est plein de raison; je pense comme vous. Quant à notre pauvre duc, je n'ai qu'un mot à répondre: il ne serait pas mort; lisez le cardinal.

Vous avez été bien reçu partout. Ah! je le crois bien! Pourquoi vous reçoit-on? Vous devriez recevoir les autres.

Je suis pressé; je marque ma chasse et je vous embrasse tous.

A bientôt.

F. DE LA BOULAYE.

[1] James Rothschild, fils de Meyer Rothschild, né à Francfort le 15 mai 1792, mort à Paris le 15 novembre 1868. Lui et ses quatre frères, Anselme, Salomon, Nathan et Charles, ne formaient qu'une maison qui avait cinq comptoirs : Paris, Francfort, Vienne, Londres et Naples. « La source de leur crédit était honorable, remarque M. Charles Lacretelle; elle était due à la fidélité scrupuleuse avec laquelle leur père avait rendu à l'électeur de Hesse, après un long exil, un trésor considérable en tenant compte des intérêts. » (*Histoire de France depuis la Restauration*, t. IV, p. 76. Paris, 1835.) L'empereur d'Autriche, qui les avait anoblis en 1815, leur conféra en 1822 le titre de baron.

1067. — M. de Serre à sa mère.

Naples, le 9 juillet 1822.

J'ai de bien tristes nouvelles à vous donner, chère maman ; nos afflictions se succèdent : nous avons perdu hier matin notre pauvre petite Caroline. Cette charmante enfant nous a été enlevée comme par la foudre; un mouvement de dentition presque général lui a donné une fièvre continue; elle a passé dans une convulsion. Que vous dire après cela, chère maman, de notre douleur? L'état de ma femme a rendu la sienne alarmante. Elle est fort affaissée, et je ne suis pas sans inquiétude. Sûrement ce n'était qu'une enfant de seize mois à peine, et il nous en reste; mais celle-là était si belle et si bonne! Depuis trois mois elle était sans cesse dans nos bras; c'était vraiment la joie de la maison; aussi tout le monde la regrette. Gaston et Louise ont été bien bons l'un et l'autre, bien tendres pour leur mère dans cette triste circonstance. Pour moi, je ne savais pas par moi-même ce que c'est que de perdre son enfant! Aussi ce sont bien des pertes en moins de deux mois: mon père, ma fille et un ami comme M. de Richelieu! Et être si loin de vous, si loin dans de si cruels moments!

Je voulais écrire à la Boulaye, mais j'ai veillé une grande partie de ces deux nuits. Je n'ai de force et

de temps que pour écrire à vous. Apprenez-lui notre malheur. Quelle triste réalisation de vos craintes à tous deux sur ce voyage de Naples! Priez Dieu qu'il détourne de nous d'autres malheurs, et conservez-vous pour soutenir mon courage dans ces épreuves.

Au revoir, chère maman et tendre amie; j'aurais dû ne vous envoyer que des consolations, et ce sont de nouvelles douleurs.

Votre bon fils,

H. DE S.

1088. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 10 juillet 1822.

J'ai reçu avant-hier, cher ami, par M. du Blaisel, votre n° 10 du 29 mai..... On espère que la session n'ira pas plus loin que le 10 août, et je retournerai sur-le-champ à mes vignes. Le soleil mène le raisin en poste; il y aura du vin nouveau à la Saint-Louis, et je vendangerai dans les premiers jours de septembre.

Vous aurez vu par mes *Hollandaises* que nous pensons de même sur le Congrès. J'en causerai demain avec M. de Villèle selon votre mesure. Villèle est en effet un homme habile et nécessaire; aussi porte-t-il ombrage. C'est contre lui que sont diri-

ées ces grandes phrases et tout ce bataillon de hiffres sur les canaux. La gauche, toujours prête à ppuyer la droite lorsqu'il s'agit de mal faire, joue on rôle accoutumé. A mon avis, il en sera des caaux comme des emprunts; les canaux feront du bien; et, lorsque nous nous interdisons la mer et la erre par nos lois prohibitives, il est sage d'agranlir notre propre marché, d'accroître et de multiplier os communications intérieures. Prétendre qu'on eut trouver des compagnies pour exécuter en ce enre des travaux sur une grande échelle est abrde.

En Angleterre, en Irlande, les compagnies qui t entrepris les grands travaux ont fait banqueute, et le gouvernement a bâti sur leurs ruines. n Hollande, les grandes opérations s'exécutent aux ais et par les soins du gouvernement ou des proinces. De tous les canaux que l'on nous propose, lui de Bourgogne est le seul contre lequel il y ait eaucoup à dire; mais on y a déjà dépensé une uinzaine de millions[1].

Wendel est à ses forges; Turmel et Maud'huy nt par moi de vos nouvelles, vous font mille amiés et sur les prochaines élections montrent assez

[1] « Des débats, longs et approfondis, eurent lieu, non sur l'utilité s canaux que tout le monde reconnaissait, mais sur les moyens exécution proposés par le gouvernement, et surtout sur les contions trop favorables qui, disait-on, étaient faites aux compaies. Néanmoins la loi passa telle que le gouvernement l'avait ésentée, à la majorité relativement assez faible de 200 voix cone 137. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de auranne, t. VII, p. 27.)

de confiance; l'un et l'autre prétendent que, pour leur propre compte, ils s'abstiendront.

M. de Clermont-Tonnerre m'a fait demander de vos nouvelles et fort prié de le rappeler à votre souvenir. Mme de Noirville était chez lui; elle se plaint de votre silence; elle a écrit à notre belle Excellence.

J'embrasse vos enfants et ma filleule. Nous étouffons ici sans brise de mer.

Mille tendresses, mes chers amis.

F. L. B.

1089. — Le duc de Blacas à M. de Serre.

A Bagnaja, près Viterbe, ce 14 juillet 1822.

J'ai appris avec une sensible peine, monsieur le comte, la perte que vous venez de faire, et je sens trop vivement tout ce que vous devez éprouver pour ne pas partager votre bien juste douleur. Je veux me flatter que l'état de Mme la comtesse de Serre n'aura pas souffert d'un coup aussi cruel. Vous m'obligerez beaucoup si vous voulez bien lui offrir mes hommages et me donner de ses nouvelles et des vôtres: ce sera rendre justice à mon attachement, dont je vous prie de recevoir l'assurance réitérée en même temps que celle de la haute considération avec

aquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BLACAS D'AULPS.

P.-S. Je suis établi à la campagne depuis quelques jours. Je n'ai pas reçu de nouvelles importantes; je me serais, sans cela, empressé de vous les transmettre.

1090. — Le comte de Puymaigre à M. de Serre.

Colmar, 14 juillet [1822].

Nous venons, monsieur et ami, de donner une mystification complète aux libéraux de ce pays; je sais combien le moyen était dangereux et j'en ai été bien inquiet; ce sont de ces choses qu'il ne faut pas risquer souvent; enfin cela a réussi et cela a produit un grand effet.

Ne pensez pas, du reste, que l'opposition perpétuelle que je rencontre dans ce pays ait pu me jeter dans des opinions exagérées; je tiens plus que jamais au système constitutionnel, je sens bien mieux encore, depuis que je suis préfet, que c'est le seul qui convienne à la France; mais je m'indigne de toutes les trames, de toutes les perfidies du parti révolutionnaire, et je désire bien n'être jamais obligé de le combattre par les baïonnettes, car je n'hésiterais pas.

Au résultat, je vais tâcher de quitter un département où je suis tous les jours exposé à prendre une initiative qui pourra me perdre un jour; je ne demande qu'un département *égal*.

Que je voudrais vous voir un instant, m'assurer si vous vous trouvez bien près du Vésuve, si Mme de Serre ne regrette pas trop la place Vendôme! Ah! partout où je serai, je n'oublierai point l'amitié que je vous porte de si bon cœur, et dont je prie aussi Mme de Serre de recevoir l'assurance en y joignant l'hommage de mon respect.

PUYMAIGRE.

P. S. J'irai voter dans la Moselle aux premières élections et nous vous ferons sortir, je l'espère; ce sera moins ridicule que dans le Haut-Rhin.

1091. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 15 juillet 1822.

Vous aurez été assez longtemps sans recevoir de nos nouvelles, chère maman, et cela arrivera toutes les fois que je vous écrirai par un courrier particulier qui gagne sept jours sur la poste; celle-ci en met quinze, ce qui fait au moins trois semaines d'intervalle.

Ma dernière lettre vous annonçait la perte que nous avions faite, la veille, de notre pauvre petite Caroline, et mes inquiétudes sur les suites qu'auraient pour la santé de ma femme la secousse et l'extrême douleur inséparables d'un tel événement. Elles n'étaient que trop fondées..... Elle doit constamment et devra longtemps encore garder le lit ou la chaise longue..... Ces soins et ces craintes sont venues faire une triste diversion aux regrets que je donne à mon pauvre enfant. Les autres se portent bien. Il semble que ce malheur les ait rapprochés de nous, les ait rendus plus tendres pour nous, comme ils nous sont plus chers. Ce sont, au vrai, de bonnes petites créatures. Celle que nous pleurons promettait infiniment. Au milieu de ces traverses, ma santé se soutient. Comme nous tous, maîtres et gens, j'avais été un peu éprouvé par le climat; mais je me suis remis. Les chaleurs sont d'ailleurs diminuées et la température actuelle est fort tolérable.

Je désire bien apprendre par votre première lettre que vous avez trouvé à vous loger convenablement et à portée d'une promenade. J'espère que vous aurez préféré le faubourg Saint-Germain. C'est aussi le quartier que je chercherai à habiter, lorsque le cours des choses auquel je me suis abandonné me ramènera à Paris. En attendant, nous avons bien de la peine à faire notre établissement à Naples..... J'ai vu bien des palais, tous fort chers, et pas grand'chose qui convienne.

Vous devez maintenant avoir à Paris, en sus des

députés de la Moselle, la Boulaye. Je compte un peu sur eux pour vous distraire de votre solitude.

Nous sommes ici étrangers au pays, n'ayant guère vu que la cour et le corps diplomatique. Ce ne sera que vers l'automne et l'hiver que nous serons dans le cas de faire des connaissances napolitaines.

Au revoir, chère maman; nous vous embrassons tendrement.....

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE SERRE.

1092.— M. de Wendel à M. de Serre.

Paris, le 18 juillet 1822.

Ayant appris, mon cher ami, qu'on devait dans le département chercher à prouver que vous ne payiez pas l'impôt, j'ai vérifié hier ce que Mme de Serre paye elle-même : cela ne va qu'à 38 francs. M. Ravez m'a dit qu'il faudrait faire faire une vente des droits de Mme d'Huart et que par ce moyen *d'abandon* on n'était pas obligé d'avoir pris ses précautions un an d'avance ; vous savez que, depuis l'amendement de Duvergier[1], il faut payer réellement

[1] Jean-Marie Duvergier de Hauranne, né à Rouen le 21 mars 1771, comptait parmi ses grands-oncles le célèbre abbé de Saint-Cyran. Après avoir servi sur les vaisseaux de l'État en 1793 et

le jour de l'élection[1]; au surplus j'ai le temps d'attendre votre avis sur cela; le préfet y met et y mettra beaucoup de bonne volonté.

La position est toujours la même ici : M. de la Bourdonnaie a renoncé, pour cette année au moins, à ses attaques contre le ministère; M. de Villèle gagne tous les jours dans l'opinion; les autres ne sont rien; votre successeur est sans doute un homme très-bien pensant, mais il n'est vraiment pas de force.

Voilà les Espagnols au lendemain de leur 10 août: les souverains se conduiront-ils aussi lâchement que dans les événements analogues de 1792? Voilà toute la question. Elle se complique un peu plus cependant par la conduite de ce malheureux roi d'Espagne: il ne veut pas se montrer, il reste dans son cabinet. Former un bon parti royaliste en Espagne

1794 et avoir assisté au combat du 13 prairial (an II), il s'adonna au négoce et, à plusieurs reprises, fit partie de la chambre de commerce de Rouen. Député de la Seine-Inférieure en 1815, il se montra dévoué au Roi et à la Charte et s'opposa aux excès de la droite. Réélu en 1816, la Chambre le choisit pour un de ses questeurs. Il échoua aux élections de 1819 et réussit à celles de 1820. Il soutint la politique de M. de Richelieu; mais, ayant combattu la politique de M. de Villèle, celui-ci empêcha, en 1824, le succès de sa candidature. Il fut réélu en 1827 et fit partie des 221. Réélu de nouveau en 1830, il mourut à Paris le 20 août 1831. — Consultez l'*Histoire du gouvernement parlementaire en France*, par son fils, M. Prosper Duvergier de Hauranne. Voyez aussi la notice insérée par M. Durozoir dans la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. XII, p. 171.

[1] La proposition de M. Duvergier de Hauranne avait été développée en comité secret le 29 novembre 1817. — Voyez *le Moniteur* de cette année, p. 1335.

et le bien soutenir, voilà, ce me semble, le seul moyen d'en finir ; mais cela demande à être mieux combiné que la dernière affaire de Madrid[1].

La dernière loi de douanes, en donnant de grands avantages aux forges de France, détruit mon projet d'amélioration pour la Quint ; je verrai cependant encore d'un autre côté ; il y a, malgré tout cela, deux amateurs qui se présentent ; puissions-nous vendre!

Votre ami,

F. DE WENDEL.

1093. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 19 juillet 1822.

Je reçois, cher ami, votre n° 10 du 2 de ce mois, n° 10 *bis*..... Wendel est de retour. Il a reçu la lettre relative à vos impositions, il vous a répondu ; mais je ne vois pas clair dans cette affaire d'impositions, et je crains qu'elle n'amène quelques difficultés. Au surplus, voici une autre lettre de Wendel, où sans doute il est question de vos impositions et de l'élection.

[1] Quelques jours auparavant (dans la nuit du 6 au 7 juillet), Ferdinand VII avait essayé de ressaisir le pouvoir que lui avait arraché le parti révolutionnaire ; mais la garde royale fut bientôt repoussée, dispersée, et le Roi dut capituler. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 407-422.

Vous avez raison d'applaudir au discours du trône, aux réponses des Chambres, aux motifs de la loi de finance; tout cela est, en effet, fort sage. Les libéraux ne cessent pas d'être des insensés et d'exhaler une forte odeur de faction. M. de Villèle fait tête à l'orage et se défend bien. La force et l'union de la majorité mettent jusqu'ici du vent dans ses voiles. Il est probable que les affaires seront finies à notre Chambre dans les premiers jours d'août. J'irai sur-le-champ à *Ay, près Épernay* (*Marne*); c'est là qu'il faudra m'écrire à la réception de cette lettre.

La santé de Mme votre mère est bonne. Je n'ai plus à me plaindre de la mienne. Je désire ardemment que les vôtres résistent à ces excessives chaleurs, et je ne suis point étonné qu'elles leur aient payé tribut. Ne négligez aucune précaution.

Des marins non suspects, qui reviennent du Levant, me disent que les bâtiments grecs sont bien armés, bien gréés, que leurs équipages les manœuvrent à merveille et se battent avec une grande bravoure Si des étrangers n'aident pas les Turcs, leur destinée sur mer sera mauvaise.

MM. Lainé, Portal, de Riocour, de Gestas[1], Bourdeau, Chantereyne[2], Mézy, Saint-Cricq, Gar-

[1] M. de Gestas, député des Basses-Pyrénées en 1815, ne fut pas réélu en 1816, l'âge requis ayant été porté de trente à quarante ans. Il reparut à la Chambre en 1818, puis en 1820; il siégeait au centre droit. Il est mort en 1849, âgé de soixante et douze ans. Il avait exercé les fonctions de conservateur des eaux et forêts et reçu le titre de comte.

[2] Victor Avoyne de Chantereyne, né à Cherbourg en 1762, était en 1789 avocat au Parlement de Paris. Rentré dans son pays na-

tempe, Pommerol[1], le marquis et la marquise de Rivière me demandent souvent de vos nouvelles et des nouvelles de Mme de Serre. Tous me prient de les rappeler à vos souvenirs.

Voici encore deux lettres, l'une pour notre belle Excellence, l'autre pour vous. A cette dernière était jointe une grammaire chinoise. J'ai remis au jeune de Vaulx cet in-quarto avec ses magnifiques et savantes pattes de mouche. Je lui remets tous les livres qui viennent pour vous.

M. Rothschild est à Londres, et peut-être ira-t-il de là en Russie. On m'a promis chez lui de m'avertir lorsqu'il y aurait des courriers. Tiendra-t-on parole?

Les dernières nouvelles d'Espagne sont déplorables; le ministère en est ému. J'ai vu M. de Villèle, qui proteste de sa fidélité à son attachement pour vous et de sa persévérance dans tous les bons sentiments qu'il vous a voués. Il croit que vous serez appelé au Congrès, si toutefois les choses se dis-

tal, il fit partie de l'administration de la ville de Cherbourg, puis de celle du département de la Manche : il fut révoqué en 1793. Il devint en 1800 substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Caen, en 1811 premier avocat général dans le même ressort, en 1818 premier président de la Cour royale d'Amiens, en 1820 conseiller à la Cour de cassation. Il représenta le département de la Manche de 1813 à 1814 au Corps législatif, de 1817 à 1827 à la Chambre des députés; il siégeait au centre droit. Il mourut à Paris en 1834. Il avait professé le droit à l'École de Caen : c'était un jurisconsulte éminent et un orateur des plus goûtés.

[1] M. de Pommerol, député de la Loire en 1815, ne fut pas réélu en 1819, mais il reparut à la Chambre en 1820.

posent de manière qu'il nous convienne d'y faire intervenir quelque grand personnage. Mais, en me parlant ainsi, son opinion me paraissait être que, à la suite de quelques mouvements dans notre diplomatie italienne, une plus importante position vous y attendait.

J'apprends que M. le duc de Laval[1] va remplacer M. de Blacas, qui demande à revenir. Soit que nous nous mêlions décidément à la politique européenne, soit que nous nous tenions sur la défensive, personne ne me paraît plus propre que vous à discuter les conditions d'association ou à faire valoir les raisons de s'abstenir. Seul ou avec un collègue placé comme vous l'êtes, les convenances exigent que vous fassiez partie d'un Congrès en Italie. Ce texte a été développé.

J'ai su que les lettres par vous écrites jusqu'à ce jour aux Affaires étrangères avaient obtenu tous les suffrages.

M. l'abbé de Montesquiou, que j'ai trouvé hier à dîner chez M. de Villèle, se recommande à votre mémoire.

M. Lainé doit vous écrire.

[1] Anne-Adrien-Pierre de Montmorency, duc de Laval, né à Paris le 29 octobre 1768. Il émigra, servit comme capitaine dans le régiment de Montmorency, et revint lorsque les lois contre les émigrés s'adoucirent. Il fut ambassadeur à Madrid (1814), à Rome (1823), à Vienne (1828), à Londres (1829). Il était, en outre, pair de France, ministre d'État, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'Or, duc de Fernando-Luis, etc. La révolution de juillet mit un terme à sa vie politique. Il mourut à Paris le 16 juin 1837.

Je vous embrasse, mes chers amis, de tout mon cœur.

F. DE LA BOULAYE.

1094. — M. de Serre à M. de Wendel.

Naples, 21 juillet 1822.

M. Hamelin m'a remis, mon cher ami, votre lettre du 17, et j'ai reçu depuis celle du 24 juin. Le président Colchen m'avait aussi écrit au sujet de M. Hamelin, que j'ai vu, ainsi que sa fille. Vous pouvez assurer toutes les personnes qui vous en ont parlé que nous ferons tout ce que nous pourrons pour leur être utiles et agréables.

Votre lettre nous a trouvés dans une affliction nouvelle causée par la perte que nous avons faite de ma dernière petite. Elle avait bien soutenu le voyage. La dentition l'a emportée ici au bout de trois semaines.

Je vous remercie des détails que vous me donnez ; ils ont, comme vous pensez aisément, beaucoup d'intérêt pour moi. Je suis charmé que vous n'ayez plus les craintes que vous aviez avant mon départ. Ici tout paraît engourdi par l'extrême chaleur. J'avais écrit à Portal avec quelle peine j'avais remarqué certains noms signalés dans les dernières élections de Paris. Il me répond que ce fut un piége,

une tactique abominable dont on n'a pas su se garantir à temps; que nos anciens collègues, malgré la méfiance et les insultes auxquelles ils sont en but, restent fidèles à leurs principes et avant tout sont d'accord avec tous les royalistes sur la nécessité de repousser les ennemis communs. Au fond, je ne comprendrais pas que M. Roy, par exemple, qui peu de jours auparavant avait désavoué par les journaux un propos qu'ils lui avaient prêté dans les élections d'arrondissement en faveur des libéraux, eût préféré ceux-ci à Breton[1], à Bonnet[2], son ami.

Quant à mon élection future, c'est une chose sur laquelle je dois m'en rapporter absolument à vous.

Mme de Fischer[3] avait atteint le terme de la plus longue carrière. Ce décès et l'autre que vous m'annoncez aideraient à l'aisance d'une fortune ordinaire; mais vous êtes dans un océan pour lequel ce ne sont plus que gouttes d'eau. Prenez pour vous toutes les précautions de régime qui préviennent les coups de sang et autres accidents semblables.

[1] Louis-Henry Breton, né à Paris en 1776. Notaire de 1804 à 1826, il fut successivement secrétaire, syndic, président de la chambre des notaires. Député de la Seine de 1816 à 1827, il siégea au centre droit. Il était aussi membre du Conseil des hospices et du Conseil général de la Seine. Après les événements de 1830, il se démit de ses fonctions publiques, ne voulant pas prêter un second serment. Il est mort à Paris le 4 mai 1855. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1816 et officier en 1821.

[2] Voyez ci-dessus, p. 169.

[3] Mme de Fischer de Dicourt, belle-mère de M. de Wendel.

J'ai ici devant les mains de grandes dépenses à faire pour mon établissement. La concurrence des généraux autrichiens, pour lesquels la ville loue des logements aux prix les plus hauts, et des Anglais a porté la cherté à l'extrême.

Votre ami,

H. DE SERRE.

1095. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 23 juillet 1822.

J'ai reçu, chère maman, beaucoup de lettres de vous à la fois ou à peu près, du 12, du 16, du 25 juin, du 4 et des 6 et 8 juillet. Cette dernière, venue par courrier extraordinaire, en laisse encore en arrière qui m'arriveront plus tard. Cette dernière est celle par laquelle vous m'envoyez des cheveux de mon pauvre père en me donnant sur ses derniers jours des détails qui ont dû vous coûter, mais dont je vous remercie davantage. Il a fait une douce et bonne mort, et j'espère en la miséricorde divine que maintenant, réuni à ma pauvre petite, ils nous regardent, prient pour nous et nous attendent. Ma femme commence à se remettre de la terrible commotion que lui a fait éprouver un événement aussi inattendu. Toutefois, d'ici à ses couches et plus tard encore, elle aura besoin de ménagements bien

uivis. Ma santé est assez bonne, ainsi que celle de nes trois enfants.

Le logement que vous avez arrêté me paraît très-rais ; que n'y êtes-vous déjà ! Vous penserez sou-rent à nous en voyant la place Vendôme.

Au revoir, chère maman et tendre amie; c'est pour noi une des plus douces espérances de ce monde. Wendel vous a vue. Il vous aura sans doute, ainsi que Turmel et Maud'huy, parlé de mes chances d'é-ection dans la Moselle, fin de cette année ou com-nencement de l'autre. C'est aussi une chance de retour en France, bien que je n'en comprenne pas encore le comment.

Nous vous embrassons tendrement.

Votre bon fils et meilleur ami.

Mille choses aux Roville et à Mme d'Augier.

1096. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 24 juillet 1822.

En même temps que je reçois votre n° 11 du 5 juillet, j'apprends par Mme votre mère qu'une ettre du 9 annonce la mort de votre petite Caro-ine. Chère et jolie enfant, elle était donc destinée à aisser en Italie ses pauvres petits os! Il n'y a pas ongtemps que vous êtes parti, et déjà vous voilà 'rappé aux deux points extrêmes de votre famille!

Une autre mort a fait aussi sa profonde plaie. Nous ne sommes pas heureux en voyages du Midi. Je déplore la situation de Mme de Serre. Excellente mère, âme ardente, chargée d'un fardeau qui, s'il est un sujet de consolation, est une nouvelle source d'inquiétudes, elle doit beaucoup souffrir; elle doit avoir grand besoin de vos plus tendres soins. Comment se rappeler que sa fête arrive à la fin d'un mois si douloureusement commencé? Ce n'est plus que pour cette petite tombe qu'il faut des fleurs.

Les choses s'enveniment en effet sur la frontière d'Espagne, et chacun y met du sien. Je ne crois pas que l'agression vienne d'au delà des Pyrénées. Divisés entre eux, sans argent, sans armes, comment les Espagnols seraient-ils assez fous pour nous déclarer la guerre? Mais, s'ils n'attaquent pas, on les attaquera : ce sera le texte des délibérations du Congrès d'automne.

Saint-André[1], qui a été dernièrement envoyé à Vienne, est attendu d'un moment à l'autre.

Quoique les chaleurs vous paraissent supportables, je vous engage à ne négliger aucune précaution.

Ma santé est déjà détériorée depuis mon séjour à

[1] Esprit-André Durant de Saint-André, frère puiné de M. Durant de Mareuil, naquit le 19 mars 1777. Il entra fort jeune dans les bureaux des Affaires étrangères. Il suivit M. de Talleyrand dans ses voyages diplomatiques sous l'Empire. En 1822, il accompagna M. de Montmorency au Congrès de Vérone. Il fut consul général successivement à Venise, à Madrid, à Washington, à Londres, et obtint sa retraite en 1847..... Il était commandeur de la Légion d'honneur.

aris. Engagé hier à dîner chez M. de Clermont-'onnerre, j'ai voulu y aller, quoique malade, pour e pas avoir l'air de bouder, et me promettant bien e ne rien manger; mais, dès la soupe, la chaleur e l'appartement m'a fait évanouir, et j'ai été forcé e rentrer chez moi.

Vous serez abonné, à compter du 1er août, au *Moniteur* et au *Journal des Débats*. Je vous enerrai le discours du cardinal.

M. le duc de Blacas a voulu quitter Rome, et, si on en croit les bruits publics, il sera ici assez gêant pour le ministère. Le duc de Laval-Montmoency est fort aise d'aller à Rome. C'est un homme 'honneur et de bien, qui sait apprécier le mérite, t dont vous serez probablement content si les cironstances vous rapprochent.

Vous avez pu remarquer que *le Constitutionnel* 'ecommence à attaquer le centre, tandis que d'aures journaux se plaignent que le ministère ne marche pas.

Adieu, mes chers amis; je vous embrasse, vous et les enfants qui vous restent. Vos amis sont touchés de vos peines, et mes propres douleurs ranimées m'ont fait mêler des larmes aux vôtres.

F. L. B.

1097. — M. Lainé à M. de la Boulaye.

Samedi [27 juillet 1822].

Je vous remercierais de bien meilleur cœur, mon cher collègue, si votre billet ne m'apprenait que vous avez la fièvre. Encore un mécompte! Je vous croyais sur la route des fêtes.

Voilà une courte lettre pour Naples, la notice et le mot sur notre duc; c'est une petite consolation que notre ambassadeur reçoive ces choses de moi et par vous. Son âme noble avait senti comme la vôtre. S'il y a en moi plus de douleur, c'est que je peux dire :

Nulli flebilior...[1].

Ménagez-vous, monsieur, et croyez à la considération et à l'attachement bien sincère de votre dévoué collègue,

LAINÉ.

[1] Horat. Od., lib. I, carm. 24, v. 10.

1098. — M. Lainé à M. de Serre.

27 juillet 1822.

Vous avez pardonné, mon cher et ancien collègue, les retards de ma réponse. Le sujet dont il me fallait parler était encore trop douloureux à mon cœur : il est des cas où la plume a quelque chose du poignard.

Votre ami m'apprenant qu'un courrier porte des dépêches à Naples, je surmonte l'état où je suis tombé pour vous remercier de votre souvenir. Comme on me fait espérer que dans le portefeuille du courrier la notice du cardinal pourra trouver place, je vous l'adresse et j'y joins quelques mots que la douleur a dictés à son inconsolable ami. Tout modeste qu'est cet accent, il a déplu à quelques-uns, et pourtant leur susceptibilité est telle qu'en parlant j'étudiais ma douleur.

Et vous aussi, mon cher collègue, vous avez éprouvé des chagrins sensibles et pour vous et pour une mère à qui il vous faut donner et demander des consolations. Hélas! nous sommes environnés de peines! Il y en a pour toutes les conditions dans et hors les affaires publiques : le spectacle que vous avez sous les yeux, les traces récentes de tentatives de révolution, l'oppression réelle que, peut-être, elles ont amenée, l'avenir de ce peuple doivent vous inquiéter et pour lui et pour un autre État.

Si vous tournez vos regards vers nous, vous apercevrez plus de sagesse que vous n'en attendiez. Durera-t-elle? les choses suivront-elles le cours des passions? Je persiste à le craindre en répétant toujours que, si les plus ardents savent être sages, s'ils entendent leurs intérêts, s'ils sont libéralement justes, s'ils parviennent à convaincre de leur bonne foi, ils peuvent rendre la France heureuse. *Amen.*

Mes respects à Mme de Serre.

LAINÉ.

1099. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, le 27 juillet 1822.

Il est probable, cher ami, que cette lettre, dont un courrier de M. Rothschild va se charger, arrivera avant celle que je vous ai écrite le 24 par la voie ordinaire. J'ai fait prévenir Mme votre mère et M. Lainé. Je dis : j'ai fait prévenir; car la fièvre me retient dans ma chambre. Je crains que cette fièvre ne devienne double, tierce ou quarte; jamais je n'ai éprouvé un tel dépouillement d'esprit et de corps. Le séjour de Paris m'est insupportable, et, sans le mal qui m'y cloue, je serais à Évreux. J'aurais manqué l'occasion de ce courrier; c'est une consolation.

Nous marchons. La majorité est très-forte, très-

ferme, et, dans beaucoup de circonstances, se meut comme un seul homme. Elle donne au ministère tout ce qu'il demande. Le gouvernement sortira donc de la session actuelle avec d'immenses ressources. Cependant on démêle déjà du mécontentement dans la droite. On entend dire que le ministère ne fait rien, si ce n'est de la dépense, et l'on se dispose à l'attaquer dès l'ouverture de la session prochaine, s'il est possible alors de lier quelque intrigue, surtout contre Villèle. Mais, dans mon opinion, cela ne sera pas possible. Villèle est l'Atlas du ministère; il est homme de mérite; il sait sacrifier ses ressentiments personnels; en attaquant les ennemis qu'il a dans son parti, comme ces ennemis doivent l'être, par des dons et des espérances, il en diminue graduellement le nombre; enfin le centre droit, qui n'aura jamais la bassesse de s'allier aux libéraux et qui a placé dans Villèle ses dernières espérances, le soutiendra de tous ses efforts. Ainsi je ne crains point sa chute. Ce que je crains, c'est qu'il ne soit condamné à de trop grandes concessions pour garder le pouvoir; ce que je déplore, c'est qu'en tête ou en queue, ou à côté de lui, la bonne cause ne soit pas défendue de manière à tranquilliser les esprits.

M. de Blacas peut être un embarras, mais il ne peut pas se faire chef de parti; et MM. de Chateaubriand et de la Bourdonnaie se mettront difficilement d'accord.

Je suis convaincu que les *libérales* et, à plus forte raison, les *sans-chemises* finiront par avoir en Es-

pagne le sort qu'ils ont eu ailleurs. Le vent souffle à leur ruine, partout leur conduite est absurde ou atroce. Mais, comme le monde ne sera pas changé, si ce n'est à sa surface, et que tout s'use, même les Saintes Alliances, les meilleures choses ne seront faites qu'au péril de l'avenir, si l'on n'use pas sagement de la victoire et si des furieux succèdent à des furieux.

Notre France est dans l'apathie, sans confiance et sans amour. Toutes les affaires y sont médiocres, celles de Bourse exceptées.

Je crois que M. de Villèle vous garde de l'attachement, et il m'a paru qu'il désirait que vous succédassiez à M. de Blacas. Dans cette circonstance, il n'a pas fait ce qu'il voulait faire. Il voit M. Lainé presque tous les jours.

M. de Peyronnet aurait tort de se croire inamovible; si M. de Chateaubriand arrivait à l'Intérieur, qu'il convoite, les Sceaux tenteraient M. Corbière.

M. de Martignac a continué à montrer du talent, et M. de Vatimesnil[1] a bien débuté à la Chambre.

[1] Antoine-François-Henri Lefebvre de Vatimesnil, né à Rouen le 19 décembre 1789, était fils d'un conseiller au Parlement de Normandie. Conseiller auditeur à la Cour impériale de Paris le 23 janvier 1812, substitut près le tribunal de la Seine le 15 octobre 1815, substitut près la Cour royale le 22 juillet 1818, il fut nommé, le 3 janvier 1822, secrétaire général du ministère de la Justice et, le 1er février suivant, maître des requêtes en service ordinaire : il prit plusieurs fois la parole dans l'une et l'autre Chambre en qualité de commissaire du Roi. Avocat général près la Cour de cassation le 6 août 1824, le premier président de Sèze lui adressa ces paroles : « Vous êtes élevé, monsieur, à d'impor-

J'imagine que, depuis votre départ, vous avez écrit à *Monsieur* : Son Altesse Royale est sensible à ces correspondances.

Je crois que Saint-André a été envoyé à Vienne pour quelques préalables du Congrès. On est content de la manière dont a été remplie sa mission, quelle qu'elle fût. Il revient. Le duc de Laval a pour lui une haute estime. Ces circonstances pourraient l'appliquer aux affaires du Congrès et vous rapprocher. Il me semble que sur ces affaires vous devriez aller directement à M. de Montmorency et en parler à *Monsieur*.

Voici deux lettres : l'une de Mme votre mère, qui va bien, au chagrin près; l'autre de M. Lainé; plus le discours du cardinal et celui de M. Lainé. J'y joins le billet d'envoi de ce dernier.

Ma lettre du 24 vous exprime ma douleur sur la mort de cette chère petite. Je vous ai demandé l'anniversaire de tous vos enfants. Hélas! j'étais loin de m'attendre alors à ce que cette demande au-

tantes fonctions à un âge où tant d'autres sont encore loin de fixer les regards publics; mais vos talents ont fait oublier votre jeunesse. » Il reçut le portefeuille de l'Instruction publique le 10 février 1828 et le garda jusqu'au 8 août 1829. Les électeurs de Valenciennes le choisirent pour député en juin 1830, mais il échoua aux élections de 1834. Aussitôt après la révolution, il s'était fait réinscrire au barreau de Paris : il refusa les offres les plus séduisantes du nouveau gouvernement. En 1849, il représenta le département de l'Eure à l'Assemblée législative : il protesta contre le coup d'État du 2 décembre (1851). Il mourut à Paris le 10 novembre 1860. Son éloge a été prononcé, à la conférence des avocats, le 19 décembre 1863, par M. Albert Decrais.

rait d'affligeant pour vous. Dites à leur mère que mon cœur partage toutes ses peines.

Je vous embrasse tous bien tendrement.

N'oubliez pas le général Partouneaux.

F. L. B.

1100. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, le 2 août 1822.

Mme votre mère est en bonne santé; elle est triste, et cela doit être. Privée des objets de ses plus vives affections, elle redoute une longue absence, elle craint de nouveaux malheurs; dès qu'il est question de son mari ou de son fils, et il en est presque toujours question, ses yeux sont pleins de larmes: plus elle a perdu, plus elle est craintive et prompte à s'alarmer. Sa domestique de confiance, Mme Delille, est maintenant assez malade, ce qui est un nouveau sujet d'inquiétude et de tristesse; mais Mme votre mère a du courage, de la piété, de la résignation; elle est saine, elle est forte: son changement de domicile, au mois d'octobre prochain, lui sourit et fera une utile diversion. Sa situation de corps et d'esprit n'a donc rien d'inquiétant. Turmel et Maud'huy la visitent souvent et dînent avec elle tous les dimanches; mais ils comptent partir la semaine prochaine et ne paraissent pas avoir la

moindre envie de revenir. Tous deux parlent bien de votre élection, et Maud'huy m'a donné parole de s'occuper lui-même, sans délai, de vos impositions. J'ai su par M. d'Orglandes[1], qui est parent de M. de Tocqueville, que ce dernier ne doutait pas que vous ne fussiez élu.

Le jeune de Vaulx est toujours plein de reconnaissance, de zèle et d'affection. Il conduit soigneusement celles de vos affaires dont il est chargé. Je lui ai remis 166 francs pour la suite des classiques latins et pour d'autres frais de bibliothèque.

Mme de Dortan m'a envoyé un valet de chambre que recommandent les principaux officiers de Mgr le duc de Bourbon. Il se nomme Jean Clé. Il a servi pendant toute l'émigration dans de grandes maisons françaises ou étrangères. Ses certificats sont bons. C'est un homme voisin de la cinquantaine, de très-bonne façon et porteur d'une heureuse et calme figure. Il sait que ses gages doivent être de 800 francs. Renseignements pris, je ne crois pas qu'on puisse mieux trouver. Le sujet me paraît propre à tenir une maison, et, par conséquent, à remplir toutes vos vues dans certaines circonstances. Je lui ai donné pour son voyage 500 francs dont il devra vous rendre compte, et j'ai écrit à M. Prévost pour qu'il voulût bien lui faire expédier un passe-port. Vous le verrez sous un mois.

Vos commissions pour M. de Chastellux[2] sont

[1] Voyez t. II, p. 475.

[2] César-Laurent, comte de Chastellux, né à Versailles le 16 février 1780, était le second fils d'Henri-Georges-Léon, comte de

faites. Je vous adresse ses hommages et ses remercîments.

Toutes mes conversations sur le prochain Congrès me laissent dans le vague. Vos raisons sont bonnes; je m'en suis pénétré, et, après les avoir déduites à d'autres, je les ai exposées à M. Lainé, qui les a goûtées et qui, pendant mon absence, s'en servira auprès de son voisin.

Je vous ai nommé diverses personnes qui me parlent fréquemment de vous; j'en parle à beaucoup d'autres et je trouve partout des oreilles attentives. Mais il ne faut pas se faire illusion : on ne s'occupe

Chastellux, vicomte d'Avallon, etc., et d'Angélique-Victoire de Durfort-Civrac. Son père était chevalier d'honneur et sa mère dame d'honneur de madame Victoire, fille de Louis XV. Il suivit cette princesse dans l'émigration au mois de février 1791; il prit du service dans l'armée napolitaine et y resta jusqu'en 1808; il rejoignit sa famille à Pise et revint avec elle en France (1810). Le 27 septembre 1815, Louis XVIII le nomma colonel des chasseurs de la Côte-d'Or. Le 13 novembre 1820 et le 10 octobre 1821, les électeurs de l'Yonne le choisirent pour député: il siégea sur les bancs de la droite. Le 25 juin 1823, il reçut le commandement d'une brigade de cavalerie légère, avec laquelle il mit en pleine déroute, le 8 octobre suivant, près de Trameced, les troupes du général San-Miguel. Il fut nommé pair de France le 23 décembre de cette même année. En apprenant la révolution de 1830, il écrivit au président de la Chambre : « J'étais loin de Paris lorsque des événements qui se sont succédé avec une rapidité inattendue ont changé la face de la France..... Il ne me reste plus qu'à protester, autant que je le puis, contre les actes qui se sont consommés dans la séance du 7 août : je ne reconnais à aucun corps de l'État le droit de disposer d'une couronne qui n'est pas vacante. » Il mourut au château de Chastellux le 8 septembre 1854. — Voyez l'*Histoire générale de la maison de Chastellux*, par le comte H.-P.-C. de Chastellux, p. 219-226. Auxerre, 1869.

ici que de ce qu'on a sous les yeux; il n'y est pas plus question de vos anciens collègues que du dernier ministère de Louis XV, et l'on n'y parle pas plus de Decazes que du duc d'Aiguillon[1]. Vous faites exception à la règle autant que possible, parce que les débats des Chambres vous rappellent aux esprits dans tous les moments difficiles, parce que l'on regrette votre règlement[2] et que, en le regrettant, il faut convenir que vous aviez de l'avenir dans la tête. On entend volontiers bien parler de vous, on répond sur le même ton et, de la même haleine, on loue tout ce qui fait du bruit. Les délicats sont rares, les fidèles plus rares encore. Le fiel de la *doctrine* ne s'adoucit pas; on se félicite toujours d'avoir renversé celui qu'on ne pouvait plus séduire. Qu'est-il besoin de talent, lorsqu'il suffit d'ouvrir la bouche pour avoir raison? Vous voyez où le flot nous porte. Bien des gens, toutefois, trouvent que l'on ne va pas assez vite. Bien des gens appellent, de tous leurs vœux, des hommes plus entreprenants; leur résistera-t-on? Il faudra chercher son point d'appui dans le centre droit. Si l'on cède, nous irons jusqu'aux dernières limites du gouvernement d'un parti. Tout est encore fort enveloppé. Les déterminations du dehors influeront nécessairement sur notre position intérieure. On trouve que vous voyez bien : persévérez; songez à

[1] Armand de Vignerot, duc d'Aiguillon, né en 1720, mort en 1780. Il fut ministre des Affaires étrangères de 1771 à 1774.

[2] Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. Ier, p. 169-191.

la correspondance dont je vous ai parlé. Je vois que M. le duc de Laval prend congé; et je ne m'explique pas bien comment cela s'arrangera avec la présence du duc de Blacas au Congrès. Ne serait-il pas possible que M. le vicomte de Montmorency voulût y aller lui-même et s'entendît à ce sujet avec lord Castlereagh[1]? C'est une idée qui me vient et que rien ne motive, si ce n'est qu'il est tout simple d'induire, de la manière dont vont les choses en France, que les mêmes hommes pourraient les faire marcher ailleurs avec la même facilité. Le succès donne de la confiance.

Nous avons eu hier à la Chambre une scène violente relativement au réquisitoire du procureur général de Poitiers[2]. M. de Villèle est le seul qui s'en soit bien tiré. Quelque meneur du centre gauche voulait revenir sur cette demande d'enquête. Les parties intéressées consultées, Laffitte et Foy en ont témoigné l'ardent désir; Benjamin et Lafayette n'étaient pas si pressés. S'il y a parmi ces libéraux

[1] Robert Stewart, vicomte Castlereagh, marquis de Londonderry, né en 1769. Ministre des Affaires étrangères depuis 1812, il était le membre le plus important du cabinet.

[2] M. Mangin, dans l'acte d'accusation contre le général Berton, avait désigné plusieurs députés comme complices de la conspiration de Saumur. Le 3 août, un membre du centre gauche, M. de Sainte-Aulaire, demanda que le procureur général de la Cour de Poitiers fût appelé à la barre et jugé pour offense envers la Chambre. Le 5, 226 voix contre 127 repoussèrent cette proposition. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 230-255. Consultez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. VI, p. 150-169.

les hommes à conscience nette, ils devraient profiter de semblables circonstances pour se mettre hors de pair; mais tout le parti est bien gâté. Il a fait l'ensemble les fautes les plus grossières, et tel qui n'a commis que des fautes se trouve englué par ceux qui vont ou voudraient aller jusqu'au crime.

M. Pasquier doit partir incessamment pour l'Italie.

Il y a longtemps que je n'ai vu les Jaucourt, qui habitent à présent Combreux.

Je n'ai pas pu joindre le duc de la Châtre, qui a eu une rechute et qui est presque toujours à Meudon : le duc de Castries[1], son ami, est gouverneur de ce château.

Les Rivière vous estiment et vous aiment. Nous parlons souvent de vous.

De nos débats publics, de nos intrigues secrètes, il n'y a rien à dire; tout cela est sans couleur et sans consistance. Les libéraux s'élèveront jusqu'à la potence ou tomberont dans la plus complète abjection. Les doctrinaires, après les avoir aidés à se perdre, porteront à d'autres leurs funestes secours.

[1] Armand-Nicolas-Augustin de la Croix, duc de Castries, né en 1756, était le fils du maréchal de ce nom. Il fit, comme colonel, la campagne d'Amérique. Il obtint, en 1788, le grade de maréchal de camp. Député par la noblesse de la vicomté de Paris aux États-Généraux, il dut s'exiler après un duel avec le comte Charles de Lameth. Il leva un corps d'émigrés et le conduisit en Portugal vers la fin de 1795. En 1814, il devint pair de France, lieutenant général et gouverneur de la 15e division militaire (Rouen). Louis XVIII le nomma, en 1822, gouverneur de Meudon, et Charles X, en 1825, chevalier de ses ordres. Il mourut à Paris le 19 janvier 1842. — Voyez l'article inséré par M. Durozoir dans *la Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. VII, p. 191.

La majorité, fort unie en apparence et en réalité très-divisée, en partie échauffée d'ambition et d'espérances, en partie suivant à regret et sans affection un gouvernement sans dignité, fait ce qu'on lui demande, les uns attendant tout et les autres n'espérant presque plus rien de l'avenir. Il faudrait avec Villèle, qui est un fort bon ministre des Finances, une couple d'hommes habiles pour que la force, ornée de raison, devînt populaire.

Tout à vous, cher ami; disposez de moi pour tous vos besoins.

F. L. B.

1101. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Paris, 2 août 1822.

Dans la profonde affliction que m'ont causée, madame et chère amie, les événements survenus depuis notre séparation, votre lettre du 23 juillet a été une consolation. Identifié comme je le suis à vos affections de famille et à vos destinées politiques, je puis dire que nous avons fait de grandes pertes. Le Midi m'a toujours été funeste. J'ai failli deux fois y perdre la vie, et j'ai vu mourir à seize ans comme vous avez vu mourir à seize mois. Mes douleurs paternelles se sont ranimées pour se mêler aux vôtres. Je les conçois, je les partage. L'enfant était charmant, sa perte est affreuse; mais le sacrifice est consommé.

Songez à ce qui vous reste. Comme à notre duchesse de Berry, l'avenir vous garde peut-être une grande consolation. Ne vous défiez pas de la Providence, qui, jusqu'à ces derniers temps, avait été prodigue envers vous de ses faveurs. Il n'est donné à personne d'être parfaitement heureux sur cette terre, et les grandes adversités y sont presque toujours compagnes des grandes fortunes. Lorsque le malheur commence à nous faire sentir ses traits, il faut se soumettre et ne pas irriter l'ennemi. Ménagez-vous. Redoublez pour vous-même de précautions dans ce climat ardent, où il faut bien maintenant se résigner à vivre. Redoublez de précautions pour ces beaux et bons enfants dont vous êtes riche encore. Là plus qu'ailleurs je crois nécessaire de soigner leur nourriture et de les astreindre tout doucement à quelque régularité et à beaucoup de modération dans leur régime. Les chaleurs enflamment et aigrissent les humeurs; heureusement elles sont déjà plus supportables et vont bientôt devenir très-modérées. Quelle que soit ma tendresse pour vous tous, je ne puis pas songer en ce moment à quitter la France. J'ai besoin de repos, d'un long séjour à la campagne et de surveiller mes propres affaires trop longtemps négligées. Paris me déplaît et me rend malade. Je n'ai plus à qui parler, comme vous dites, à cœur ouvert, et vous savez que les correspondances ne dédommagent pas de cette perte. Nous n'avons et nous ne pouvons avoir tous deux qu'une manière de voir le fond des choses. Avec une conscience pure, des opinions loyales et quelque énergie de vo-

lonté, on ne gâte nulle part son caractère. Le passé ne nous appartient plus. Quant au présent, sous le rapport politique, rien n'est perdu, mais la scène a changé. L'absence a des inconvénients sans remède. Toutes les combinaisons que l'on peut faire sont subordonnées à tant de volontés, à tant d'intérêts divers, et les petites considérations ont souvent une si grande influence qu'il est sage de se résigner d'avance aux contrariétés. Il faut faire ce qu'on doit pour les éviter, témoigner pour la dignité de son caractère qu'on y est sensible et attendre le moment de les dompter.

J'ai vu hier Mme de Dortan. M. le duc de la Châtre dit qu'il vous a répondu. Je tiens de Mme de Dortan un valet de chambre qui me paraît parfaitement convenable sous tous les rapports, et je vous l'envoie.

M. Hesse m'a remis votre portrait, qui sera religieusement conservé. Je lui ai remis 500 francs. Le portrait est fort ressemblant.

Toute ma famille se recommande à votre souvenir et vous présente hommages et respects.

Le marquis et la marquise de Rivière[1] me parlent souvent de tout ce qui nous intéresse.

Mille bonnes amitiés à Eugène et au cousin[2]. Qu'ils redoublent de tendresse, de soins, d'efforts pour adoucir les rigueurs de l'exil. Il faut peu compter sur le dehors, il faut se suffire à l'intérieur dans la position où vous êtes.

[1] La marquise de Rivière était fille du comte de la Ferté-Meun.
[2] M. Victor de Saint-Mauris.

Courage, madame et chère amie; vous avez beaucoup perdu, mais le Ciel vous a conservé des trésors. Vous les appréciez, jouissez-en. Gardez-moi votre amitié et comptez sur la mienne, sur mon respect, sur mon inaltérable dévouement. J'embrasse vos enfants et je presse ma filleule contre mon cœur.

F. L. B.

1102. — Le duchesse de Reggio[1] à M. de Serre.

Saint-Cloud, ce 2 août 1822.

J'ai reçu, monsieur le comte, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 juillet, et je me suis empressée d'en communiquer le contenu à Mme la duchesse de Berry; Son Altesse Royale en a été très-affligée et m'a chargée de vous l'exprimer ainsi qu'à Mme la comtesse de Serre; elle regrette

[1] Eugénie de Coucy, fille d'Antoine de Coucy, capitaine au régiment d'Artois, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Gabrielle de Mercuay, naquit à Mercuay (Franche-Comté) le 20 janvier 1792. Elle épousa, en 1812, le maréchal Oudinot, duc de Reggio. En 1816, elle fut choisie par Louis XVIII pour dame d'honneur de Mme la duchesse de Berry. Le souvenir n'est pas encore effacé du tact avec lequel Mme de Reggio secondait la princesse dans ses bonnes œuvres et dans la protection qu'elle se plaisait à donner aux beaux-arts. La maréchale est morte à Bar-le-Duc le 20 avril 1868.

bien sincèrement sa petite filleule et pour elle et pour vous.

Après avoir été l'organe de la princesse, permettez-moi, monsieur le comte, de vous exprimer particulièrement la part que je prends à votre douleur; je vous aurai une véritable obligation de parler de moi à Mme de Serre dans cette triste occasion. Recevez, je vous prie, en même temps, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La maréchale Oudinot, duchesse de Reggio.

1103. — M. de Serre à M. de Wendel.

Naples, 8 août 1822.

Mon cher ami,

Vous ne m'avez pas écouté dans le temps sur l'affaire de mes impositions, et je crains bien, si les élections ont lieu avant janvier, que nous n'y soyons fort embarrassés. Mme d'Huart ne peut me céder des droits qu'elle n'a pas. C'est M. d'Huart qui était propriétaire d'Herserange, et ce sont aujourd'hui ses enfants et moi, aux droits de ma femme pour un quart. Toute la question pour cette année est donc de savoir si l'impôt personnel, près de 200 francs, que je payais à la place Vendôme, peut

me servir, et j'avoue que je le crois si les élections se font cette année, puisqu'elles se feront alors sur les rôles de 1821. C'est, au surplus, ce qu'on vous dira avec certitude à la préfecture de Paris. En désespoir de cause, il y aurait un expédient, mais il faudrait que vous voulussiez et pussiez vous en entendre avec vos amis du collége de Briey : ce serait de vous laisser nommer et de donner plus tard votre démission, ce qui rejetterait l'élection en 1823. Je suppose, comme me l'écrit la Boulaye, que vous persistez à mettre un intervalle dans votre carrière législative.

Votre ami,

H. DE SERRE.

1104. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, 8 août 1822.

Nous avons voté aujourd'hui, cher ami, le budget à une très forte majorité. Les efforts de l'opposition pour prolonger la session ont été vains ; c'est affaire faite, et, dans trois heures (il en est huit du soir), je serai sur la route de Champagne[1].

Mon cousin a la permission de quitter la Hollande pendant qu'on déménage de la Haye à Bruxel-

[1] La session ne fut close officiellement que le 17.

les; sa femme vient de Stuttgart. Ma belle-fille[1] et Forestier[2] m'arriveront de Paris. J'attends Mme Bourjot[3] des Affaires étrangères. Je vais donc tenir mes grands jours. Il ne me manque que d'avoir le cœur content; mais vous êtes trop loin et nous avons fait de trop grandes pertes pour que je puisse jouir de l'espèce de bonheur qui convient à mon âge. Ma santé est assez bonne : une course à Mézy et à Évreux m'a rétabli.

Les Lainé, Chantereyne, Bourdeau, Vandeuvre, la Vieuville, Chevalier-Lemore, Mézy, Mounier et beaucoup d'autres vous présentent leurs hommages.

M. Pasquier part décidément jeudi prochain, et vous le verrez dans six semaines ou deux mois; c'est son projet.

Turmel est parti depuis trois jours. Maud'huy partira dimanche. J'ai remis à ce dernier des notes sur vos récentes acquisitions afin que, dès son arrivée, il vous fasse porter sur les rôles. Il n'y perdra pas une minute, et il ne doute pas de votre élection. Wendel et Courvoisier voyagent de compagnie et doivent venir à Ay sous peu de jours.

[1] Son mari était fils de Mme de la Boutraye, laquelle avait épousé en secondes noces M. de la Boulaye.

[2] Par ordonnance du 9 août 1821, M. Forestier, intendant des dépenses de la maison du Roi, avait été nommé intendant honoraire; son emploi avait été supprimé. Il était conseiller d'État en service extraordinaire depuis le 9 janvier 1822. — Voyez t. III, p. 572.

[3] Femme de M. Bourjot, chef de division aux Affaires étrangères.

J'ai vu Desprez, qui vous est toujours tendrement attaché et qui n'est pas plus gai que nous. Bontemps s'est croisé avec moi. Je vous envoie deux lettres, dont une de lui; l'autre m'a été remise par Wendel.

M. de Blacas doit s'arrêter en Provence et ne venir à la cour, pour y prendre son service, qu'en janvier prochain.

On n'est pas encore bien d'accord sur les petits et grands Congrès L'empereur de Russie est fort invité à venir à Vienne; on croit qu'il y viendra. M de Metternich voudrait qu'on préludât à Vienne, puis qu'on s'occupât à Vérone des affaires du Piémont et des Deux-Siciles, affaires sur lesquelles on paraît assez coulant, et enfin qu'on parlât à Florence sur ce qui concerne l'Espagne. De ce dernier côté, le premier rôle paraît nous être réservé, si nous voulous le jouer. Les Anglais, toutefois, ne se sont pas prononcés à cet égard.

Villèle a fort grandi pendant notre petite session. Il a soutenu le poids du jour.

J'ai vu aujourd'hui Mme votre mère. Je lui ai fait de tendres adieux, et, sans son déménagement, je l'aurais décidée à venir à Ay.

Mes bien chers amis, je n'ai pas eu de vos nouvelles depuis le 23 juillet. Je suis inquiet de vos santés. Courage et aimons-nous.

F. L. B.

1105. — M. de Wendel à M. de Serre.

[Août 1822.]

. . . . . .

La position politique ne s'améliore pas : on voit dans la droite des dispositions d'attaque contre le ministère actuel, ce qui est, de sa part, le comble de la démence. Comme je pense que vous avez tous nos journaux, vous verrez cela dans un amendement de M. Clausel de Coussergues[1] ; 40 ou 50 membres se sont levés pour, malgré les sages observations de M. de Villèle. C'est bien ce dernier qui soutient tout et qui suit la vraie ligne. Je vous le répète, c'est un homme qu'on n'a pas assez apprécié ; tout marchait en le faisant entrer dans votre ministère.

Je ne verrai pas l'ouverture de la session prochaine, bien décidé que je suis à me retirer d'une Chambre où la modération ne peut plus rien, et où le parti modéré a été licencié par la retraite des ministres dans la Chambre des pairs, par la grande délicatesse de M. Lainé et par votre ambassade à Naples.....

Je ne verrai pas la session prochaine, vous disais-je ; mais la pierre d'achoppement de la session actuelle sera probablement la demande que fera la

[1] A propos du budget de la Guerre (séance du 30 juillet 1822).

·oite d'une rente de plus de 20 millions en faveur :s émigrés. Cela ébranlera entièrement l'opinion fera scission dans le ministère. L'Espagne doit ıssi être un sujet de division. Les ardents croient ı'il n'y a qu'à se présenter. Les hommes d'expé-ence pensent que, si l'on entre dans ce pays, tous s partis se réuniront contre l'invasion, sauf à se ·chirer ensuite à plaisir. Si l'on a le malheur de laisser aller à cette guerre, les libéraux en pro-:eront.

Mandez-moi si le climat de Naples vous con-ent, si vous comptez y rester, enfin si cela est ıpportable. D'après ce que vous me dites, ce serait ı mois de janvier qu'il faudrait y aller; quelle se-.it la meilleure route et ne vaudrait-il pas mieux embarquer à Toulon ou à Marseille?

Je dois avoir une conférence avec M. de Villèle ɔur nos élections. Mandez-moi si vous jugez fort aportant d'être nommé, je proportionnerai mes émarches à cela; car, sauf ce qui vous regarde, ıa position indiquerait l'isolement entier de toutes ès opérations.

Il viendra, sans doute, un temps où l'on recon-aîtra que la modération est l'amie du pouvoir; ıais tout est mode en France, et celle-là n'est pas ıcore près de venir.

Votre ami,

F. DE WENDEL.

1106. — M. Hermann[1] à M. de Serre.

[Août (?) 1822.]

Monsieur le comte,

Je me suis acquitté avec empressement de votre commission pour M. le duc de la Châtre; le souvenir de Mme de Serre lui a fait le plus grand plaisir, je le conçois, tout le monde en serait fier.

La santé de M. de la Châtre a été un moment inquiétante; il est bien rétabli, l'air de Meudon lui a fait reprendre des forces et sa gaieté naturelle.

Dans une seule dépêche, vous avez, monsieur le comte, présenté un tableau si vrai, si exact du pays où vous êtes qu'il me semble que nous n'avons plus rien à apprendre. Ce que vous me dites est assez triste pour le présent, et, comme les caractères ne changent point, il n'y a guère d'espérance pour l'avenir que dans la force des choses; s'il y a main d'homme qui puisse contribuer à une amélioration, ce sera la vôtre, j'en suis convaincu.

Vous recevrez d'ici tout l'appui moral que vous pourrez désirer, et le Congrès fera le reste. Les af-

[1] Depuis le commencement de février 1822, M. Hermann exerçait les fonctions de directeur des travaux politiques au ministère des Affaires étrangères, dont il était un des plus anciens agents. A la fin de cette même année, il donna sa démission et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

faires d'Italie sont des roses en comparaison de celles d'Espagne, qui font le tourment de l'Europe, surtout le nôtre. Les mêmes causes produisent les mêmes effets, mais des Espagnols ne sont pas des Italiens.

M. de Rayneval doit être arrivé à Berlin à l'heure qu'il est; j'envie son sort, celui de tous les gens qui voyagent et surtout celui des gens qui ont de la santé : la mienne est détestable et empire tous les jours.

Adieu, monsieur le comte. Faites-moi la grâce de faire agréer mes hommages à Mme de Serre, et recevez, je vous supplie, celui de mon dévouement et de ma haute considération.

HERMANN.

1107. — M. de Serre à Mme de Serre.

Castellamare, samedi soir [17 août (?) 1822].

Tu ne seras pas fâchée, chère amie, de savoir que nous sommes arrivés à bon port, quoique pas tout à fait sans encombre. Jusqu'à moitié chemin je faisais fort bonne contenance. Malheureusement j'avais à gauche M. Lefebvre[1], qui a commencé par

[1] Charles Lefebvre, né à Pontarlier (Doubs) le 4 avril 1775. Il vint en Italie vers 1802 à la suite des armées françaises, et resta longtemps à Venise, chargé d'une mission importante. Puis il se

des grimaces, puis des sottises; à droite, M. de Saint-Mauris, qui s'est mis à ressembler à un citron, ou si tu veux à un cédrat du plus beau jaune de Naples possible. En face de moi, M. de Belleval[1] câlinait, se couchait, dormait. Bref, j'avais beau tenir mes yeux attachés sur l'imperturbable M. de Préville[2], j'ai fini par n'être pas plus sage qu'un

rendit à Naples, où son aptitude au travail et son esprit des grandes affaires lui valurent la recette générale de Lecce (décret du 14 mars 1811). Il conserva cette position au retour des Bourbons (1815). Après l'avoir élevé à la dignité de pair du royaume (ordonnance du 11 août 1848), le roi Ferdinand II le créa comte de Balsorano (ordonnance du 10 avril 1854). M. Lefebvre mourut à Naples le 10 janvier 1858, laissant un fils, le comte Ernest de Balsorano, marié à Thérèse Doria, des princes d'Angri. Il avait eu deux filles, dont l'aînée, Flavie, avait épousé le marquis Raoul de Raigecourt, et la cadette, Louise, le prince Joachim de Lequilé.

[1] Le baron (puis vicomte) Gabriel-Philibert de Belleval, né à Montpellier le 19 août 1795. Attaché au ministère des Affaires étrangères en 1818, second secrétaire d'ambassade à Naples le 11 mars 1822, à Madrid le 27 avril 1825, secrétaire de légation à Dresde le 23 août 1826, il devint premier secrétaire à Berne le 5 mars 1833, et fut mis en disponibilité, sur sa demande, le 23 septembre 1837. Il mourut au Havre le 14 août 1840.

[2] Le comte de Gras-Préville, d'une ancienne famille de Provence, entra dans la marine sous les auspices du bailli de Suffren, fit la guerre d'Amérique et s'y distingua. Chevalier de Malte, il fit ses caravanes en 1780 et 1786. L'île de Malte ayant été conquise, en 1798, par le général Bonaparte, M. de Préville la quitta pour prendre du service à Naples. Lors de la Restauration, Louis XVIII, par une faveur spéciale, lui conserva la qualité de Français, lui donna le cordon rouge de Saint-Louis, et le fit mettre dans le cadre de réserve de la marine française comme contre-amiral : il avait le même grade à Naples, et commandait la marine napolitaine. C'est dans cette ville qu'il mourut en 1829.

autre. Nous sommes donc arrivés un peu étonnés et déconfits. Nous avons été fort bien reçus. Mme et Mlle Acton[1] semblent de la maison. La dernière est jolie. Tu connais la mère.

Nous arrivons d'une promenade à pied sur la côte plantée d'un fort joli bois..... Je compte qu'une bonne nuit me remettra des fatigues de la journée. Je m'endormirai en pensant à toi, qui, je crois, regardes en ce moment, les flammes du Vésuve.

Au revoir. Je t'écrirai encore demain soir. Je prie notre ange de veiller sur toi, sur son frère et ses sœurs. Soyez tous bien sages. Je vous embrasse en bon père.

1108. — M. de Serre à Mme de Serre.

Castellamare, dimanche soir [18 août (?) 1822].

Demain lundi, à six heures du matin, nous remonterons, chère amie, sur notre canot. On nous promet une mer calme : ni vent, ni roulis, ni ce qui s'ensuit. En trois heures, la rame nous conduira dans le port de Naples. Envoie-moi la voiture à

[1] Marie-Anne Acton était la nièce et la veuve de sir John Acton, premier ministre de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles.

Élisabeth Acton épousa, en 1829, sir Robert Throckmorton et mourut en 1850.

neuf heures, chez M. de Fontenay. J'arriverai à Capo-di-Monte pour déjeuner avec toi.

Nous avons assez bien passé notre dimanche, et je suis, en somme, content de ma petite course; je le serai encore plus de te revoir. Je ne te donne pas plus de détails pour garder quelque chose à te raconter.

Je t'embrasse, de tout cœur, toi et nos chers enfants, et je le ferai de plus près peu d'heures après que tu auras reçu ce billet. Au revoir, bien-aimée.

Tout à toi.

1109. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Ay, près Épernay, 18 août 1822.

J'avais, madame et bonne amie, de tristes pressentiments. Les chaleurs se sont ranimées dans nos contrées; je craignais qu'où vous êtes elles ne fussent excessives et qu'elles ne produisissent sur toute votre famille, inaccoutumée à de telles ardeurs, et sur vous, particulièrement dans l'état où vous êtes, de fâcheux effets.

J'avais raison de craindre. Votre lettre du 30 du mois dernier, quoiqu'elle porte avec elle son baume, me donne de tristes nouvelles. Notre ami a eu pendant cinq jours une forte fièvre; Marie a été malade;

Becquet est, pour la troisième fois, sur le grabat; père, mère, parents, enfants, domestiques, tous ont tour à tour payé ou payent encore de douloureux tributs. Espérons qu'après ces jours caniculaires tous seront, et pour longtemps, quittes de ces épreuves; sans quoi nous serions forcés de dire que ce n'était en vérité pas la peine d'aller chercher si loin de mauvaises santés.

Cependant ne perdez pas courage, car, pour me servir d'une bien commune expression, le vin est tiré, il faut le boire; il faut s'accoutumer le moins mal possible aux temps, aux lieux et prendre patience : nous en aurons besoin.

Le valet de chambre chemine et doit être maintenant près de Naples. Vous serez contente de ses dehors; il est fort recommandé par le palais Bourbon. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris[1] m'a écrit qu'il avait servi dans sa famille à la satisfaction générale. Espérons. Rien n'est, à présent, si rare qu'un bon, loyal et zélé serviteur. J'ai beaucoup de peine à réorganiser ma maison.

Soit que M. de Blacas n'ait pas compté sur une si prompte acceptation de sa démission, soit que ce que je vais vous dire se soit fait à son insu, il m'est revenu que Sa Sainteté avait écrit pour témoigner ses regrets de le perdre et pour manifester le désir de le conserver On a répondu, m'a-t-on dit, que ce qui était fait ne pouvait pas se défaire. Mes informations peuvent être véreuses; je vous les donne

[1] Sir Charles Stuart. — Voyez t. II, p. 481.

pour ce qu'elles valent[1]. La scène va donc se peupler, à Paris, de nouveaux personnages. M. Hyde de Neuville vient de débarquer au Havre, M. de Blacas arrivera plus tôt ou plus tard, et M. de Chateaubriand demandera sans doute quelque congé. On se démènera beaucoup d'ici à la prochaine session. Nous verrons sous quels auspices s'en fera l'ouverture.

Que dites-vous de la déplorable fin du marquis de Londonderry[2]? Les hommes ne sont plus assez forts pour les choses. Plus est grand le rôle qu'ils sont appelés à jouer, plus tôt leurs facultés s'épuisent; la fermentation continuelle de leur cerveau amène la prostration des forces ou la démence. Si vous êtes tous assez heureux pour recouvrer la santé, profitez-en pour vous reposer. Laissez quelque temps bouillir le monde. Je ne puis rien vous dire du ou des Congrès. Si vous n'y êtes pas appelé, il faudra bien s'en consoler. Le temps s'adoucira, vous respi-

[1] « M. de Blacas, dans un mouvement d'irritation causé par un mécontentement personnel, avait donné sa démission de l'ambassade de Rome. On s'empressa de l'accepter, bien que le Pape et le roi de Naples, qui croyaient sa présence en Italie utile à la cause de l'ordre et de la monarchie, eussent écrit au Roi pour l'en détourner. Cette ambassade fut donnée au duc de Laval, qui, depuis son retour de Madrid, se trouvait sans emploi. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 150.)

[2] « Lord Londonderry s'était coupé la gorge, le 12 août, dans un accès d'exaltation mentale, causé, suivant les uns, par la préoccupation d'une politique qui commençait à devenir bien difficile; suivant les autres et plus vraisemblablement, par un excès de travail compliqué de quelque chagrin personnel. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 433.)

rerez un meilleur air, vous vous rafraîchirez sous un beau ciel.

Je suis ici en assez bonne santé, entouré d'une partie de ma famille et prêt à recevoir d'autres parents. Wendel et Courvoisier m'avaient promis une visite ; ils ne m'ont pas tenu parole. J'ai Forestier et d'anciens amis.

Je songe beaucoup à vous. Je vous aime et vous aimerai toute ma vie tendrement. Agréez-en l'assurance et l'hommage de mes respects. J'embrasse vos enfants.

F. DE LA BOULAYE.

1110. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 20 août 1822.

Depuis votre lettre du 27 du mois dernier, j'ai reçu, chère maman, celle du 22, où vous nous parlez de notre pauvre petite. C'est une blessure qui saigne toujours. Cependant la santé de ma femme est raffermie. Je vais mieux aussi ; j'ai fait sur le golfe un petit voyage qui m'a fait du bien, et j'ai à peu près repris mes forces.

Nous avons loué à Naples un appartement avec vue sur la mer, dont le bord est occupé par un beau jardin public, où nos enfants peuvent se promener sous nos yeux.....

Nous ne pourrons guère y être installés que pour le 15 du mois prochain. Jusque-là nous resterons à la campagne.

Il paraît certain que le roi de Naples va au Congrès qui se réunira à Vérone à la fin du mois prochain. Il eût été à la rigueur possible qu'on m'y envoyât, mais je ne reçois pas de nouvelles, et je suppose que cela ira à d'autres. Je m'en console facilement. Je commence à trouver que j'ai assez couru le monde. On m'a conseillé l'exercice du cheval; j'en fais usage avec succès. Nous avons aussi un billard à la campagne, de sorte que je suis assez dans les habitudes que vous me connaissez.

Au revoir, chère maman; ma femme et mes enfants vous font mille caresses, et moi, je vous embrasse du fond du cœur.

1111. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 27 août 1822.

Votre n° 14, cher ami, étiquetant vos lettres des 8 et 10 août, m'est bien arrivé et a passé de la valise du courrier de MM. Rothschild dans celle de mon secrétaire, que j'avais laissé à Paris pour s'y marier tant bien que mal à une demoiselle qui, depuis longtemps, lui chatouillait le cœur.

Je vois que vous avez reçu toutes mes lettres, sauf un n° 17, qui n'était pas encore mûr, et, reve-

nant sur le n° 8, je pense comme vous qu'il y a une divinité vengeresse dans les choses humaines. Les mauvaises actions restent mauvaises malgré le succès, et Celui qui a précipité du faîte des grandeurs, Celui qui a frappé de l'esprit de vertige le plus puissant des guerriers et l'homme qui, pendant quatorze ans, avait été l'effroi de l'Europe, n'a pas apparemment abandonné ces divines balances, où le juste et l'injuste sont rigoureusement pesés.

Vos accès de fièvre m'ont alarmé. Ménagez-vous.

Meubler un hôtel est une grande entreprise. Il le faut bien, puisqu'on ne trouve rien de meublé. La raison veut qu'en pareil cas on se borne à l'absolu nécessaire. Les défroques se vendent toujoursmal. Je n'entrevois maintenant rien de prochain, rien de probable qui puisse amener une pareille vente.

Il n'y a plus lieu à s'inquiéter de la translation de votre frère. Son chef de division doit venir ici; il a acheté une maisonnette du côté de Château-Thierry. Nous reparlerons du Nord, mais il me semble que nous devons être fort tranquilles.

J'aurais bien encore à jaser sur l'Espagne et les libéraux; j'y reviendrai. Le temps me presse aujourd'hui.

Malgré les lenteurs de Wendel, je compte sur Turmel et Maud'huy, que je stimulerai d'ici.

J'embrasse vos enfants, et je vous répète, mes chers amis, que je suis tout à vous pour la vie.

F. L. B

1112. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 29 août 1822.

J'ai reçu, chère maman, votre lettre du 3 août; c'est une bonne et excellente lettre. Je suis bien aise que M. Breton ait adopté mon avis; vous serez enfin débarrassée de ces tracasseries. Vous savez bien que j'ai toujours entendu les choses comme cela. Je suis heureux toutefois de vous contenter; jeté si loin de vous, c'est ma seule consolation.....

Il y a bien de l'embrouillement dans l'affaire de mes contributions, et, si l'élection, comme c'est probable, se fait cette année, cela pourrait bien faire obstacle à ma nomination; l'an prochain, je serai en règle.

La sécheresse continue, mais la chaleur est moins forte. Je me suis mis à me promener à cheval le matin, de cinq heures et demie à huit. On a alors de la fraîcheur qui se prolonge dans les chemins creux et entre les haies et les arbres dont ce pays est couvert. Je m'en trouve bien pour le reste de la journée. Eugène est mon compagnon habituel; quelquefois il s'y en joint d'autres.

Il paraît décidé que j'accompagnerai, le mois prochain, le roi de Naples au Congrès qui doit se tenir à Vérone; ceci est encore à n'en pas parler. Ma femme le désirait par pointe d'ambition assez na-

turelle et s'en afflige pour se trouver isolée et séparée de moi au moment de ses couches. Vérone est dans la haute Italie, entre Milan et Venise, à 180 lieues de poste d'ici. Les courriers avec Paris seront fréquents, et en envoyant vos lettres à M. Prévost, nous correspondrons plus rapidement. La perspective de cette mission m'a fait me livrer, depuis quelque temps, à de grands travaux préparatoires.

Mes enfants vont bien, ma femme aussi, quoiqu'elle ait besoin de ménagements. Souvent je la trouve toute en larmes pour sa pauvre petite. Je suis allé pour la première fois dans l'église où elle est enterrée, en grande représentation, au *Te Deum* de la Saint-Louis. J'en étais tout troublé; j'ai éprouvé, cette fois comme bien d'autres, que la douleur porte à la piété : elle élève vers Celui qui nous a créés et doit nous recueillir.

Au revoir, chère maman; moi, ma femme et mes enfants vous embrassons tendrement.

Votre bon fils et meilleur ami.

1113. — M. de Serre à M. de Wendel.

Naples, 29 août 1822.

Je reçois, cher ami, votre lettre sans date. Vous y êtes fort à la baisse. Je ne désespère pas comme vous de la modération : c'est elle, dit Montesquieu,

qui gouverne les hommes. N'est-ce pas beaucoup que deux exagérations coalisées n'aient pu produire qu'une administration modérée en gros? Depuis longtemps le levain d'exagération s'affaiblit chez les royalistes; il ira s'affaiblissant d'autant plus qu'ils prendront plus de part au gouvernement, aux emplois, etc. Quant au passé, vous savez que ce n'est pas ma faute si l'on n'a pas autrement manœuvré, que j'ai seul fait l'arrière-garde et n'ai quitté le poste que quand le poste me quittait.

L'indemnité aux émigrés est en contradiction avec la guerre d'Espagne. On ne saurait avoir de l'argent pour tout. J'aimerais mieux mille fois la première que la seconde; ma plus forte crainte serait que les royalistes ne se fissent un grand tort dans l'opinion en s'indemnisant ainsi eux-mêmes.

Vous ne voulez plus aller à la Chambre. Il faut l'état de vos affaires que vous m'avez montré pour que j'y souscrive. Vous seriez réellement coupable, si vous ne consacriez quelques années à assurer sécurité à votre famille et indépendance à vous-même. Alors vous verrez.

Vous me demandez si Naples me convient, si je compte y rester. Cet été brûlant m'a fort fatigué, moi et les miens. Mon traitement n'est pas en proportion avec la représentation indispensable, mon établissement est ruineux. Je doute qu'à l'user les gens du pays me conviennent. Voilà pour le présent.

Vous me demandez si je juge important d'être nommé député. Ce n'est qu'ainsi que, dans des mo-

nents difficiles, qui ne sont pas impossibles, je ›uis rendre des services réels. On a pensé jadis que e le pouvais. Quant à moi, cette qualité donne ›eaucoup de force à ma position personnelle; elle n'est utile pour courir ma carrière diplomatique. Mais vous ne me dites pas un mot sur mes imposi-ıions. Je ne veux pas être nommé pour ne pouvoir ›ntrer et rester dans les limbes.

Si vous venez en janvier, le plus court serait de vous embarquer à Marseille : vous n'auriez pas à passer les Alpes en hiver.

Votre ami,

H. DE S.

1114. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 3 septembre 1822.

Je vous ai écrit il y a peu de jours, chère maman; nais je saisis l'occasion d'un député, M. de la Pa-ıouze[1], qui retourne à Paris, pour vous donner de ıos nouvelles. Nous avons eu depuis huit jours un ›etour de chaleur, et la sécheresse n'a pas discontı-ıué. Cependant nous nous portons tous bien.

[1] Alexandre-César de la Panouze, banquier. Il était député de la Seine depuis le mois de mai 1822. Il devint pair de France en 1827 et reçut le titre de comte. Il mourut le 14 juin 1836.

Dans quinze jours notre hôtel à Naples sera meublé et nous quitterons la campagne. D'ici là je ferai une ou deux courses de mer vers les rivages voisins; je me suis bien trouvé d'uneq ue j'ai faite. Je me suis mis aussi à me lever matin et à me coucher de bonne heure, à monter à cheval avec le lever du soleil, et je me trouve bien de ce régime.

Quand cette lettre vous arrivera, vous penserez déjà à votre déménagement. Il me tarde de vous savoir installée rue Saint-Honoré. J'espère que vous y trouverez un peu de ces distractions que toute la résignation et toute la piété dont vous êtes douée ne rendent pas moins nécessaires à notre pauvre nature humaine.

Si, comme il s'y prépare, le roi de Naples va au Congrès à la fin de ce mois, je pense toujours que je l'y accompagnerai. Sa Majesté est fort aimable pour nous; il n'y a pas de semaine qu'elle ne nous envoie du gibier de sa chasse et des fruits de ses jardins. Le prince et la princesse héréditaires sont également pleins de bonté pour nous.

Je viens de voir M. de la Panouze, qui m'a promis d'aller vous voir et de vous donner de nos nouvelles. C'est un ami de M. de Villèle, et il m'a paru un excellent homme; Gaston, Louise et Marie lui ont donné des baisers pour leur bonne maman Serre.

Au revoir, chère bonne maman; Annette vous fait ses tendresses, et moi, je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils et meilleur ami.

1115. — M. de Serre à Mme de Serre.

Castellamare, 4 septembre 1822.

Mme de Préville[1] me procure, chère amie, une occasion pour t'écrire. Jusqu'ici notre voyage s'est passé le mieux du monde. Couchés sur les bancs du canot, moitié lisant, moitié dormant, nous n'avons point eu de mal de mer. Nous avons eu à dîner M. et Mme de Stackelberg[2], chez lesquels nous dînons demain, au retour de Sorrente, où nous allons de grand matin.

Nous arrivons, à huit heures, d'une grande promenade sur le mont Copola, duquel on a une très-belle vue quand il fait soleil ou clair de lune; il ne faisait ni l'un ni l'autre. Cependant nous avons pu en juger au crépuscule. De là, nous avons aperçu de très-belles flammes du Vésuve et même des laves couler sur le sommet.

Te voilà, chère petite, au courant de ma journée

[1] La comtesse de Préville, femme de l'amiral de ce nom.

[2] Le comte Gustave de Stackelberg, d'une famille originaire de l'Estonie, était né en 1766. Il avait étudié le droit public à Strasbourg sous le célèbre Christophe-Guillaume de Koch. Ministre de Russie d'abord à Turin, puis à Vienne, il assista au Congrès de 1814-1815. En 1819, il se rendit à Naples pour y exercer les mêmes fonctions. Il prit sa retraite en 1835 et, depuis, vécut à Paris, où il mourut le 18 avril 1850. — Consultez le *Conversations-Lexikon*, 11e Auflage, 14er B., S. 39. Leipsig, 1868.

et des projets du lendemain. J'espère que la tienne se sera bien passée.....

Je vous embrasse et attends de vos nouvelles demain soir. Au revoir. Ménage-toi bien et aime toujours ton plus tendre ami.

J'ai vu le général Mohr ; il est très-douteux que la santé du général Frimont permette au premier de s'absenter. Je le reverrai samedi matin. Ces dames doivent revenir du 12 au 13. J'irais la surveille et reviendrais avec elles. Tu vas crier : Le coureur! une course n'est pas finie, qu'il faut qu'il en arrange une autre. — Chère petite, c'est vous qui avez arrangé tout cela.....

1116. — Le duc de Blacas à M. de Serre.

Bagnaja, près Viterbe, 4 septembre 1822.

J'avais différé, monsieur le comte, de répondre à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans l'espoir que je pourrais vous mander quelque chose de positif sur mes projets, et particulièrement sur celui qui devait me procurer le plaisir de vous revoir, quoique ce ne fût que pour peu de jours ; mais je n'ai pas encore reçu les réponses qui doivent fixer ma marche. Je ne veux cependant pas tarder davantage de vous exprimer, monsieur le comte, combien je suis sensible à tout ce que vous voulez bien me dire d'obligeant et d'aimable sur les

regrets que mon éloignement vous cause, et je vous assure que j'en éprouverai à ne plus me trouver à portée de suivre avec vous des rapports journaliers auxquels j'attachais un prix extrême. Mais vous ne devez pas avoir été surpris de ma détermination; je vous l'avais confiée à votre passage à Rome, et, quand je me trouverai à même d'entrer avec vous dans de plus grands détails sur les motifs de ma retraite, je ne doute pas que vous ne trouviez le parti que j'ai pris le plus convenable à ma position et aux circonstances dans lesquelles je me suis trouvé placé.

J'ignore encore l'époque précise où le duc de Laval sera à Rome; je sais seulement qu'il devait se mettre en route vers le 1er septembre : je l'attends et je pense, d'après cela, qu'il me sera possible de quitter Rome avant la fin de ce mois. Je m'empresserai de vous tenir au courant de ma marche, et je saisirai toujours avec bien du plaisir l'occasion de vous renouveler les plus sincères assurances de l'attachement et de la haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BLACAS D'AULPS.

P.-S. Veuillez bien offrir mes respectueux hommages à Mme la comtesse de Serre et recevoir, ainsi qu'elle, tous les compliments de Mme de Blacas.

1117. — M. de Serre à Mme de Serre.

Castellamare, 5 septembre 1822.

Je reçois le paquet, chère amie, et ta bonne lettre à huit heures et demie.....

Lorsque Emmanuel verra Wendel, je ne doute pas qu'ils ne s'entendent. Ce n'est pas là le point critique, mais celui des contributions. Au surplus, tout cela même n'est que secondaire.

Hier soir, ces dames nous avaient tenus à causer jusqu'au delà d'une heure. J'avais lu chemin faisant la nouvelle tragédie des *Machabées*[1]. Nous n'en sommes pas moins partis à six heures. Nous sommes allés et revenus par eau. Nous sommes restés trois heures à dos de mulet pour monter sur la hauteur d'où l'on voit à la fois le golfe de Salerne et celui de Naples. Nous étions de retour à midi..... Le soir, nous avons fait une course à âne dans la vallée et ramassé force poussière. Après ces deux journées et devant partir demain, à six heures, pour Pompeia, tu penses bien que j'ai de bonnes dispositions à m'aller coucher. Je ne répéterai pas la soirée d'hier, et à dix heures je donne le bonsoir à ces dames.

[1] *Les Machabées* ou *le Martyre*, tragédie en cinq actes, par M. Alexandre Guiraud. Elle fut représentée, pour la première fois, le 14 juin 1822, sur le théâtre de l'Odéon. Les principaux rôles étaient joués par Mlle Georges et Joanny.

Au revoir, chère amie; je m'endormirai en pensant à toi et à nos chers enfants. Envoie-moi samedi la voiture à neuf heures sur le rivage et attends-moi pour déjeuner. Je t'embrasse, toi et nos chers bambins.

Ton meilleur ami.

1118.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 8 septembre 1822.

Votre lettre du 20 du mois dernier, cher ami, a fait bonne route pour la Champagne et m'y a trouvé sous mes pampres. Vous êtes inquiet de ma santé pendant que je suis inquiet des vôtres : les mois entiers s'écoulent avant qu'on puisse s'entendre. Naples n'a pas que des délices, mais ce serait l'Élysée qu'à pareille distance je ne lui voudrais pas le moindre bien.

M. le vicomte de Montmorency a passé sous mon canon vendredi 30 août se rendant à Vienne[1], accompagné de M. de Gabriac, premier secrétaire à Pétersbourg, de Bourjot[2] et de deux jeunes em-

[1] Une conférence préparatoire devait se tenir à Vienne et être suivie du Congrès de Vérone. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 432

[2] Ange-François-Charles Bourjot, né à Paris en 1780. A dix-neuf ans, il fut admis aux Affaires étrangères, et devint, en 1807, sous-chef de la division politique du Midi. En 1814, il fut choisi, par

ployés des Affaires étrangères, MM. Damour[1] et Pontois[2]. Saint-André l'avait devancé de vingt-quatre heures. J'ai eu des nouvelles du passage par M. le comte Reinhard[3], ministre de France à Francfort, qui venait chez moi, mais qui, prévenu sur la route de l'arrivée de M. le vicomte de Montmorency, s'est arrêté à Épernay pour échanger avec

M. de Talleyrand, qui appréciait sa capacité, pour chef de la division politique du Nord, à laquelle il joignit, en 1825, celle du Midi. Nommé ministre plénipotentiaire à Francfort en 1829, le dérangement de sa santé l'empêcha de se rendre à ce poste, dont il se démit après la révolution de 1830. Il mourut le 14 août 1832. Il avait été nommé maître des requêtes en 1815 et conseiller d'État en 1822. Il avait reçu le titre de baron et la croix d'officier de la Légion d'honneur. — Voyez la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. V, p. 325.

[1] Augustin-Jean Damour, né à Paris le 28 août 1775. Il entra au ministère des Relations extérieures au mois de février 1800 en qualité d'attaché au secrétariat. Indépendamment des travaux habituels de ce service, il était particulièrement chargé de la correspondance chiffrée. Il accompagna les ministres aux Congrès de Vienne, d'Aix-la-Chapelle et de Vérone. Nommé chef du bureau des chiffres en décembre 1825, il introduisit d'utiles perfectionnements dans ce service. Sur sa demande, il fut admis à la retraite le 31 janvier 1832. Il mourut à Paris le 4 janvier 1857. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1814. Nous lisons dans l'*Histoire générale des traités de paix*, par le comte de Garden, t. X, p. x : « ..... M. Damour, homme d'un mérite posé, solide et le plus laborieux de tous les secrétaires. »

[2] M. Pontois fut nommé, en 1837, ministre plénipotentiaire à Washington et, en 1840, ambassadeur à Constantinople.

[3] Charles-Frédéric Reinhard, né à Schorndorf (Wurtemberg) le 2 octobre 1771, était le fils d'un ministre protestant. Premier secrétaire de légation à Londres (1792), à Naples (1793) ; chef de division au département des Affaires étrangères (1794) ; ministre plénipotentiaire auprès des villes hanséatiques (1795), à Florence (1798), le portefeuille des Relations extérieures lui fut confié du

son ministre quelques paroles à la portière de la voiture. M. Reinhard est arrivé ensuite avec sa famille. C'est un homme de mérite, vieilli dans les affaires, ayant, sous une enveloppe tudesque, beaucoup de finesse, d'esprit et même de grâces dans l'esprit. Il pense comme nous pensons sur les affaires générales. Effrayé de la force du torrent, son opinion est que, pour le contenir et même momentanément, il faut lui ouvrir une large voie.

A M. Reinhard a succédé M. Lainé. Sa visite inattendue m'a fait le plus grand plaisir; elle a été trop courte. Nous avons employé deux ou trois jours à causer de nos amis, de vous surtout et de cet excellent duc de Richelieu. J'ai su de quelle manière l'empereur de Russie avait parlé de sa

20 juillet 1799 au 22 novembre suivant. Il exerça de nouveau les fonctions de ministre plénipotentiaire en Helvétie (1800), dans la basse Saxe (1802), en Westphalie (1808); il resta auprès du roi Jérôme jusqu'à la chute de l'Empire. Au mois de mai 1814, il fut placé à la tête de la chancellerie des Affaires étrangères. Il se tint à l'écart durant les Cent-Jours Du 1er décembre 1815 à 1829, il résida à Francfort comme ministre plénipotentiaire. Après la révolution de 1830, il fut envoyé à Dresde; en 1832, la dignité de pair et des lettres de grande naturalisation lui furent conférées. Il mourut à Paris le 25 décembre 1837. En 1814, il avait reçu, de Louis XVIII, le titre de comte. Depuis 1795, il était membre de l'Institut. « Sa parole écrite était abondante, facile, spirituelle, piquante, dit M. de Talleyrand; aussi, de toutes les correspondances diplomatiques de mon temps, il n'y en avait aucune à laquelle l'empereur Napoléon, qui avait le droit et le besoin d'être difficile, ne préférât celle du comte Reinhard. Mais ce même homme, qui écrivait à merveille, s'exprimait avec une grande difficulté..... Malgré cet inconvénient réel, il réussit toujours à faire, et à bien faire, tout ce dont il était chargé. » (Éloge lu le 3 mars 1838 à l'Académie des sciences morales et politiques.)

mort. « Jamais, a-t-il dit, le roi de France n'aura de serviteur plus loyal, plus capable, plus désintéressé; il avait rendu de grands services à son Roi et à son pays, il devait en rendre encore. »

M. de Chateaubriand va décidément à Vérone, si l'on en croit les gazettes; M. de Villèle est président du Conseil des ministres[1], et je n'entends pas parler de vous dans tous ces mouvements. Si l'on vous laisse à Naples, il faudra bien en prendre son parti et profiter, pour affermir votre santé, de ces moments de loisir.

La mienne est beaucoup meilleure depuis que je respire le grand air. Je reprends mes habitudes campagnardes. Je suis maintenant en pleine vendange; le temps est superbe et tout nous promet de bon vin.

Notre Conseil général ne s'assemble jamais que le huitième jour de la convocation. M. le duc de Doudeauville, notre président-né, doit y arriver demain 9. J'aurais voulu pouvoir me trouver au rendez-vous, mais de grosses vendanges et l'arrivée de ma cousine s'y opposent; Mme de Mareuil doit coucher ici ce soir, et son mari ne tardera pas à la rejoindre. Je n'irai à Châlons que le 14 ou le 15.

J'embrasse Louise et Marie de tout mon cœur. Mille tendresses au père et à la mère.

F. DE LA BOULAYE.

[1] Une ordonnance du 29 août chargeait M. de Villèle du portefeuille des Affaires étrangères pendant l'absence du ministre de ce département; une autre ordonnance, du 4 septembre, le nommait président du Conseil des ministres.

1119. — Le comte de Villèle à M. de Serre.

Paris, 9 septembre 1822[1].

Mon cher monsieur,

Je vous écris par M. de Laval, qui part cette nuit et pourra, j'espère, terminer à Rome nos affaires de circonscription et de chapeaux[2].

J'ai reçu avec plaisir les lettres particulières que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Comptez sur la sincère réciprocité des sentiments qu'elles m'expriment.

Vous aurez vu que j'ai aussi reçu, en l'absence de M. de Montmorency, les dépêches que vous aviez adressées au ministère des Affaires étrangères. C'est une bien triste expérience qu'on nous fait faire du lieu où vous êtes, qu'une occupation étrangère aussi longue sans une amélioration assez sen-

[1] Reçue le 28 par le duc de Laval. (Note de M. de Serre en tête de la lettre.)

[2] « Une bulle pontificale du 12 octobre, concertée avec le gouvernement du Roi, établit la circonscription des quatorze archevêchés et des soixante-six évêchés entre lesquels était partagé le territoire du royaume, et une ordonnance royale du 31 du même mois autorisa, avec les réserves ordinaires, la publication de cette bulle..... M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, fut nommé cardinal. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XV, p. 367.)

sible dans la situation pour pouvoir en supporter la diminution et en prévoir le terme.

Dans notre Sud, on nous met aussi à une terrible épreuve, et la situation, de ce côté, n'est pas plus satisfaisante que du vôtre.

Nous avons plus de force et de sécurité chez nous malgré les procès[1] qu'on a été obligé d'y faire et les déclamations que nos libertés autorisent. L'opinion s'y conserve assez bonne; la disposition des troupes s'améliore; nous sommes plus en état qu'à toute autre époque, peut-être, de supporter sans danger les inconvénients extérieurs qui sembleraient devoir nous compromettre.

J'ai la plus grande confiance que nous surmonterons toutes les difficultés et que, après avoir fait l'effroi de l'Europe, nous pourrons lui donner de bons exemples.

Vous me connaissez assez, j'espère, pour être sûr que ce résultat est le seul but auquel je puisse faire tous les sacrifices que ma position m'impose. Il ne dépendra pas de moi qu'ils ne tournent à l'honneur et au profit de mon pays. Je demande aide et secours à tous les bons Français pour cette difficile entreprise, et je sais combien vos sentiments généreux vous portent à vous y associer. J'y compte tout à fait, comme vous savez, mon cher monsieur, que vous pouvez compter sur la confiance et les sentiments affectueux que vous porte depuis longtemps

J^n^ DE VILLÈLE.

[1] Les procès du général Berton, du lieutenant-colonel Caron, etc.

Je vous remercie bien du bon accueil que vous avez bien voulu faire à M. de la Panouze pour moi.

Corbière a été bien malade avant-hier; il est fort bien aujourd'hui; le travail l'a fort affaibli; il va prendre quelques jours de repos en Bretagne. Pour moi, c'est un miracle: la fatigue ne m'a fait aucun mal; je suis de ceux que la misère engraisse.

1120. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 10 septembre 1822.

Votre dernière lettre, chère maman, est du 16 août et adressée à Annette. Vous y exprimez vos craintes sur la petite maladie que j'ai faite à la fin de juillet. J'espère que vous aurez été bientôt tirée d'inquiétude par mes lettres du commencement d'août, qui ont dû vous arriver peu de jours après par courrier extraordinaire. Ce n'est pas un des moindres inconvénients d'un aussi grand éloignement que la prolongation des inquiétudes, lors même que leur cause a cessé depuis longtemps. Pour y remédier autant que possible, il faut s'imposer la règle d'écrire au moins une fois toutes les semaines. Je vous remercie, chère maman, de l'avoir fait jusqu'ici et vous prie beaucoup de continuer. De mon côté, je ne resterai point en arrière. Toutefois, si, comme je le présume, je devais partir pour le Con-

grès à la fin de ce mois, pensez qu'un voyage dérange toujours les correspondances et n'ayez point d'inquiétudes. Rien n'est encore décidé sur le moment où partira d'ici le roi de Naples. Je ne partirai vraisemblablement que deux ou trois jours après lui. En attendant, bien que la chaleur soit encore assez forte, je continue à faire quelques excursions préférablement par mer. La semaine dernière, j'ai vu Sorrente et Castellamare, et Pompeia, cette ville romaine qui fut ensevelie sous les cendres jetées par le Vésuve il y a dix-huit siècles, et que depuis trente ans on travaille à découvrir. Depuis trois ou quatre jours, tous les soirs, le Vésuve jette beaucoup de flammes et de pierres; on prévoit une éruption. Mais ces prévoyances sont souvent trompées. Ce soir, je m'embarque avec Eugène pour l'île d'Ischia, où nous trouverons une générale autrichienne et sa fille[1], que j'ai connues à Colmar et qui y prennent les eaux. Nous y passerons deux jours et reviendrons avec elles. Sur mer, on ne souffre presque pas de la chaleur.

L'ameublement de notre hôtel à Naples avance beaucoup et nous pourrions aller l'occuper dans huit jours. Mais nous sommes plus fraîchement à la campagne et nous y resterons jusqu'à l'arrivée des pluies. Nous continuons à nous porter tous assez bien et même à prendre un peu l'habitude du pays. Annette et les enfants me chargent de leurs tendresses pour vous.....

[1] Mme et Mlle de Mohr.

Au revoir, chère maman ; j'espère toujours que la Providence rapprochera ce moment désiré. Jusque-là aimons-nous et écrivons-nous-le souvent. Je fais des vœux pour que votre santé se soutienne bonne et que vous soyez contente de votre nouveau logement.

Je vous embrasse de cœur comme ma bonne mère et tendre amie.

Votre dévoué fils,

H. DE S.

1121. — M. de Serre à M. Remy.

Naples, 10 septembre 1822.

J'ai reçu, mon cher ami, ta bonne lettre du 27 juillet. J'étais bien sûr que tu comprendrais la douleur que nous a causée la perte de notre cher enfant. Dans les moments les plus pénibles de ma vie, j'ai tâché de dire du fond du cœur le *votre volonté soit faite !* Je l'ai dit aussi, mais avec plus de déchirements que jamais, lorsque cette chère petite nous a été retirée. Heureusement ma femme a pu soutenir ce malheur sans, je l'espère au moins, que l'enfant qu'elle porte dans son sein soit compromis.

Je te remercie des nouvelles que tu me donnes de tous les tiens et particulièrement de ton respectable père ; que Dieu le conserve longtemps encore sur la

terre pour l'édification de tout ce qui le connaît! Présente-lui mon tendre et reconnaissant hommage.

Ta correspondance avec M. Riboulet doit te faire juger jusqu'à quel point nous sommes réciproquement contents l'un de l'autre. Je n'ai qu'à me louer de ses rapports avec toute ma famille et particulièrement des soins qu'il donne à Gaston. Il s'est fait aimer et respecter par l'enfant, ce qui est beaucoup. Quant à lui-même, je ne dirai pas s'il se trouve heureux. C'est une grande épreuve à son âge qu'un changement de situation aussi absolu. Ses nerfs sont délicats et sa fibre molle. Beaucoup d'exercice le fortifierait, l'endurcirait; il n'en fait pas. Pour un jeune homme, il ne vit pas assez dans le présent; il nage trop dans le vague.

Au revoir, cher ami, quand il plaira à Dieu me rapprocher de ma patrie. Ma femme et mes enfants vont bien maintenant, et les grandes chaleurs ne peuvent tarder à finir. Je commence à faire des excursions dans le pays et de préférence par mer; je remets les courses de terre à une saison plus fraîche. J'espère que ta femme et tes enfants se portent bien; je leur dis mille choses, particulièrement à mon filleul. Je t'embrasse du meilleur de mon cœur.

1122. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Ay, près Épernay, 12 septembre 1822.

Dans sa lettre n° 16, du 29 août, madame et bonne amie, notre cher ambassadeur me dit que vous êtes toute prête à m'accuser d'inconstance si je n'écris pas d'Ay, où il me regarde comme enterré. Il a l'air de croire que les cousins et les cousines m'absorberont et que j'ai fait mes adieux au monde. Je réponds d'abord que depuis le 9 août, jour de mon arrivée à Ay, j'ai écrit le 18 à une belle Excellence de vos amies, le 27 sous le n° 21 au mari de cette belle Excellence et le 8 septembre au même mari sous le n° 22. La Champagne ne m'a donc pas fait oublier l'Italie. Ensuite, quant aux cousins et cousines, j'en suis en effet fort agréablement entouré. Les uns me sont venus d'Allemagne, d'autres des Pays-Bas, puis de Paris, puis les naturels du pays. Tout ce monde vous est connu. Les Durant de Mareuil, les Saint-André, les Adrien de Jessaint, même mon beau-fils et ma belle-fille[1], tout cela vous est dévoué; tout cela a plus ou moins été comblé de vos gracieuses bontés; tout cela en est fort reconnaissant et vous offre de tendres, de respec-

[1] M. et Mme Jules de la Boutraye.

tueux hommages. M. Joseph de Mareuil, mon filleul, qui accompagne son père et sa mère et sur lequel vous savez que j'ai des projets, est un fort joli enfant..... C'est un jeune garçon qui s'élance et prend en grandissant l'air et les manières de son oncle Saint-André. Nous allons mettre cet enfant au collége. Voilà pour le cousinage. Quant à l'inconstance, ce n'est pas à soixante ans qu'on se donne des airs de farfadet. Des amis comme vous sont rares et précieux. Lorsqu'on a le bonheur de les avoir, on les garde. Je ne puis trop vous répéter que je vous suis dévoué jusqu'à la mort, que je vous regarde comme de chers parents et que vous êtes sans cesse présents à ma pensée..... Enfin, quant à l'abandon de Paris, il n'est que trop vrai qu'à présent Paris m'est insupportable, et, je vous le demande, n'en êtes-vous pas la principale cause? Après vous, que m'y reste-t-il? que voulez-vous que j'y fasse? J'ai horreur des salons, des courbettes, de toutes ces figures sans cesse tournées vers les puissants, et je n'aurais ici nulle affaire au lieu d'en avoir beaucoup à mettre en ordre, que mes vignes, mes champs, ma maison me paraîtraient encore un précieux asile.

Notre ami sera sans doute à Vérone lorsque cette lettre vous parviendra. Saint-André est avec M. le vicomte de Montmorency à Vienne. Je crois qu'il n'ira pas plus loin, Saint-André; cependant je n'en suis pas sûr. S'il allait à Vérone, M. de Serre y trouverait en lui un homme capable, dévoué, reconnaissant. Je regarde Saint-André comme un des

meilleurs ouvriers des Affaires étrangères, et tôt ou tard il y jouera son rôle.

J'embrasse vos enfants, votre frère, votre cousin..... J'écris à Vérone..... et je baise vos mains.

F. L. B

J'envoie cette lettre et celle pour Vérone à mon cousin Challaye[1], aux Affaires étrangères. Si l'on n'est pas à Vérone, il le saura.

1123. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 13 septembre 1822.

Je saisis une occasion pour vous écrire quelques mots, chère maman. Rien de nouveau dans notre petit ménage et rien de plus décidé dans mes possibilités de voyage.....

Je suis revenu avant-hier de ma course dans l'île d'Ischia; c'est un beau et curieux séjour. Nous l'avons parcourue tout entière sur des ânes, seule monture du pays. Les dames que nous y visitions nous ont fort bien accueillis; je crois vous avoir écrit que j'étais avec Eugène. Je commence à m'habituer à la mer et n'en souffre plus; quand on en est là, c'est une délicieuse manière de voyager. On

[1] M. Challaye était sous-chef de la division du Nord à la direction des affaires politiques; il était, en outre, maître des requêtes. Il devint plus tard consul général.

a de la fraîcheur sous le plus beau ciel et l'on parcourt, sans fatigue, de superbes rivages. Vous savez que ces courses me font toujours du bien.

Je vous engage fort à exécuter vos projets et, tous les jours où cela sera possible, à faire un tour de Tuileries; il y a d'excellents endroits pour l'hiver, où l'on est à l'abri des vents et où l'on recueille le moindre rayon de soleil.

Votre dernière lettre est du 21 août; je ne fermerai pas celle-ci que le courrier ne soit arrivé; peut-être m'en apportera-t-il une de vous. Si Mme de Brie est arrivée, présentez-lui mes hommages et ma reconnaissance pour l'amitié qu'elle vous montre. J'ai appris avec plaisir que le sort de son fils avait été amélioré.

Le courrier est arrivé et ne m'apporte pas de lettre de vous. Au revoir, chère maman et tendre amie. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur; ma femme et mes enfants en font autant.

Votre bon fils,

H. DE S.

1124. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 14 septembre 1822.

J'ai reçu, cher ami, votre n° 16 du 29 août; non, mes nos 19 et 20 ne sont point de vrais adieux. Je

ne serai point absorbé à Ay, quoique j'y sois agréablement entouré de cousins et de cousines. Aux champs comme ailleurs, vous serez toujours cher à mon cœur, présent à ma pensée; toujours je vous serai dévoué sans réserve, toujours vos recommandations et vos ordres me seront sacrés. Mais indépendamment de la nécessité de remettre en ordre une assez grande maison presque totalement abandonnée depuis cinq à six ans, que pourrais-je faire à Paris? Vous n'y êtes plus, je n'ai aucun moyen de vous y servir efficacement, et ce séjour m'est devenu odieux. Maud'huy était parti convaincu que, sans recourir aux impositions de Paris, on vous mettrait en règle dans la Moselle. Je lui ai écrit; j'attends sa réponse.

J'ai écrit à M. Walckenaer[1] comme vous le désiriez; dès que j'aurai réponse, et s'il y a lieu, je m'entendrai avec le préfet de la Moselle et Wendel. Ce dernier m'avait formellement promis de me visiter

[1] Charles-Athanase Walckenaer, né à Paris le 25 décembre 1771. Élève de l'École polytechnique en 1794, il était, en 1813, membre de l'Institut. Il accueillit avec joie le retour des Bourbons; il devint en 1816 secrétaire général de la préfecture de la Seine, en 1826 préfet de la Nièvre, et en 1828 préfet de l'Aisne. Il avait reçu, en 1823, le titre de baron. La révolution de 1830 le rendit tout entier aux sciences et aux lettres. En 1839, il fut attaché à la Bibliothèque royale comme trésorier et, peu après, comme conservateur adjoint. En 1840, il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. Il mourut à Paris le 28 avril 1852. On remarque, entre ses nombreux écrits, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, la *Géographie ancienne de la Gaule* et les *Mémoires sur Mme de Sévigné*. — Consultez la notice de M. Naudet sur M. Walckenaer.

en passant; il n'a pas tenu parole. Le biais que vous lui avez indiqué est bon, mais je ne puis pas garantir qu'il lui convienne de le prendre.

Vous êtes probablement en route pour Vérone. Je ne m'adresse qu'à mon beau-fils pour vos lettres, n'étant pas assez sûr des mouvements de M. Prévost. Mon beau-fils est à Ay. Il me reste un cousin aux Affaires étrangères, second de M. Bourjot, M. Challaye, maître des requêtes, et je lui envoie cette lettre avec une autre lettre pour notre belle Excellence. Je conçois toutes les inquiétudes que vous cause l'état dans lequel vous la laissez, je les partage et je supplie qu'on emploie la main du frère ou du cousin pour me donner des nouvelles.

Je vous ai dit que M. Lainé avait eu la bonté de me venir voir. Vous avez été presque toujours en tiers dans nos conversations. Il vous aime, vous honore et fait de vous le plus grand état. Vous n'êtes pas tout à fait d'accord.

M. Pasquier voyage avec Rebut[1]. Je crois, comme vous, qu'ils ne flaireront pas de trop près les Congrès.

Saint-André est à Vienne avec M. le vicomte de Montmorency. Je ne crois pas qu'il aille plus loin; cependant je n'en suis pas sûr. Si Vérone vous réunit, vous trouverez en lui un homme capable dont vous pourrez vous aider.

Depuis ce malheureux 20 mars, il n'y a pas un

[1] M. Rebut la Rhoëllerie avait été chef de division au ministère de la Justice (organisation du personnel de l'ordre judiciaire) sous M. Pasquier et sous M. de Serre.

porteur de sabre qui ne croie que la gloire militaire tourne toutes les têtes et que les sous-lieutenants peuvent faire des révolutions. Les affaires de Naples, du Piémont et toutes ces infamies de conspirations qui remplissent nos journaux en sont la preuve. Les libéraux se sont faits complices de tous ces crimes ou de toutes ces sottises. Tout est et doit être dirigé contre eux dans les circonstances actuelles. Les esprits des régulateurs du monde ne me paraissent pas avoir une autre direction.

L'Espagne, abandonnée à elle-même, serait sans doute en proie à une longue guerre civile. L'action du dehors, dans mon opinion, décidera momentanément la question. On régnera, on fera partout ce qu'on voudra du droit du plus fort; mais la conquête ne finit pas les questions. Il faut conquérir et acquérir. C'est là le problème à résoudre.

Voici une lettre de Laisné de Villevêque[1].....

Voici en outre une lettre de Pardessus[2]; ses volumes sont enrégimentés.

Mille tendresses, bien cher ami; comptez sur moi jusqu'à mon dernier souffle. Toute ma famille vous présente hommages et respects. J'envoie à la belle Excellence mes caresses pour ma chère filleule, Gaston et Louise.

F. L. B.

[1] Voyez t. III, p. 466.
[2] Voyez ci-dessus p. 308.

1125. — Le comte de Villèle à M. de Serre.

Paris, 15 septembre 1822[1].

Je reçois dans l'instant, mon cher monsieur, votre lettre du 2 arrivée par M. de la Panouze. Comme j'expédie cette nuit un courrier à Rome, j'en profite pour vous remercier de vos bontés pour M. de la Panouze et de votre attention pour moi.

Je viens du château et de remettre moi-même à *Monsieur* les quatre lettres et le paquet apportés par M. de la Panouze à Mme la duchesse de Berry, de la part de Son Altesse Royale, son père. Elle était partie pour Rosny après la réception de ce matin. Elle jouit de la meilleure santé ainsi que le duc de Bordeaux et *Mademoiselle*. Elle aura ses lettres demain.

Je lirai avec intérêt le travail sur la Sicile[2] que vous adressiez à M. de Montmorency. Il est à Vienne depuis huit jours.

Le télégraphe nous annonce que le duc de Wellington nous arrivera ici le 18, y passera un ou deux jours et ira de là à Vienne. Il est presque certain que c'est M. Canning[3] qui prendra la place de lord Londonderry.

[1] Reçue le 25. (Note de M. de Serre.)

[2] Voyez l'Appendice n° XXXV.

[3] Georges Canning, né en 1770. Déjà ministre des Affaires étrangères de 1807 à 1809, il le devint une seconde fois en 1822. Il

Vous pensez avec raison que les *occupations* ne devraient être utiles que pour rétablir l'ordre et préparer l'organisation qui peut seule rendre leur cessation possible et leur retour sans nécessité; mais il faut convenir que, dans l'état actuel des choses, cette organisation est bien difficile, et c'est sur quoi comptent avec raison nos ennemis. Il faut néanmoins y travailler de tout notre pouvoir, si nous voulons ne pas succomber dans la lutte : c'est ce que nous faisons chez nous; c'est ce que nous favoriserons de tous nos moyens chez les autres. Mais à la peine que nous avons à faire notre part, il est bien dur d'avoir à joindre aussi celle d'agir chez les autres.

L'Espagne nous place dans la plus triste situation : l'anarchie et la guerre civile désolent ce malheureux pays. Il nous redoute comme si nous pouvions gagner quelque chose à sa perte, et nous sommes presque aussi intéressés que lui à sa conservation et à sa prospérité. Nous voudrions pour lui tout ce que vous voudriez comme nous pour Naples, c'est-à-dire une organisation sociale et un gouvernement; mais c'est plus facile à désirer qu'à obtenir, et, comme il faut se méfier des fous, nous sommes prêts à tout événement. Nous avons beaucoup gagné sous ce rapport depuis un an, et, si l'on nous y force, vous verrez, j'espère, l'armée française

fut nommé premier lord de la Trésorerie en 1827 et mourut cette même année. Il avait publié, dans sa jeunesse, quelques poésies.

sur un pied respectable, animée d'un bon esprit et faisant bien son devoir.

Au Congrès, nous aurons un parti bien arrêté dans son ensemble et dans tous ses détails; mais à quoi bon, si ce n'est pour nous, alors qu'il est à craindre que tous les intéressés, comme nous, ne voient pas du même œil et n'aient peut-être pas le même but? Au reste, si l'on manquait d'ensemble, nous ferions encore en sorte que ce ne fût pas par notre faute.

Adieu, mon cher monsieur. Nos plus graves inquiétudes viennent de ce que vous voyez à l'extérieur. L'intérieur va bien, notre situation s'améliore sous beaucoup de rapports. Il y a plus de vie et de force en France qu'on ne le suppose généralement. J'espère que nous surmonterons tous les obstacles; les gouvernements en ont toujours eu; c'est à eux à les vaincre. Pour ma part, j'y sacrifierai mon existence : Dieu veuille que ce sacrifice soit utile au Roi et au pays!

Croyez-moi, de bien bon cœur, tout à vous

J^H^ DE VILLÈLE.

1126. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 24 septembre 1822.

J'ai bien reçu, cher ami, la lettre que vous m'avez écrite (n° 17) le 3 de ce mois, par M. de la Panouze. Je l'en ai remercié.

M. le duc de Doudeauville, que le Conseil général a appelé en Champagne, m'a chargé de vous dire mille choses aimables de sa part. Becquey m'a écrit, ces jours derniers, qu'il allait partir pour la Bretagne. Concluons-en que ses inquiétudes sont calmées..... Beugnot, de retour des eaux méridionales (je ne sais pas bien lesquelles), doit être maintenant à Beaulieu avec M. de Jessaint.

On m'écrit de Paris qu'on ne sait pas ce que contient un mémoire sur la Sicile[1], récemment envoyé par vous, mais qu'on est sûr que l'ouvrage a été trouvé excellent et qu'il en a été fait un éloge fort remarquable. On me dit encore qu'on a vu l'un des diplomates qui se trouveront à Vérone et que ce diplomate, que je crois être M. de Chateaubriand, vous verra avec grand plaisir.

M. Lainé va partir pour Bordeaux. Il faut qu'il ait pris goût ici à nos raisins de Champagne, car il me demande du plant. Je vais envoyer une vingtaine de nos ceps fraterniser avec les siens.

[1] Voyez l'Appendice n° XXXV.

Le duc de Wellington a passé hier par Epernay, se rendant à Vienne. M. le vicomte de Montmorency n'est attendu à Paris que dans le cours de la première quinzaine d'octobre.

Le marquis de Londonderry s'est aperçu que sa tête se dérangeait; il n'a pas voulu se survivre. Les Anglais ont quelque chose du caractère des anciens Romains : leurs hommes d'État sacrifient le monde aux intérêts de leur pays, et la vie à la gloire. Le marquis de Londonderry laisse en bon ordre une fortune de 80,000 livres sterling de rente, que les affaires n'ont ni améliorée ni dérangée. Il est fort regretté par sa clientèle, dont il n'a jamais abandonné le plus mince sujet, et par les ministres étrangers, qui comptaient sur sa persévérance dans ses plans. M. Canning est un homme de plus d'éloquence, mais de plus de mouvement.

J'ai vu à Ay Félix d'Hunolstein[1], qui ne doute pas de votre élection dans la Moselle, et qui m'a chargé de vous assurer de son entier dévouement.

Après une longue sécheresse, nous avons de la pluie depuis deux jours. Le vin sera bon, et, lors-

[1] Philippe-Charles-Félix, comte d'Hunolstein, né à Paris le 22 avril 1778, était fils de Philippe-Antoine-Vogt, comte d'Hunolstein. Il fut élevé à la dignité de pair de France le 5 mars 1819. Il mourut au château de Hombourg, près Thionville, le 19 octobre 1838. Il avait épousé, en 1802, Claire de Bourdeille, fille du marquis de Bourdeille, massacré à Paris pendant la Révolution. Devenu veuf, il épousa, en 1819, sa cousine germaine, Sophie d'Hunolstein, fille de Jean-François-Léonor, baron d'Hunolstein, major des dragons de Chartres en 1789, maréchal de camp en 1814.

qu'il vous conviendra d'en venir boire, vous n'en manquerez pas. En attendant, nous buvons à votre santé.

Je suis en correspondance réglée avec Mme votre mère, que j'aime bien, dont la santé est bonne, et qui se fait fête de s'installer, le 10 du mois prochain, dans le voisinage des Tuileries.

Les bontés que vous témoigne S. M. le roi de Naples me font grand plaisir. Le voyage de Vérone vous sera utile de diverses manières, je me plais à le croire, et, si vous pouvez persuader aux pasteurs des peuples que, pour se procurer tout l'argent dont ils ont actuellement besoin, il faut que la majeure partie de leurs troupeaux puisse se mouvoir avec quelque liberté, vous aurez bien mérité du genre humain. Les libéraux ont tout gâté et partout. Tant que l'état actuel des choses durera, leur compression est certaine.

J'espère que notre belle Excellence me donnera oume fera donner de ses nouvelles.

Je ne sais où cette lettre vous parviendra; mais je ne l'en charge pas moins de mes tendresses pour toute la colonie.

Tout à vous,

F. DE LA BOULAYE.

1127. — M. de Serre au comte de Villèle.

(*Confidentielle*[1].)

Naples, 26 septembre 1822.

J'ai reçu hier, mon cher monsieur, votre lettre du 15. J'ai tout de suite donné à S. A. R. le duc de Calabre des nouvelles de Mme la duchesse de Berry et de ses enfants. Le duc de Calabre souffre encore beaucoup de sa fluxion sur les yeux; le Roi est parfaitement rétabli; il a reçu hier et avant-hier.

Le ministère n'a encore pu tomber d'accord des conditions de son acte d'amnistie; il barguigne tant pour prendre le parti le plus sage, qui serait aussi le plus simple, que j'ai bien peur qu'il n'en prenne un autre. J'y ai fait ce que j'ai pu.

Lorsque vous aurez lu mon travail et si vous en approuvez les vues, je pourrai vous en envoyer un spécial sur le royaume de Naples, qui sera le complément du premier et dans lequel seront expliquées les causes des dernières révolutions de l'Italie[2]. Vous y verrez que le protectorat de ce pays, dévolu à une seule puissance depuis sept années, a été exclusivement exercé dans l'intérêt particulier,

[1] Non expédiée. (Note de M. de Serre.)
[2] Voyez l'Appendice n° XXXVI.

souvent mal entendu, de cette puissance, que le motif ou le prétexte pour lequel elle s'est emparée de cette suprématie et la conserve a été de préserver l'Italie de révolutions nouvelles, et que ce sont précisément les fausses mesures prises par cette puissance même ou par les gouvernements d'Italie sous son influence directe qui ont amené les révolutions de Naples, de Sicile et de Piémont en 1820; que, depuis ces révolutions et leur répression par la force, cette puissance agit toujours dans le même esprit et le même système, irritant tout et ne fondant rien, et préparant ainsi des révolutions plus violentes pour le jour où s'éloigneront ses armées, dont elle rend par là la présence perpétuellement nécessaire. Je suis loin de contester à cette puissance, en ce moment et dans l'avenir, une juste influence sur les affaires d'Italie; cette influence est dans la nature des choses, mais elle ne doit pas être sans contrôle et sans partage. Et l'un et l'autre appartiennent naturellement à la France, par son intérêt, politique et commercial, au repos et à la prospérité d'un pays limitrophe, par les liens du sang qui attachent sa dynastie à celle des Deux-Siciles. Les malheurs que la France a éprouvés ont trop longtemps neutralisé son influence; à mesure que ses malheurs s'effacent, cette influence doit renaître; elle fait partie de l'honneur de la couronne, elle est l'un des besoins d'une nation forte et accoutumée à agir sur les autres, enfin et surtout elle est un besoin pressant de l'Italie. Pour exercer son contrôle et fonder son influence, la France

n'aura besoin de rompre avec personne; il lui suffira de bien établir quelles sont de tout temps les conditions de la stabilité dans une monarchie, quelles sont particulièrement celles d'une restauration, et de refuser son assentiment et son appui moral à tout ce qui ne serait pas l'accomplissement de ces conditions.

Vous aurez, dites-vous, au Congrès, un parti bien arrêté dans son ensemble et dans ses détails. — Bien, mais n'ajoutez pas : A quoi bon si ce n'est pour nous? Si ce parti est, comme il faut l'espérer, fondé sur la justice et sur l'intérêt général de l'Europe, les organes de la France auront la plus grande force pour le soutenir; ils en auront d'autant plus que la France, faisant plus de progrès vers l'ordre, appuiera ses paroles de son exemple.

La fièvre jaune nous a rendu service en nous mettant dans le cas de réunir un corps d'armée et de prouver ainsi par sa bonne attitude, depuis dix-huit mois, qu'on pouvait le faire sans danger. Nous avons ainsi recouvré l'élément de l'influence au dehors. Il sert sans agir, il sert parce qu'au besoin il pourrait agir. Mais, pour cela, il faut que cette armée reste toujours disponible; si une fois elle était engagée en Espagne, nous perdrions par ce seul fait toute influence en Europe : on ferait, sans nous et malgré nous, tout ce qu'on voudrait en Turquie, en Italie et ailleurs.

1128. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Ay, près Épernay, 30 septembre 1822.

Il ne faut pas juger sur les apparences, madame et chère amie : je ne suis pas heureux. Qui peut, hélas ! l'être parfaitement dans ce monde? A la tête des affaires et d'une immense fortune, le marquis de Londonderry se coupe la gorge, tandis que le vainqueur de Bonaparte, le duc de Wellington, malade, n'ayant probablement besoin que de repos, est obligé de postillonner après les Congrès parce que son rôle l'exige. La destinée de presque tous ceux qui tiennent le monde en émoi est de payer cher quelques années d'illustration. Le chagrin les tue lorsqu'on cesse de les applaudir, et la continuité des applaudissements les condamne à périr sur la scène. Médiocre, obscur comme je le suis, il semblerait que mon sort dût être différent; cependant il n'en est rien. J'ai mon petit théâtre, mon petit public. Lorsque mon petit rôle est joué et que je rentre dans mon intérieur, je me trouve seul avec des mercenaires qui s'occupent beaucoup de leurs intérêts, fort peu des miens, et sur qui je dois exercer une surveillance perpétuelle pour n'être pas trop grossièrement leur dupe. Ma famille va bientôt me quitter, et le vide sera profond, car ici comme ailleurs, la société n'offre point de ressources. J'ai été

trop mêlé aux affaires pour que leur marche, quelle qu'elle soit, ne me cause pas quelque agitation, et mes habitudes avec votre mari et vous ont été trop longues, trop douces, trop intimes pour que notre séparation ne me soit pas très-douloureuse. Je ne suis donc pas dans la situation où me suppose votre lettre du 10 septembre; il s'en faut bien. Je dois ajouter à cela que ce qui se passe à Metz pour l'élection me donne de l'humeur. M. le comte de Tocqueville m'a écrit à ce sujet la lettre ci-jointe. Il nous reste pour dernière ressource à être imposé à Paris, pour 1822, sur le même pied ou à peu près qu'en 1821. J'ai fait pour cela ce qu'il fallait faire, j'ai écrit itérativement à M. Fery, et j'ai prié Mme votre belle-mère de le voir. Au surplus, vous êtes lancés dans la carrière diplomatique et vous me paraissez, pour quelque temps du moins, destinés à la suivre. Notre ami s'y distinguera par la hauteur et la netteté de ses vues, il y fera de nouvelles études, il y obtiendra de nouveaux succès. J'apprends avec plaisir qu'il engraisse, que sa santé est bonne et que les promenades à cheval et sur mer lui font du bien. Le Ciel, en vous donnant un garçon, vous consolera autant que vous pouvez l'être de la cruelle perte que vous avez faite. Ma cousine[1] est fort touchée du bon souvenir de M. Civita. Elle est sûre que vous ne pouvez pas être en meilleures mains, et elle vous prie de dire de sa part mille choses gracieuses à cet habile et aimable

[1] La baronne de Mareuil.

homme. Toute la population de la maison d'Ay présente hommages et respects aux Napolitains. Vous habiterez bientôt la ville, et il me tarde de savoir si Becquet vous y a commodément installés..... Ce valet de chambre doit enfin être arrivé, et sa bonne mine vous aura donné un avant-goût de ses bons services. Pour Louise et pour tous vos enfants, je recommande toujours de la modération dans la nourriture et de la régularité dans le régime.....

Quant à ma chère petite Marie, je l'embrasse ainsi que les autres de tout mon cœur; mais je lui donne, en outre, le baiser du parrain et je la remercie de ne pas m'oublier.....

Eugène me paraît retombé dans ses rêveries, tandis que Saint-Mauris fait le dehors. Il n'y a pas de mal à ce qu'il se trouve dans la légation quelqu'un qui explore le monde et vous en rapporte les nouvelles. Amitiés à tous les deux.

Après de fortes chaleurs et une longue sécheresse, qui avaient réduit nos fontaines à n'être plus que des pleureuses et notre Marne à n'être plus qu'un ruisseau, nous avons retrouvé notre climat, et nous nous accommodons du feu pendant les soirées. Je vais me remettre à tisonner dans les appartements d'Ay, car que ferais-je à Paris? Je soignerai mes vins, mes vignes et mes plantations.

Adieu, mes bien chers amis; je vous aime tendrement.

F. DE LA BOULAYE.

1129. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 1er octobre 1822.

Je vous ai écrit, chère maman, il y a peu de jours par un courrier extraordinaire, mais je le fais encore par la poste pour éviter un trop long intervalle, la poste paraissant d'autant plus lente que le courrier a été plus vite.....

Dans quatre jours nous quittons décidément la campagne pour nous installer à Naples. Notre hôtel[1] est fort bien arrangé, fort agréablement situé: une promenade et la mer en face, tout le corps diplomatique, les généraux autrichiens et la société à portée. Nous y serons fort bien.

Le 8 de ce mois, le Roi doit partir pour le Congrès. Je le suivrai deux jours après, à moins que d'ici là je ne reçoive des ordres différents, ce que je ne présume pas.

Vous serez dans votre nouveau logement à l'arrivée de cette lettre, et je l'y adresse. Puisse-t-elle vous trouver aussi bien portante et aussi heureuse que les circonstances le permettent!

Je suis charmé de ce que vous avez obtenu pour le jeune Buquet; c'est une estimable famille[2]. J'en

[1] Le palais Strongoli, sur la Chiaja.

[2] Famille lorraine, de Charmes-sur-Moselle. Elle a donné deux généraux : Louis-Léopold Buquet (1768-1835) et Charles-Joseph Buquet (1776-1837).

suis avec vous reconnaissant envers M. et Mme d'Augier. Je vous prie de faire mes amitiés au mari et mes tendresses à la femme. Je vous félicite de votre rapprochement.

Mes hommages à Mme de Brie si, comme je l'espère, elle est avec vous. Grâce à elle, vous ne vous serez pas trop fatiguée dans votre déménagement.

Amitiés à Desprez; il y a longtemps que je n'ai eu de ses nouvelles.

J'ai une longue lettre d'Hyacinthe; il désirait en recevoir de vous. Tout son monde allait bien.....

Au revoir, chère maman; ma femme et mes enfants se joignent à moi pour vous embrasser tendrement.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE SERRE.

1130. — Le baron Mounier à M. de Serre.

Paris, 2 octobre 1822.

Il y a longtemps, mon cher monsieur, que je voulais vous écrire. Je tenais à me rappeler à votre bon souvenir; mais je ne sais comment les choses se sont arrangées, je n'ai pas encore exécuté mon projet, quoique, dans plusieurs occasions bien pénibles, j'eusse particulièrement désiré ne pas vous rester étranger. Vous avez perdu M. votre père, vous avez perdu, depuis, un de vos enfants. J'aurais

voulu vous dire la part que je prenais à vos chagrins..... Peu après, le duc de Richelieu a été ôté de cette terre d'une manière aussi inexplicable que le coup était inattendu. Cette perte a eu pour moi toute l'amertume d'une perte de famille, et il s'y est joint le sentiment de tout ce que perdaient la France et l'Europe. Je sais que vous l'avez ressentie vivement. Vous êtes de ceux qui devaient sentir tout ce que l'âme de cet homme de bien avait de grand, de noble et d'élevé, et personne mieux que vous ne peut apprécier le vide immense qu'il laisse dans la phalange des honnêtes gens.

On nous avait donné quelques inquiétudes sur votre santé, mais j'ai appris avec une véritable satisfaction que vous étiez tout à fait bien et que vous étiez à la veille de quitter Naples pour accompagner le Roi, qui se rend au Congrès. Je suppose donc que ma lettre vous trouvera à Vérone. Ce sera pour votre esprit observateur un spectacle bien intéressant que celui d'une réunion qui peut avoir une si grande influence sur les destinées de tant de millions de nos semblables. Vous y verrez, je pense, le bon Rayneval, qui viendra probablement nous rendre une visite avant de regagner les sables de la Sprée. Vous y verrez aussi M. Pasquier, qui emploie les loisirs que malheureusement la France lui laisse à parcourir votre belle Italie. Il se faisait un grand plaisir de vous y rencontrer, et je ne doute pas de l'intérêt que vous aurez à parler du passé, du présent et de l'avenir avec un pareil compagnon d'armes.

. . . . . .

Adieu, mon cher monsieur; agréez les assurances de mon attachement, et trouvez bon que j'offre ici à Mme de Serre les hommages de mon respect.

MOUNIER.

1131. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 5 octobre 1822.

Cher ami,

Le soleil s'humanise; le cheval, le billard, la promenade ont raffermi votre santé, et vous en profitez pour visiter sur terre, sous terre et sur l'eau les plus beaux lieux du monde.

Je suis fort aise que, flanqué tantôt du beau-frère, tantôt du cousin Victor et de M. de Belleval, vous ayez fait ces explorations. Satisfaire sa curiosité est la consolation d'un expatrié. Il n'y a pas de relation, pas de plan, pas de tableau qui vaillent ce que l'on voit de ses yeux. Les vôtres sont bons, et votre imagination se nourrira longtemps des fruits qu'ils vous recueillent. Il faut se hâter de voir, par le temps qui court : les Turcs vont détruire ce qui restait en Grèce, et déjà deux des églises ou des temples que j'ai visités pendant mon dernier voyage en Hollande sont brûlés. Je bénis Dieu de ce que

la terre n'a pas tremblé de vos côtés comme en Syrie. J'en avais peur en voyant, à diverses reprises, dans le mois d'août, le soleil enveloppé de vapeurs, et précisément du même rouge terne que lors du bouleversement de la Calabre; j'en ai eu l'esprit frappé. Je m'attendais à quelque commotion; or les gazettes m'apprennent que du 14 au 16 août un tremblement de terre a culbuté toute la ville d'Alep. Les malheureux habitants de cette grande cité n'en sont pas quittes, car, s'il est vrai que vingt-cinq ou trente mille d'entre eux y aient péri, la peste s'établira sur cet amas de ruines.

Je suis fier de ce que, savourant la brise sur vos belles mers, vous vous êtes rappelé les hamacs de la terrasse d'Ay. Mais le mal vient toujours se nicher à côté du bien, et je me serais fort bien passé de la diplomatie œnologique de M. le comte de Stackelberg. Lorsque vous le reverrez, présentez-lui mes hommages et veuillez bien lui dire que je prendrai ma revanche avec les vins de cette année. J'ai trop négligé mes caves, il faut que je les soigne; pour venir de loin, l'avis n'a rien perdu de son efficacité.

M. de Blacas peut désormais quitter l'Italie quand bon lui semblera; la présidence du Conseil n'étant plus à donner, cela rend son retour moins pressant. J'ai toujours pensé que le vent qui soufflait de Rome était pour quelque chose dans cette détermination.

Vous et vos idées, vous irez à Vérone. Jamais il n'y aura eu plus de diplomatie en campagne : c'est

de l'avant-garde, de l'arrière-garde, du corps de bataille; c'est une maison pleine à tous les étages. Vous trouverez là M. le vicomte de Montmorency et Saint-André. Traitez ce dernier en vieille connaissance, et dites-lui que, s'il n'était pas à votre pleine disposition dans toute l'étendue des limites tracées par sa situation, je croirais qu'on l'a changé en nourrice.

M. de Chateaubriand ne se pressera pas d'arriver à Vérone, et l'on croit qu'il attendra, pour y paraître, que M. de Montmorency en soit parti. Les lenteurs du duc de Wellington ou, si vous voulez, sa superbe indifférence, comme dit M. de Chateaubriand, mettent une grande perturbation dans les affaires. Il m'importe que vous voyiez de près de quelle manière M. de Metternich les traite, que vous vous frottiez contre cet aimable homme qui joue bien un rôle très-considérable, et il me semble que ces frottements contre leur nature ne dérangeraient pas le jeu de la machine.

Hier j'ai dîné chez les d'Hunolstein avec M. le marquis de Raigecourt et M. et Mme de Las-Cases[1];

[1] Anne-Bernard-Antoine, marquis de Raigecourt, né à Nancy le 10 février 1763, était fils de Joseph, marquis de Raigecourt-Gournay, lieutenant-colonel, chambellan de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, grand sénéchal du chapitre de Remiremont, etc., et d'Adrienne-Louise de Bressey. Il entra de bonne heure, comme sous-lieutenant, au régiment de Royal-Allemand. En 1789, la noblesse du bailliage de Nancy le nomma député suppléant aux États-Généraux. Il émigra, fut d'abord aide de camp du comte d'Artois, puis servit sous les ordres du prince de Condé. Il revint en 1800. En 1814, il reçut le grade de maréchal de

ces voyageurs et la famille d'Hunolstein vous font mille compliments.

Enfin, le valet de chambre est arrivé. Vous le mènerez avec vous et vous le pèserez dans la balance d'un Congrès.

J'embrasse vos chers enfants; je baise les mains de Mme leur bonne mère, et je suis tout à vous, bien cher ami.

F. DE LA BOULAYE.

1132. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 8 octobre 1822.

Nous sommes maintenant installés à la ville, chère maman, sauf à compléter ce qui manque à notre ameublement, et pour une grande maison c'est

camp, et, en 1815, la dignité de pair de France. Il mourut à Draveil (Seine-et-Oise) le 19 décembre 1833.

Il avait épousé, en 1784, Louise de Causans, comtesse de Vincens, chanoinesse du chapitre de Saint-Louis de Metz, dame pour accompagner de madame Élisabeth. A l'époque de la Révolution, cette aimable et malheureuse princesse lui confia son testament avec mission de le porter aux princes émigrés. Dans la correspondance de madame Élisabeth (publiée en 1868 par M. Feuillet de Conches) se trouvent un grand nombre de lettres adressées à la marquise de Raigecourt. La marquise est morte à Draveil le 19 mars 1832, âgée de soixante et treize ans.

Le marquis Adolphe de Las-Cases avait épousé une des filles de M. de Raigecourt.

à n'en pas finir. En m'occupant de ce nouveau mobilier, j'ai souvent pensé à la peine que j'avais perdue à celui de Hambourg.

Nous comptions, avec le beau temps qu'il fait, prolonger notre séjour à la campagne, d'autant que le départ du Roi est remis vers la fin du mois, et le mien par conséquent. Une triste cause nous a ramenés ici. Un valet de chambre que nous avait envoyé M. de la Boulaye, sur la recommandation de Mme de Dortan, est tombé malade quinze jours après son arrivée ici et, malgré tous les soins, a été emporté le onzième. C'était un homme robuste, de cinquante ans, qui n'avait jamais été malade ; on nous l'avait donné pour un excellent sujet, et tout en lui l'annonçait. Cette mort nous a tous attristés. J'ai définitivement quitté la campagne et amené tout mon monde ici. Voici la bonne saison; j'espère que nous sommes acclimatés et que Dieu nous préservera de nouveaux malheurs.....

Je partirai probablement d'ici dans douze ou quinze jours. Dans la perspective de ce voyage, j'ai fait des travaux assez considérables. Je continue à me bien porter et monte fréquemment à cheval. Nous avons ici Mme Mainvielle-Fodor[1], qui ravit tout Naples; il me semble qu'elle chante encore mieux qu'à Paris. Elle est presque seule.

Au revoir, chère maman et tendre amie; ma

[1] Joséphine Fodor, née à Paris en 1793, épousa en 1812 M. Mainvielle, acteur du Théâtre-Français. On l'avait surnommée *la prima delle prime done;* mais un enrouement obstiné la força de quitter la scène dès 1828.....

femme, mes enfants et moi vous embrassons du meilleur de notre cœur.

Votre bon fils,

H. DE S.

1133. — Le duc de Blacas à M. de Serre.

Rome, ce 13 octobre 1822.

J'ai su, monsieur le comte, que vous deviez accompagner le roi de Naples au Congrès, et j'avais espéré vous voir à votre passage ici; mais le retard qu'a éprouvé le voyage de Sa Majesté Sicilienne me prive de cet espoir, et je ne veux pas quitter Rome sans me rappeler encore à votre souvenir. Je tiens trop aux rapports qui existent entre nous pour ne pas désirer de les conserver, et je peux vous assurer que partout je serai charmé d'être à portée de vous donner des preuves des sentiments que je vous ai voués.

Vous savez sans doute déjà que M. de Chateaubriand était, le 27 septembre, au moment de partir de Paris pour se rendre à Vérone, où il paraît que le vicomte de Montmorency devait également aller. Le duc de Wellington était à Vienne le 29. Les deux Empereurs avaient quitté cette capitale le 2 octobre et devaient se trouver à Vérone le 15 et le 16. M. de Metternich y arrivera à la même époque, et je pense

ue les affaires d'Italie seront les premières dont le ongrès s'occupera, puisque le duc de Wellington a éclaré qu'il ne pouvait pas s'y rendre, et qu'il était bligé d'attendre à Vienne le retour d'un courrier u'il a expédié à Londres pour demander de nouveaux ordres. Vous ne tarderez pas à savoir à quoi ous en tenir, et, quant à moi, je ne puis que faire es vœux pour le succès de nos plénipotentiaires.

Veuillez bien, je vous prie, monsieur le comte, ire agréer mes respectueux hommages à Mme la omtesse de Serre; les bontés qu'elle m'a témoiniées me font espérer qu'elle me conservera un peu e part dans son souvenir, et je serai toujours aussi npressé de m'y rappeler que de vous offrir une ouvelle assurance de mon invariable attachement de la haute considération avec laquelle j'ai l'honeur d'être, monsieur le comte, votre très-humble très-obéissant serviteur,

BLACAS D'AULPS.

1134. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 15 octobre 1822.

La dernière poste m'a apporté, chère maman, otre lettre du 17 septembre. Elle nous a trouvés en portants et commençant à bien nous habituer

à notre nouvel établissement de ville. Nous avons devant l'hôtel un très-beau jardin public qui borde la mer et où les enfants peuvent, à toute heure, aller jouer sans danger. Tous ces jours derniers ont été superbes : le plus beau ciel, le plus beau soleil sans trop de chaleur. Nous avons bien profité de ce temps pour la promenade..... Mon départ est fixé pour le 25, le Roi part le 22.

L'affaire de mes impositions n'est pas encore claire..... En cas de non-succès, Wendel a l'idée et l'espoir de faire nommer M. d'Hausen, qui donnerait plus tard sa démission, et l'an prochain je puis me servir des contributions des bois que j'ai achetés en janvier dernier. Enfin à la grâce de Dieu, qui m'a bien conduit jusqu'ici et me rapprochera, j'espère, de vous un peu plus tôt, un peu plus tard ....

Vous êtes sans doute installée, et je pense avec joie que, l'hiver surtout, vous serez moins isolée. L'été, vous aurez aussi la promenade.

Au revoir, chère maman. Les enfants vont bien. Tous nous vous embrassons, et moi le premier, du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils et tendre ami.

1135. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 20 octobre 1822.

sais bon gré au président[1] de ses deux lettres
culières, et je ne lui veux aucun mal de son
l'ouverture sur l'avenir du Congrès, convaincu,
ne je le suis, qu'il ne pouvait pas mieux faire.
ne sommes pas si avant dans les confiances
n voudrait le croire ou le faire croire. Je ne sais
e pas si les autres puissances s'expliquent fran-
ıent entre elles sur notre compte; elles sont
ord pour nous craindre ou pour en avoir l'air.
ce prétexte, les Anglais étendent leur com-
e et consolident leur puissance navale, et les
ntats du continent s'arment contre les révolu-
en général et contre nous en particulier. On
te sans cesse que notre humeur guerrière, la
iguïté de nos domaines, leur fertilité, la masse
ıotre population et la facilité de la mouvoir
donnent d'immenses avantages. Tout cela n'a
la même efficacité que lors de la lutte entre
rles-Quint et François Ier. Des colosses se sont
és; on se meut avec autant de facilité que
; les forces se sont agglomérées; les volontés,
que énergiques qu'elles puissent être, n'éprou-
plus de résistances. L'esprit révolutionnaire,

. de Villèle, président du Conseil.

ennemi de toute distinction sociale, de tout ordre, de toute légitimité, doit sans doute être vaincu partout où l'on peut l'atteindre; mais l'esprit de liberté, l'esprit de nos institutions nouvelles est maintenant indispensable à la France, sous ce double rapport qu'il nous gagne le cœur des peuples et nous donnerait au besoin la force de résister à l'ambition de leurs maîtres, en même temps que nous servirions d'exemple et donnerions de l'autorité à la modération, si ces maîtres eux-mêmes avaient quelque jour à se débattre avec des révolutions intérieures. Il y a donc un juste milieu à tenir, et les hommes d'État qui tiendront ce milieu acquerront de la gloire. Les héros des champs de bataille sont heureusement hors de scène. Soumettre à sa raison celle des autres, triompher des esprits, voilà l'héroïsme du jour. Quoique vous ne soyez pas sur le premier plan, il me paraît impossible qu'on ne vous distingue pas. J'entrevois comment le point de Naples vous paraît important relativement à l'Espagne. Quoi qu'il arrive, cher ami, vous aurez fait de nouvelles et d'importantes études; vous aurez vu les principaux personnages du temps, et vous les aurez vus en action; vous aurez observé de haut, de près. C'est une époque dans la belle carrière que vous devez fournir.

J'écris à la pauvre veuve et j'aime de tout mon cœur cette chère famille.

F. L. B.

1136. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Ay, près Épernay, 21 octobre 1822.

'ai écrit hier à Vérone, madame et chère amie; ɜ il en est de l'amitié comme de la flamme, qui, r être divisée et quoiqu'elle brille en plusieurs ɜ, n'en conserve pas moins partout toute son 'gie. Je n'oublie point cette belle veuve laissée à ›les, les jolis enfants dont elle est entourée et la ue qui va bientôt augmenter la famille.

faudrait qu'Adèle se portât bien pour vous soi- : comme la circonstance l'exige. Dites-lui que ı'occupe souvent d'elle et que j'ai bien des rai- ; pour souhaiter que sa santé se rétablisse et ›lle vous serve avec tout le zèle et tout le dé- ɜment que commande votre long et sincère attanent pour elle. Son mari doit être maintenant imaté. Comment êtes-vous installée dans ce lode Naples? Habitez-vous un hôtel entier ou, sel'usage du pays, n'occupez-vous que les régions ées? Est-ce sur la Chiaja, est-ce ailleurs? Je puis ɜer de Naples avec d'anciens habitants du lieu, et 'importe de savoir où vous y placer. J'ai de plus anorama de Paris, où j'irai vous faire une visite ıagination en attendant quelque chose de plus

solide. Le temps doit être admirable. Vous vous rétablirez facilement sous ce beau ciel, et de nouvelles richesses vous consoleront, autant qu'on peut l'être, du petit trésor que vous avez perdu.

Je n'entends plus parler du précepteur : a-t-il pris son parti de se bien porter et de se faire au dépaysement?

Des élections de la Moselle, pas un mot depuis une quinzaine de jours : j'ai fait tout ce qu'on m'a demandé, soit de Paris, soit d'ailleurs, mais on ne me paraît pas avoir de l'héroïsme dans la volonté pour lever les difficultés.

Eugène et Saint-Mauris sont-ils au Congrès, ou l'un ou l'autre ou tous deux restent-ils auprès de vous? Il me semble qu'Eugène vous sera resté fidèle. Ce sera une consolation pendant l'absence. Ce nouveau valet de chambre aurait bien dû différer d'être malade. Je ne vois auprès de vous et de notre ami que peu de gens de confiance. Une bonne nourrice sera bientôt le meuble le plus nécessaire : vous me direz si vous avez bien rencontré. Ma santé est tantôt bonne, tantôt médiocre. J'ai paré par là d'assez gros rhumes. Du reste, je m'accommode de la vie des champs. Tant que nous aurons le bonheur d'être en paix, on pourra beaucoup parler et beaucoup écrire dans les Congrès sans que mes coteaux en tremblent. Si cette heureuse paix était troublée, je ne songerais pas sans douleur aux événements qui ont trop approché le vin d'Ay des frontières. J'attends de vos nouvelles avec impatience et, après que vous aurez tendrement embrassé pour moi vos

enfants et fait mes bonnes amitiés au beau-frère et au cousin, je vous prie de trouver bon que je baise les mains de ma belle Excellence. Toute ma famille lui offre ses respectueux hommages.

F. DE LA BOULAYE.

1137. — M. de Serre à sa mère.

Naples, 25 octobre 1822.

A peine avais-je fermé ma dernière lettre, chère maman, qu'en sortant j'ai vu le commencement d'une assez grande éruption du Vésuve; elle a duré jusqu'à ce moment, où elle paraît à peu près terminée, bien qu'on ne puisse encore voir la montagne. Elle a commencé par une énorme colonne de fumée qui s'est développée en grand arbre dans une moitié du ciel, ce qui a été suivi le soir et toute la nuit d'une éruption de lave s'épanchant en trois courants sur les flancs de la montagne, du haut de laquelle s'élevait une haute gerbe de feu, de pierres enflammées, d'éclairs, de tonnerre et d'étoiles; le tout brillait sur un fond de fumée noire; le bouillonnement intérieur de la montagne était contenu et retentissait avec un bruit violent, bien qu'étouffé; le sol tremblait tout autour. La nuit je me suis

senti vivement[1]..... dans mon lit, et mes portes frappaient; je me suis levé; j'ai ouvert la fenêtre et j'ai vu le rebord couvert de cendres. Cette éruption avait succédé à celle du feu, ou plutôt..... la fumée et les pierres. Depuis deux jours, il est tombé beaucoup de petite..... de cendres même dans Naples..... Vésuve, il y en a plusieurs pieds de profondeur; toutes les campagnes et les petites villes qui entourent la montagne ont été abandonnées; c'était une chose piteuse, tandis que des flots de curieux abordaient les avenues, de rencontrer ces malheureux fuyant et emportant leurs meubles et leurs enfants. Ma femme, Gaston et Louise sont allés sur des ânes jusqu'à la lave brûlante. Cela fut fait à mon insu, et j'en fus fort inquiet lorsque je l'appris; heureusement tout s'est passé sans accident, et nous avons vu le plus grand spectacle auquel des hommes puissent assister. La division de la lave empêchera qu'elle n'ait fait autant de mal, mais les cendres et les pierres auront couvert et rendu pour longtemps stériles une grande quantité des terres les plus fertiles.

Je pars cette nuit et j'espère être le..... à Vérone; la distance est d'à peu près 220 lieues..... De là nous communiquerons plus facilement. J'espère n'y pas rester longtemps..... rejoindre ma femme qui est fort..... Nos enfants vont bien, à l'exception de Marie, qui languit depuis quelques semaines; Dieu garde tous ces êtres si chers! Au revoir, chère ma-

[1] L'original de cette lettre a souffert de l'humidité.

man; presque tout le chemin que je fais me rapproche de vous; il est triste que ce ne soit pas pour nous réunir. Je vous embrasse tendrement.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE S.

1138. — Le marquis de la Tour-du-Pin à M. de Serre.

Turin, 25 octobre 1822.

Monsieur le comte,

Je regrette beaucoup l'occasion qui s'offrait de cultiver davantage l'honneur de vous connaître; mais, soit qu'on n'aime pas mes vérités, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'on les dédaigne, je ne suis point appelé à Vérone. Je me console en disant modestement après Scipion : *Utere sine me consilio meo.*

Le fait est, Scipion à part, que je crois qu'on peut profiter de la circonstance. On le pouvait beaucoup mieux l'année dernière, et, à cet égard, j'ai bien peur, messieurs du Conseil, que vous n'ayez tous des reproches à vous faire.

Au reste, si vous vous repentez aussi vivement que M. de Blacas, il n'est pas possible de vous en garder rancune. Je l'ai mené chez le ministre des Affaires étrangères, et il m'y a édifié par l'immensité de bonnes choses qu'il a dites contre la pré-

pondérance autrichienne et la nécessité d'y arracher l'Italie. Je n'aurais jamais cru me trouver aussi bien d'accord avec M. de Blacas.

Certainement, monsieur le comte, vous ne restez pas en arrière dans cette voie; moi, je m'honore de vous y avoir deviné avant le temps. Mais tout cela sera-t-il de quelque poids auprès de nos plénipotentiaires? Eh quoi donc! leur paraîtrait-il trop fort de dire au besoin : Tout cela est détestable, et, loin d'y participer, je me retire? Observez que je ne parle que de l'Italie. Le champ serait trop vaste si j'en sortais, quoique ce fût, au reste, pour exprimer à peu près le même sentiment.

Voilà, monsieur le comte, mon petit bout de politique. Il faut bien se dédommager un peu.

Acceptez, je vous prie, ma haute considération et, avec quelque retour, le sincère attachement de votre dévoué serviteur,

La Tour-du-Pin.

P.-S. Je viens de recevoir, mon cher collègue, un courrier qui m'apporte les nouvelles de Paris du 17 et de Madrid du 10. Les Cortès avaient fait une réponse qui repousse tout rapprochement. Celle qu'ils ont adressée à la Russie est de nature à provoquer une irritation que nous avons eu jusqu'ici bien de la peine à calmer, et je crains bien qu'elle ne provoque dans le Nord une explosion qui pourrait avoir des conséquences fort embarrassantes[1].

[1] Sur la situation de l'Espagne et les dispositions des principales puissances à son égard, voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 471 et suivantes.

Tout doit être décidé dans ce moment-ci, et j'attends à chaque instant le courrier qui m'annoncera le parti que M. de la Garde[1] aura pris.

Je joins ici, mon cher collègue, quelques gazettes du 16 et du 17. Si vous les avez déjà, vous les jetterez au feu ; si vous ne les avez pas, je suis persuadé que vous ne me saurez pas mauvais gré d'avoir grossi mon paquet.

1139. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Naples, jeudi 31 octobre 1822.

Il part aujourd'hui, mon cher ami, un courrier pour Vérone, et il m'est impossible de n'en pas profiter pour vous donner des nouvelles de Mme de Serre et de vos enfants. Elle est à merveille..... La petite

[1] Auguste-Balthazar-Pelletier, comte de la Garde, né en 1779, dans le département de Vaucluse. Il émigra avec ses parents, servit dans l'armée russe, devint général-major et chambellan de l'empereur Alexandre. De retour en 1814, il fut nommé commandant de la subdivision de Nîmes. En 1815, dans une émeute excitée contre les protestants, comme il cherchait à rétablir l'ordre, il reçut un coup de pistolet à bout portant et en pleine poitrine. (Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. Ier, p. 254.) Guéri de cette blessure, il se rendit comme ministre plénipotentiaire en 1816 à Munich, et en 1821 à Madrid. Il quitta cette ville le 30 janvier 1823 avec toute sa légation. Peu après le Roi lui conféra la dignité de pair. M. de la Garde est mort à Paris le 5 mars 1834.

était hier sensiblement mieux, et l'on parlait de la promener aujourd'hui en voiture; tout le reste parfaitement gai et content.

. . . . . .

Je n'ai pas besoin de vous dire combien votre départ m'a laissé un sensible vide; mais je ne vous ai jamais plus regretté qu'hier dans la course que j'ai faite à Pompeia par le plus beau temps du monde. Nous n'avons point eu de fouille extraordinaire, mais il y avait sans cela de quoi satisfaire toutes les curiosités possibles. L'intérêt habituel de ce spectacle unique au monde était accru par celui du Vésuve qui, à quatre pas de là, jetait encore des cendres toutes pareilles à celles qu'il a fallu enlever de dessus ces ruines et qui, quatre jours auparavant, les avait encore recouvertes d'une couche desdites cendres de 5 à 6 pouces. Nous étions M. de Fontenay, votre beau-frère, M. de Saint-Mauris, M. Riboulet et moi; nous étions suivis d'un admirable pâté de la façon de votre cuisinier; enfin il ne manquait que vous.

Mais voilà de belles balivernes dont je vous entretiens là à côté de tout ce qui vous occupe sans doute en ce moment; puissiez-vous, tous tant que vous êtes, vous en tirer aussi bien que moi de ma belle entreprise du voyage d'Italie!

Je quitte Naples samedi et profite de l'occasion du départ de M. de Ficquelmont[1], qui va vous re-

[1] Charles-Louis, comte de Ficquelmont, né le 23 mars 1777 au château de Dieuze, près de Nancy, appartenait à une ancienne famille lorraine, depuis plusieurs générations au service de l'Au-

joindre; pour être sûr d'avoir bonne escorte et facile ouverture des portes de Capoue, je me mets à sa suite.

Donnez-moi de vos nouvelles à Rome. Rappelez-moi au souvenir de Rayneval, que je pourrais croire mort si je voulais, car il ne me donne pas signe de vie, et puis à celui de M. de la Ferronnays. Vous savez tout ce que je vous en ai dit, et je suis sûr que sa présence ne changera rien à l'opinion que j'espère vous en avoir donnée.

Adieu, mon cher ami. Je compte bien passer encore quelques bonnes journées avec vous quand vous retraverserez Rome. Comptez toujours sur mon constant et bien sincère attachement.

PASQUIER.

triche. Admis de bonne heure dans l'armée autrichienne, il devint colonel en 1809 et général-major en 1813. De 1821 à 1829, il remplit les fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour des Deux-Siciles, et, de 1829 à 1839, celles d'ambassadeur près la cour de Russie. Ministre des Affaires étrangères le 22 mars 1848, il ne garda son portefeuille que jusqu'au 4 mai suivant. Il mourut à Venise le 7 avril 1857. Il a publié quelques écrits sur la politique de son temps. — Consultez le *Conversations-Lexicon*, 11e Auflage, 6er B., S. 252. Leipsig, 1860.

1140. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 31 octobre 1822.

Il y a de la perturbation dans notre correspondance, cher ami..... Votre n° 20 du 26 septembre, au sujet duquel je vous fais réparation d'honneur, et que je croyais passé par les oubliettes, ne m'est parvenu qu'hier au soir, 30 octobre.

Je crois, comme M. de Blacas, qu'avant Vérone on sera convenu de ses faits. Si l'on n'a pas accédé à toutes les prétentions du grand personnage dont il vous a parlé, c'est l'affaire des journaux amis de dorer cette pilule; ils n'y manqueront pas, et déjà ils se sont mis en mesure.

Ce pauvre malheureux valet de chambre a, comme tant d'autres, été trompé dans ses espérances. Il a pris bien de la peine pour aller bien loin chercher son tombeau. Cette scène de douleur et le lieu où elle s'est passée ont dû redonner une nouvelle teinte de noir à votre chère famille. J'ai songé moi-même à cette jeune fille qui avait quitté avec moi le toit paternel et dont il a fallu abandonner les tristes restes aux bords de la Méditerranée, qu'elle se disposait si joyeusement à franchir. Aveugles que nous sommes tous! abstenons-nous de désirer, car le mal vient souvent d'où nous attendons

le bien. Abandonnons-nous à la destinée et à Dieu, pour qui la destinée n'a point de secrets.

Vous avez eu à Naples vos fatigues de déménagement; Mme votre mère a eu les siennes à Paris. Mais, de part et d'autre, vous paraissez contents de vos nouveaux gîtes et les santés sont bonnes.

Ma famille est reconnaissante de votre bon souvenir et vous présente ses respectueux hommages.

Aimez toujours qui vous aime de tout son cœur.

F. DE LA BOULAYE.

1141. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 3 novembre 1822.

Arrivé avant-hier soir ici, chère maman, j'ai été assez heureux pour y trouver trois de vos lettres, dont la dernière du 21 du mois dernier. Je remercie M. de la Panouze d'avoir été vous voir.....

M. Pasquier, que j'ai reçu et laissé à Naples, m'a aussi promis d'aller vous voir; il ne sera à Paris qu'en janvier, et probablement à mon retour d'ici je le trouverai encore à Rome.

Les journaux vous auront dit la belle éruption du Vésuve, que j'ai vue avant de quitter Naples. C'est un grand et terrible spectacle.

J'aurai été mal servi pour mes impositions à Paris; je dois d'abord m'en prendre à moi qui l'ai

quitté avant de mettre les choses en règle, ce que je pouvais aisément. Tout considéré, j'ignore si Dieu m'appellera encore dans cette pénible arène, mais je sens bien que le moment n'est pas venu. Il saura, je l'espère, trouver d'autres moyens de me réunir à vous.

Adieu, chère maman et tendre amie; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils.

1142. — Le comte de Puymaigre à M. de Serre.

Paris, 4 novembre [1822].

C'est à mon départ de Paris, mon cher et digne *patron*, que je veux vous exprimer tous mes regrets de n'avoir plus trouvé à la place Vendôme le charme que j'y rencontrais autrefois, lorsque vous y étiez et que Mme de Serre m'accueillait avec tant de bonté et d'amitié. Par surcroît de malheur, il faut que vous ayez négligé d'élever à 1,000 francs votre cote de contribution et que cette fatale imprévoyance vous empêche d'être nommé à Briey.

De retour à Colmar, je verrai si l'on ne pourrait pas vous faire nommer l'année prochaine à Saverne; j'ai des raisons de croire la chose possible.....

M. de Clermont-Tonnerre m'a chargé de vous

faire mille amitiés de sa part et de vous exprimer ses regrets de vous voir si loin.

Aujourd'hui, du Teil (des forêts) a dit à M. de Villèle que Wendel lui écrivait : « Le bruit accrédité à Metz est que le ministère éloigne M. de Serre de la députation. » M. de Villèle a répondu que cette assertion lui faisait de la peine, qu'il la démentirait personnellement; que vous aviez rendu de tels services, notamment en juin 1820, qu'il aurait au contraire désiré vous voir nommer, et que ses sentiments pour vous étaient immuables.

Monsieur m'a dit, il y a quinze jours, devant beaucoup de monde, après m'avoir fort bien traité : « C'est M. de Serre qui vous a fait préfet? — Oui, monseigneur. — Il nous a donné des gens qui viennent de servir avec zèle; nous lui en savons gré. » Je présume qu'il pensait en même temps à Mangin.

Vous avez ici beaucoup d'amis qui vous regrettent et vous désirent comme moi.

Adieu, monsieur l'ambassadeur; croyez à toute mon amitié.

Comte DE PUYMAIGRE.

Mille respects, je dirai même mille amitiés à Mme de Serre.

1143. — M. de Serre à M. de Fontenay.

Vérone, 5 novembre 1822.

Vous n'aurez que peu de mots de ma plume, mon cher monsieur : je suis dans le feu des présentations et des premières explications[1]. Plus tard, j'aurai du loisir et de reste.

[1] « Jamais, depuis le Congrès de Vienne, on n'avait vu une réunion de souverains, de princes, de grands personnages, comparable à celle qu'offrit la ville de Vérone dans les derniers mois de l'année 1822. On y vit successivement arriver les empereurs d'Autriche et de Russie, les rois de Prusse, de Sardaigne et de Naples, le grand-duc de Toscane, le duc de Modène, l'archiduc vice-roi de Lombardie, et aussi l'impératrice d'Autriche, l'ancienne impératrice des Français, maintenant duchesse régnante de Parme, la reine de Sardaigne avec ses filles, la grande duchesse de Toscane, la duchesse régnante de Lucques, ancienne reine d'Étrurie, la vice-reine de Lombardie, l'archiduchesse princesse de Palerme, accompagnées d'un grand nombre de dames du plus haut rang. Le prince royal de Suède, le fils de Bernadotte, y fit une apparition..... Le nombre des diplomates de tout ordre qui se rendirent au Congrès était plus considérable encore..... MM. de Caraman, de la Ferronnays et de Chateaubriand, ambassadeurs de France à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Londres, étaient, avec M. de Montmorency, les plénipotentiaires du cabinet des Tuileries. M. de Serre, ambassadeur à Naples, MM. de Rayneval et de la Maisonfort, ministres à Berlin et à Florence, avaient été aussi appelés à Vérone. M. de Metternich, seul plénipotentiaire autrichien, avait avec lui le prince Esterhazy, ambassadeur à Londres, M. de Lebzeltern, le comte Zichy, M. de Ficquelmont, M. de Bombelles, ministres à Saint-Pétersbourg, à

M. de Belleval doit vous écrire que j'ai saisi l'occasion où M. de Caraman[1] me parlait de vous en

Berlin, à Naples, à Florence, et M. de Gentz, le secrétaire habituel des Congrès. Le contingent diplomatique de la Russie était plus considérable encore : outre le comte de Nesselrode, ministre des Affaires étrangères, le général Pozzo et le comte de Lieven, ambassadeurs à Paris et à Londres, et M. Tatischeff, plénipotentiaire à la conférence des affaires d'Orient, il comprenait le comte Mocenigo, MM. de Stackelberg, Italinsky, d'Oubril, ministres à Turin, à Rome, à Naples, et d'autres encore. Le roi de Prusse avait amené son chancelier d'État, le prince de Hardenberg, son ministre des Affaires étrangères, le comte de Bernstorff, et le prince de Hatzfeld, son envoyé à Vienne..... Le duc de Wellington avait pour assistants l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, lord Stewart, devenu lord Londonderry par la mort de son frère, M. Gordon, lord Strangford, ambassadeur à Constantinople, sir Frédéric Lamb, et lord Burghers, ministres à Francfort et à Florence. Le prince Ruffo et le comte de la Tour, ministres des Affaires étrangères des Deux-Siciles et de Sardaigne, et le cardinal Spina, représentaient les cours de Naples, de Turin et de Rome. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 467-469.)

[1] Victor-Marie-Joseph de Riquet, marquis de Caraman, né à Paris le 25 décembre 1762. Destiné à la diplomatie, il s'y prépara par l'étude du droit germanique et par de nombreux voyages. Il était en 1789 capitaine au régiment de Noailles (dragons). Il émigra, servit en Prusse, rentra en France sous le Consulat, fut arrêté et subit un assez long emprisonnement. Ministre plénipotentiaire à Berlin en 1814, pair de France en 1815, ambassadeur à Vienne en 1816, chevalier des ordres du Roi en 1820, il prit part aux Congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone. Il quitta la carrière diplomatique en 1828 et reçut le titre de duc héréditaire. Il continua de siéger au Luxembourg après la révolution de 1830. En 1836, il accompagna le maréchal Clausel au siége de Constantine, et, pendant la retraite, donna l'exemple du dévouement. Il mourut à Montpellier le 25 décembre 1839. Le 16 mai 1840, son éloge fut prononcé par le duc de Crillon à la Chambre des pairs.

présence de M. de Montmorency pour le prier de se joindre à moi et de lui dire tous vos droits à de l'avancement, ce qu'il a fait de très-bonne grâce. M. de Montmorency a assuré qu'il les connaissait et qu'il désirait vivement trouver une prochaine occasion de reconnaître vos bons services. Vous avouerez, monsieur, qu'il y a à moi plus que de la justice, qu'il y a de la générosité à travailler ainsi à perdre un collaborateur tel que vous. J'ai prévenu le ministre que, aussitôt après mon retour à Naples, vous profiteriez de votre congé pour Paris, ce qu'il a fort approuvé.

Je vous envoie une note que me transmet M. le baron Mounier. Vous me rendrez service de me mettre à même de répondre.

Ma femme vous donne le peu de nouvelles que je lui mande. Adieu, mon cher monsieur; vous savez combien m'est cher tout ce que j'ai laissé près de vous. Je compte sur vous *quand même*. Mille amitiés.

H. DE SERRE.

1144. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 5 novembre 1822.

A mon arrivée ici, il y a deux jours, chère maman, j'ai répondu par la poste à vos trois lettres que j'y

ai trouvées, la dernière du 21 octobre. Vous voyez donc que notre correspondance est bien servie par les Affaires étrangères. Continuez à y envoyer vos lettres pour moi; elles seront dirigées sur le point où je serai.

Les premiers jours ici sont fort pris par les visites, présentations, etc. C'est un monde brillant à en être ébloui. Avec tout cela, on prétend qu'on s'ennuie[1]. Vérone est une grande ville bien bâtie dans un beau pays; tout y est maintenant d'une cherté folle. J'ai jusqu'ici à me louer de l'accueil que j'ai reçu. J'ignore de quelles occasions de demandes ma femme a pu vous parler; mon sentiment est que je n'en ai aucune à former et que l'année prochaine cela ne changera pas. Il est, chère maman, des époques dans la vie où il faut abandonner ses voies à la Providence; je vous le répète, sans savoir ni prévoir comment, j'ai la confiance qu'elle exaucera mes vœux et me rapprochera de vous.

Mandez-moi si vous trouvez dans votre petit logement toutes les convenances et le *comfortable*,

[1] Le Congrès de Vérone ne donna pas lieu, comme celui de Vienne, à une suite non interrompue de divertissements bruyants et variés, mais il n'eut pas, non plus, le caractère exclusivement sérieux de ceux de Troppau et de Laybach. Si la cour ne donna qu'une seule fête, il y en eut plusieurs chez M. de Metternich et chez le duc de Wellington. Des bals, des concerts, des spectacles réunissaient souvent la brillante société et les hommes d'État qui se pressaient dans les murs de Vérone. Rossini, déjà célèbre, y dirigeait l'Opéra, où se faisaient entendre les plus grands artistes du temps, tels que Mme Catalani..... » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 470.)

comme disent les Anglais, que vous en espériez et que je vous y désire.

Au revoir, chère maman et excellente amie. Donnez-nous souvent de vos nouvelles. Je vous embrasse.

Votre bon fils.

1145.— Le baron de Belleval à M. de Fontenay.

Vérone, 8 novembre 1822.

Un courrier autrichien part demain, et je veux vous écrire la troisième lettre.....

Le ministère veut partir dans huit jours; mais il est impossible que les premières affaires soient terminées : il n'y a eu encore qu'une conférence.

Je crois qu'après le départ de M. de Montmorency il y aura du nouveau parmi les plénipotentiaires. Le noble vicomte[1] s'est montré chez le patron[2] et il a paru fort modéré, lui parlant sans cesse des excellentes idées que contient le fameux mémoire[3]. On commence maintenant à avoir recours aux lumières de notre comte. Les ministres étrangers l'ont reçu avec la plus grande distinction; les nôtres l'é-

[1] M. de Chateaubriand. — Voyez le *Congrès de Vérone*, t. Ier, p. 67. Paris, 1838.

[2] M. de Serre.

[3] Voyez l'Appendice n° XXXVII.

coutent et lui parlent beaucoup. On le recherche, et, une fois nos affaires entamées, son influence, je crois, sera grande.

Je suis fort content de lui; il me parle avec confiance. Depuis que je suis ici, je n'ai pas quitté la plume, je suis à peine sorti, mais j'espère sous trois à quatre jours être plus tranquille; alors je crois que nous irons à Venise, si l'on peut s'absenter.

J'écrirai à Mme la comtesse[1] l'un de ces jours. Présentez-lui mille souvenirs de ma part et dites-lui qu'à Vérone on ne vit que de ça. Nous languissons, nous ne pensons qu'à Naples.....

MM. de Rayneval et de la Ferronnays doivent aller à Naples.

Adieu, mon cher Fontenay. Tout à vous.

1146. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Ay, près Épernay, 8 novembre 1822.

Il n'est pas possible d'écrire à Vérone, madame et chère amie; je n'ai pas reçu de réponse de notre président du Conseil des ministres, à qui j'ai adressé de bout au corps mes dernières lettres du 31 octobre pour l'ambassadeur et l'ambassadrice de Na-

[1] Mme de Serre.

ples. J'ignore donc si le ministre des Affaires étrangères veut bien donner cours à nos missives; et comment hasarder par la poste ordinaire des lettres pour un chef-lieu de Congrès où je ne sais pas combien de temps on restera? Les inconvénients de l'absence et de l'éloignement sont déjà si grands que cette gêne de plus à la correspondance est vraiment poignante. Vous donnerez de mes nouvelles au Congrès si l'on y prend racine. Je vais écrire par la voie battue.

J'ai eu des nouvelles de votre frère relativement aux élections. Il m'en a donné de Mme votre mère et de la famille de Lorraine. On se porte bien à Bétange; mais de Paris on ne répond point à ma pétition. M. de Chabrol[1] et les autres sont devenus muets.

Que vous dire d'Ay? J'y végète doucement, heureusement et en bonne santé. Le temps a été superbe, et j'en ai profité pour courir les champs tout le long du jour. Les soirées se passent autour du billard et d'une table de boston, et, dès que les pluies auront gâté les chemins, je descendrai dans mes caves Sur terre et sous terre, j'ai de quoi m'oc-

[1] Gilbert-Joseph-Gaspard de Chabrol de Volvic naquit à Riom en 1773. Sorti le premier de l'École polytechnique, il fit partie de l'expédition d'Égypte en qualité de membre de la commission des sciences et des arts. Après avoir été sous-préfet de Pontivy et préfet de Montenotte, il reçut, en 1812, la préfecture de la Seine et, sauf la période des Cent-Jours, administra ce département jusqu'en 1830 : Paris lui doit de nombreuses améliorations, de nombreux embellissements. Il mourut en 1843. Louis XVIII lui avait conféré en 1814 le titre de comte.

cuper, et beaucoup de petites affaires trop longtemps négligées réclament mes soins. Je songe à vous, à votre mari, à vos chers enfants; mais je suis un peu honteux de n'avoir à vous parler que du coin du feu. On abdique ici la politique.

Si M. le vicomte de Montmorency revient incessamment à Paris, comme on le croit, il ramènera sans doute Saint-André, et j'aurai par celui-ci des nouvelles de notre ami. La séparation est douloureuse dans tous les temps, et plus encore dans la circonstance actuelle. J'entre dans toutes vos peines. Armons-nous de courage.

Mille bonnes amitiés à Eugène et au cousin. On leur aura sans doute laissé pour consolation cette excellente Mme Mainvielle-Fodor, à laquelle vous souffrez qu'on écrive de si jolies lettres.

J'embrasse la fraise de Marie, les joues des deux ou trois autres, et je mets à vos pieds mes respectueuses et vives tendresses.

F. L. B.

1147. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 10 novembre 1822.

On nous promet tous les jours, chère maman, un courrier pour Paris; voyant qu'il ne part pas, je

me sers de la poste. Voici la troisième lettre que, depuis mon arrivée ici le 1er au soir, je vous écris.

Vérone est une jolie ville par sa situation, ses édifices, ses antiquités et le pays qui l'entoure. Il y a même tout autant de plaisirs qu'il en faut dans une grande ville de province; mais cela a peu de prix pour les hommes d'un goût difficile venus ici de toutes les capitales de l'Europe, et l'on n'a rien fait, de peur de leur donner trop de distractions sans doute, pour leur préparer des plaisirs dignes d'eux. Aussi tous, accourus avec empressement au Congrès, comme les hommes même du plus haut parage se pressent aux choses nouvelles, sont-ils désappointés et ne se trouvent-ils pas suffisamment dédommagés et de la fatigue du voyage et du renoncement momentané à toutes leurs habitudes. Ce sentiment est d'autant plus général que les affaires sont moins actives et que chacun a plus de loisirs. Mais ce dont je profite, c'est de l'instruction qu'offre la conversation de tant d'hommes plus ou moins distingués de toutes les nations, c'est du plaisir de démêler, au milieu de cette confusion apparente de volontés diverses, la marche réelle de la politique, plaisir d'esprit, qui d'ailleurs, comme vous le pensez bien, n'est pas sans mélange.

On présume et j'espère que, par lassitude du moins, le Congrès se séparera dans les premières semaines du mois prochain. Dieu fasse que d'ici là je reçoive de vos nouvelles et qu'elles soient bonnes! que j'en reçoive de pareilles de ma femme et de mes enfants!

Au revoir, chère maman et tendre amie; je vous embrasse et vous aime de toute mon âme.

Votre bon fils.

1148. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 10 novembre 1822.

. . . . . .

Nous allons incessamment voir la machine électorale en mouvement, et je ne doute pas que son jeu ne soit très-favorable aux royalistes. Les libéraux se traînent dans les plus mauvaises voies; ils ne disent et ne font que des sottises. Il me semble toutefois qu'on attaque leurs chefs avec quelque violence. Je ne connais pas le *Congrès* de l'ancien archevêque de Malines[1], et je ne puis pas dire si c'est à tort ou à raison qu'on lui ménage une place sur les bancs de la police correctionnelle; mais j'ai lu la lettre de Benjamin Constant, qui, malgré la perfidie habituelle de l'écrivain, ne m'a pas paru sortir des bornes d'une légitime défense[2].

Votre ancien collègue, M. Roy, qui a chaque année son tour de France à faire pour visiter ses

[1] M. de Pradt.

[2] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 353-359.

propriétés, sera ici demain. Nous dînerons ensemble à Ay ou à Épernay. M. Lainé est dans ses landes.

Vous arriverez à temps pour voir tout le Congrès. M. le vicomte de Montmorency n'est attendu à Paris que pour la fin de novembre.

Mme votre mère est fort contente de son nouvel établissement; elle se porte bien. J'en ferai une Champenoise l'année prochaine si elle tient ses aimables promesses et si Dieu nous prête vie. On dit que votre santé est excellente. La mienne se trouve bien de la vie champêtre; je plante à force :

« Mes arrière-neveux me devront cet ombrage. »

Le marquis de Rivière me parle toujours de vous dans ses lettres.

Je ne sais quand nous nous reverrons, mais je vous aimerai tendrement jusqu'à mon dernier jour.

F. DE LA BOULAYE.

1149. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 12 novembre 1822.

Voici, chère maman, ma quatrième lettre de Vérone; je profite d'un courrier pour vous l'envoyer.....

Je renoue ici beaucoup d'anciennes connaissances, j'en fais quelques nouvelles; j'acquiers des données plus positives sur bien des points. Pour moi au

moins, ce ne sera pas un voyage inutile; mais je serai toutefois fort aise qu'il ne se prolonge pas trop.

Vous rendez toute justice à la Boulaye et à Desprez. Ce sont à la fois deux excellents amis et deux hommes de bon conseil. Pour moi, une des meilleures et des plus douces preuves de leur amitié est celle qu'ils vous témoignent.

Au revoir, chère maman et tendre amie; je vous embrasse de cœur.

Votre bon fils.

Le roi de Naples a agréé de nommer l'enfant que nous attendons. Il aura ainsi nom *Ferdinand* ou *Fernande*.

1150. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 14 novembre 1822.

Je reçois, cher ami, vos n°s 1 et 2 de Vérone, l'un du 3, l'autre du 5 de ce mois; ce dernier est probablement arrivé à Paris par courrier extraordinaire. Avoir de vos nouvelles en dix jours, c'est merveille! Il me semble que nous n'avons qu'à tendre les bras pour que nos mains se joignent.....

Quant aux affaires, ce qu'on m'a dit, ce que vous me dites, prouve que vous avez dignement payé votre dette. Ayant, pendant plusieurs années, pris part au gouvernement de la France, ayant été plus

ou moins initié à la haute politique, il vous appartenait d'avoir votre avis sur la situation actuelle du monde, et, quel que soit le cas que l'on fasse de cet avis au Congrès, vous aurez prouvé, du moins, que vous êtes de taille à figurer dans les rangs où les événements vous ont placé. Si vous n'êtes au Congrès qu'en observation, si votre responsabilité ne s'y trouve aucunement engagée, ce qui a été si hautement et si soigneusement expliqué, je ne m'en afflige point. Votre position est plus nette et plus franche que celle de M. de Chateaubriand, tout mouillé d'eau bénite de cour. Dieu veuille qu'on nous fasse de bonne besogne! Déjà la malveillance s'est emparée de l'avenir. Nos effets publics, ceux de presque toutes les places de l'Europe ont été fort agités depuis dix à douze jours; ces tourmentes, que la vérité ainsi que la raison finissent par calmer ou par apaiser, n'en causent pas moins de grands embarras.

Vous ne m'avez rien dit de ce Vésuve dont vous avez cependant dû voir les premières éruptions. C'est une politesse du volcan pour M. Pasquier. Voyez, écoutez, examinez les hommes, les choses: rien n'est perdu pour un homme tel que vous; tout cela s'élaborera et trouvera son temps et sa place.

Je suis toujours touché au cœur de vos expressions d'amitié; ce sentiment gagne à vieillir.

Je vous embrasse et suis tendrement à vous.

F. DE LA BOULAYE.

1151.—M. de Serre à M. Niebuhr.

Vérone, 17 novembre 1822.

Mon cher monsieur,

Je suis parti de Rome le lendemain du jour dont j'avais eu le bonheur de passer une partie avec vous; avant mon départ encore, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Que vous êtes aimable de vous être si vite occupé de ma fantaisie de tableaux! Mais ce qui me serait aussi indispensable que l'indication de bons morceaux, ce serait celle d'un connaisseur honnête homme, dans chaque lieu, qui pût me donner son avis sur les prix. Je sens qu'une telle indication est délicate et difficile. D'un autre côté, le même désir a sans doute été partagé par nombre de personnes qui se sont rendues au Congrès, et le moment doit être si peu favorable que je n'y devrais peut-être plus penser. Cependant j'ai dans l'idée que Venise, où sont accumulées tant de choses précieuses et qui, tous les jours, devient davantage une scène d'inévitable destruction, devrait être un point propre à mes désirs. Je compte le visiter, et j'ai pensé que vos connaissances de Rome pourraient peut-être vous mettre à même de m'y bien adresser. N'y prenez point grand'peine, toutefois; si cela ne se trouve pas sous votre main, ne cherchez pas. Ce n'est chez moi qu'une première

velléité, qu'un premier essai ; mes vœux sont aussi bornés que mes facultés ; je suis donc très-disposé à tout ajourner et compte plus sur ce qu'avec le temps vous découvrirez vous-même que sur mes propres recherches.

J'ai vu le comte de Bernstorff[1] et lui ai parlé suivant vos intentions et très-fortement. Il vous parlera lui-même ; il ira à Rome après le Congrès et veut vous laisser arbitre de votre propre destinée. Il y a quelque générosité à moi à chercher à éloigner de l'Italie, pour ne plus le revoir probablement, le seul être que j'y aie rencontré dont l'âme ait répondu à la mienne.

Je ne vous écris rien du Congrès, mon cher monsieur ; à mon retour, quelque pressé que je sois de rejoindre ma femme et mes enfants, je passerai quelques jours à Rome, et nous causerons. Au revoir. J'attends, toutes les semaines, des nouvelles de l'accouchement de ma femme ; le 7, elle et mes enfants allaient bien. Je souhaite qu'il en soit de même des vôtres et que vous soyez plus content de la santé de Mme Niebuhr. Permettez que je vous

[1] Le comte Christian de Bernstorff, dont le père avait été ministre de Frédéric V, naquit à Copenhague en 1769. Il fut ministre des Affaires étrangères de 1797 à 1810. En 1811, il vint à Paris comme ministre plénipotentiaire. En 1814, il représenta le Danemark au Congrès de Vienne. En 1818, il passa au service du roi de Prusse, qui lui confia aussi le ministère des Affaires étrangères et se fit représenter par lui aux Congrès d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad, de Laybach et de Vérone. Il prit sa retraite en 1831 et mourut à Berlin en 1835. — Voyez la *Nouvelle Biographie générale* (Didot), t. V, p. 650.

assure, sans formules, de la haute estime et du sincère attachement de votre dévoué

H. DE SERRE

P.-S. J'ai vu M. Italinsky[1], qui compte, dans quelques jours, partir pour Rome. Vous m'avez rendu service en m'engageant à le voir : c'est un bon et aimable vieillard. Il a été souffrant, mais va mieux ; nous avons ici des jours froids et nébuleux qui ne lui conviennent pas.

Vous verrez par les journaux que les bruits de guerre, soutenus par un emprunt négocié par Ouvrard[2] aux royalistes espagnols, ont fait descendre nos fonds de 93 à 86. Cependant je ne crois pas du tout à la guerre.

[1] Le chevalier Italinsky, conseiller intime et envoyé extraordinaire de l'empereur de Russie près le Saint-Siége. Il mourut à Rome le 27 mai 1827, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[2] Gabriel-Julien Ouvrard, né près de Clisson (Loire-Inférieure) le 11 octobre 1770. Chargé, en 1797, du service des subsistances de la marine avec le titre de munitionnaire général, il acquit une fortune de plus de 15 millions. Napoléon, qui d'abord eut recours à son habileté, le fit incarcérer en 1810, et ne le relâcha qu'en 1813. En 1823, M. Ouvrard prit à sa charge l'entreprise des subsistances, fournitures et transports de l'armée d'Espagne. Ces marchés donnèrent lieu à des poursuites et à des procès. Après s'être plusieurs fois enrichi et ruiné, après avoir subi une nouvelle détention à Sainte-Pélagie, il mourut à Londres en 1846.

1152. — M. de Serre à M. de Fontenay.

Vérone, 17 novembre 1822.

Mon cher monsieur,

Ayant appris, il y a quelques jours, qu'il devait y avoir un mouvement assez considérable dans la diplomatie, je crus devoir saisir l'occasion de rappeler à M. de Montmorency les bonnes dispositions qu'il m'avait montrées pour vous. Il m'objecta que beaucoup d'autres avaient des services plus anciens. « Sans doute, lui dis-je, mais aucun d'aussi distingués. Vous n'adoptez pas sans doute rigoureusement dans la diplomatie l'avancement à l'ancienneté. Avoir fait aussi longtemps les fonctions d'ambassadeur à une époque aussi difficile que celle de la dernière révolution, et s'en être tiré d'une manière aussi distinguée, est un titre que lui seul peut faire valoir. — Mais que voudrait-il? Etre en pied? — Certainement; une place de ministre près d'une cour est la seule que vous puissiez lui offrir. — C'est ce que, pour cette fois, je ne puis encore vous promettre. » Rendu vous-même à Paris cet hiver, vous pourrez, monsieur, descendre vos prétentions, si vous le jugez à propos. Pour moi, il m'a paru convenable d'établir ainsi vos droits. Je voudrais avoir fait mieux, mais vous trouverez, j'espère, dans la capitale, des amis, non plus dévoués, mais plus en crédit.

Vous avez maintenant le roi de Prusse; il portera à lui seul plus de gaieté et de mouvement à Naples que nous n'en avons à Vérone. Je ne vous dirai rien du Congrès parce qu'il n'y a rien d'apparent, et ce qu'on devine ou apprend du reste n'est guère de nature à s'écrire.

Comment vous passez-vous de gouvernement à Naples? Vous ferez bien de vous y habituer, car vous n'en aurez, je pense, qu'au retour du Roi de Vienne, en avril prochain.

M. de Montmorency, qui avait fixé son départ à après-demain, paraît le remettre encore.

Au revoir, mon cher monsieur; je suis dans l'attente de vos nouvelles et de celles de ma famille.

Mille amitiés.

H. DE SERRE.

1153.—La marquise de la Tour-du-Pin[1] à Mme de Serre.

Turin, 18 novembre 1822.

Il y a bien des jours, madame, que j'aurais dû répondre à la bonne et aimable lettre que vous avez

[1] Henriette-Lucy de Dillon, fille d'Arthur-Richard Dillon, comte de Dillon, maréchal de camp, et de Lucy-Thérèse de Roothe, dame du palais de la Reine, avait épousé, en 1787, le marquis de la Tour-du-Pin. Elle est morte à Pise en 1853, âgée de quatre-vingt-quatre ans. — Voyez t. III, p. 214.

bien voulu m'écrire, et vous remercier des témoignages d'intérêt auxquels j'ai été si sensible ! Il faut être malheureuse comme je le suis pour sentir le prix d'un mot amical et d'une parole de consolation. Votre cœur a bien voulu deviner tout ce que j'ai perdu, sans avoir connu ce modèle de toutes les vertus jointes aux agréments et à l'esprit le plus distingué et le plus cultivé[1] ; c'est à tout cela que j'ai le malheur de survivre ; c'est tout cela que j'ai vu périr à vingt-cinq ans. Puisse le ciel vous épargner des malheurs comme les miens ! Je fais des vœux pour que le petit Napolitain que vous attendez arrive au monde bien portant, et que M. de Serre vous soit rendu à cette époque ; je ne me permets pas même de désirer qu'il passe par Turin, et j'espère que vous trouvez que j'ai du mérite à cette abnégation.

Adieu, madame. J'ai besoin de me dire que nous nous rencontrerons encore au pied du Vésuve, aux bords du Pô ou de la Seine, et, dans quelque lieu que ce soit, je serai empressée de réclamer des bontés et un intérêt auxquels j'attache tant de prix.

DILLON LA TOUR-DU-PIN.

[1] Marie-Charlotte-Alix de la Tour-du-Pin-Gouvernet, fille de la marquise de la Tour-du-Pin. Née au château de Bouilh (près de Cubzac) en 1796, elle mourut en 1822. Elle avait épousé le comte Auguste de Liedekerke-Beaufort, chambellan, gentilhomme ordinaire et ambassadeur du roi des Pays-Bas.

1154. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Rome, 18 novembre 1822.

Votre lettre du 8 ne m'est arrivée qu'hier, mon cher ami, et je commençais à avoir impatience d'être ainsi sans nouvelles de vous. J'en avais cependant de votre bonne influence là où elle pouvait être employée, car vous aviez très-heureusement rompu les liens qui retenaient ici A. Laborde[1], et en

[1] Le comte Alexandre-Louis-Joseph de Laborde, né à Paris le 17 septembre 1773, était le quatrième fils de Joseph de Laborde, banquier de la cour, qui périt sur l'échafaud en 1794. Il émigra et servit dans l'armée autrichienne jusqu'au traité de Campo-Formio (1797). Vers la fin de 1800, il accompagna Lucien Bonaparte à Madrid comme attaché d'ambassade et recueillit les matériaux de deux grands ouvrages qu'il publia quelques années plus tard : *Voyage pittoresque et historique en Espagne*, *Itinéraire descriptif de l'Espagne*. Il fut nommé, en 1808, auditeur au Conseil d'État et, en 1809, maître des requêtes. En 1814, il prit une part honorable à la défense de Paris comme adjudant-major de la garde nationale. Cette même année, il reçut de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion d'honneur. En 1818, il reprit au Conseil d'État ses fonctions de maître des requêtes. Il fut élu, en 1822, député de la Seine, et siégea au centre gauche. Il échoua aux élections de 1824, et cessa d'être inscrit sur les listes du Conseil d'État. De nouveau député en 1827, il redevint maître des requêtes sous le ministère de M. de Martignac. Il donna sa démission à l'avénement de M. de Polignac. Après la révolution de 1830, il exerça les fonctions de préfet de la Seine, qu'il quitta bientôt pour celles d'aide de camp de Louis-Philippe et de questeur de la Chambre. Il mourut le 20 oc-

cela vous aviez fait chose du meilleur effet. Ceux qui peuvent le croire redoutable le connaissent bien mal : il n'est dangereux que pour lui-même.

. . . . . .

J'ai été fort sensible à ce que vous me dites au véritable intérêt de quelques-uns de vos compagnons diplomatiques. Pour ceux-là j'y comptais; remerciez-les cependant pour moi, car c'est un grand bien de n'être pas trompé dans ces confiances-là. Quant aux autres, il faut toujours leur savoir gré de leur bonne mine. Celui que vous me citez plus particulièrement aurait bien quelques raisons cependant, s'il avait de la mémoire, pour donner de la réalité à l'apparence.

Mais savez-vous bien que votre Congrès commence à m'ennuyer; je ne lui pardonnnerais pas de traîner assez longtemps pour m'empêcher de vous voir à votre passage ici, et cependant je dois en partir le 15 décembre; il est même bien difficile que ce soit autrement. Je recevrai donc Rayneval, s'il arrive enfin, comme votre précurseur; mais dites-lui que de grâce il se dépêche un peu. Je l'attends pour aller à Frascati. C'est un plaisir que je veux prendre avec lui.

Adieu, mon cher ami; comptez et à toujours sur mon plus tendre et plus fidèle attachement.

P.

tobre 1842. Son éloge a été lu par M. Guigniaut le 7 décembre 1860, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il était membre de cette Académie et de celle des sciences morales et politiques.

Mes compliments à M. de Belleval.

Mon compagnon[1], très- sensible à votre souvenir, vous offre ses hommages.

1155. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 19 novembre 1822.

Je reçois, chère maman, votre lettre du 11. Heureusement enfin vous avez de mes lettres et vous aurez reçu successivement celles que je vous ai écrites avant et depuis le 5. Continuez toujours à m'écrire par la même voie. Moi, j'use de toutes celles qui se présentent; mais, malgré tous les courriers reçus et expédiés de tous côtés, on ne se déplace jamais sans troubles dans la correspondance. Je l'éprouve de même avec Naples..... Je commence à avoir assez de Vérone et à désirer de rejoindre ma femme et mes enfants. Je n'espère guère toutefois pouvoir partir d'ici avant le 15 du mois prochain. Je placerai dans cet intervalle un voyage à Venise, puis au lac de Garda.

Si la Boulaye eût été à Paris, il eût probablement arrangé mon affaire d'impositions, et par suite ma nomination eût eu lieu. Si je le regrettais beaucoup, je devrais surtout m'en prendre à moi qui, avant de quiter Paris, aurais dû arranger la chose;

[1] M. Rebut. — Voyez ci-dessus, p. 482.

mais il est difficile, presque impossible de concilier Naples et Paris. Et comme je me suis demandé ce que je pourrais faire en ce dernier lieu et dans toutes les intrigues qui s'y croisent, je me le demande encore. Il y a donc nécessité d'attendre, et, lorsque la situation des choses sera de nature à me rappeler, il se trouvera bien une entrée. Vous, chère maman, vous, voilà mon grand et unique regret; c'est aussi mon grand motif pour revenir. Sans ma femme et mes enfants, je ne vous eusse jamais quittée.

Vous aurez probablement cet hiver Turmel avec la Boulaye; comme ils ont tous les deux bon cœur et bon sens, ce vous sera une consolation.

Au revoir, chère maman et tendre amie; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils.

Mes amitiés à la Fortelle et au jeune de Vaulx.

1156. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 20 novembre 1822.

. . . . . .

Si je ne vous ai rien dit des élections dans ma dernière lettre, c'est que je m'obstinais à ne pas perdre toute espérance : je n'en ai plus[1]. Il faut

[1] Une ordonnance du 9 octobre avait fixé les élections de la seconde série au 13 novembre pour les colléges d'arrondissement et

s'en consoler comme de tant d'autres choses. Voici de grands frais faits pour vous établir à peu près convenablement à Naples; usez-y vos meubles, la jeune famille vous aidera à vous dépêcher; et, s'il reste encore par là quelques débris de cet *æs triplex*, dont parle Horace[1], cuirassez-en votre poitrine. Je craignais pour elle le changement de climat et l'air de Vérone. Vous avez payé votre dette, il faut tâcher de s'en tenir là et se borner aux fumigations du Vésuve, puisque vous n'avez point à vous en plaindre. Cette éruption, que je redoutais, n'a produit sur notre belle Excellence d'autre effet que de la charmer; elle m'a parlé du volcan en bons termes et comme d'un ami très-chaud dont les excès ont fait quelque diversion à ses inquiétudes et à ses peines. Je n'attends qu'en décembre des nouvelles de Ferdinand ou de Ferdinande. Il est impossible d'écrire ces noms sans vous remercier des collègues dont vous m'illustrez. Il reste à connaître la marraine. Je désire que l'un et l'autre de ces augustes patrons du nouvel enfant lui portent bonheur et l'aiment autant que j'aime ma petite Marie. Il me revient de divers côtés que cette chère petite est en pleine convalescence. Je n'apprendrai jamais assez tôt qu'elle est parfaitement rétablie.

Il n'appartient pas aux campagnards, aux vignerons, de se mêler aux délibérations des Congrès.

au 20 juin pour les colléges de département. M. de Serre n'avait pu se présenter aux électeurs de la Moselle, comme il le désirait, sa qualité d'éligible n'étant pas régulièrement établie.

[1] Od , lib. I, carm. III, v. 9.

Soit que vous écoutiez, soit que vous parliez, vous savez quel cas je fais de vos oreilles et de votre langue. Toutefois, il faut de certaines oreilles pour vous entendre, tandis que les vôtres sont très-propres à bien digérer tout ce qu'elles recueillent. Je songe peu à la politique et je n'y tiens plus que par le fil des de Serre; mais je fais du vin, je tonds des prés, je coupe des bois et j'en plante beaucoup plus que je n'en coupe.

Si le roi de Naples va à Vienne, vous reviendrez au gîte et vous ferez en famille provision de santé.

Tout à vous, cher ami; je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

F. DE LA BOULAYE.

1157. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 21 novembre 1822.

Je vous ai écrit avant-hier par un courrier, chère maman, et je saisis l'occasion du départ de M. de Montmorency et de son monde pour donner un mot à M. Durant de Saint-André, un cousin de la Boulaye, dont vous vous rappellerez peut-être d'avoir vu la jolie femme à la maison. Je l'engagerai à aller vous voir et à vous dire comme il me laisse. Une lettre de la Boulaye, renvoyée de Naples, m'apprend que ce pauvre Hyacinthe a fait, à Gothembourg, une ma-

ladie semblable à celle qu'il avait essuyée, il y a plusieurs années, en Angleterre. Depuis trois semaines il gardait la chambre, mais il allait mieux. J'attends pour lui écrire que je sache l'accouchement de ma femme.....

Je vous souhaite votre fête, chère maman, avec le regret de vous la souhaiter de si loin et le bien vif désir de vous souhaiter les prochaines de plus près.....

Au revoir, chère maman et excellente amie. Je suis bien aise que notre correspondance soit à l'abri de trouble ultérieur. Lorsque je n'aurai pas de voies extraordinaires et sûres, je me servirai toujours de M. Prévost, auquel je suis bien reconnaissant. Je vous embrasse et vous aime du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils.

J'ai parlé à M. de Montmorency et à M. de Saint-André de l'importance qu'il y avait pour Hyacinthe à n'être pas délogé de Gothembourg, et leur ai brièvement déduit les motifs tirés de l'intérêt de la chose même. Ils m'ont paru les saisir, et le dernier m'a promis d'y veiller.

1158. — M. de Serre à M. de Fontenay.

Vérone, 25 novembre 1822.

J'ai vu le prince Ruffo[1], mon cher monsieur; je lui ai laissé la copie relative au navire napolitain en station sur les côtes d'Afrique, à la suite d'un entretien sur cet objet. Il m'a promis de recueillir les informations qui le mettront à même de me donner une solution.

Je lui ai aussi laissé, en la lui recommandant, la copie de la note sur le général Roche[2]. J'avais reçu pour lui une seconde recommandation venue de bonne part; je n'ai jamais pu me rappeler d'où.

Je pousse beaucoup le prince Ruffo à mettre en avant ses affaires de Naples pour qu'elles n'arrivent pas au dernier moment et ne soient pas étranglées. Il y a un mois que les souverains d'Italie sont ici et

[1] Ministre des Affaires étrangères des Deux-Siciles. — Voyez ci-dessus, p. 379.

[2] Henry Roche, né à la Martinique le 25 mars 1772. Volontaire en 1792, capitaine en 1795, il fit, en 1798, la campagne de Saint-Domingue. Il passa, en 1806, dans la garde du roi de Naples (Joseph Bonaparte) et obtint le grade de maréchal de camp. Il rentra au service de France le 17 février 1814 comme colonel. Le 2 avril 1831, il fut nommé maréchal de camp et, le 1er avril 1834, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il mourut le 6 juillet 1845.

leurs affaires n'ont pas encore été mises sur le tapis. C'est vraiment déplorable[1].

Au revoir, mon cher monsieur; j'espère toujours que ce sera dans la première moitié du mois prochain.

Mille amitiés.

H. DE SERRE.

M. de Rayneval part demain et sera à Naples avant moi.

1159. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, lundi 25 novembre 1822.

Je reçois, chère maman, vos deux lettres des 12 et 18 de ce mois.....

Je vous ai écrit, il y a trois jours, par M. Durant de Saint-André, cousin de la Boulaye, qui m'a promis d'aller vous voir. Cette lettre-ci vous est portée par M. Rothschild le banquier[2], et en arrivera peut-être plus tôt.

[1] Sur les affaires de l'Italie au Congrès de Vérone, consultez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 561-590.

[2] « La maison Rothschild, qui commençait alors à prendre le rang élevé qu'elle devait occuper si longtemps dans la haute banque, avait envoyé à Vérone un de ses membres chargé de se mettre à la disposition du Congrès en lui rappelant qu'elle était

Hier nous avons eu ici une fête dans un ancien amphithéâtre romain, dont l'intérieur est fort bien conservé. Cinquante mille personnes étaient réunies sur les gradins en présence de tous les souverains. C'était un magnifique spectacle, d'autant que le soleil, que nous n'avions pas vu depuis huit jours, l'éclairait. Je pense que je passerai encore une quinzaine de jours ici, après lesquels je pourrai partir; je ferai un détour en m'en allant pour voir Venise. Il faut vous attendre que, depuis mon départ jusqu'à mon arrivée à Naples, vous serez longtemps sans recevoir de mes nouvelles; une fois jeté dans ces routes de traverse, je n'aurai plus de courriers à ma disposition; les postes y subissent les plus grands retards. Vous l'avez déjà éprouvé lorsque je suis venu ici; mais ce sera beaucoup plus long, parce que je m'approchais de vous et que je m'en éloignerai.

Les emplettes que me fait Desprez ne signifient rien, chère maman, pour la durée de mon absence. On s'établit pour un an comme pour dix. Je ne sais comment, mais j'ai dans l'idée que je reviendrai plus tôt même que je ne le pense.

26 novembre.

J'avais eu l'idée, chère maman, de vous envoyer d'ici une fourrure pour votre fête. Je n'ai rien trouvé que de médiocre et à des prix exorbi-

intervenue, depuis quelques années, dans tous les grands arrangements politiques. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 560.)

tants, comme tout ici. Je m'arrange pour vous en faire envoyer plus tard une de Vienne. Les dispositions d'esprit dans lesquelles nous sommes à cette Sainte-Barbe me rappellent celle que je vous souhaitais si tristement à Hambourg il y a dix ans, au moment de la catastrophe de Moscou et peu avant cette maladie, où vous eûtes tant de soins et d'inquiétudes pour moi. Espérons de meilleurs temps.

Au revoir, chère maman et tendre amie; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils,

H. DE S.

1160. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 28 novembre 1822.

Chère maman,

M. Ouvrard[1], qui doit partir aujourd'hui pour Paris et s'y rendre rapidement, me promet de vous porter cette lettre. Elle vous apprendra, si déjà vous n'en avez reçu la nouvelle directe, la naissance de votre petit-fils Ferdinand, né le 18 de ce mois à six heures et demie du soir. Je n'imagine

[1] Sur le rôle que joua M. Ouvrard au Congrès de Vérone, consultez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 555-560.

rien de mieux pour vous donner tous les détails que de vous envoyer la lettre même de M. de Saint-Mauris qui me l'annonce. C'était une des grandes consolations et des grands bonheurs que la Providence pût nous envoyer, bien que nous fussions résignés à prendre tout ce qui arriverait. Vous partagerez notre joie comme vous avez ressenti notre peine. On m'a adressé des cheveux de ce pauvre petit, je vous en envoie la moitié. Je joins ici une lettre pour Thérèse. Annoncez, je vous prie, le nouvel arrivé à Desprez, à Bontems et à Mme Eugénie de Vignolles lorsque vous les verrez. J'envoie un mot à la Boulaye.

Au revoir, chère maman; je vous embrasse du meilleur de mon cœur; je vais aussi écrire à Hyacinthe..... Au revoir encore, chère maman et tendre amie.

Votre bon fils.

1161. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, vendredi 29 novembre au soir [1822].

J'apprends à l'instant, chère maman, qu'un courrier va partir pour Paris. J'en profite pour vous donner de nos nouvelles; j'en ai d'Annette du 23: elles sont fort bonnes.

. . . . . .

Je mène une vie assez occupée et sérieuse; tous les jours je me promène à pied ou en voiture. Je passe les soirées chez moi à lire et à écrire lorsque je ne vais pas à l'Opéra. Et l'Opéra italien, qui est tous les jours le même et n'est écouté que dans les beaux morceaux, vous permet d'être tout à vos réflexions lorsque vous n'êtes pas à la conversation.....

Outre celui-ci, vous recevrez à la fois beaucoup de paquets de moi, par M. de Saint-André, par M. Rothschild, par un courrier de M. Ouvrard.

Je n'espère pas pouvoir partir d'ici avant dix à douze jours, et par conséquent être à Naples avant Noël. Je vous répète, pour que vous ne vous en tourmentiez pas, que vous serez, quelque mesure que je prenne, longtemps pour recevoir la nouvelle de mon arrivée à Naples.

Au revoir, chère maman et bien tendre amie; je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre bon fils,

H. DE S.

1162. — M. Niebuhr à M. de Serre.

Rome, le 30 novembre 1822.

Monsieur le comte,

Trop souvent je commence à sentir que je deviens vieux; mais le plaisir que j'ai éprouvé à pos-

séder une lettre écrite de votre main m'a fait éprouver qu'il me reste encore des sentiments de jeunesse.

J'ai voulu attendre le passage d'un courrier prussien pour vous répondre, et ce courrier s'est fait attendre si longtemps que je crains bien que la lettre ci-incluse pour Venise n'arrive trop tard. Mais eussiez-vous fait votre excursion, envoyez-la, et je crois que M. Cicognara[1] vous sera utile. Vous savez sans doute que sa couleur politique diffère de la vôtre et de la mienne[2], mais c'est un homme de beaucoup d'esprit et très-obligeant.

A Spolète, vous pourriez avoir un *Saint-Jérôme* du Pérugin[3], tableau très-joli, à ce qu'on m'assure; on en demande 100 sequins et on le laissera pour moins. Le propriétaire demeure à côté du Dôme.

Si à Florence vous croyez avoir besoin d'un connaisseur pour vous assister dans l'achat des tableaux, monsieur le comte, faites appeler chez vous, en faisant usage de mon nom, M. Jean Metzger, demeurant via Chiappina, n° 4426; c'est un véritable connaisseur et un homme parfaitement probe.

[1] Le comte Léopold Cicognara, né à Ferrare en 1767. Il devint, en 1812, président de l'Académie des beaux-arts à Venise. Le plus célèbre de ses ouvrages est la *Storia della scultura*. Il mourut en 1834.

[2] On le soupçonnait de carbonarisme, mais à tort, s'il faut en croire l'article inséré dans la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. VIII, p. 291.

[3] Pietro Vannuccio, dit le Pérugin, né à Città-delle-Pieve en 1446, mort à Pérouse en 1524. Ce grand peintre fut le maître de Raphaël.

Ici à Rome, je pourrai vous faire voir chez les marchands des tableaux très-beaux et qui seront de votre goût.

Je vous suis bien reconnaissant d'avoir parlé à M. de Bernstorff sur ma position; j'ai été ému en lisant ce que vous voulez bien me dire : que vous me verriez avec plaisir rester en Italie. C'est pour moi un des plus beaux titres de gloire; et si je vivais près de vous et que je vous devinsse cher, ce serait pour moi un bonheur du genre de celui qu'on croit avoir perdu avec la jeunesse.

Comme votre patrie est le centre de l'Europe et le seul pays du continent qui puisse espérer de conserver son indépendance contre la barbarie, je fais des vœux bien sincères pour les conditions de son bien-être : ainsi je désire que vous ne restiez pas longtemps en Italie, et je l'espère. Si cependant vous deviez y rester plus que je ne le désire, il dépendrait toujours de M. de Bernstorff de me procurer le bonheur de passer des mois à Naples.

Il me tarde de vous revoir ici et d'être votre cicerone, car j'espère qu'il est entendu que vous m'accorderez cet avantage. Disposez de moi entièrement.

Je vous remettrai un exemplaire du *De Republica*[1]

[1] L'abbé (depuis cardinal) Mai avait découvert, à l'aide de palimpsestes, un texte presque complet de la *République* de Cicéron; il le publia en 1822. L'année suivante, M. Villemain en donna une traduction. « Niebuhr eut une large part à l'honneur d'avoir publié la *République* de Cicéron; car il joignit ses notes à la première édition, discuta et restitua quelques-uns des passages les

qui vous attend, ouvrage qui renferme de grandes beautés et des vérités solides, mais qui, si on l'écrivait de nos jours, ne ferait point la réputation de son auteur.

J'ai appris, avec le plus vif intérêt, la nouvelle de l'heureux accouchement de Mme de Serre; agréez-en mes félicitations et celles de Mme Niebuhr. Je me rappelle que vous et Mme de Serre vous désiriez tous les deux un garçon; après votre perte, je ne serais pas surpris si vous l'eussiez crue plus complétement réparée par la naissance d'une fille. Puisse le Ciel vous accorder dans vos enfants tout le bonheur qu'il m'accorde dans les miens, bonheur qui serait complet si leur mère souffrait moins et pouvait jouir de la vie et de tant d'avantages que la Providence nous accorde!

Agréez mes remercîments d'être allé voir mon vieux collègue, qui est enchanté de ce que vous lui avez accordé cet honneur.

Si la paix doit être conservée, pourquoi se donner l'air de vouloir faire la guerre? Pourquoi encourager ces malheureux insurgés?

Dieu vous bénisse, monsieur le comte, et vous ra-

plus altérés, et de ses ingénieuses conjectures seconda le champ des discussions philologiques. MM. Hermann, Creutzer, Moser, Heinrich, Zachariæ y ont apporté le tribut de leur doctrine et de leur sagacité; antiquaires et jurisconsultes se sont surpassés; et, si plusieurs érudits ont contredit Niebuhr, tous ont reconnu le mérite de ses remarques. » (*Notice sur B.-G. Niebuhr*, insérée par M. de Golbéry dans le VIIe volume de l'*Histoire romaine*, p. 338.)

mène promptement de Vérone! Cet air de Congrès n'est pas fait pour vous.

Agréez l'hommage des sentiments que je vous ai voués à jamais et qui vous appartenaient déjà avant que j'eusse le bonheur de faire votre connaissance personnelle.

NIEBUHR.

1163. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 3 décembre 1822.

C'est demain votre fête, chère maman; il y a dix jours que, en vous la souhaitant, je vous rappelais celle si triste, il y a dix ans; il m'est survenu depuis bonheur et consolation autant que possible par la naissance de mon second fils. Un bonheur donne espoir pour un autre; il semble qu'ils s'appellent comme les malheurs. J'espère donc, chère maman, qu'avec le temps il m'en arrivera quelqu'un qui rejaillira plus directement sur vous.....

Tout ceci serait long et triste sans les idées dont la tête est pleine et les sentiments qui s'y rattachent. Le Congrès ne doit plus avoir que dix à douze jours de vie; je suivrai le roi de Naples à Venise, où vont les souverains; je verrai cette ville fameuse et déchue, puis je prendrai congé. Je compte repasser par Ancône et Notre-Dame de Lorette. J'y prierai Dieu pour vous en pensant à celle de Bon-Secours.

Je serai près de quinze jours en voyage, parce que je m'arrêterai pour voir diverses villes que je ne connais pas et où probablement je ne repasserai plus. Je vous recommande de nouveau de ne pas être inquiète si mes lettres tardent beaucoup. C'est à Rome que je rentrerai dans la route directe.

Toute la petite famille allait bien le 26. Au revoir, chère maman et tendre amie ; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils.

1164. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, près Épernay, 5 décembre 1822.

. . . . . .

Je croyais que vous quitteriez Vérone en même temps que les souverains, et j'ai pris le parti d'écrire à Naples à notre belle Excellence. Mais vous prenez goût au Congrès, vous y resterez jusqu'au 10 ou au 15 ; puis le lac de Garda, puis Venise avant de revoir la baie de Naples. Vous faites bien de visiter un lac si voisin et l'ancienne ruine de l'Adriatique ; cette mer, après avoir convolé à tant de noces avec tant de doges, est veuve pour longtemps. Que Dieu vous garde sur les chemins et vous ramène au gîte sain et sauf !

Cet avortement de députation a été contemplé par

vous d'un œil stoïque, je vous reconnais là. Les deux carrières auraient effectivement été d'un difficile amalgame. Si les circonstances changeaient, je pense, comme vous, qu'on trouverait les moyens de faire ce qu'elles exigeraient. En attendant, nos ministres vont avoir à la Chambre des porteurs de parole, et je mets en tête M. de Marchangy[1], que vient d'honorer un très-illustre suffrage[2].

J'ai eu l'honneur de connaître M. de la Ferronnays en Angleterre, lorsque j'y ai été envoyé, à l'époque de la Restauration, pour les prisonniers de guerre; je l'ai revu depuis. Je sais qu'il s'est fait remarquer dans la carrière diplomatique. C'est un homme de mérite dont je fais grand cas, et que je retrouverai toujours et partout avec grand plaisir. Escamoter un hiver à Pétersbourg pour en passer une partie en Italie et même à Naples, c'est changer

[1] Louis-Antoine-François de Marchangy, né à Clamecy le 28 août 1782, était le fils d'un huissier. En 1804 juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine, en 1810 substitut du procureur impérial près le même tribunal, en 1815 avocat général près la Cour royale de Paris, il devint, en 1822, avocat général près la Cour de cassation. En 1823, les départements du Nord et de la Nièvre le choisirent pour député; mais cette double élection fut annulée parce qu'il ne payait pas, depuis un an accompli, le cens légal. Cette même année, les électeurs du Nord le renommèrent, et il fut admis. Député d'Altkirch en 1824, la Chambre annula de nouveau son élection, et par les mêmes motifs que précédemment. Il mourut à Paris le 2 février 1826. Il est l'auteur de *la Gaule poétique*, ouvrage qui obtint, au début, un grand succès.

[2] « M. le duc Matthieu de Montmorency a envoyé à M. de Marchangy une lettre autographe de l'empereur de Russie, qui contient les expressions les plus flatteuses pour cet éloquent magistrat. » (*Moniteur* du 23 décembre 1822.)

un cheval borgne contre un cheval à trois yeux. Je félicite les Napolitains de cette visite et de celle de Rayneval.

J'en étais là, et voici une lettre du cousin Saint-Mauris qui m'apprend que le 18 novembre, à sept heures du soir, on est heureusement accouché d'un beau gros garçon. Que Dieu bénisse le climat de Naples et M. Civita! La coupe amère est bue; de grandes consolations surviennent. Espérons. Un courrier vous a porté cette heureuse nouvelle. Vous hâterez peut-être votre retour, et cette lettre vous trouvera à Naples. Pris de court, je prie le cousin d'y trouver provisoirement mes plus vifs et mes plus tendres remercîments. J'embrasse de tout mon cœur et joyeusement toute la chère famille, l'héroïne en tête.

Les lettres pleuvent; il m'en arrive une de vous du 25 novembre et une de votre mère, qui triomphe. Que les libéraux aillent à tous les diables, ils l'ont mille fois mérité, et j'ai l'esprit trop couleur de rose pour le noircir de la haine que je leur porte. Malheureusement, et, quelles que soient leurs pertes, il nous en reste encore assez pour nuire aux hommes sages et loyaux[1].

[1] « Le résultat dépassa les espérances de la droite et du ministère. La série des députés, appelée à faire renouveler ses mandats, se composait de cinquante-cinq députés d'arrondissement et de trente et un députés de département; trente-quatre des premiers et trois des autres appartenaient à l'opposition. Les élections nouvelles ne donnèrent, dans les colléges d'arrondissement, que sept nominations à la gauche, et pas une seule dans les grands

Tout à vous, bien chers amis.

F. L. B.

J'adresse mes compliments au nouveau-né.

1165. — M. de Serre à sa mère.

Vérone, 9 décembre 1822.

Il y a assez longtemps, chère maman, que je n'ai reçu de vos lettres; il est vrai qu'il y a longtemps aussi que nous n'avons reçu de courrier de Paris. S'il n'arrive pas aujourd'hui, les lettres qu'il pourra m'apporter me seront renvoyées à Venise, pour laquelle je pars demain avant le jour. Je compte y arriver le 11, jour où le roi de Naples partira de Vérone. Je le précède pour pouvoir trouver des chevaux aux postes. C'est à Venise que je prendrai congé de lui, et, après y avoir séjourné quatre ou cinq jours, je me dirigerai vers Naples. Je m'arrêterai à Rome pour y voir célébrer les fêtes de Noël et je serai dans ma petite famille, s'il plaît à Dieu, pour le nouvel an. Je prends mes avances pour vous envoyer mes plus tendres vœux pour cette époque, craignant, comme je vous en ai soigneuse-

colléges..... Le côté droit allait se trouver renforcé d'une trentaine de membres nouveaux. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. XI, p. 382.)

ment prévenue, que, d'ici à la fin de janvier, mes lettres ne vous arrivent que bien irrégulièrement, malgré l'attention que j'aurai à profiter de toutes les occasions.

J'ai reçu hier des nouvelles très-fraîches de Naples; elles vont jusqu'au 3 de ce mois. Ma femme allait bien et a pu m'écrire longuement..... Mes enfants allaient bien, et particulièrement M. Fernand; on ne s'aperçoit plus que Marie a été malade.

Au revoir, chère maman. Je songe avec peine que je m'éloigne encore de vous, que nos communications vont être plus rares et plus lentes. Que Dieu vous donne courage et santé et qu'il nous réunisse bientôt! ce sont mes vœux de nouvel an et ceux de tous les instants de ma vie. Je vous embrasse tendrement et vous aime de tout mon cœur.

Votre bon fils et meilleur ami,

H. DE S.

Amitié à Desprez et à la Fortelle; j'ajoute Bontems, si vous le voyez; enfin à le Breton; demandez-lui des nouvelles de sa mère, de ses sœurs, de sa nièce, et m'en donnez.

1166. — M. de Serre au baron Emmanuel d'Huart.

Vérone, 9 décembre 1822.

Votre sœur m'envoie, mon cher Emmanuel, votre lettre du 8 novembre, où vous lui parlez des rai-

sonnements de Wendel sur mes chances futures. Ils me semblent justes, et c'est ce qu'on pouvait me ménager de mieux dans les circonstances. Peut-être vaut-il mieux n'être pas encore nommé à des fonctions que je ne pourrais aller remplir tout de suite, puisqu'il devra nécessairement s'écouler quelque temps avant que je pense à quitter même temporairement la mission que j'ai acceptée à Naples. Recevez tous mes remercîments des peines que vous avez prises pour cet objet et du chaud intérêt que vous y avez mis. Annette m'envoie aussi l'extrait d'une lettre de votre mère qui parle d'un bois que M. de Chamisso[1] aurait à vendre. Ce serait une précaution utile dans le cas de nouveaux dégrèvements; mais les données qu'elle nous transmet ne nous mettent pas à même de juger..... Soyez assez aimable pour nous éclairer sur tout cela. Remerciez votre bonne mère et lui présentez mes hommages. Mes dernières nouvelles d'Annette sont du 3 de ce mois et fort bonnes. Elle se soignait bien, et j'espère la trouver complétement rétablie. Le petit Fer-

[1] Louis-Henry-Casimir de Chamisso, fils de Marc-Antoine de Chamisso, capitaine au régiment de Champagne, et de Jeanne-Marie-Louise Bonjour, naquit au château de Villers-en-Argonne (Marne) le 29 avril 1782. Inspecteur des douanes à Thionville en 1814, à Sedan en 1830, inspecteur des entrepôts à Paris en 1835, il prit sa retraite en 1839, et mourut dans cette dernière ville le 29 mai 1847. Il avait épousé à Verdun, en 1823, Marie-Catherine-Joseph-Olympe Chardon de Watronville, et a laissé une fille aujourd'hui veuve du général Mayran, mortellement blessé devant Malakoff le 18 juin 1855.

nand et mes autres enfants allaient bien; on ne s'apercevait plus que Marie eût été malade.

Je pars demain pour Venise, où je précéderai le roi de Naples et où je prendrai congé de lui; il ira à Vienne et moi à Naples, où je me réjouis d'être à la fin du mois.

Au revoir, mon cher Emmanuel; tendresses de ma part à l'oncle et à la tante Jaubert quand vous les verrez. J'embrasse vos enfants; permettez que j'en fasse autant de leur mère en lui offrant mes respects et à vous mille amitiés.

H. DE SERRE

1167 — Le baron du Teil[1] à M. de Serre.

Paris, le 9 décembre 1822.

Bien souvent, mon cher de Serre, j'ai voulu vous écrire; cette fois je ne résiste pas au désir de vous exprimer la joie que j'ai éprouvée, que nous avons éprouvée tous en apprenant que votre femme était accouchée heureusement, et d'un garçon.

J'arrive de Metz; j'y ai éprouvé, avec tous vos amis, le regret bien grand de n'avoir pas eu à travailler pour vous; la tâche eût été aussi facile que douce : à Briey ou au grand collége vous auriez été élu à une aussi grande majorité qu'aucun autre, j'en

[1] Voyez t. Ier, p. 106.

ai la certitude. Mais vous voilà à présent éligible, et, pour peu que l'un ou l'autre de nos députés, du Cherray, par exemple, qui ne se souciait pas du tout d'être réélu, se retire, il faudra que vous le remplaciez. Au reste, dans le Bas-Rhin, la députation va être à renouveler, et, avec Wendel et Puymaigre, nous avons déjà songé que vous pourriez être élu dans l'arrondissement de Saverne, que je connais et où je suis bien connu, et dont Puymaigre et moi-même connaissons le sous-préfet (Betting) très-influent. Resterait à s'entendre avec le préfet; or, Puymaigre le connaît et moi aussi, personnellement et par mon frère, qui est lié avec lui d'intimité.

Puymaigre, sur ma recommandation, vous aura mandé ce que M. de Vaulx m'a dit en deux ou trois occasions, à propos du bruit qui s'était répandu à Metz, et dont il avait eu connaissance, que le ministère s'opposait à ce que vous fussiez élu. Il n'en était très-certainement rien, et, en cette circonstance, j'ai pu reconnaître, comme j'avais fait déjà plus d'une fois, que M. de Villèle professe pour vous toute l'estime qui vous est due et vous a voué un véritable attachement.

Veuillez me mettre aux pieds de votre aimable et excellente femme et recevoir, mon cher de Serre, la nouvelle assurance de l'ancien et inaltérable attachement de votre bien dévoué ami,

Le baron du Teil.

1168. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 10 décembre 1822.

Je vous ai adressé, cher ami, mon n° 31 à Naples. Je réponds à votre lettre du 28 novembre de Vérone. Grâce à Saint-Mauris, je savais, avant que vous m'en parlassiez, l'heureux accouchement..... C'est une grande consolation. Nous avons bu en famille à la santé du père, de la mère, des enfants..... Je partage toutes vos joies et je vous presse contre mon cœur.

Il m'est avis que vous ferez bien de vous servir des Rothschild. Je ne me croyais pas si avant dans les affections de celui de Paris, le seul que je connaisse. J'en lève la tête: ce n'est pas un mince ami. Si vous m'y autorisez, je remettrai à cette maison les fonds dont vous avez besoin à Naples. Dans tous les cas, j'aurai grand soin de la visiter dès que je serai à Paris.

On nous assemblera en janvier et j'attendrai pour paraître qu'on ait jeté ses gourmes. La campagne me sied. Mes vins, mes terres, ma bourse et ma santé s'en trouvent bien.

Je rechercherai soigneusement Desprez, que j'estime fort, et que j'aime pour mon compte et pour le vôtre.

. . . . . .

Mme votre mère est au comble de la joie des lettres qu'on lui écrit, des fêtes qu'on lui souhaite, des petits garçons qu'on lui donne. Nous buvons le même vin à Paris et à Ay, et nous le buvons en belle humeur.

Mille tendres respects à cette belle Excellence..... Je baise ses mains et son poupon, puis ma filleule chérie, puis les autres.

Tout à vous, heureux père, excellent homme, cher ami, et pour la vie.

F. DE LA BOULAYE.

1169. — M. de Serre à sa mère.

Venise, 19 décembre 1822.

J'ai reçu ici, où je suis depuis huit jours, chère maman, vos deux lettres du 30 novembre et du 4 de ce mois, jour de Sainte-Barbe, auquel vous avez reçu l'annonce de l'arrivée du nouveau fils. J'ai bien vu, à votre lettre, comme je l'écris à ma femme, que c'était le premier moment de véritable joie que vous ayez eu depuis notre départ; la vôtre ajoute à la mienne, et je dis avec vous : Que Dieu nous les conserve et nous fasse la grâce de les élever dignes de lui!

C'est demain que je compte prendre congé du roi de Naples, qui part à la fin de ce mois pour Vienne;

après-demain, je me mettrai en route pour Naples. Je passerai à Rome les fêtes de Noël et serai chez moi pour la nouvelle année. Il est temps que je m'y prenne pour vous en souhaiter une moins traversée d'afflictions que celle-ci. Votre résignation, votre courage dans des peines si grandes et si bien senties vous mériteront, je l'espère, des consolations. Je voudrais vous savoir moins isolée, cherchant un peu plus à voir ou à réunir les personnes qui vous plaisent et qui vous montrent de l'attachement. Je crains que vous n'y mettiez trop d'économie, que vous ne vous refusiez souvent une voiture, un dîner à quelque connaissance. Vous savez assez que rien ne serait plus contraire à mes désirs et que je ne connais pas de dépense plus utile que celle qui vous procurera quelques distractions nécessaires à votre santé ou quelques soins que malheureusement je ne puis encore vous donner moi-même.

J'ai reçu ici deux lettres d'Annette du 5 et du 7; elle allait bien et comptait se lever incessamment. Tous les enfants vont bien.

La Boulaye vous aura écrit qu'Hyacinthe était affermi dans son poste, et qu'on avait été très-satisfait des mémoires qu'il avait fournis. J'espère que sa santé est raffermie aussi; c'est une partie essentielle de notre bonheur d'être rassuré sur ces deux points.

Remerciez Mme d'Augier de son souvenir, bien que je n'aie pas reçu son petit mot; j'en ai été désappointé, car je n'attendais pas moins qu'un billet doux. Sérieusement, voyez-la; elle est aimable et

aimante, ce qui vaut encore mieux. Elle et son mari sont un estimable couple. Lorsqu'Eugénie[1] sera revenue de la campagne, vous serez toujours sûre de la trouver. Vous causerez de moi ensemble; elle m'est tendrement attachée, et je serai bien aise d'avoir de ses nouvelles.

L'arrivée de la Boulaye et de Turmel vous fera un bon renfort : tous deux vous aiment et vous conviennent. Mes hommages à Mme de Tisseuil; que font ses enfants de France et d'Allemagne? Du Teil aussi m'est sincèrement attaché. Mes amitiés à la Fortelle et à de Vaulx.

Au revoir, chère maman et excellente amie; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils.

1170. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Ay, 19 décembre 1822.

Vos lettres des 3 et 9 de ce mois ont fait bonne route, cher ami, ainsi que les incluses, l'une de Saint-Mauris du 25, l'autre de M. Riboulet du 30 novembre. Je suis sûr de douze bons jours, du 18 au 30; il n'y a plus d'inquiétudes à avoir, les temps

[1] Mme de Vignolles.

difficiles sont passés. J'approuve fort qu'on se ménage et qu'on se dorlote même outre mesure.....

L'occasion de visiter la partie orientale de l'Italie est trop belle pour que vous n'en profitiez pas..... J'espère que le premier jour de la nouvelle année vous trouvera tous réunis, et je voudrais que ma lettre, tombant ce jour-là au milieu du cercle, vous portât à point les vœux que je forme pour votre bonheur. Depuis neuf mois que nous sommes séparés, vous avez reçu au cœur de douloureuses blessures, sur lesquelles la Providence vient de verser du baume. Ces neuf mois ont été fertiles en événements; le monde politique a tourné sous vos yeux; les hommes et les affaires sont, en quelque sorte, venus vous chercher; le Vésuve et le Congrès semblent s'être donné le mot pour vous faire ouvrir les yeux et les oreilles. J'aurais mauvaise grâce, dans ma taupinière, à disserter sur l'aire des aigles. Dans d'autres temps et à diverses époques, j'ai vu le dessous des cartes, et je n'oublie point qu'alors les raisonnements de ceux qui n'en voyaient que le dessus me faisaient pitié. Éloigné maintenant des agitations du monde, je fais, comme vous, des vœux pour le bonheur et la gloire de mon pays, mais sans croire que nous soyons précisément dans le chemin qui peut y conduire. Depuis quelques jours, cependant, mes inquiétudes sont moins vives. J'étais honteux du jargon de ces journaux anglais qui, exploitant nos passions et nous traitant comme des imbéciles, nous poussaient à la guerre, qu'ils regardaient comme inévitable. Il me semble qu'on est

revenu à des idées plus saines; on se donne du moins le temps de mûrir les déterminations. On fait bien à mon sens, car les Congrès commencent à vieillir. Certaines personnes fondent, sans doute, des espérances sur la prochaine session, dont l'ouverture se recule, puisqu'il est question à présent de la fin de janvier. Si le ministère n'a qu'une volonté, la Chambre s'y conformera; dans le cas contraire, l'engagement serait sérieux, et, si de nouveaux événements n'enveniment pas les affaires, je crois que les pacifiques l'emporteront.

Mille tendresses et tout à vous, mes bien chers amis.

F. DE LA BOULAYE.

1171. — Le duc de Blacas à M. de Serre.

Paris, ce 22 décembre 1822.

J'ai reçu avec bien du plaisir, monsieur le comte, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois dernier. J'ai été fort sensible aux sentiments qui vous ont engagé à me l'adresser, et je partage trop bien ceux que vous exprimez si parfaitement pour ne pas avoir mis beaucoup de prix à les faire connaître. Votre opinion, monsieur le comte, ne pouvait que militer en faveur de celle que

je cherche à soutenir de tous mes moyens ; et, comme la vérité est une, il faudra qu'elle soit enfin reconnue. Je puis dès à présent vous assurer que votre lettre a fait une forte impression. Je me flatte qu'une occasion sûre me permettra bientôt de vous en dire davantage, et vous ne pouvez pas douter de l'empressement que je mettrai toujours, monsieur le comte, à vous renouveler les plus sincères assurances de l'attachement que je vous ai voué et de la haute considération de votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BLACAS D'AULPS.

J'ai appris avec un sensible plaisir l'heureuse délivrance de Mme la comtesse de Serre et la naissance du gros garçon qu'elle vous a donné. Je vous prie d'en recevoir tous mes compliments et ceux de Mme de Blacas, qui ne prend pas moins de part que moi à votre bonheur.

Vous savez sans doute déjà que les Chambres sont convoquées pour le 28 du mois prochain.

1172. — M. de Serre à sa mère.

Rome, 30 décembre 1822.

Je suis arrivé ici depuis une couple de jours, chère maman, très-fatigué de mon voyage que les neiges

des monts Apennins et le froid des nuits avaient rendu fort pénible. Quelques jours de repos m'ont remis et je continue demain mon voyage pour Naples.

J'ai trouvé ici d'assez bonnes nouvelles de ma femme..... Il lui faudra beaucoup de ménagements. Adèle, qui l'avait fort bien soignée, est tombée malade et, quoique allant mieux, reste languissante; grande contrariété dans un pays où il est presque impossible de trouver des domestiques femelles.

Un courrier que j'ai rencontré en route m'a apporté les dernières lettres que vous m'avez écrites à Vérone; j'ai été fort heureux de vous savoir bien portante et sentant bien la joie de l'arrivée en ce monde de notre nouveau garçon. Oui, c'était le vœu de mon pauvre père; que lui et notre pauvre petite Caroline le bénissent et le protégent!

Au revoir, chère maman. Préservez-vous bien du froid de cet hiver qui, à en juger par ce que nous éprouvons en Italie, sera rigoureux à Paris. Je crains bien que cette fourrure, que j'ai commandée pour vous à Vienne, ne vous arrive qu'après les froids. Je vous embrasse comme je vous aime, et vous savez si c'est de toute mon âme. Au revoir encore, bonne mère et tendre amie.

Votre dévoué fils,

H DE S.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUATRIÈME.

Nos des Lettres.	1820 (Suite.)	Pages.
880.	— Le baron Pasquier à M. de Serre (1er août).....	1
881.	— M. de la Boulaye à M. de Serre (1er août).....	8
882.	— M. Germeau à M. de Serre (1er août).....	11
883.	— M. de Wendel à M. de Serre (1er août).....	13
884.	— Le baron de Mareuil à M. de Serre (1er août).....	16
885.	— M. de la Boulaye à M. de Serre (2 août).....	17
886.	— Le duc de Richelieu à M. de Serre (2 août).....	19
887.	— M. de Serre à sa mère (3 août).....	25
888.	— Le baron de Marandet à M. de Serre (3 août).....	26
889.	— M. Germeau à M. de Serre (3 août).....	28
890.	— M. de la Boulaye à M. de Serre (3 août).....	29
891.	— M. Germeau à M. de Serre (4 août).....	31
892.	— Le baron Portal à M. de Serre (5 août).....	34
893.	— M. Germeau à M. de Serre (5 août).....	35
894.	— M. de la Boulaye à M. de Serre (6 août).....	38
895.	— M. Germeau à M. de Serre (6 août).....	39
896.	— M. de Serre à M. de Wendel (7 août).....	41
897.	— Le comte Siméon à M. de Serre (7 août).....	42
898.	— M. Germeau à M. de Serre (8 août).....	45
899.	— M. de Serre à M. Germeau (9 août).....	46
900.	— M. Germeau à M. de Serre (9 août).....	47
901.	— M. de la Boulaye à M. de Serre (9 août).....	48
902.	— Le comte Portalis à M. de Serre (10 août).....	50
903.	— M. Germeau à M. de Serre (10 août),.....	53
904.	— M. de Serre au duc Decazes (12 août).....	55
905.	— M. Roy à M. de Serre (12 août).....	57
906.	— Le baron Pasquier à M. de Serre (13 août).....	58

Nos des Lettres. Pages.

907. — M. Germeau à M. de Serre (13 août)..... 62
908. — Le comte Portalis à M. de Serre (13 août)..... 65
909. — M. Germeau à M. de Serre (14 août)..... 70
910. — M. Roy à M. de Serre (15 août)..... 72
911. — M. Germeau à M. de Serre (15 août)..... 73
912. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (16 août)..... 74
913. — M. Germeau à M. de Serre (16 août)..... 79
914. — M. Germeau à M. de Serre (17 août)..... 81
915. — M. de la Boulaye à M. de Serre (17 août)..... 84
916. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (18 août)..... 86
917. — M. Germeau à M. de Serre (18 août)..... 91
918. — Le comte de Lezay-Marnésia à M. de Serre (19 août). 92
919. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (20 août)..... 92
920. — Le comte de Villeneuve à M. de Serre (20 août)... 94
921. — M. Corbière à M. de Serre (4 septembre)..... 96
922. — Le général de Caux à M. de Serre (11 septembre).. 101
923. — Le comte d'Arros à M. de Serre (15 septembre).... 104
924. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (18 septembre)..... 106
925. — Le baron Malouet à M. de Serre (19 septembre).... 108
926. — M. Corbière à M. de Serre (23 septembre)..... 110
927. — M. Chedeaux à M. de Serre (29 septembre)..... 111
928. — Le chancelier Dambray à M. de Serre (30 septembre)..... 113
929. — Le comte Portalis à M. de Serre (20 septembre)... 114
930. — M. Mestadier à M. de Serre (30 septembre)..... 114
931. — M. de Serre à sa mère (1er octobre)..... 119
932. — M. de Serre à M. de Wendel (7 octobre) 119
933. — M. Becquey à M. de Serre (14 octobre)..... 121
934. — M. Corbière à M. de Serre (15 octobre)..... 124
935. — M. de Serre à M. de Wendel (18 octobre)..... 129
936. — M. Boin à M. de Serre (6 novembre)..... 130
937. — M. de Serre à M. Becquey (7 octobre)..... 132
938. — Le premier président de Fabry à M. de Serre (8 novembre)..... 133
939. — M. de Villèle à M. de Serre (15 novembre)..... 135
940. — M. de Serre à M. de Wendel (17 novembre)..... 137
941. — M. Corbière à M. de Serre (17 novembre)..... 139
942. — Le baron Gary à M. de Serre (21 novembre)..... 142
943. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (25 novembre)... 147
944. — Le comte de Tocqueville à M. de Serre (26 novembre)..... 147

N°s des Lettres. Pages.

945. — M. Corbière à M. de Serre (29 novembre)..... 151
946. — Le comte de Bastard à M. de Serre (novembre)..... 153
947. — M. Fiévée à M. de Serre (2 décembre)..... 155
948. — M. de Serre à M. de Wendel (6 décembre)..... 156
949. — M. de Serre à sa mère (décembre)..... 157
950. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (8 décembre) 157
951. — Le baron Pasquier à M. de Serre (décembre)..... 159
952. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (décembre) 161
953. — M. de Serre au duc de Richelieu (décembre)..... 162
954. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (décembre)..... 162
955. — Le roi Louis XVIII au duc de Richelieu (15 décembre)..... 164
956. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (24 décembre).. 164
957. — Le marquis de Lally-Tolendal au duc de Richelieu (24 décembre)..... 166
958. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (26 décembre)... 170

1821

959. — M. Bertin de Veaux à M. de Serre (11 janvier)..... 172
960. — Le baron Mounier à M. de Serre (16 janvier)..... 173
961. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (3 février).. 174
962. — M. de Serre au comte de Puymaigre (6 février).... 176
963. — M. Fiévée à M. de Serre (10 février)..... 177
964. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (14 février). 179
965. — Le duc Decazes à M. de Serre (15 février)..... 183
966. — M. de Serre à sa mère (11 mars)..... 185
967. — Le marquis de Rivière à M. de Serre (12 mars).... 185
968. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (17 mars)... 186
969. — Le comte de Bastard à M. de Serre (27 mars)..... 190
970. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (avril) 192
971. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (20 avril) .. 194
972. — M. Chare à M. de Serre (mai)..... 200
973. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (12 juin).... 202
974. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (27 juin).... 203
975. — M. Courvoisier à M. de Wendel (9 juillet)..... 205
976. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (25 juillet)..... 209
977. — M. de la Boulaye à M. de Serre (26 juillet)..... 211
978. — M. de Serre à sa mère (27 juillet)..... 212
979. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (28 juillet). 213
980. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (29 juillet)..... 215
981. — Le baron Pasquier à M. de Serre (30 juillet)..... 219

N^os des Lettres. Pages.

982. — M. de la Boulaye à M. de Serre (31 juillet)..... 222
983. — M. Germeau à M. de Serre (31 juillet)..... 224
984. — Le comte Portalis à M. de Serre (1er août)..... 225
985. — M. de Mézy à M. de Serre (2 août)..... 228
986. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (2 août). 231
987. — M. Germeau à M. de Serre (2 août)..... 235
988. — M. Bellart à M. de Serre (3 août)..... 236
989. — M. de la Boulaye à M. de Serre (4 août)..... 239
990. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (6 août)..... 241
991. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (7 août). 247
992. — M. Germeau à M. de Serre (7 août)..... 249
993. — M. de Serre à sa mère (8 août)..... 251
994. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (8 août). 252
995. — M. Germeau à M. de Serre (9 août)..... 255
996. — Le comte Portalis à M. de Serre (11 août)..... 257
997. — M. Becquey à M. de Serre (12 août)..... 258
998. — M. Germeau à M. de Serre (12 août)..... 261
999. — M. de Serre à sa mère (13 août)..... 263
1000. — M. Germeau à M. de Serre (14 août)..... 264
1001. — M. Germeau à M. de Serre (16 août)..... 265
1002. — Le comte Portalis à M. de Serre (18 août)..... 267
1003. — M. de Serre à sa mère (19 août)..... 271
1004. — M. de la Boulaye à M. de Serre (20 août)..... 272
1005. — M. de Serre à Mme de Serre (21 août)..... 273
1006. — M. de Serre à M. Germeau (23 août)..... 274
1007. — M. de la Boulaye à M. de Serre (26 août)..... 276
1008. — M. de la Boulaye à M. de Serre (28 août)..... 277
1009. — M. de la Boulaye à M. de Serre (1er septembre).. 279
1010. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (11 septembre)..... 280
1011. — M. de Serre à M. de Wendel (15 septembre)..... 281
1012. — M. de Wendel à M. de Serre (27 septembre)..... 283
1013. — M. de Serre à sa mère (30 septembre)..... 285
1014. — M. de Serre à sa mère (3 octobre)..... 286
1015. — Le duc de Doudeauville à M. de Serre (7 octobre). 286
1016. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (13 octobre)... 287
1017. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (29 octobre). 289
1018. — M. de la Boulaye à M. de Serre (4 novembre)..... 291
1019. — M. Jourdan à M. de Serre (6 novembre)..... 294
1020. — L'abbé de Montesquiou à M. de Serre (12 novembre). 295
1021. — Le baron Pasquier à M. de Serre (27 novembre).. 297
1022. — Le baron Pasquier à M. de Serre (28 novembre).. 299

Nos des Lettres. Pages.

1023. — M. de Serre à M. de Wendel (30 novembre) 300
1024. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (3 décembre).. 300
1025. — M. de Serre à M. de Wendel (15 décembre)..... 301
1026. — M. de Serre à sa mère (15 décembre)..... 304
1027. — Le baron Portal à M. de Serre (15 décembre).... 305
1028. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (15 décembre). 306
1029. — Le baron Pasquier à M. de Serre (15 décembre).. 307
1030. — M. Pardessus à M. de Serre (15 décembre) 308
1031. — M. de Serre à M. Remy (16 décembre)..... 309
1032. — M. de Serre à sa mère (19 décembre)..... 310
1033. — M. de Serre à sa mère (20 décembre)..... 311
1034. — M. de Peyronnet à M. de Serre (21 décembre).... 312
1035. — M. de Serre à sa mère (26 décembre)..... 313
1036. — M. de Serre à M. de Wendel (30 décembre)..... 314

1822

1037. — Le comte de Montlosier à Mme de Serre (1er janvier)..... 315
1038. — M. de Serre à Mme de Serre (12 janvier)..... 316
1039. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (15 janvier). 319
1040. — M. de Serre à Mme de Serre (25 janvier)..... 321
1041. — M. de Serre à sa mère (10 février)..... 324
1042. — M. de Serre à M. Remy (14 février)..... 324
1043. — M. de Serre à M. de Wendel (19 février)..... 326
1044. — M. de Serre à M. Remy (19 février)..... 327
1045. — M. de Serre à sa mère (28 février)..... 328
1046. — M. de Serre à M. de Wendel (7 mars)..... 328
1047. — Le général Guilleminot à M. de Serre (9 mars)... 329
1048. — M. de Serre à M. Remy (1er avril)..... 331
1049. — M. de Serre à M. de Fontenay (2 avril)..... 331
1050. — M. de Salvandy à M. de Serre (avril)..... 333
1051. — M. de Serre à sa mère (10 avril)..... 334
1052. — M. de la Boulaye à M. de Serre (10 avril)..... 335
1053. — M. de la Boulaye à M. de Serre (11 avril)..... 337
1054. — M. de la Boulaye à M. de Serre (14 avril)..... 337
1055. — M. de la Boulaye à M. de Serre (18 avril)..... 339
1056. — M. de la Boulaye à M. de Serre (18 avril)..... 340
1057. — M. de Serre à M. Remy (20 avril)..... 343
1058. — M. de Serre à sa mère (26 avril)..... 343
1059. — M. de la Boulaye à M. de Serre (27 avril)..... 345
1060. — M. de la Boulaye à M. de Serre (2 mai)..... 348
1061. — M. de Serre à sa mère (3 mai)..... 349

Nos des Lettres. Pages.

1062. — M. Viville à M. de Serre (3 mai).. 351
1063. — M. de Serre à sa mère (16 mai)..... 353
1064. — M. de la Boulaye à M. de Serre (21 mai)..... 355
1065. — M. de Serre à sa mère (26 mai)..... 358
1066. — M. de Serre à M. de Fontenay (26 mai)..... 360
1067. — M. de la Boulaye à M de Serre (29 mai)..... 361
1068. — Le marquis de la Tour-du-Pin à M. de Serre (30 mai)..... 363
1069. — M. de Serre à sa mère (5 juin)..... 364
1070. — M. de la Boulaye à M. de Serre (6 juin)..... 366
1071. — M. Niebuhr à Mme Hensler (7 juin)..... 369
1072. — Le marquis de la Tour-du-Pin à M. de Serre (8 juin)..... 371
1073. — M. de Serre à sa mère (11 juin)..... 372
1074. — Le duc de Blacas à M. de Serre (11 juin)..... 375
1075. — M. de Serre à sa mère (14 juin)... 376
1076. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (18 juin). 378
1077. — M. de Serre à sa mère (19 juin)..... 383
1078. — Le baron Pasquier à M. de Serre (22 juin)..... 385
1079. — Le général Desprez à M. de Serre (23 juin)..... 389
1080. — M. Niebuhr à M de Serre (24 uin)..... 390
1081. — M. de Wendel à M. de Serre (24 juin)..... 394
1082. — Le baron Portal à M. de Serre (24 juin) 397
1083. — M. de la Boulaye à M. de Serre (25 juin)..... 399
1084. — M. de la Boulaye à M. de Serre (30 juin). 402
1085. — M. de Serre à sa mère (2 juillet)..... 404
1086. — M. de la Boulaye à M. de Serre (5 juillet)..... 405
1087. — M. de Serre à sa mère (9 juillet)..... 407
1088. — M. de la Boulaye à M. de Serre (10 juillet)..... . 408
1089. — Le duc de Blacas à M. de Serre (14 juillet)..... 410
1090. — Le comte de Puymaigre à M. de Serre (14 juillet). 411
1091. — M. de Serre à sa mère (15 juillet)..... 412
1092. — M. de Wendel à M. de Serre (18 juillet) 414
1093. — M. de la Boulaye à M. de Serre (19 juillet)..... 416
1094. — M. de Serre à M. de Wendel (21 juillet). 420
1095. — M. de Serre à sa mère (23 juillet)..... 422
1096. — M. de la Boulaye à M. de Serre (24 juillet)..... 423
1097. — M. Lainé à M. de la Boulaye (27 juillet)..... 426
1098. — M. Lainé à M. de Serre (27 juillet)..... 427
1099. — M. de la Boulaye à M. de Serre (27 juillet)..... 428
1100. — M. de la Boulaye à M. de Serre (2 août)..... 432
1101. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (2 août)..... 438

Nos des Lettres. Pages.

1102. — La duchesse de Reggio à M. de Serre (2 août).... 441
1103. — M. de Serre à M. de Wendel (8 août)..... 442
1104. — M. de la Boulaye à M. de Serre (8 août)..... 443
1105. — M. de Wendel à M. de Serre (août)..... 446
1106. — M. Hermann à M. de Serre (août)..... 448
1107. — M. de Serre à Mme de Serre (17 août)..... 449
1108. — M. de Serre à Mme de Serre (18 août)..... 451
1109. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (18 août)..... 452
1110. — M. de Serre à sa mère (20 août)..... 455
1111. — M. de la Boulaye à M. de Serre (27 août)..... 456
1112. — M. de Serre à sa mère (29 août)..... 458
1113. — M. de Serre à M. de Wendel (29 août)..... 459
1114. — M. de Serre à sa mère (3 septembre)..... 461
1115. — M. de Serre à Mme de Serre (4 septembre)..... 463
1116. — Le duc de Blacas à M. de Serre (4 septembre). ... 464
1117. — M. de Serre à Mme de Serre (5 septembre)..... 466
1118. — M. de la Boulaye à M de Serre (8 septembre).... 467
1119. — Le comte de Villèle à M. de Serre (9 septembre).. 471
1120. — M. de Serre à sa mère (10 septembre)..... 473
1121. — M. de Serre à M. Remy (10 septembre)..... 475
1122. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (12 septembre).. 477
1123. — M. de Serre à sa mère (13 septembre)..... 479
1124. — M. de la Boulaye à M. de Serre (14 septembre)... 480
1125. — Le comte de Villèle à M. de Serre (15 septembre). 484
1126. — M. de la Boulaye à M. de Serre (24 septembre)... 487
1127. — M. de Serre au comte de Villèle (26 septembre)... 490
1128. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (30 septembre). 493
1129. — M. de Serre à sa mère (1er octobre)..... 496
1130. — Le baron Mounier à M. de Serre (2 octobre)..... 497
1131. — M. de la Boulaye à M. de Serre (5 octobre)..... 499
1132. — M. de Serre à sa mère (8 octobre)..... 502
1133. — Le duc de Blacas à M. de Serre (13 octobre)..... 504
1134. — M. de Serre à sa mère (15 octobre)..... 505
1135. — M. de la Boulaye à M. de Serre (20 octobre)..... 507
1136. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (21 octobre). .. 509
1137. — M. de Serre à sa mère (25 octobre)..... 511
1138. — Le marquis de la Tour-du-Pin à M. de Serre (25 octobre)..... 513
1139. — Le baron Pasquier à M. de Serre (31 octobre).... 515
1140. — M. de la Boulaye à M. de Serre (31 octobre)..... 518
1141. — M. de Serre à sa mère (3 novembre)..... 519
1142. — Le comte de Puymaigre à M. de Serre (4 novembre)..... 520

Nos des Lettres. Pages.

1143. — M. de Serre à M. de Fontenay (5 novembre)..... 522
1144. — M. de Serre à sa mère (5 novembre)..... 524
1145. — Le baron de Belleval à M. de Fontenay (8 novembre)..... 526
1146. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (8 novembre)... 527
1147. — M. de Serre à sa mère (10 novembre)..... 529
1148. — M. de la Boulaye à M. de Serre (10 novembre) .. 531
1149. — M. de Serre à sa mère (12 novembre)..... 532
1150. — M. de la Boulaye à M. de Serre (14 novembre) .. 533
1151. — M. de Serre à M. Niebuhr (17 novembre)..... 535
1152. — M. de Serre à M. de Fontenay (17 novembre)..... 538
1153. — La marquise de la Tour-du-Pin à Mme de Serre (18 novembre)..... 539
1154. — Le baron Pasquier à M. de Serre (18 novembre).. 541
1155. — M. de Serre à sa mère (19 novembre)..... 543
1156. — M. de la Boulaye à M. de Serre (20 novembre).... 544
1157. — M. de Serre à sa mère (21 novembre)..... 546
1158. — M. de Serre à M. de Fontenay (25 novembre).... 548
1159. — M. de Serre à sa mère (25 novembre)..... 549
1160. — M. de Serre à sa mère (28 novembre)..... 551
1161. — M. de Serre à sa mère (29 novembre)..... 552
1162. — M. Niebuhr à M. de Serre (30 novembre)..... 553
1163. — M. de Serre à sa mère (3 décembre)..... 557
1164. — M. de la Boulaye à M. de Serre (5 décembre)..... 558
1165. — M. de Serre à sa mère (9 décembre)..... 561
1166. — M. de Serre au baron Emmanuel d'Huart (9 décembre)..... 562
1167. — Le baron du Teil à M. de Serre (9 décembre)..... 564
1168. — M. de la Boulaye à M. de Serre (10 décembre).... 566
1169. — M. de Serre à sa mère (19 décembre)..... 567
1170. — M. de la Boulaye à M. de Serre (19 décembre).... 569
1171. — Le duc de Blacas à M. de Serre (22 décembre).... 571
1172. — M. de Serre à sa mère (30 décembre)..... 572

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

Paris. — Imprimerie CUSSET et Ce, rue Montmartre, 123.

ERRATA DU TOME QUATRIÈME.

Pages	Lignes
9	3e de la note, *au lieu de :* Cuisery (Seine-et-Oise), *lisez :* Cuisery (Saône-et-Loire).
101	1re de la note, *au lieu de :* Caux de Blanquetot, *lisez :* Caux de Blacquetot.
132	à la date, *au lieu de :* 7 novembre, *lisez :* 7 octobre. La place de cette lettre est à la page 119, entre les nos 931 et 932.
182	15e, *au lieu de :* l'avantage qu'il y aurait eu de, *lisez :* l'avantage qu'il y aurait eu à.
240	dernière, *au lieu de :* Buring, *lisez :* Baring.
272	date, *au lieu de :* Épernay, août 1821, *lisez :* Épernay, 20 août 1821.
314	date, *au lieu de :* 20 décembre 1821, *lisez :* 30 décembre 1821.
373	14e, *au lieu de :* que nous avions connues, *lisez :* que nous avions connus.
445	2e et 3e, *au lieu de :* Bontemps, *lisez :* Bontems.
454	2e en remontant, *au lieu de :* si vous n'y êtes pas appelé, *lisez :* si vous n'y êtes pas appelés.
475	3e, *au lieu de :* écrivons-nous-le, *lisez :* écrivons-le-nous.
511	3e en remontant, *au lieu de :* contenu, *lisez :* continu.
559	dernière de la note 2, *au lieu de :* *Moniteur* du 23 décembre, *lisez :* *Moniteur* du 3 décembre.
560	6e, *au lieu de :* accouché, *lisez :* accouchée.